



MAIRIE DE BORDEAUX

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
24 NOVEMBRE 2008 A 15 H 00**

**La séance est ouverte à 15 H, sous la présidence de
M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux**

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, veuillez prendre place, nous allons commencer notre séance.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux élèves du lycée Montesquieu accompagnés par leurs professeurs Mme SARDET et M. SALLES qui sont dans les tribunes.

(Applaudissements)

Vous allez assister au débat d'orientations budgétaires qui est un moment important de la vie de notre ville et de notre municipalité.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2008**

M. LE MAIRE. -

Je vais vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 27 octobre.

Avez-vous des demandes de modifications sur ce texte ?

Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

Je vais demander à Mlle JARTY d'assurer le secrétariat de notre séance.

Nous allons donc commencer tout de suite avec le débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire

D -20080583

Débat d'orientations budgétaires.

SOMMAIRE

Page

- 2 Les perspectives économiques**
- 7 Les grands équilibres budgétaires de la Ville**

Les politiques

- 8 Le développement durable**

- 11 Une Ville durable : Bordeaux pour ses habitants**
 - 11 La vie en Société**
 - 19 Le développement sportif**
 - 20 La démocratie culturelle**
 - 23 La qualité des espaces publics de proximité**
 - 26 La prévention des risques et la tranquillité**

- 28 Bordeaux, cœur d'une agglomération durable**
 - 28 Un développement urbain durable**
 - 35 La promotion du développement économique et de l'emploi**

- 38 Bordeaux en Europe et dans le monde, une ouverture durable**
 - 38 Les relations internationales et européennes**
 - 40 Le développement culturel**
 - 42 Le rayonnement patrimonial**
 - 44 Le tourisme**

- 46 Le pilotage et la performance de la collectivité**

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Un environnement économique très difficile

La croissance française a atteint + 0,4 % au 1er trimestre 2008 mais a subi au printemps dernier les effets décalés de plusieurs chocs intervenus sur les marchés internationaux, en particulier sur le marché des matières premières et des changes.

Ces chocs ont commencé par la crise des crédits bancaires qui a démarré aux Etats-Unis en août 2007, et s'est accélérée en septembre 2008, avec l'effondrement du secteur des banques d'affaires et des assurances américaines, entraînant l'intervention sans précédent des autorités financières fédérales.

En France et en Europe, cette crise s'est répandue par la « titrisation » des créances. Au cours des derniers mois, la capacité de prêt des banques a été entamée par la dépréciation de leurs actifs immobiliers (les crédits sub-primés et les titres adossés). Par ailleurs, la difficulté d'évaluer l'étendue des dépréciations a poussé les banques à retenir leurs liquidités pour faire face à leurs engagements. La suspicion sur l'état réel des bilans des institutions financières a conduit à assécher la liquidité interbancaire.

Comme aux Etats-Unis, les instances gouvernementales sont intervenues pour éviter l'effondrement du système financier.

Pour la France, ces chocs se sont notamment traduits par un ralentissement de la demande de nos partenaires commerciaux et une montée de l'inflation qui a entamé le pouvoir d'achat des ménages.

La croissance de l'activité mondiale, un peu supérieure à 5 % en 2006 et 2007, devrait revenir à 4,1 % en 2008 et 3,7 % en 2009. Celle du commerce mondial se situerait à 3,6 % et 3,3 % en 2008 et 2009.

I] la conjoncture économique attendue en 2009

Avec toute la prudence qui s'impose dans un contexte économique très incertain, et qui évolue rapidement, les prévisions de conjoncture économique pour 2009 sont actuellement les suivantes.

Les Etats-Unis

Les prévisionnistes s'attendent à un fort ralentissement de la croissance des États-Unis à la suite des crises financière et immobilière.

La poursuite de l'effet de ces deux crises, la hausse du taux de chômage, ou encore la mauvaise tenue des salaires réels, handicaperaient la demande intérieure à l'horizon de prévision.

Le soutien de l'extérieur s'amenuiserait avec le ralentissement de la demande mondiale et la fin des gains de compétitivité liés à la dépréciation du dollar. Au total, la croissance serait de 1,6 % en 2008, puis de 0,5 % en 2009. Elle pourrait accélérer graduellement au cours de l'année 2009, restant cependant à un rythme significativement inférieur au potentiel.

Le ralentissement de l'activité et du niveau des loyers se traduirait par une diminution de l'inflation, qui reviendrait en 2009 dans la zone de confort de la FED.

L'Asie

En Asie, la croissance est demeurée forte en 2007 et au début 2008. L'Inde et surtout la Chine restent les deux principaux moteurs de cette expansion. L'activité en Chine, après avoir progressé au rythme de 11 à 12 % en 2006-2007, s'inscrirait de nouveau à des niveaux élevés. La croissance de l'Asie émergente devrait rester proche de 8 % après 9 % en 2006 – 2007. Pourtant, des signes de ralentissement se manifestent dorénavant, compte tenu de la dégradation des marchés de débouchés extérieurs.

Principaux indicateurs économiques mondiaux

	2007	2008	2009
PIB dans le monde	5,1	4,1	3,6
Etats-Unis	2,2	1,6	0,5
Taux de change euro/USD	1,37	1,5	1,45
Prix du Brent (en \$)	73	109	incertain

Zone euro

Coup de frein de l'activité au deuxième trimestre 2008.

L'activité économique en zone euro s'était montrée vigoureuse depuis 2006, grâce au dynamisme de la demande intérieure (+ 2,8 % en 2006, puis + 2,4 % en 2007). Le ralentissement constaté en 2007 tenait à un affaiblissement de la demande mondiale, à l'appréciation de l'euro et à des politiques économiques moins accommodantes.

Au deuxième trimestre 2008, le PIB a nettement reculé (- 0,2 % après + 0,7 % au premier trimestre) sous l'effet d'une contraction de la consommation des ménages et d'un recul marqué de l'investissement, en particulier celui des ménages.

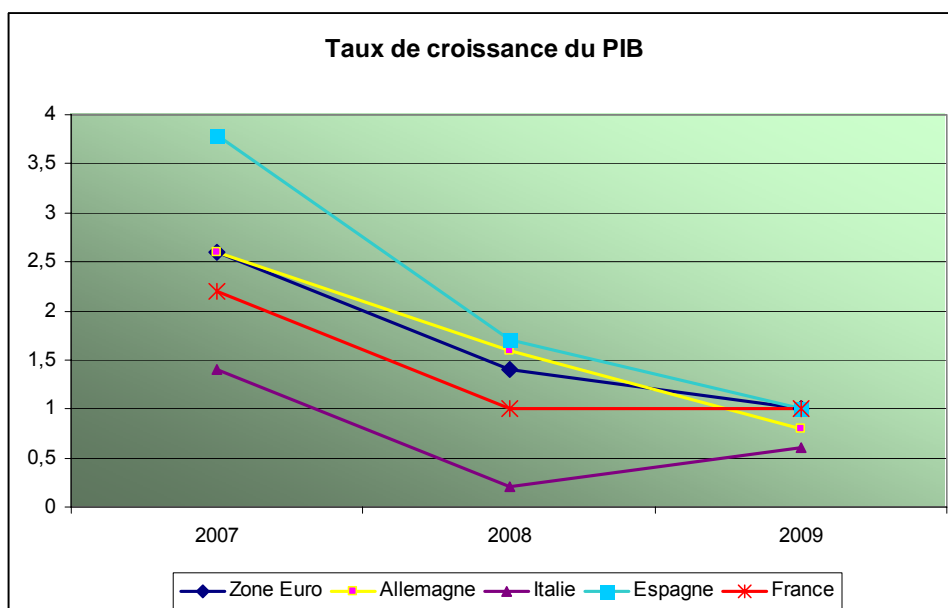
Un taux moyen de croissance de 1% en 2009 ?

La croissance de la demande mondiale adressée à la zone euro a fortement ralenti depuis 2006, puisqu'elle est passée de près de 11 % à 5 % en 2008.

Après son recul du deuxième trimestre puis une stabilité au second semestre 2008, la demande intérieure de la zone euro retrouverait graduellement le chemin de la croissance, d'abord tirée par la consommation des ménages.

L'investissement ne retrouverait la croissance que dans la seconde moitié de 2009, en raison de la reprise du marché immobilier dans plusieurs pays de la zone. Le redémarrage de la consommation serait modéré en raison de la hausse des taux d'épargne induite par la crise financière.

Cependant, en raison de l'hétérogénéité des ressorts de la croissance d'un pays à l'autre, et d'une accélération progressive tout au long de 2009, le taux de croissance moyen de la zone euro ressortirait à 1 % en 2009, mais pourrait être revu à la baisse, compte tenu de l'instabilité économique.



La France

Dans cet environnement international dégradé, l'économie française a subi plusieurs chocs, notamment une forte appréciation de l'euro, la hausse du prix des matières premières, et en particulier du pétrole, et la forte décélération du commerce mondial.

L'envolée des prix du pétrole et des produits alimentaires de base a suscité une forte accélération de l'indice des prix à la consommation qui croîtrait de 2,9 % en 2008, après 1,5 % en 2007.

L'activité devrait redémarrer lentement en 2009 et retrouver un rythme de 2 % en fin d'année.

En 2009, nos exportations devraient bénéficier des gains de compétitivité induits par la baisse de l'euro, amorcée depuis son pic de l'été 2008.

La croissance serait tirée aussi par la consommation des ménages qui profiterait d'un recul rapide de l'inflation, sous les hypothèses conventionnelles de stabilité des taux de change nominaux (1 € = 1,45 \$), d'un prix du baril de pétrole autour de 100 \$, soit un niveau sensiblement inférieur à son pic historique de 144 \$ en juillet 2008, et de la poursuite de la normalisation en cours des prix alimentaires.

L'inflation reviendrait à 2,0 % en moyenne annuelle en 2009, et à des valeurs inférieures en glissement annuel en cours d'année.

Ce repli de la hausse des prix se traduirait par un rebond du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages qui devrait passer de 1 % en 2008 à 2 % en 2009. Alors que l'investissement en logement des ménages pourrait s'inscrire de nouveau en recul, l'investissement des entreprises devrait quant à lui accélérer tout au long de 2009.

Dans cet environnement difficile et volatil, le Gouvernement prévoit une hypothèse de croissance actuellement comprise entre 0,2 et 0,5 %

Taux de variation en volume	2007	2008	2009
PIB	2,2	1	0,5
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,7	3,5	2,5
Indice des prix à la consommation en France	1,5	2,9	2
Emploi salarié marchand non agricole (glissement en milliers)	290	34	50

II] La programmation pluriannuelle des finances

Pour la première fois, conjointement au projet de loi de finances pour l'année à venir, le Gouvernement présente un projet de loi de programmation des finances publiques, conformément aux dispositions prévues par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, loi appelée à définir « les orientations pluriannuelles des finances publiques ».

Hypothèses macroéconomiques

Le scénario économique retenu dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques retient une hypothèse de croissance de 2,5 % par an à partir de 2010. Le rebond de croissance en 2010 correspond à un scénario de retour de l'environnement international à un bon niveau de croissance, qui intègre un rattrapage mécanique, mais partiel, des retards de croissance accumulés en 2008 et 2009.

La croissance potentielle tirerait profit des réformes structurelles mises en oeuvre par le Gouvernement depuis 2007. En particulier, la mise en place de la loi de modernisation de l'économie – qui favorisera la concurrence – et du crédit d'impôt recherche – qui soutiendra la recherche et développement – renforceront les gains de productivité liés au progrès technique. Les effets décalés de l'envolée des prix du pétrole pourraient cependant peser un peu sur le potentiel de moyen terme.

Scénario macroéconomique 2010-2012

Evolutions en moyenne annuelle 2010-2012, en %	Scénario central
PIB	2,5
Indice des prix à la consommation	1,75

III] Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

L'évolution des concours de l'Etat dans le projet de loi de finances (PLF) 2009 s'inscrit en continuité de la loi de finances (LFI) 2008 et de l'effort mené pour redresser les finances publiques.

En effet, comme l'an dernier, l'évolution des concours de l'État (hors mesures de décentralisation) respecte la même norme d'évolution que celle appliquée aux crédits de l'État, c'est-à-dire l'inflation hors tabac prévue à + 2 %.

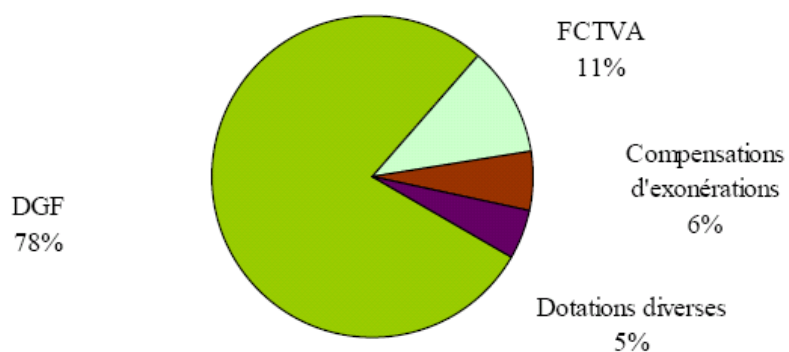
Ces concours comprennent pour l'essentiel l'ensemble des prélèvements sur recettes pour un montant de 52,4 Milliards d'euros.

Leur progression de + 2 % correspond à une hausse des crédits de + 1,1 milliards d'euros de LFI à PLF (soit environ 200 M€ de plus que l'évolution inscrite en LFI 2008, par rapport à la LFI 2007).

La dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'État (40,9 Md€), évolue comme l'inflation. Sa première composante, la dotation forfaitaire, évolue en deçà de l'inflation et pénalise, par son importance, surtout les grandes Villes.

Le projet de loi de programmation des finances publiques, pour les années 2009 à 2012, prévoit de corrélérer l'évolution de l'ensemble des concours de l'État aux collectivités territoriales à l'inflation prévisionnelle sur 2010 et 2011.

**Les prélèvements sur recettes en PLF 2009
(52,4 Md€)**



Source : données de PLF 2009, champ courant, calcul Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE

Dans un contexte économique et financier très difficile pour les collectivités locales, je souhaite que le mandat qui débute s'inscrive dans la même ligne que les précédents sur le plan des grands équilibres budgétaires de la Ville de Bordeaux.

Maîtrise de la fiscalité, poursuite du désendettement et progression de l'investissement seront les trois principes fondamentaux qui guideront notre action sur le plan budgétaire durant le mandat.

Même si je n'exclus pas, ponctuellement, d'activer l'un ou l'autre de ces leviers, en raison d'évènements particuliers, il n'en reste pas moins vrai que, sur la durée du mandat, le cercle vertueux enclenché depuis 1995 sera poursuivi. Mon objectif de désendettement, de maîtrise de la pression fiscale et d'accroissement de l'investissement demeure.

Pour l'exercice 2009, une augmentation significative de l'investissement sera proposée et l'encours de la dette sera stabilisé aux alentours de 185 M€.

En ce qui concerne la fiscalité, comme chaque année, les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2009. L'Etat ne nous ayant pas fourni d'explication rationnelle au ralentissement rencontré en 2008, je n'exclus pas a priori que celui-ci se poursuive. Nous aviserons en fonction des bases qui nous seront notifiées. C'est donc à ce moment-là seulement que le Conseil Municipal pourra se déterminer sur les taux d'imposition.

LES POLITIQUES

L'équilibre budgétaire constitue le cadre dans lequel s'insèrent les politiques municipales.

Les développements qui suivent présentent les grandes orientations pour les prochaines années et leur déclinaison en 2009. Au premier rang des politiques menées, figure le développement durable, qui traverse et met en perspective l'ensemble de nos politiques et de nos modes de gestion.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de la Ville de Bordeaux en matière de développement durable s'inscrit dans le contexte suivant :

- ☛ **l'urgence écologique**, devenue vitale, pour prévenir et lutter contre les causes et les effets du réchauffement climatique,
- ☛ **la prise de conscience et les attentes croissantes de nos concitoyens**, médiatisées au plan international (impacts du GIEC...), et traduites au plan national dans les orientations du Grenelle de l'environnement et ses déclinaisons législatives,
- ☛ **le risque d'une nouvelle fracture « énergétique » qui impose l'accès de tous à l'information**, pour que chacun aie la possibilité d'adopter un comportement plus éco-responsable dans son habitat, ses déplacements, son mode de consommation (ex : les 20 % de ménages les plus démunis consacrent 2,5 fois plus au paiement de leur facture énergétique liée à leur logement que les autres ménages),
- ☛ **l'intégration a minima des préconisations inscrites au projet de loi du Grenelle de l'environnement et de l'insertion.**

Dans le prolongement de la charte municipale d'écologie urbaine, la Ville s'est engagée à poursuivre, développer et mettre en œuvre sur son territoire, une politique de développement durable qui sera déclinée dans son Agenda 21 et son plan climat énergie, présentés en conseil municipal de décembre 2008. Les grands axes en seront :

1/ intégrer de façon systématique le concept de développement durable à l'ensemble des modes de fonctionnement et des missions de la collectivité,

2/ poursuivre l'accompagnement et la mobilisation des Bordelais et des acteurs locaux en faveur des bonnes pratiques individuelles ou collectives du développement durable : l'ouverture de la Maison éco-citoyenne au terme d'une éco-réhabilitation exemplaire en sera l'instrument privilégié,

3/ mettre en œuvre les opérations engagées, et favoriser l'émergence de nouveaux projets et actions se rattachant aux trois volets du développement durable : environnemental, économique et social.

Chacune des politiques de la collectivité intégrera dès 2009 ces orientations.

L'expression d'une telle ambition ne pourra se concrétiser qu'avec l'engagement pérenne de la Ville à intégrer le développement durable dans son action et celle des citoyens et acteurs

bordelais. Autrement dit, il s'agit bien, après l'affirmation de principes ambitieux, de garantir leur application effective, par différents moyens :

- assurer la communication et la transversalité externe et interne
- exercer l'expertise et la veille en matière de développement durable
- accompagner les services dans le montage de projets
- réaliser une évaluation globale des projets engagés
- piloter deux projets stratégiques majeurs, le plan climat énergie et l'Agenda 21, dont la mise en œuvre opérationnelle et les actions s'étaleront sur la mandature.

Ces objectifs pluriannuels se traduiront en objectifs spécifiques pour 2009 :

1/ au titre de la communication et de la transversalité

- concevoir, réaliser et communiquer sur les différents projets et actions qui seront conduits à travers l'Agenda 21 et le plan climat énergie,
- animer des groupes de travail par objectif afin de favoriser l'échange, permettre une évaluation permanente des actions et accompagner la créativité des agents,
- impulser de nouvelles dynamiques, aider à la mise en œuvre de projets novateurs privés ou associatifs : éco-construction, éco-réhabilitation, installation de kits d'économie d'énergie pour les plus défavorisés,
- rassembler les administrés, le tissu associatif et partenarial local pour les associer à sa démarche, les mettre en mouvement et faire de Bordeaux une Ville exemplaire dans ce domaine,

2/ au titre de l'expertise et de la veille et de l'accompagnement des services

- accompagner et apporter un soutien technique et méthodologique aux services et directions dans les domaines du développement durable,
- rassembler les informations (objectifs, actions mises en œuvre, critères d'évaluation ...) liées au développement durable,
- exercer une veille en matière de développement durable, celle-ci pouvant donner lieu à des opérations pilotes,
- aider à repérer, intégrer et développer le concept de développement durable de manière automatique et systématique dans la conduite des projets à mener sur le territoire et au sein même de la collectivité

3/ au titre du pilotage et de l'évaluation

- porter des dossiers stratégiques ou emblématiques tels que :
 - la réalisation de la future maison éco-citoyenne sur les quais,
 - la poursuite de la réduction des consommations d'eau et des prélèvements dans les nappes profondes par la Ville,
 - l'Agenda 21 : programme pluriannuel comportant près de 60 actions et plus de 300 mesures concrètes se rattachant à tous les champs d'intervention de la Ville, il se traduira dans la stratégie, les politiques de la Ville, dans toute son organisation et sa communication.

Séance du lundi 24 novembre 2008

- le plan Climat : programme pluriannuel extrait de l'Agenda 21, il a pour principal objectif la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et se décline en 30 actions fortes se rattachant à la consommation énergétique, aux modes de production alternatifs et aux transports.
- piloter la mise en œuvre de ces projets à l'intérieur des services municipaux
- réaliser une évaluation globale pour mesurer l'impact de la démarche, permettre une lisibilité, impulser de nouveaux objectifs et promouvoir de nouveaux projets
- publier un baromètre du développement durable pour la fin 2009

UNE VILLE DURABLE : BORDEAUX POUR SES HABITANTS

Le développement de la Ville en matière économique, d'aménagement, de transports a pour première finalité la qualité de vie des Bordelais. L'évolution des espaces bordelais qui se poursuivra dans les prochaines années est en elle-même source de bien-être.

Cette mutation de nos espaces doit être accompagnée par une politique visant à assurer la qualité des espaces de proximité, en termes de confort d'usage, de tranquillité ou d'accessibilité.

Mais l'action au plus près des habitants se mesure d'abord par nos politiques de solidarité, notamment celles relatives au développement, à la qualité des services et équipements, et à leur accessibilité : accessibilité des services et équipements à tous les âges de la vie et accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Enfin, notre collectivité doit renforcer sa proximité avec ses habitants en s'appuyant pour cela sur le soutien à la vie associative, la qualité des instances participatives et une action municipale déclinée au coeur des quartiers.

La création de 8 mairies de quartier constitue à cet égard le socle d'une nouvelle organisation et d'une gestion plus efficace de la démocratie locale.

Rapprocher nos concitoyens de la prise de décision, élargir le cercle de la concertation, proposer des solutions en associant davantage les utilisateurs, tels sont les objectifs que la municipalité veut promouvoir au titre de sa politique de proximité.

La politique de vie en société

Cette politique regroupe les actions visant à traduire l'ambition de solidarité de la Ville sur l'ensemble de son territoire. Les prochaines années seront marquées par une volonté d'adapter l'offre de services aux besoins des familles, en matière d'accueil de la petite enfance notamment.

Le souci de mieux associer les habitants à la vie en société sera partagé par tous les acteurs, qu'il s'agisse d'accessibilité des personnes handicapées ou d'insertion des publics les plus fragiles. C'est une dimension essentielle de notre futur Agenda 21.

➤ Le programme d'accueil de la petite enfance

Ce programme vise à améliorer la qualité de l'accueil et son accessibilité au plus grand nombre à travers le développement des équipements et services et leur adaptation aux besoins des familles.

Durant les prochaines années, la pression de la demande pour trouver une place d'accueil va perdurer compte tenu de l'augmentation prévisible de la population.

En juin 2006, 3 980 enfants de 0 à 2 ans révolus étaient accueillis tous modes d'accueil confondus.

En 2008, près de 5 000 enfants ont été accueillis soit une augmentation de 788 enfants. Nous porterons ce chiffre à 6 000 enfants en 2014.

Ce développement quantitatif ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'accueil des familles et des enfants.

La prise en compte de ces deux objectifs stratégiques (quantitatif et qualitatif) se décline en 7 objectifs opérationnels principaux arrêtés dans le plan « Petite Enfance » présenté lors du conseil municipal de juin 2008 :

- **Objectif 1** : Accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales collectives, existantes ou à créer par une optimisation du taux de présentisme et le développement du multi accueil.
- **Objectif 2** : Anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers (Suivi de la réalisation du projet d'équipement sur la ZAC Berge du Lac, ZAC Bassins à flots et Bastide- Niel).
- **Objectif 3** : Améliorer le taux de couverture dans les quartiers pour lesquels l'offre existante est insuffisante
- **Objectif 4** : Diversifier les acteurs de la petite enfance avec notamment le maintien du soutien aux structures associatives mais aussi le soutien des projets associatifs ou privés qui verraient le jour dans des secteurs où le manque de places est avéré.
- **Objectif 5** : Revaloriser l'accueil familial (embauche de nouvelles assistantes maternelles, création d'un troisième RAM).
- **Objectif 6** : Améliorer l'information et l'accompagnement des familles.
- **Objectif 7** : Renforcer la qualité du service rendu aux familles.

La réflexion sur la notion d'offre de service petite enfance (OSPE), avec la CAF et le Conseil général sera poursuivie.

Le rapport du budget primitif présentera en détail ces objectifs et les moyens qui y seront alloués en 2009.

➤ **Le programme éducation**

Le programme relatif à l'éducation contribue à assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et la scolarisation des enfants par des moyens d'actions éducatives et de santé ainsi que la gestion de qualité du patrimoine scolaire.

Par ailleurs, il intègre le développement des relations avec l' Université de Bordeaux et le soutien à des actions en faveur de la vie étudiante.

Les années 2008-2014 constituent une période charnière qui doit intégrer une double dimension :

- une exigence de consolidation des acquis et des investissements réalisés depuis 1995 concernant le patrimoine scolaire, les équipements informatiques et de gestion, les moyens humains et d'actions éducatives.

- une obligation d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations en âge d'être scolarisées

Cette double orientation prend en compte deux facteurs :

- une augmentation de la population à scolariser due en particulier à la création des futures zones d'aménagement urbain,
- de fortes mutations et mobilités interquartiers entraînant des évolutions des effectifs scolaires parfois difficilement prévisibles.

Six objectifs principaux conduiront l'action de la Ville :

- poursuivre la réhabilitation de ceux des locaux scolaires qui n'ont pas à ce jour été rénovés,
- intégrer l'obligation d'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap,
- poursuivre l'adaptation et la valorisation de l'offre d'actions éducatives et pédagogiques dans le cadre du partenariat instauré avec l' Inspection Académique,
- accompagner l'évolution des nouvelles technologies de communication et d'apprentissage dans les écoles,
- accroître les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable par la mise en œuvre de nouvelles opérations intégrées dans le cadre de l' Agenda 21,
- développer encore l'accessibilité des services à destination des familles (restauration, garderies,...).

L'année 2009 va contribuer à la mise en œuvre de ces orientations, dans un contexte d'accroissement soutenu des effectifs scolaires.

En matière de patrimoine scolaire, l'objectif est ainsi d'anticiper l'arrivée de nouveaux enfants dans les quartiers en renouvellement urbain et dans les nouvelles ZAC. De plus, la réhabilitation du patrimoine scolaire sera poursuivie ; elle permettra d'accroître la capacité d'accueil et de mettre aux normes les locaux en intégrant les objectifs de haute qualité environnementale et de développement durable.

Dans le domaine de l'action éducative, les actions engagées les années précédentes seront poursuivies. En matière de développement durable, les modes de déplacement seront adaptés (utilisation facilitée des transports en commun) et des actions d'éducation à l'environnement seront proposées aux enfants : partenariat avec le jardin botanique, accroissement du nombre de jardins pédagogiques et de séjours en classes vertes...

S'agissant de la vie étudiante, l'année 2009 sera consacrée à la mise en place d'une commission de la vie étudiante chargée en partenariat avec le PRES Université de Bordeaux, d'élaborer et de finaliser des projets spécifiques en adéquation avec les besoins des étudiants.

➤ **Le programme jeunesse**

Comme elle le fera pour la petite enfance, la ville va poursuivre l'augmentation des places en centres d'accueil de loisirs en favorisant une meilleure desserte du territoire municipal. Dès 2009, les capacités d'accueil pour les 3/11 ans augmenteront de 200 places. Dans les quatre prochaines années, l'objectif est de créer plus de 1 100 places. S'agissant des 12/17 ans, une politique d'accueil sera définie en 2009 en lien avec nos partenaires.

Afin d'améliorer l'accueil des usagers et les moyens de les informer, une analyse des besoins, des attentes des familles et de leur niveau de satisfaction sera aussi engagée dès l'année prochaine.

Nos interventions en matière de jeunesse nécessitent une adaptation aux besoins du territoire et une coordination constante, avec les associations de proximité. La coopération professionnelle entre associations doit par ailleurs être encouragée, pour mutualiser expériences et savoir-faire, harmoniser et améliorer la qualité des accueils et contribuer à l'évolution des pratiques des professionnels de l'animation Avec elles, il nous faut exercer une fonction de veille et d'observation des territoires (observatoire de la jeunesse).

Le souci de qualité de l'accueil dans les structures doit par ailleurs conduire à meilleur suivi de l'état des réservations et de la satisfaction des familles.

L'engagement des jeunes à promouvoir une politique adaptée à leur aspiration est relancé au travers de la constitution en 2009 d'un nouveau conseil des jeunes représentatif de tous les quartiers de Bordeaux.

Enfin, pour les plus jeunes, le Conseil municipal des enfants continuera à offrir les meilleures conditions d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

➤ **Le programme seniors**

Ces actions reposeront sur deux axes prioritaires : **la prévention** et **la proximité** afin de renforcer et de coordonner la prise en charge de ce public.

La prévention

Les projets menés en complémentarité entre la direction du pôle senior et la direction des actions gérontologiques du C.C.A.S. visent l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, le développement d'un programme d'animations adapté et la mobilisation des seniors désireux de s'engager dans le bénévolat.

L'amélioration des conditions de vie

Le programme de réhabilitation des résidences pour personnes âgées (R.P.A.) traduit la volonté municipale de fournir aux résidents de ces établissements un environnement propice à une vieillesse sereine.

Ces opérations de rénovation du parc locatif social s'étaleront sur la durée du mandat et concerneront près de 500 logements. La première d'entre elles concerne la R.P.A. Buchou et débutera dans le second semestre 2009.

Pour les personnes les plus âgées en situation de dépendance, la prise en charge s'effectue dans les établissements médicalisés gérés par le C.C.A.S. (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes –E.H.P.A.D.-).

L'amélioration de leurs conditions de vie se traduira par un programme pluriannuel s'inscrivant notamment dans les objectifs des conventions tripartites Etat-Conseil général-CCAS.

2009	Mise aux normes de l'E.H.P.A.D Plein Soleil
2010	Lancement des travaux de création d'une plateforme de services à la personne âgée à Petit Trianon
2011	Transfert de l'E.H.P.A.D. La Clairière (situé actuellement à Gradignan)
2012	Réhabilitation de l'E.H.P.A.D Maryse Bastié

Un programme d'animations adapté

Les journées Cap Prévention constitueront à nouveau en 2009 un moment fort de la sensibilisation des personnes âgées.

Les thèmes abordés seront reconduits et développés en particulier la prévention des chutes et le maintien d'une activité intellectuelle stimulant la mémoire.

Le bénévolat

Dès 2009, un Pôle Bénévolat sera créé afin d'accompagner, de former et d'encadrer des bénévoles désireux de s'engager auprès des personnes âgées. Basée sur la lutte contre l'isolement de ce public, cette action repose sur le développement des solidarités.

La proximité

La refonte de l'offre d'animation des Clubs Senior se concrétisera dès le début de l'année 2009 par la création de fonctions nouvelles. Les relations de proximité en matière d'animation auprès des personnes âgées seront développées en favorisant la coordination des acteurs de quartier.

Pour les personnes relevant du maintien à domicile, la création d'un service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.), susceptible d'être porté par le C.C.A.S., répondra à l'objectif d'une plus grande couverture des besoins.

Ce service pourrait voir le jour dans le second semestre 2009 pour des interventions se situant dans le cadre de la sectorisation territoriale définie par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.), soit les quartiers Bastide, Nansouty et Saint-Jean.

➤ Le programme handicap

La Ville s'est fixée pour objectif, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, de rendre accessible tous les bâtiments municipaux (incluant les équipements culturels et sportifs) à échéance 2014.

Dans ce cadre, elle s'appuiera sur les associations du Conseil Ville et handicaps et sur la commission communale d'accessibilité.

En 2009, cet objectif se traduira en particulier par :

- l'établissement du diagnostic d'accessibilité des établissements de la Ville,
- les premiers travaux de mise en accessibilité,
- la réédition du guide pour la personne handicapé,
- l'animation de commissions de travail et de concertation portant sur les thématiques sport et emploi, accès à la culture et aux loisirs,
- l'équipement des lieux d'accueil en boucles magnétiques pour les mal-entendants.

Enfin, la situation des personnes à mobilité réduite sera mieux prise en compte dans tous les projets d'espace public, en matière d'accessibilité, de cheminement et de veille technologique.

➤ **Le programme cohésion sociale et territoriale**

Dans les quartiers prioritaires :

2009 sera la troisième année de l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé avec l'Etat. Même si le contexte est marqué par un fort retrait de nombreux partenaires, dont l'Etat lui-même, force est de constater le rôle majeur et essentiel joué par la ville aujourd'hui et qu'elle souhaite amplifier au titre du volet social de son Agenda 21. Pleinement reconnue dans son action de proximité, c'est sa capacité à répondre aux besoins de la population, à développer de nouveaux projets et à expérimenter qui est ici en jeu : ainsi de nouvelles actions vont voir le jour ou être confortées dans le champ sportif (écoles de tennis de femmes) dans le champ éducatif (en lien avec les nouveaux dispositifs mis en place par l'Education Nationale) ou encore dans celui de l'insertion professionnelle (Formation voile à destination des jeunes des quartiers prioritaires).

Au titre du Conseil de Développement Social :

Cette nouvelle instance de gouvernance mise en place par la ville début 2007 remplit d'ores et déjà nombre de ses objectifs : elle offre un cadre à de nouvelles collaborations entre la ville, l'Etat, le Département et la CAF et permet ainsi de préserver et de consolider des partenariats parfois fragiles ; elle a également permis, sur le terrain, de développer de nouveaux projets en prise directe avec les demandes des habitants : ateliers du bricolage ; projet interassociatifs, université populaire. L'année 2009 s'inscrit donc dans la poursuite de cette dynamique ; l'analyse des besoins et l'évaluation du projet social constitueront également des axes de travail forts.

Au titre de la Prévention de la Délinquance :

En 2009, la mobilisation du réseau et la réactivité face aux situations de tension seront évidemment poursuivies. Parallèlement seront mises en œuvre des actions, en particulier selon les axes prioritaires d'intervention suivants :

- prévention du sexisme et des violences intrafamiliales, dont un projet en direction des auteurs de ces violences,
- projet d'accompagnement social des jeunes en errance autour d'un projet d'hébergement,
- prévention des addictions, dont la prévention de l'alcoolisation excessive des jeunes sur les sites de Paludate et de la Victoire,
- poursuite des groupes de travail thématiques : prévention de la récidive, cellules de veilles territoriales, prostitution, accès au droit et citoyenneté, dispositif Ville-Vie-Vacances.

Au titre du Conseil Local de Santé :

Fort du succès rencontré par la démarche « Atelier Santé Ville » dans le secteur du Lac, la ville développera son action dans d'autres quartiers, rive droite vraisemblablement. Parallèlement, les dynamiques engagées sur les secteurs nord et sud seront renforcées et le travail des commissions poursuivis sur les thématiques repérées : nutrition, cancer, mal-être des jeunes.

La lutte contre les discriminations

En liaison avec la HALDE, la Ville poursuivra son action déterminée contre les discriminations de toute nature, dans la vie au travail comme dans la vie en société. Elle s'appuiera pour cela notamment sur le COBADE, organisme consultatif constitué à cette fin.

➤ **L'action sociale (CCAS)**

L'année 2009 sera consacrée à la mise en place du projet d'établissement du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. Il a vocation à alimenter la construction du 3ème projet de développement social pour Bordeaux qui devrait être proposé à la fin de l'année, au terme d'une démarche partenariale large menée sous l'égide du conseil de développement social auquel le CCAS apportera une active contribution.

Dans le prolongement des principales missions du CCAS, les orientations pluriannuelles peuvent être regroupées autour de trois thématiques :

- 1) la prévention de l'exclusion et l'insertion des publics en difficulté
- 2) le renforcement et la coordination de la prise en charge des personnes âgées (*Cf. supra : programme personnes âgées*)
- 3) l'évaluation de l'action sociale locale et la modernisation de l'outil de travail

La prévention de l'exclusion et l'insertion des publics en difficulté

Il s'agit d'un enjeu fort auquel des réponses seront apportées dès 2009.

Afin d'améliorer la coordination des acteurs professionnels du secteur médico-social et de répondre à leurs besoins d'information urgente pour la prise en charge des personnes isolées, le cahier des charges d'une **plateforme téléphonique de santé-social** sera formalisé en lien avec les partenaires locaux (115 notamment) sur la base d'un référentiel documenté et actualisable. Cette démarche s'accompagnera de la construction d'un véritable réseau d'interventions sociales transversales, le **CoRIST**, dont le CCAS assurera la coordination et dont la mission sera de mobiliser autour de situations complexes d'administrés ou considérées comme insolubles, les professionnels de l'action sociale pour un déblocage et un décloisonnement des pratiques.

Par ailleurs, le développement du partenariat, notamment avec les associations, se concrétisera par le lancement d'un nouveau dispositif **d'urgence alimentaire** (en lien avec la banque alimentaire...) permettant, à titre expérimental, la distribution d'une centaine de repas tous les dimanches aux personnes les plus démunies et sans domicile sur un ou plusieurs sites de la Ville. Ce partenariat associatif se poursuivra avec l'étude d'une **bagagerie** sur Bordeaux accessible aux personnes sans domicile fixe.

2009 devrait voir, également, la mise en œuvre du nouveau **revenu de solidarité active** par le Conseil Général. Le CCAS de Bordeaux, partenaire traditionnel et à l'efficacité reconnue par le Département pour le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RMI (près de 4000 usagers) devra définir, dans le cadre d'un nouveau conventionnement, son offre de service et la portée de son engagement.

Par ailleurs, le CCAS propose un patrimoine locatif conséquent, en lien avec des bailleurs sociaux et différentes institutions, dont la finalité est de contribuer, par l'élaboration de vrais parcours résidentiels, aux démarches d'insertion de personnes en difficultés.

Dans ce cadre, l'établissement doit développer son implication dans la lutte menée par la Ville pour la **résorption de l'habitat insalubre et indigne** (hôtels meublés notamment) en accompagnant le relogement et le suivi individuel des publics concernés et leur intégration dans le parc social conventionné de droit commun. Ces démarches s'effectueront en lien avec les bailleurs sociaux étant entendu qu'une première expérimentation portée par « In Cité » est attendue en 2009.

Cette spécificité de l'offre de service du CCAS doit aussi se formaliser à travers la mise aux normes ou la requalification lourde de certains équipements.

Ainsi, le site de **Leydet** fera t-il l'objet, dès 2009, d'un programme de **travaux d'adaptation** et de mise aux normes afin de préparer la formalisation avec l'Etat et le Conseil Général d'un important projet d'**humanisation** de l'établissement, dont l'objectif est d'améliorer physiquement ses qualités d'accueil et de créer des unités de vie adaptées aux besoins des résidents. Ces démarches seront formalisées dans le projet d'établissement spécifique de Leydet qui doit être également adopté en 2009. Elles doivent également s'articuler avec une meilleure redistribution de l'offre de logements d'urgence à l'échelle de l'agglomération et du Département (compétence Etat notamment)

Par ailleurs, au terme d'un autre partenariat financé par le Département dans le cadre de l'aide à l'enfance, le CCAS propose, dans deux Centres Maternels, un hébergement et un accompagnement spécifiques aux familles dans des conditions matérielles qui doivent être améliorées. Plusieurs programmes de travaux sont ainsi en phase soit de maîtrise d'œuvre après concours, soit de définition des besoins. L'année 2009 devra donc permettre de conclure les études et les engagements fermes pour **l'extension du Repos Maternel et la requalification de sa crèche** ainsi le programme des travaux d'**aménagement du foyer**.

Enfin, le CCAS peut être promoteur et développeur des outils d'insertion qui sont proposés aux collectivités. Ainsi, par le biais du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) qui lui est rattaché et dont le conventionnement avec les partenaires institutionnels (Etat ; Conseil Général...) vient d'être renouvelé, **l'élargissement de la clause d'insertion dans les marchés publics** de l'institution (de travaux et de services) est souhaité. Le renforcement de la commande publique à hauteur de 25 000 heures / an constitue ainsi un objectif, étant entendu que cet objectif sera atteint dans le cadre d'une meilleure mutualisation des moyens d'ingénierie existants comme ceux du PLIE et la MDE par exemple...Une charte des bonnes pratiques sera ainsi proposée dans le cadre de l'application de l'Agenda 21.

Le renforcement et la coordination de la prise en charge des personnes âgées

Le CCAS mène avec la Ville une action d'accompagnement soutenue des personnes âgées sur Bordeaux. Elle se concrétise par la gestion d'une capacité d'hébergement significative pour résidents autonomes ou non, une offre de service diversifiée collective et individuelle (restauration et animation...) ainsi que l'évaluation des besoins au domicile des personnes âgées voire même une prise en charge médicalisée (*Cf. supra : programme personnes âgées*).

Dans un souci de cohérence de l'action et pour simplifier la relation avec les usagers, il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur l'unification de l'offre de services de la collectivité dédiée à cette population. Ainsi, le Pôle senior de la mairie et la direction des actions gérontologiques du CCAS ont vocation à renforcer leur complémentarité, éventuellement en relocalisation sur un seul site leurs principales compétences. L'étude d'un **guichet unique d'accueil des personnes âgées** sera donc menée à cet effet.

L'évaluation de l'action sociale et l'amélioration de l'outil de travail

En application de ses compétences réglementaires, le CCAS est tenu de procéder à une **analyse des besoins sociaux (ABS)** sur son territoire. Cet outil méthodologique et partagé est en cours d'élaboration et a donné lieu à un partenariat multiple. Avec des Villes de Gironde membres de l'union des CCAS, d'une part, et avec des institutions compétentes comme le Conseil Général, la CAF ou la CRAM, d'autre part. La première plateforme d'indicateurs (démographie ; logement ; revenus-précarité ; activité économique ; famille ; personnes âgées ; personnes handicapées et santé) est en cours de validation et fera l'objet d'une restitution large dans les premières semaines de l'année 2009. Elle alimentera ensuite les travaux du conseil de développement social dans le cadre du nouveau projet de développement social de Bordeaux attendu pour la fin 2009.

Cette analyse a vocation à être actualisée chaque année et à s'enrichir de nouvelles données partagées et commentées qui sous-tendront l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques sociales locales. Sa **présentation par quartiers** permettra d'appréhender plus finement une action plus territorialisée du CCAS, en lien avec le projet urbain de la Ville et la création des mairies de quartiers (permanences sociales décentralisées par exemple...).

Par ailleurs, le souci d'amélioration de l'offre de service opérationnelle du CCAS nécessite une réflexion à moyen terme sur ses **moyens fonctionnels**, qui sera développée au cours des prochains mois.

Enfin, l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le CCAS (la dernière expirant fin 2008) permettra de fixer le cadre et les outils de cette collaboration pouvant aller, si nécessaire sur certains sujets, jusqu'à une mutualisation fonctionnelle.

D'ores et déjà, le CCAS est pleinement associé à diverses démarches mises en œuvre par la collectivité comme la **gestion locale par objectif** (*la Glob*) ou encore l'élaboration de **l'Agenda 21** pour lequel il a été force de propositions sur les thématiques relevant de sa compétence.

Enfin, l'ensemble des actions de l'établissement a vocation à faire l'objet d'une meilleure communication à l'égard des usagers, du grand public et des partenaires). C'est la raison pour laquelle, un projet de **plan de communication** sera proposé dans le courant de l'année. Le projet d'établissement du CCAS en sera le support opérationnel.

La politique de développement sportif

➤ **Le programme en faveur du sport éducatif et de loisirs**

Notre politique sportive a pour première ambition d'offrir à tous les Bordelais des équipements de proximité de qualité, accessibles et sécurisés.

C'est l'objet de notre programmation pluriannuelle destinée à adapter le patrimoine existant et à le compléter, et qui intégrera les orientations de l'Agenda 21 municipal.

Ces investissements sont prolongés par le développement d'une politique sportive lisible et attractive et par l'importance donnée à la dimension sociale du sport. L'aide humaine logistique et financière en direction des clubs, des associations, des établissements d'enseignement, la meilleure accessibilité aux équipements et pratiques sportives des personnes handicapées, et l'appui au sport féminin illustreront le rôle social donné au sport.

En 2009, particulièrement, seront étudiées et expérimentées des animations municipales sur des équipements ouverts et de plein air.

➤ **Le programme en faveur des équipements sportifs structurants**

Au-delà de l'accompagnement du sport de loisirs, la Ville mènera durant les prochaines années des opérations de requalification des équipements dont le rayonnement s'étend, au minimum, à l'agglomération. C'est l'objet des travaux qui seront engagés au stade Chaban-Delmas (2^{ème} tranche), à la piscine judaïque et dans les bâtiments sous gestion déléguée (golf, patinoire, stadium, ...).

La reconversion du Palais des sports constitue également un enjeu important pour les prochaines années.

➤ **Le programme en faveur du sport de haut niveau**

Capitale régionale, Bordeaux entend participer au développement du sport de haut niveau contribuant au rayonnement de la ville et à un engouement pour les pratiques sportives de la part de tous les habitants.

Les clubs professionnels seront au cœur de ces politiques :

- dans le cadre de partenariats contractuels, pour des événements exceptionnels,
- dans le cadre de Bordeaux sport pour développer la pratique du haut niveau ou une mutualisation des moyens,
- en poursuivant les actions liées au parrainage instituées en 2008.

2009 sera l'année de la promotion du sport féminin au travers de l'émergence d'un club de haut niveau.

La politique de développement culturel : la démocratie culturelle

➤ **Rapprocher la culture des Bordelais**

L'ambition de la Ville en matière culturelle est de hisser Bordeaux au rang de grande métropole culturelle européenne (*point développé en troisième partie : Bordeaux en Europe et dans le monde*).

Mais cette ambition n'est réalisable que si chaque Bordelais et Bordelaise vit ce changement au travers d'une proximité renforcée avec la culture, facteur fondamental de développement du citoyen. L'expérience de la candidature pour 2013 a clairement mis à jour le désir de nos concitoyens d'être pleinement acteurs de cette transformation.

Pour répondre à cet élan, il s'agit en premier lieu de renforcer le maillage culturel du territoire communal en poursuivant les efforts entrepris pour ancrer la culture dans tous les quartiers.

L'inscription des politiques de développement culturel dans la dynamique de développement urbain, devient ainsi une règle générale. De nombreux projets en cours témoignent d'ores et déjà de cette volonté. C'est ainsi que les Archives municipales bénéficieront à l'horizon 2013, d'une installation dans l'ancien chai aux farines à la Bastide.

Autre illustration, le travail important qui a mené à l'amélioration du réseau des bibliothèques municipales ; de même, le développement de l'offre numérique relève de cette préoccupation de rapprocher la culture des Bordelais. Il permettra à terme un accès aux fonds bien plus pertinent.

Les archives et les musées s'inscrivent dans cette dynamique, afin d'offrir à chacun un accès développé aux documents et aux collections. Ainsi, la mise en ligne des instruments de recherche, la numérisation des collections, la création de sites Internet pour chaque établissement culturel, sont autant de projets à conduire.

Au-delà, c'est bien l'ensemble des acteurs culturels, notamment les porteurs de projets qui seront incités à développer l'activité culturelle au cœur des quartiers.

Développer la proximité, c'est aussi renforcer la lisibilité de la culture dans la Ville par l'amélioration de l'accès aux équipements. Ainsi, dès 2009 une réflexion globale sur la signalétique des établissements culturels devra être engagée pour favoriser la connaissance par les Bordelais, et notamment les familles bordelaises, d'un patrimoine dont l'animation sera renforcée.

Mais, conforter la lisibilité exige également de valoriser le patrimoine culturel et de mettre en œuvre des dispositifs facilitant l'information des publics pour l'ensemble de l'offre culturelle qui leur est ouverte.

➤ **Favoriser l'ouverture à de nouveaux publics**

Rapprocher la culture des Bordelais, c'est aussi donner la priorité à l'accès de certains publics.

Ainsi, les moins de 25 ans constituent un enjeu important de l'essor culturel de la Ville. Ils sont déjà au cœur de nos projets, que ce soit dans les musées, à la Bibliothèque, à l'Opéra ou au Conservatoire. Les efforts doivent cependant être poursuivis et renforcés s'agissant notamment de l'éveil artistique du tout jeune public.

La seconde priorité en matière d'accueil et de développement des publics nous conduit à concentrer nos efforts sur les publics économiquement faibles ou isolés, notamment grâce au développement de partenariats existants avec les structures sociales, les structures carcérales et hospitalières.

Il est également nécessaire de poursuivre la politique de lutte contre la fracture numérique et linguistique en développant des dispositifs d'accompagnement, à l'image de ce que font déjà la Bibliothèque ou le Musée d'Aquitaine.

Enfin, il s'agit de permettre une égalité d'accès à tout usager. Aussi les efforts de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements seront poursuivis puisque, après le Musée des beaux arts et le Grand Théâtre, chaque année une part de l'investissement sera consacrée à la mise au norme des établissements. En 2009, la phase opérationnelle des deux premiers chantiers débutera, et la mise aux normes du Musée des arts décoratifs sera également lancée.

La mise en œuvre de ces politiques ne peut faire cependant l'économie d'une réflexion globale sur notre politique tarifaire qui doit être aujourd'hui revisitée afin de devenir un levier encore plus pertinent de nos politiques d'accueil des publics. Pour favoriser la connaissance des publics, les évaluations des politiques culturelles doivent être poursuivies, à l'instar de ce qui est entrepris pour la lecture publique.

La Ville et la démocratie locale

➤ **Le programme en faveur de la vie associative**

La Ville entend renforcer sa politique d'accompagnement des associations. La lisibilité des services offerts, le développement de l'information (newsletter...) y contribueront. De même, les salles municipales vont faire l'objet d'un programme de travaux visant un meilleur confort d'usage et une meilleure accessibilité, notamment l'amphithéâtre de l'Athénée, ou la rénovation comme pour les salles Son Tay et Quintin Loucheur. Plusieurs salles associatives seront créées, au pôle Malbec, et le projet de rénovation de la Halle des Douves sera établi.

La vitalité démocratique de notre ville et sa pluralité doivent pouvoir s'appuyer sur des instances dynamiques ; c'est l'objet de la mise en place du conseil de la diversité et du conseil de la vie associative.

Enfin, dans un souci de clarté de ses relations avec les associations, la Ville entend valoriser l'ensemble des aides indirectes mises à leur disposition et proposer un guichet unique aux associations qui favorisera la lisibilité globale de l'action municipale.

➤ **Le programme en faveur de la démocratie de proximité**

Se tenir à l'écoute de nos concitoyens et répondre aux attentes

Un séminaire de travail interne a mis en évidence l'importance des mairies de quartier comme lieu privilégié de rencontres, de débats et de concertation sur les problèmes et attentes exprimés à l'échelle du quartier et sur la nécessaire coordination des services que cela suppose.

Réunions de quartier, réunions de rue, ateliers thématiques, réunions de travail et d'information empruntent désormais, à l'initiative des maires adjoints et de leurs délégués, des modes opératoires nouveaux qui gagnent en simplicité et réactivité pour coller aux préoccupations rencontrées.

Les lieux de ces réunions sont appelés à changer pour épouser fidèlement la sociologie du quartier et des problèmes traités et la configuration des réunions devra s'améliorer pour accueillir davantage de public, illustrer les propos et favoriser les échanges.

En 6 mois, ces structures se sont mises progressivement en place dans chacun des 8 quartiers sur des thématiques voulues par les participants (urbanisme, sécurité, circulation, propreté...) et sont appelées à se développer avec le concours actif du service de la Vie des Quartiers, véritable mémoire des dossiers, synthèse des interventions et outil de suivi dès lors que plusieurs directions, voire de collectivités différentes, sont concernées.

Les agents de proximité seront basés très prochainement dans les mairies de quartiers d'où ils pourront prendre directement leur service au plus près du terrain. Une organisation administrative se mettra progressivement en place pour accompagner ce travail de proximité.

Ce dispositif est complété par la montée en puissance de la **plateforme téléphonique** qui recueille les doléances des Bordelais et prend les rendez vous pour les enlèvements à domicile. En 18 mois, ce service est passé de 600 appels hebdomadaires à 1000 aujourd'hui en moyenne. Cette progression constante nécessitera en 2009 une mise à jour informatique plus élaborée pour améliorer le flux des appels et le suivi des dossiers par quartier. Cette plateforme constitue un prolongement précieux du travail des équipes de proximité réparties sur les 8 quartiers et qui, au quotidien, sont chargées de relever et de signaler les dysfonctionnements mis à jour sur la voie publique et lorsque c'est possible de provoquer les interventions nécessaires à leur réparation.

La pratique a révélé l'intérêt d'une **prise de contact** avec les demandeurs et plaignants pour une meilleure compréhension des difficultés et gagner en efficacité dans leur résolution. Elle sera donc encouragée chaque fois que possible car ses bienfaits en matière de transversalité dans l'intervention des services sont devenus aujourd'hui incontestables.

➤ **Le programme accueil et citoyenneté**

Accompagnée par des analyses régulières des procédures suivies et par des indicateurs permanents, qui s'appuieront sur l'engagement d'une procédure de certification ISO 9000, la Ville s'engage dans des actions pluriannuelles construites et réactives, avec notamment pour objectifs :

- **la facilitation et la fiabilisation des diverses formalités administratives**, par l'activation des services dans les quatre nouvelles mairies de quartiers, le développement des progiciels de gestion des attentes *Sirius* et *E.Sirius*, l'installation d'une plate-forme téléphonique pour les renseignements d'état civil, l'amélioration du traitement des demandes d'actes via le portail *Bordeaux.fr*, l'adaptation des sites et des moyens de communication aux personnes handicapées (aménagements d'accès, logiciel de radioguidage pour malvoyants, formation des personnels aux handicaps sensoriels), l'implantation d'un progiciel de gestion des sépultures et des opération funéraires ;

- **l'amélioration de l'exploitation des données**, par le développement de l'archivage numérique, le rééquilibrage de plusieurs bureaux de vote aidé par le progiciel cartographique *Ciril*, le développement du *RIL* (Répertoire d'Immeubles Localisés) et du dispositif de traitement des données INSEE pour leur exploitation sociologique, l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine cinéraire incluant un volet écologique, un programme de travaux d'appropriation des cimetières et l'implantation progressive de columbariums.

La politique de qualité des espaces publics de proximité

➤ **Le programme de gestion et d'entretien du patrimoine vert**

Entretien, gérer et pérenniser le patrimoine vert et les paysages dans le respect de l'environnement, valoriser et transmettre le savoir-faire au moyen d'une politique de formation, d'accueil et de communication destinée à tout public, telles sont les priorités de notre action.

Les objectifs pluriannuels de ce programme s'inscrivent dans un contexte d'extension des surfaces à gérer et portent sur les points suivants :

- le maintien de la qualité globale des espaces mis à disposition des Bordelais, tant sur les plans de l'esthétique que sur ceux de l'accueil, de la sécurité (vis-à-vis des arbres notamment) ou du confort ;

- la poursuite, dans le cadre de l'Agenda 21, des principaux objectifs environnementaux tels que la réduction de la consommation d'eau, le « zéro-phyto », la protection des milieux naturels et sensibles et le développement de la biodiversité en Ville ;
- la mise en place d'une démarche ISO 14001 en vue d'une certification de la direction courant 2010 (qualité environnementale du service) et l'obtention d'un 'éco-label' pour les parcs emblématiques de notre Ville (démarche de « qualité de produit ») ;
- la maîtrise des coûts avec la nécessité de mettre en place une comptabilité analytique ;
- le développement de l'insertion socio-économique (personnes défavorisées et personnes handicapées) ;
- l'implication des citoyens et des riverains avec la communication sur les nouvelles pratiques de gestion et le patrimoine géré par la Ville, la Maison du jardinier et, enfin, la possibilité d'impliquer les riverains sur la prise en compte de certains sites (plantations de bulbes, de pieds d'arbres,...).

En 2009, la Ville va poursuivre et amplifier la gestion raisonnée de ses espaces verts. La réduction des consommations d'eau déjà bien entamée reste l'objectif prioritaire avec un travail en 2009 sur les installations d'arrosage et les bassins.

L'objectif 'Zéro-phyto' pour 2012 reste un objectif majeur, 2009 sera l'année charnière pour la mise en place de méthodes de désherbage alternatives sur les espaces verts de la Ville, techniques alternatives dont la mise en place est le garant de l'abandon progressif de l'utilisation des désherbants.

Courant 2009, la gestion des déchets verts connaîtra une évolution importante suite à l'équipement de broyeurs de végétaux mobiles avec, comme objectif à l'horizon 2010, le recyclage de 100% des déchets verts au sein de nos espaces verts.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur les actions concernant les zones naturelles du Nord. La mise en place d'un comité scientifique élargi aux berges de Garonne et au Lac de Bordeaux est envisagée en complément du Comité Scientifique du bois de Bordeaux.

Enfin, les services vont travailler à l'obtention d'un éco-label pour les parcs emblématiques. En effet, nous ne disposons pas d'élément de jugement de la qualité environnementale des sites que nous gérons et en particulier des sites les plus grands et des plus emblématiques. L'adoption d'un 'Agenda 21' renforce la nécessité d'un contrôle de qualité de certains de nos espaces verts (démarche qualité 'produit').

Il est proposé de retenir les sites suivants pour 2009 :

- l'ensemble parc Floral et Bois de Bordeaux ;
- le Jardin Public ;
- le Parc Bordelais ;
- le parc Rivière et la Maison du Jardinier ;
- le parc de la Béchade.

Enfin, en 2008, la Direction des Espaces Verts a consacré une part conséquente de son budget à l'insertion socio-économique par le biais de la Régie de Quartier 'Habiter Bacalan' et par celui d'une entreprise d'insertion de personnes sans domicile fixe. Le travail réalisé a permis à la direction d'absorber les nouvelles surfaces à effectif constant.

Il est proposé, pour 2009, de compléter ce dispositif par la participation de centres d'aide par le travail (CAT) employant et encadrant l'équivalent de 5 emplois temps plein en personnes handicapées qui travailleraient sur les espaces verts. Cela permettra d'absorber les extensions d'espaces verts prévues en 2009 (environ 8 hectares avec principalement la dernière partie des quais rive gauche et la suite du parc aux Angéliques).

➤ **Le programme en faveur de la propreté urbaine**

Contribuer à l'amélioration de la qualité des espaces publics de proximité

Le premier de nos devoirs en la matière est de veiller à maintenir un bon niveau de propreté de la Ville et de rechercher les moyens et l'organisation qui permettront dans les années à venir d'accroître nos fréquences de passages, de promouvoir le tri sélectif et d'améliorer nos techniques de traitement tout en respectant les recommandations de l'Agenda 21 en matière de protection de l'environnement.

2009 verra l'extension du **tri sélectif** sur le quartier Centre. Ce dispositif nécessitera un accompagnement particulier compte tenu de la typologie de l'habitat et la forte concentration de commerces, de bouche notamment, sur le secteur. Le passage d'une collecte en C6 à une collecte en C3 sur ce secteur nécessitera une forte mobilisation de la profession et des organisations syndicales et consulaires.

La construction d'un **nouveau centre de propreté** sur Caudéran viendra compléter le maillage de notre organisation pour une meilleure efficacité de nos interventions sur le quartier et réduire les temps de trajets.

Les programmes d'installation de **mobilier** (corbeilles, distributeurs de poches, panneaux d'affichages...) composent la gamme des d'équipements mis à disposition pour améliorer la collecte des déchets de la rue ; ils s'enrichiront en 2009 d'une nouvelle catégorie de cendriers de rue qui viendra compléter les installations des commerçants régulièrement sollicités pour équiper les abords de leurs établissements.

Chaque quartier fera l'objet, dans les années à venir, d'une **évaluation de la propreté** en liaison avec les Maires adjoints en vue de rationaliser nos fréquences et traiter davantage de secteurs. Il en résultera un tableau de bord par quartier.

Le **dispositif de contrôle** à l'égard des producteurs de déchets, ménages et professionnels, sera étendu et renforcé pour que les arrêtés du maire en matière de tri et de rejet ainsi que l'obligation de rentrer ses bacs soient respectés.

Les équipes de la propreté opèrent dorénavant dans un cadre plus respectueux des **engagements de l'agenda 21** et exploitent quotidiennement les ressources en eau de géothermie de Mériadeck. En 2009, de nouvelles sources d'approvisionnement seront exploitées avec la récupération d'eau de piscines notamment sur Galin. L'expérimentation concernant l'abandon progressif du désherbage chimique s'avère concluante et mérite d'être poursuivie. Un effort de communication s'impose cependant pour encourager les riverains à sarcler les herbes qui poussent au printemps.

➤ **Le programme de gestion de la voie publique**

Protéger et équiper les espaces publics

Nos espaces publics doivent être équipés pour être convenablement protégés. Les dispositifs de **stationnement** s'étendront progressivement tant pour les voitures (horodateurs) que pour les vélos (arceaux) au fur et à mesure de l'achèvement des travaux ou en fonction des demandes des riverains.

En plus des programmations annuelles de corbeilles et autres mobiliers urbains, la Ville poursuit ses équipements en **sanitaires automatiques** (notamment sur les quais) qui, mis gracieusement à disposition des utilisateurs, concourent de façon sensible à la propreté générale de la Ville.

La politique de prévention des risques et de tranquillité

Outre les missions traditionnelles, la Ville doit répondre pour les années à venir à de nouveaux défis tels que l'accessibilité des personnes handicapées ou la lutte contre de nouvelles nuisances urbaines de plus en plus dénoncées et particulièrement complexes à combattre.

➤ **Le programme de prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires**

La Ville poursuivra son action pour assurer la tranquillité des Bordelais en 2008, en portant son effort dès 2009 sur un certain nombre de nuisances

Le protocole d'accord avec les opérateurs de téléphonie permet aujourd'hui de déclencher les concertations nécessaires autour des projets d'implantation d'antennes, fournir les caractéristiques de chaque nouvelle installation et accompagner les études d'impact demandées conformément aux recommandations de la charte nationale.

25 sites considérés comme sensibles ont fait l'objet d'une demande d'étude complémentaire en 2008.

La commission de concertation qui réunit représentants des opérateurs, de la Ville, élus et personnalités qualifiées comptera en 2009 un représentant du comité scientifique mis en place dans le cadre de la charte du développement durable.

La Ville apporte son soutien à la réalisation de **la carte du bruit** que la CUB doit dresser à l'échelle de la communauté urbaine toute entière.

D'ores et déjà, la police municipale a conduit des opérations de contrôle et de sensibilisation contre le bruit des deux roues qu'elle poursuivra sous une forme plus coercitive en 2009 en accord avec la police nationale. D'autres mesures d'accompagnement devront figurer dans un plan de lutte contre le bruit.

La Ville apporte enfin sa contribution au fonctionnement d'AIRAQ qui contrôle **la qualité de l'air** et fournit des données intéressantes sur l'évolution de la pollution en divers endroits de la Ville. Cette collaboration pourrait insister sur des mesures concernant des sites en devenir (berges du Lac, Ravezies...)

La lutte contre l'insalubrité

La Ville a mis en place une mission sur les hôtels et chambres meublés avec pour objectif de favoriser la mise aux normes du parc actuel et lui permettre de poursuivre son rôle social.

La lutte contre l'insalubrité se poursuivra par ailleurs avec une attention particulière sur le parc privé pour encourager les propriétaires à améliorer la qualité des logements proposés. Un dispositif est d'ores et déjà en cours d'élaboration avec l'Etat pour mieux coordonner les interventions des deux collectivités.

➤ Le programme en faveur de la tranquillité publique

Présence (et disponibilité), proximité, polyvalence et professionnalisme constituent les valeurs de cette mission qui joue un rôle important en matière de prévention et de tranquillité publique.

La présence de la police municipale est faite pour rassurer ; elle produit un effet extrêmement positif et les signes d'apaisement constatés sont à encourager (brigade équestre sur les quais, brigade SDF, brigade voie publique, poste de police sur les quais...).

La participation régulière au CLSPD constitue par ailleurs l'assurance d'une meilleure coordination des actions de la Ville et de la police nationale notamment sur des sujets délicats (prostitution, sorties de discothèques ...).

Les actions de contrôle et de sanction conservent un pouvoir de dissuasion fort pour réguler le trafic et le stationnement automobile et lutter contre les incivilités courantes au niveau de la rue (brigade verte notamment).

Enfin, l'accessibilité du secteur à bornes doit être mieux contrôlée. Cela implique un meilleur suivi pour limiter les intrusions nocturnes sources de nuisances pour les riverains.

L'amélioration des dispositifs de vidéo surveillance

L'ouverture du quai des berges rendra nécessaire de compléter le dispositif de surveillance des nouveaux équipements ouverts au public pour contenir le phénomène de dégradation et préserver la qualité d'ensemble de part et d'autre du pont.

Cette extension que la plupart des grandes Villes connaissent à l'instar de Paris sera néanmoins accompagnée d'un travail d'évaluation qui sera entrepris en liaison avec la commission préfectorale ad hoc. Elle s'accompagnera également d'une amélioration des locaux et de son équipement.

La mise en service de la maison écocitoyenne permettra l'ouverture d'un nouveau poste de police municipale sur les quais. La qualité des témoignages sur son utilité justifie amplement cette réalisation.

BORDEAUX, CŒUR D'UNE AGGLOMERATION DURABLE

Le projet urbain modifie profondément l'image et l'usage de la Ville.

Pour affirmer son rôle de cœur d'agglomération, Bordeaux doit poursuivre une démarche globale associant développement urbain, construction de logement et cohérence paysagère.

L'ambition de développement doit en effet conjuguer dynamisme, attractivité du territoire et prise en compte de l'environnement. C'est par exemple l'objet de notre politique de déplacements doux.

Mais, l'aménagement des espaces ne suffit pas. Le projet urbain doit, plus encore, intégrer projet d'urbanisation et développement économique. Ces deux leviers assureront l'attractivité et le dynamisme de Bordeaux.

La politique de développement urbain durable

➤ **Le programme en faveur du développement urbain**

Le programme d'actions pour l'année 2009 va s'inscrire dans une ambition développée à partir du futur projet urbain de la Ville qui couvrira la période 2009 – 2030. Les prochaines années seront marquées par la finalisation d'orientations d'aménagement sur les secteurs stratégiques : Bassins à flot, Bastide, secteur gare...

A partir de 2009, il doit également être mis en œuvre un mode de fonctionnement orienté en priorité vers la recherche d'idées et de pistes d'actions originales (ateliers, séminaires restreints) et l'animation d'une concertation à l'échelle des différents quartiers, et moins vers la conduite d'études générales, dont la validation par la Communauté Urbaine reste aléatoire.

Offrir aux habitants, des quartiers mixtes et constitués dans un souci de développement durable

Promouvoir le développement durable dans les constructions nouvelles et les programmes d'aménagement.

- Prolongement de l'opération Centre Historique vers le sud

L'opération de revitalisation du centre historique prendra fin aux alentours de 2010 (une prolongation de la convention publique d'aménagement jusqu'à 2014 va intervenir). Dès à présent, les services de l'Etat ont fait savoir que dans le cadre de la création d'une Opération d'Intérêt National sur le secteur de la gare Saint Jean/Bègles/Floirac (projet Euratlantique), il conviendrait d'envisager un recentrage du périmètre d'intervention vers le sud. Une réflexion sur des hypothèses de périmètre, de méthodologie et d'outils est engagée en interne puis sera discutée avec les services de l'Etat en fonction du dispositif retenu en matière de quartiers anciens dégradés.

- Lancement et suivi d'une mission d'architecte-urbaniste sur le périmètre des Bassins à Flots (mai 2009), mise au point des premières opérations de construction et du dispositif réglementaire et financier (programme d'aménagement d'ensemble (PAE), modification du P.L.U.)

- Finalisation d'une synthèse des enjeux au débouché du pont Bacalan-Bastide, dans la perspective du lancement par la C.U.B. en 2009 d'une recherche d'urbanistes,
- Poursuite du diagnostic urbain confié à l'agence d'urbanisme en 2008 afin de coordonner les interventions des acteurs du quartier du Grand Parc.

- Bastide Niel : bilan de la concertation préalable, finalisation de l'étude confiée à CAP TERRE et du dossier de création de la Z.A.C, mise au point du cahier des charges pour la recherche d'un urbaniste.

- Etude Saint Augustin : suivi de l'étude de restructuration du site hospitalo-universitaire et coordination avec le projet CAMPUS développé par le PRES de Bordeaux.

Finaliser les programmes exemplaires en matière de constructions et d'aménagements durables dont la Ville est à l'initiative,

- Déclinaison opérationnelle du marché de définition de Mériadeck suite à la désignation d'un projet lauréat en juillet 2008 : organisation d'un workshop, mission d'étude relative à l'implantation d'un nouveau centre administratif.

- Mise en œuvre d'une première phase opérationnelle sur le quartier de la Benauge.

- îlot E d'Armagnac : mise au point du permis et de la promesse de vente, cession des emprises, lancement de la pré commercialisation ...

- Immeuble de bureaux rue Achard : mise au point du permis et de la promesse de vente, cession des emprises, élaboration du dossier de financement du surcoût liées aux innovations techniques du projet par le FEDER.

- Logements sociaux : label bâtiment basse consommation avec la société Domofrance Cours Edouard Vaillant.

Mener des actions de communication et de concertation auprès des professionnels, des habitants et des usagers.

La Ville mène depuis plusieurs années des études de projet urbain mais toute démarche prospective a ses limites. Un changement de méthode de travail est souhaitable pour mettre en place ce que l'on peut appeler des « laboratoires d'idées », pouvant associer des concepteurs, promoteurs... sur des sujets précis pendant un temps relativement court

Il est donc proposé d'organiser, d'animer et de synthétiser l'ensemble de ces échanges qui viendraient en permanence alimenter le débat (interne à la Ville et avec la CUB) sur le projet urbain. Ces échanges pourraient régulièrement alimenter divers ateliers d'urbanisme, voire des conseils de quartier et faire l'objet de restitutions annuelles.

Au delà des orientations générales contenues par exemple dans le projet d'aménagement et de développement durable communautaire (PADD), il importe que la Ville illustre par un document grand public (habitants, professionnels ...) les ambitions du projet urbain. Ceci sera fait en 2009.

- Poursuite des rencontres avec les habitants, les professionnels...

D'autres formes d'échanges (réunions publiques, groupes de travail, ...) suivront les rencontres de la Bastide et seront programmées en 2009. Le résultat sera retranscrit dans des documents de communication à destination du public.

➤ **L'action de la Ville dans le domaine du droit des sols**

Accompagner les révisions du PLU

La Ville est un partenaire actif de la communauté urbaine pour actualiser régulièrement le PLU et notamment pour incorporer les préconisations issues du recensement du patrimoine architectural urbain

Accroître la mobilisation de l'architecte conseil de la Ville

Certains projets, par leur importance ou leur positionnement, sont susceptibles d'impacter fortement le paysage de la Ville, et doivent également prendre en compte la valeur universelle du site de Bordeaux inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Au-delà des partenariats qui pourront être engagés avec les opérateurs sociaux et les promoteurs privés, il est proposé de mobiliser l'architecte-conseil dès la phase d'avant projet (sur des projets d'envergure) ou de systématiser sa participation aux jurys de concours les plus significatifs.

Améliorer le service aux usagers

Dans le cadre de la modernisation du service rendu aux usagers, la Ville poursuivra ses efforts dans le domaine des autorisations du droit des sols et dans l'information qui en découle :

- assurer une meilleure proximité par des permanences dans les Mairies de quartiers sur le plan local d'urbanisme, les démarches, l'architecture.

- participer à l'élaboration de documents pédagogiques pour aider les administrés dans leurs démarches.

- mettre en œuvre une démarche de numérisation des dossiers d'autorisation du droit des sols notamment archivés pour optimiser le traitement des demandes (copie d'arrêté, de certificat de conformité...).

- mettre en ligne au bénéfice des notaires une saisie à distance des demandes de certificats d'urbanisme.

➤ **Le programme en faveur de l'habitat et du logement**

Faciliter le parcours résidentiel des ménages à Bordeaux en favorisant l'accession à la propriété à prix maîtrisés

Dans le parcours résidentiel, l'accession à la propriété représente un objectif primordial pour un grand nombre de ménages, mais le niveau des prix de vente rend difficile l'accession des primo accédants à revenus moyens et modestes, particulièrement dans le logement neuf, les contraignant à reporter leur projet en périphérie lointaine, avec pour effet une amplification de l'étalement urbain.

Au même titre que le développement de l'offre locative conventionnée, l'accèsion à la propriété constitue dès lors pour une Ville centre d'agglomération comme Bordeaux un véritable enjeu de solidarité.

Parce que toute aide complémentaire, au regard du budget moyen des familles, est de nature à augmenter sensiblement la solvabilité dans le cadre d'un projet d'accèsion à la propriété, la Ville développe et entend développer dans les prochaines années une action significative pour encourager l'accèsion à la propriété sur son territoire.

Développer l'offre locative sociale conventionnée afin de permettre aux ménages, en particulier les plus fragiles, d'accéder à un logement et poursuivre l'amélioration du parc ancien.

Conformément aux objectifs du PLH, il est nécessaire de produire annuellement 576 logements sociaux publics et privés (logements familiaux, FJT, logements personnes âgées, logements étudiant).

Concernant le parc public, il est envisagé pour 2009 de financer 325 logements PLAI et PLUS représentant pour la Ville 3 250 000 € de subvention au titre de la surcharge foncière. Les modalités d'attribution de celles-ci seront modifiées pour tenir compte des orientations liées au développement durable.

Quant à l'amélioration du parc privé, la Ville prévoit en 2009 une participation au PIG communautaire à hauteur de 300 000 € toutes actions confondues (logements conventionnés ANAH et PLAI, lutte contre l'habitat indigne et la vacance, développement durable).

Par ailleurs, une étude pré-opérationnelle a été engagée, préalablement au lancement d'une nouvelle OPAH en 2009 destinée à poursuivre les actions engagées dans le cadre de l'OPAH Centre Historique qui s'est terminée en juillet 2008.

En complément de ses interventions sur le parc privé, la Ville participe également à la lutte contre la vacance par son accompagnement du dispositif Pass GRL : celui-ci permet à un à des personnes dont la situation est incompatible avec les exigences des bailleurs en terme de garanties d'accéder à un logement locatif privé.

Travailler en concertation avec les promoteurs privés pour favoriser le développement durable dans les constructions privées.

Il est prévu l'élaboration et la signature d'une rédaction d'une « charte de la construction durable » entre la Ville de Bordeaux et l'ensemble des acteurs de la promotion construction proposant un ensemble de bonnes pratiques dans la réalisation des programmes de constructions privées (résidentiel et tertiaire) à Bordeaux.

Aider à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap léger

En partenariat avec la Sacicap Les Prévoyants, la Ville participera au financement de travaux permettant d'améliorer les logements de propriétaires occupants, sous plafond de ressources (PLUS pour l'adaptation au vieillissement et PLS pour le handicap).

- **Le programme d'amélioration de la qualité des espaces urbains**
- Dans le respect ses engagements environnementaux et dans le but de répondre aux attentes de ses habitants, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de requalification de ses espaces publics et paysagers.

Elle est prolongée par de nombreuses actions portant sur l'entretien et la gestion de ces derniers. L'attention est portée sur l'utilisation de matériaux pérennes et durables. Les places d'ores et déjà retenues pour ce mandat sont : la place de la République, les allées de Tourny, la place Saint-Michel, la place Victor Raulin, la place d'Arlac.

Les objectifs du programme pour 2009 se déclineront en matière de contrôle d'accès sur la place du Palais qui va être réaménagée avec la mise en place de bornes à télécommande.

Les études de restructuration de la place Ferdinand Buisson ont commencé en 2008, et les travaux seront menés en 2009.

Afin de rendre l'espace public plus confortable, la Ville va poursuivre l'installation de bancs et de fontaines à boire, ainsi que la création de petits espaces

Par ailleurs, la rénovation de l'esplanade de Mériadeck sera poursuivie: entretien annuel des garde-corps, travaux de rénovation de l'espace dallé, évacuation des eaux pluviales, et ce dans l'attente de la requalification de l'ensemble du quartier.

L'aménagement des quais rive gauche sera achevé, avec le parc St Michel au sud, et ses espaces de sport pour tous.

➤ **Le programme d'éclairage public**

Les objectifs pluriannuels en matière d'éclairage seront concrétisés par la mise en application du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) suivant le programme de rénovation des installations d'éclairage public sur l'ensemble de la Ville. Ce travail participe, à travers les choix technologiques des matériels, à la mise en application des actions de l'Agenda 21

Le réseau d'éclairage public de la Ville de Bordeaux demande un gros effort de renouvellement, déjà amorcé depuis trois ans. Il se poursuivra au fur et à mesure des changements de lampes. Ce renouvellement doit se faire dans un contexte d'intégration toujours accrue de matériels à hautes performances énergétiques.

L'image et le confort de la Ville peuvent également être améliorés par la dissimulation des réseaux aériens (éclairage, électricité, télécom) et la suppression des poteaux souvent encombrants sur les trottoirs. Il est donc proposé en 2009 de réaliser une telle opération dans le cadre de la création de l'itinéraire Bordeaux-Pessac-Talence.

Enfin, la qualité du service public de proximité dans le domaine de l'éclairage public est directement liée aux prestations de maintenance. Aussi est-il nécessaire de disposer d'une complète connaissance des installations et d'en suivre quotidiennement toutes les évolutions, notamment à travers les opérations de maintenance. Un logiciel de maintenance doit donc être mis en place (GMAO). Ce logiciel permettra de gérer les interventions, d'en collectionner l'historique et de partager les informations avec les différents acteurs de l'éclairage public (services, entreprises, élus, administrés...).

➤ **Le programme en faveur des déplacements doux**

La mise en œuvre de cheminements doux se poursuit. Cette politique se décline par la mise sous contrôle d'accès des quartiers centraux de la Ville. Les quartiers Saint-Pierre, Grands-Hommes, Paludate ainsi que la rue Sainte-Catherine et Intendance ont été mises en contrôle d'accès. Notre objectif est de poursuivre cette politique telle qu'elle a été présentée dans le plan de mandat et notamment sur Saint Pierre, Saint Projet et Saint Eloi.

La deuxième déclinaison de cette politique réside dans le développement du plan cyclable de compétence communautaire :

Extension des double sens cyclable à l'intra cours, puis entre boulevards et fleuves

Les contresens cyclables du secteur Saint Michel seront mis en place au plus tard cet été (du cours Victor Hugo à l'axe st Michel - Capucins), ainsi que l'amélioration des continuités cyclables le long des façades des quais (aire piétonne ou contresens selon les contraintes). La volonté de la Ville est d'étendre ce principe à toutes les voies situées à l'intérieur des boulevards y compris la Bastide (exceptés les axes intercommunaux circulés). Ce périmètre représente environ 100 Km de contre sens à créer. Compte tenu de son ampleur, c'est un programme qui s'étendra sur une dizaine d'années

Les arceaux vélos

Le déploiement d'arceaux vélos – on compte aujourd'hui 3341 mobiliers vélos sur la ville, soit 6 682 places - se poursuivra, tant dans le domaine communal (places, parcs, jardin, écoles, piscine Judaïque) que sur la voirie ainsi que le long des projets tramway et des quais. L'objectif ambitieux de 500 arceaux supplémentaires, soit 1 000 places de stationnement vélo, atteint sur 2007 est reconduit pour l'année 2008.

Maintien de l'offre de vélos

La Ville achètera 500 vélos en 2009 en renouvellement du parc actuel et pour approvisionner notamment les quartiers où la possibilité sera offerte de commander des vélos qui seront livrés dans les mairies.

Enfin, il nous faut assurer le développement des mobilités alternatives. Outre le vélo, le développement de l'éco-mobilité portera aussi sur les autres modes de transport : piétons, roller, autopartage.

➤ **Le programme paysages urbains**

La politique de développement urbain durable impose de valoriser, concevoir et développer le patrimoine vert, renforcer la cohérence des paysages et mettre en œuvre des actions pédagogiques (formation aux métiers, sensibilisation du public).

Le Plan Vert de la Ville de Bordeaux, mis en œuvre depuis 2001, détermine les grandes orientations selon lesquelles les actions sont déclinées :

- **Valoriser le paysage urbain**, et à ce titre poursuivre l'aménagement des deux rives de la Garonne de façon à préserver les équilibres lors de l'urbanisation de nouveaux territoires ; protéger les espaces naturels, ainsi que la reconstitution de la trame bocagère sur les quartiers nord afin de restituer les structures historiques de ces paysages périurbains, et de rétablir des corridors écologiques et développer la biodiversité ; étendre ce maillage écologique en complétant et renouvelant la trame verte urbaine qui accompagne le réseau viaire.

- **Protéger et renforcer l'identité des parcs et grands jardins de la Ville** : dans ce domaine, il s'agit de poursuivre le travail de réhabilitation entrepris en particulier sur les parcs historiques de façon à valoriser ce patrimoine.

- **Equilibrer et renforcer l'offre de proximité** dans le souci d'offrir aux bordelais un cadre de vie plus sain, plus confortable, plus convivial et qui réponde à leurs attentes et aux nouvelles pratiques.

En 2005, l'élaboration du Plan Vert avec le paysagiste Michel Desvigne a permis d'élaborer la Charte des paysages de Bordeaux. Cette charte définit une identité paysagère forte pour la Ville, elle est un guide référent pour tous les acteurs du paysage, qu'ils soient publics ou privés, concepteurs ou investisseurs. C'est sur la base de cet outil qu'un avis est donné sur tous les volets paysagers des demandes d'autorisation d'aménager ou de construire et sur les projets urbains publics.

Les choix des végétaux, des matériaux, des techniques d'aménagement et des équipements doivent prendre en compte la nécessité de réduire la consommation d'eau, de favoriser la perméabilité des sols et de maintenir la qualité des nappes en traitant les pollutions éventuellement présentes et en permettant une gestion ultérieure sans produits chimiques (produits phytosanitaires, désherbants, produits d'entretien...). Le développement de la biodiversité est donc un axe fort de cette politique.

Les actions 2009 de valorisation et d'extension du patrimoine vert et des paysages s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques du Plan Vert et de l'Agenda 21.

L'accent est porté, à la fois sur le paysage avec, en particulier, la mise en œuvre des aménagements qui accompagnent la Garonne rive droite, et qui représentent pratiquement 50% du budget d'investissement, et sur la proximité, avec la création ou l'équipement de jardins de quartier dans les secteurs les moins bien pourvus.

Conformément aux trois axes du plan vert, il s'agira en 2009 de valoriser le paysage urbain, et à ce titre :

- continuer l'aménagement du Parc aux Angéliques avec la réalisation de la 1^{ière} étape (mise en place de la trame végétale et des accès et circulations principales) de la 2^{ième} séquence du Parc. Cette 2^{ième} séquence d'environ 20 000 m² d'espaces verts « raisonnés » constituera une des actions majeures du programme 2009,
- compléter les cheminements doux entre le Parc Floral et la Garonne et entre le lac et le Bois de Bordeaux.
- protéger et renforcer l'identité des parcs et grands jardins de la Ville, avec la poursuite de la réhabilitation entreprise sur le Parc Bordelais (réfection de la voirie périphérique et des constructions).

Il nous faut enfin intégrer les nouvelles pratiques urbaines et proposer des animations , dans le cadre d'une démarche participative, avec la réhabilitation des jardins familiaux des Aubiers et l'équipement d'un jardin de quartier dit « Jardin de ta sœur » rue Dupaty.

Un des objectifs majeurs du développement urbain durable des espaces paysagers est l'équilibre de l'offre de proximité sur l'ensemble des quartiers. Ainsi, seront lancés en 2009 l'aménagement du square Jean Mermoz situé dans le secteur sud sous équipé, l'équipement du jardin Dupaty dans le quartier des Chartrons, au sein d'un îlot d'habitat collectif dense dépourvu d'espace vert public, et dans le même quartier, la réalisation du square Picard.

➤ **Le programme patrimoine naturel (jardin botanique)**

Le jardin botanique a pour premières missions l'inventaire complet de tous les espaces naturels de la commune, le suivi du patrimoine végétal, l'évolution vers une végétation adaptée aux nouvelles conditions climatiques et la réalisation du bilan complet des espèces menacées et protégées.

Il tend, par ailleurs, en cohérence avec l'Agenda 21, à se rapprocher au plus près de l'autosuffisance en terme de production d'électricité, et à réduire la consommation d'eau de 50% par rapport à 2007.

Son rôle est à cet égard majeur dans l'éducation, l'information et la formation au développement durable. Le jardin botanique accentuera donc la sensibilisation pour le patrimoine naturel, les équilibres naturels et le développement durable d'une manière générale.

L'objectif est de recevoir 20 000 scolaires en 2009, 200 000 visiteurs dans le jardin, et de dépasser les 30 000 dans les serres et salles d'exposition. La qualité de l'accueil s'avère donc essentielle et sera améliorée par une signalétique plus pédagogique et une augmentation de la qualification des personnels en terme de connaissance scientifique et documentaire.

La politique d'attractivité : 20 actions pour promouvoir le développement économique et de l'emploi

La stratégie de développement économique et de l'emploi doit positionner Bordeaux dans le top 20 des métropoles européennes à échéance 2020.

A cette fin, la Ville devra avant tout définir et mettre en place une politique de promotion de son territoire pour favoriser son attractivité et son rayonnement national et international.

Au niveau local, cela exige le maintien et le développement d'une structure commerciale forte, le développement d'actions en faveur de la création et l'accueil d'entreprises, un programme spécifique pour l'emploi et le développement des filières économiques stratégiques et porteuses d'image (tertiaire supérieur, économie créative, éco-activités, enseignement supérieur et recherche ou encore la filière vitivinicole).

Une structure commerciale et artisanale forte

1. Renforcer l'attractivité de la Ville centre
2. Préserver les commerces et services de proximité
3. Animer le centre Ville et les quartiers
4. Faciliter l'accès au centre Ville aux commerçants et artisans
5. Organiser un équipement commercial de capitale régionale

Une politique en faveur de la création et l'accueil d'entreprises et de l'emploi

6. Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
7. Investir dans les projets de création ou de développement d'entreprises
8. Accompagner le développement des PME-PMI
9. Des infrastructures de qualité
10. Un projet urbain pour le développement économique
11. Développer l'emploi

Des choix stratégiques

12. Capitaliser sur la filière vitivinicole
13. Attirer des entreprises du tertiaire supérieur
14. Développer l'économie créative
15. Encourager le développement des éco activités
16. Structurer le Pôle de biotechnologie santé
17. Un pôle d'enseignement supérieur de niveau européen
18. Développer les axes forts de la recherche

Une démarche d'ouverture et de promotion renforcée

19. Renforcer les relations internationales
20. Développer une stratégie de marketing territorial

Pour l'année 2009, l'action de la Ville en matière de développement économique s'orientera ainsi :

- l'appui et l'accompagnement à la création d'entreprises et le développement de l'emploi

La Ville travaillera avec In Cité à la production de locaux en pieds d'immeubles en centre Ville pour favoriser la sortie de pépinières des premiers créateurs d'entreprises.

En parallèle, la Ville incitera à la création d'une pépinière aux Chartrons et elle portera le projet de création d'une couveuse d'entreprise.

X

Concernant l'emploi, dans un souci de clarification et d'une meilleure lisibilité, il sera créé un service support rattaché à la direction du développement économique, qui devient direction du développement économique et de l'emploi. Cette Direction assure ainsi le suivi des actions des trois structures existantes (Maison de l'emploi, PLIE, Mission Locale pour sa composante « emploi ») La coordination des interventions des trois structures sera renforcée.

- l'accueil et implantation d'entreprises

La Ville accompagnera l'accueil et l'implantation d'entreprises sur les programmes immobiliers livrés fin 2008, courant 2009 :

- Ravesies : Le Piazza 2 (6.000 m²), programme Icade (3.800 m²) ou programme Sarrazy (3.800m²)

En parallèle, la Ville suivra la pré commercialisation des programmes livrables en 2010/2011:

- Bacalan – projet Eiffage au Nautilus
- Rue Achard – programme Lazard/Michelin
- Bastide – L'îlot B

- le soutien au commerce et à l'artisanat

L'année 2009 verra l'achèvement du programme Ronde des Quartiers. Ce programme fera l'objet d'une évaluation.

Parallèlement, la Ville réalisera un diagnostic de l'activité commerciale et artisanale et assurera la préparation d'un nouveau programme sur l'ensemble du territoire urbain. Il conviendra de structurer les associations de commerçants et de mobiliser la Ronde des Quartiers et Bordeaux Centre Ville, autour d'un programme commun et une mutualisation des moyens tant humains que financiers. La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de ce second FISAC.

- le renforcement du rayonnement et de l'attractivité de Bordeaux

La priorité de 2009 sera la définition et la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication, en partenariat avec le BRA. La Ville participera au MIPIM en partenariat avec la CUB, l'OIE et le BRA pour favoriser le rayonnement international de Bordeaux et renforcer son attractivité. Nous renouvellerons l'expérience d'une présence au SIMI avec un stand commun BRA.

- le développement des filières stratégiques pour le rayonnement de Bordeaux

Dans la perspective du projet Euratlantique, la Ville amorcera une démarche de recherche et d'accueil d'entreprises du tertiaire supérieur, en partenariat avec le BRA. Un effort particulier sera porté, dès 2009, sur le développement de la filière de l'économie créative : diagnostic de l'existant, et soutien d'actions collectives. (4Design, projet B3D...).

La Ville encouragera également le développement des éco-activités et l'éco-responsabilisation des entreprises, par le biais d'actions individuelles ou collectives. (soutien notamment avec les Clubs d'entreprises).

Enfin, la Ville lancera le projet de création d'un pôle culturel du vin, véritable élément d'attractivité internationale.

- le renforcement des liens Ville de Bordeaux - Université

-Favoriser l'accueil et l'épanouissement des étudiants

- Créer un « Espace Étudiant » permanent dans le centre Ville (quartier Victoire)
- Développer l'offre en logements et restauration universitaires (notamment sur les Chartrons)

- Augmenter le potentiel et la visibilité universitaire dans Bordeaux intra muros, notamment en soutenant les opérations souhaitées dans l'opération Campus :

- Sur le site de Carreire, développement du Campus de Neurosciences
- Sur le site de la Victoire, utilisation des locaux libérés (Bâtiments Broca et Faculté d'Odontologie) pour des opérations destinées à améliorer la vie étudiante
- Relocaliser Bordeaux Ecole de Management et l'Institut d'Etudes Politiques à la Bastide, à proximité du Pôle universitaire de Gestion

- et en favorisant l'accueil et le développement de grandes écoles

- Accueillir l'École nationale supérieure des Officiers de Police (ENSOP)
- Promouvoir le quartier des Chartrons en tant que Pôle de Formation Supérieure

Diffuser les Savoirs universitaires dans la Cité

- Créer un "Bordeaux Université Virtuelle" à partir des conférences existantes (Université de Bordeaux, Cap sciences, Académie des sciences, Arts et Belles Lettres, Arc en rêve....) (podcasts)
- Organiser des cycles de conférences sur le modèle de l'Université de tous les savoirs (ULTS) dans des domaines qui représentent les axes forts de la politique de la Ville (développement durable, économie créative, Vin, Humanités....)

BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE : UNE OUVERTURE DURABLE

Bordeaux dispose historiquement d'une ouverture européenne et internationale forte. Ce rayonnement et cette reconnaissance doivent être à la fois un élément de fierté et d'identité pour les Bordelais et une invitation à l'excellence pour l'action municipale.

C'est dans cet esprit que seront menées les politiques de relations internationales, de développement culturel, de rayonnement patrimonial et d'attractivité touristique.

Mais, c'est dans tous les domaines que l'ouverture à l'Europe et au monde doit être réalisée. Ce regard tourné vers l'extérieur est en effet le gage de l'amélioration de nos politiques de solidarité, d'attractivité, d'aménagement, comme l'illustrent l'importance et la continuité des coopérations entretenues par la Ville dans le monde entier.

La politique des relations internationales et européennes

La politique internationale de la Ville de Bordeaux vise à favoriser et fédérer les actions de coopération afin de parvenir à un changement d'échelle dans le rayonnement de Bordeaux, et à nous positionner au rang de métropole européenne.

La coopération internationale et européenne est un secteur particulièrement concurrentiel, et pour accéder à un véritable rayonnement, il faut que les acteurs bordelais unissent leurs efforts, et agissent en cohérence.

Ce n'est qu'ainsi que l'action internationale bordelaise atteindra la masse critique pour être visible et lisible parmi les grandes métropoles européennes, et remplira quatre rôles :

- promouvoir les atouts qui sont les plus aptes à faire rayonner notre Ville à l'international et à la rendre plus attractive.
- identifier, dans les grandes Villes du monde, des réalisations et des expériences qui pourront éventuellement influencer le développement de Bordeaux, notamment en matière de développement durable.
- mobiliser les acteurs bordelais afin de poursuivre et amplifier nos actions de solidarité avec les Villes qui ont besoin de notre expertise pour faire avancer leur propre réflexion.
- promouvoir nos valeurs d'humanisme, de modération, de démocratie, et de pluralisme culturel.

Pour cela, d'une part, les services de la Ville sont encouragés à agir directement à l'international pour promouvoir leur expertise : aménagement urbain, développement durable, programmation culturelle, pratiques sociales, gouvernance...

Mais, d'autre part, le rayonnement de Bordeaux passe aussi par les relations de coopération établies tout simplement par des Bordelaises et des Bordelais, et ce dans tous les domaines. Il faut donc stimuler ces relations, les faciliter et les accompagner.

➤ **Le programme de relations institutionnelles**

Il s'agit de promouvoir l'image de Bordeaux et de son administration municipale, en s'appuyant sur les réseaux européens et mondiaux des Villes, sur les Villes partenaires et sur les grandes institutions nationales, européennes ou multilatérales.

Les orientations pluriannuelles sont les suivantes :

- augmenter l'attractivité économique et touristique de Bordeaux,
- assurer une veille des projets innovants menés par les collectivités territoriales étrangères (par exemple en matière d'économie d'énergie, d'accueil touristique, etc.)
- valoriser les services de la Ville en les impliquant dans une coopération technique,
- mettre en valeur Bordeaux dans la réalisation des objectifs de la politique étrangère de la France (par exemple dans le développement de la coopération avec un pays jugé prioritaire par le Gouvernement: Chine, Russie, Québec...)
- créer des synergies avec les actions conduites par les autres acteurs institutionnels bordelais (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil général de la Gironde, Conseil régional d'Aquitaine, CCIB, BRA, CEB, Université de Bordeaux...) mais aussi avec celles du gouvernement français.
- favoriser les contacts entre élus et fonctionnaires de Bordeaux et des Villes étrangères ciblées, dans les domaines prioritaires de la politique municipale : économie, gouvernance, développement durable, action sociale.

➤ **Le programme d'appui aux partenaires bordelais**

La finalité est ici :

- d'aider les acteurs locaux associatifs et privés de Bordeaux à mener à bien leurs propres projets de coopération internationale, en répondant à leurs demandes d'aides : appuis financier, logistique, recherche de partenaires, et ingénierie de projet.
- de mettre en cohérence et améliorer la lisibilité des actions bordelaises à l'international.
- d'encourager l'ouverture internationale des Bordelais.

Objectifs pluriannuels

Instaurer une véritable coopération de proximité entre les habitants de Bordeaux et de ses Villes jumelles, pour favoriser le dialogue interculturel et faciliter les échanges économiques.

Hisser Bordeaux au rang de métropole européenne.

Aider les Bordelais à améliorer leur qualité de vie en s'inspirant de l'expérience des habitants de Villes étrangères, notamment dans les domaines prioritaires de la politique municipale : développement durable, action sociale, diversité, vie associative, co-développement

Mettre davantage en valeur les communautés étrangères établies à Bordeaux.

Impliquer davantage les différentes catégories sociales de la population bordelaise, notamment les publics qui n'accèdent pas facilement d'ordinaire à l'action internationale.

Objectifs pour 2009

- 1) Ouvrir en septembre 2009 la Maison de l'Europe de Bordeaux

2) Positionner Bordeaux comme une métropole européenne du Sud, notamment en renforçant les relations avec l'Afrique et le pourtour méditerranéen. Parmi les actions prévues, on peut citer :

- * Mission de la Ville à Bamako et Ouagadougou
- * Formation de cadres municipaux africains.
- * Appui à un projet d'adduction d'eau en collaboration avec l'agence Adour-Garonne (loi Oudin)
- * Appui à un projet de co-développement à déterminer

3) Participer à des projets multilatéraux à destination des villes méditerranéennes, financés par les fonds européens

4) Maintenir la position de référence acquise par la Ville de Bordeaux dans la coopération décentralisée franco-chinoise et franco-japonaise. Pour y parvenir, les actions suivantes seront menées :

- * Appui à la formation de jeunes juges wuhanais par le TGI de Bordeaux
- * Mission à Tokyo et Fukuoka à l'occasion du Forum de dialogue franco-japonais sur le développement durable, en marge du voyage officiel du Président de la République
- * Accueil à Bordeaux du Maire de Fukuoka

5) Maintenir un lien de coopération sur des thèmes précis et ponctuels avec des grandes Villes du monde. C'est l'objet, par exemple d'une mission exploratoire à Copenhague sur le thème du développement durable.

La politique de développement culturel : la transformation de Bordeaux en grande métropole culturelle

➤ **Inscrire la Ville dans une « nouvelle économie » de la culture**

Le regard porté sur nos politiques culturelles doit évoluer et le rôle de la Ville être repensé pour que cette dernière devienne un véritable catalyseur d'énergie. Cette « nouvelle économie de la culture » est aujourd'hui au cœur de nos réflexions et s'inscrit dans notre ambition de faire de Bordeaux un pôle culturel d'attractivité socio-économique remarquable.

Pour ce faire, il s'agit de privilégier l'aide aux lieux de création et de diffusion, qui agissent comme de véritables incubateurs et deviennent des structures relais pour les compagnies moins structurées.

Le soutien aux lieux de fabrique notamment, doit également être pensé au regard des enjeux de développement urbain. Des dispositifs tremplins comme le « festival 30'30'' » sont déjà soutenus, et de nombreux projets ambitieux sont en cours d'élaboration. C'est le cas de la reconversion de lieux emblématiques en fabriques culturelles comme la caserne Niel ou la Base sous-marine et de l'insertion d'équipements culturels dans des projets d'aménagement urbains comme la Zone d'aménagement concertée des « Berges du Lac ».

Cette nouvelle orientation doit s'accompagner d'une attention renouvelée à l'égard des pratiques émergentes et être portée par une politique de mécénat et de financement public revisitée autour de partenariats novateurs (échanges accrus de compétences, de personnels, de diffusions et mise en œuvre de co-productions).

La synergie attendue doit également être portée par le développement de l'enseignement supérieur artistique. La création de l'Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux en Aquitaine (ESTBA, portée conjointement par la Ville, le TNBA, la DRAC et le Conseil Régional) en 2008 y

contribue. Il y a lieu de poursuivre cette réflexion et de l'approfondir pour l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

➤ **Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationale et internationale en matière culturelle**

Au-delà de la nouvelle dynamique engendrée par des politiques orientées vers une « nouvelle économie de la culture », la Ville se prépare à relever le défi de donner à Bordeaux une lisibilité internationale en matière d'offre culturelle.

La réussite de cette ambition est bien évidemment conditionnée par le renforcement des partenariats internationaux, déjà entamés via la convention signée avec Cultures France ou via les échanges internationaux des établissements tels le partenariat pédagogique du conservatoire avec Québec.

Mais elle passe aussi par une impulsion donnée à la mobilité des différents acteurs, que ce soit au travers de l'accueil d'artistes étrangers en résidence (deux lieux remplissent dès aujourd'hui ce rôle à Bordeaux) ou de la mobilité des étudiants en enseignement artistique.

Cette mobilité est indispensable à l'identification de Bordeaux comme métropole culturelle et à l'attrait de talents nouveaux, mais elle doit s'accompagner d'une plus grande lisibilité de l'offre culturelle à l'échelle nationale et internationale.

Deux conditions président à cette lisibilité : la lisibilité des contenus et l'amélioration de la communication.

S'agissant des contenus, une mutation est déjà engagée, que ce soit au travers du projet scientifique du Muséum qui constitue une avancée notable en matière de connaissance de la biodiversité, ou que ce soit au travers de la requalification des salles XVIIIème du Musée d'Aquitaine permettant d'aborder une réflexion ambitieuse sur l'esclavage et la traite négrière.

S'agissant de la communication, la production d'outils de référence, interactifs, réguliers et multilingues, la meilleure identification et diffusion de la programmation et des activités culturelles (notamment au regard du tourisme culturel), l'élargissement de l'offre d'accompagnement en communication pour les porteurs de projets et lieux de création sont des actions déjà largement engagées qui doivent être généralisées.

Renforcer la lisibilité et l'attractivité de Bordeaux en matière culturelle, c'est également s'appuyer sur des équipements structurants mis en relief par une politique ambitieuse d'investissements. De nombreux chantiers sont d'ores et déjà lancés. Ils seront achevés dans les prochaines années : la requalification de la Bibliothèque et la construction de l'auditorium en 2011, le déménagement des Archives et le nouveau Muséum en 2013.

Enfin, un rang de métropole européenne de la culture implique pour Bordeaux de convier le monde et les Bordelais, « urbi et orbi », à un rendez-vous artistique d'ampleur internationale. La mise en place d'Evento, biennale transdisciplinaire faisant appel à des artistes de renom et impliquant le tissu culturel local comme l'ensemble des citoyens doit donner à notre Ville une image de marque novatrice et forte.

La politique de rayonnement patrimonial

➤ **Le programme de mise en valeur du patrimoine urbain**

L'action municipale vise ici à transmettre un cadre de vie de qualité aux générations futures en valorisant le patrimoine de la « Ville de pierre ».

Il s'agit de faire de Bordeaux une Ville historique vivante et durable et pour cela de protéger et renouveler le patrimoine architectural et urbain, échanger et promouvoir l'intérêt pour le patrimoine avec tous et développer ainsi les retombées économiques qui renforceront le rayonnement de Bordeaux.

Protéger et renouveler le patrimoine architectural et urbain

Poursuivre la mission du recensement du paysage architectural et urbain

Bordeaux possède un patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel qui offre un cadre de vie d'une très grande qualité et contribue au rayonnement de la Ville. Dans le souci de préserver cet héritage et de pouvoir le transmettre aux générations futures, le recensement du patrimoine urbain lancé en 2004 se développera encore pendant plusieurs années.

L'enjeu est de favoriser la mise en valeur de ce patrimoine par l'adaptation à de nouveaux usages et de renforcer les échanges avec les professionnels et les habitants.

Le recensement en cours concerne 230 ha supplémentaires qui font l'objet d'un règlement adapté à la préservation de ses qualités. Le relevé de terrain et la documentation historique se poursuivent en préparation de la modification du PLU prévue en 2010 qui concernera environ 140 ha.

Le ravalement pour une mise en valeur du patrimoine

Instauré en 1996 en accompagnement des projets d'aménagement publics, le ravalement obligatoire a constitué une des premières actions de la Ville de Bordeaux en vue de la préservation de son patrimoine. Les deux premières campagnes aujourd'hui achevées portaient sur 244 et 260 immeubles.

Les délais d'exécution de la 3^{ème} campagne ont été prorogés jusqu'au 31 mars 2009 pour tenir compte de son importance (570 immeubles) et des délais d'intervention des entreprises. Après ce terme (mettant fin aux subventions), l'obligation de ravalement demeure pour les propriétaires, qui pourront continuer à bénéficier de l'accompagnement de la Ville.

Il est indéniable que le ravalement représente une part importante dans l'image de la Ville et devra donc à terme être étendu à tout le territoire, probablement en adaptant les exigences de travaux.

Renforcer le rayonnement de Bordeaux

Au-delà de la grande façade des quais, la Ville de Bordeaux se distingue par la valeur patrimoniale de son centre historique et des quartiers résidentiels qui l'entourent, constitués d'ensembles d'architectures composant la Ville de pierre, reconnue aujourd'hui par l'Unesco dont 1810 ha sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Les vecteurs de communication, produits par de nombreux partenaires et services, manquent d'harmonisation. Une réflexion va être proposée pour une plus grande cohérence d'image (signalétique, production de documents...). La gestion des labels Bordeaux patrimoine mondial va contribuer à organiser la coordination acteurs et la labellisation des projets.

Dans cette optique, les contributions de la mission de recensement du paysage architectural et urbain aux actions de formation, les coopérations techniques et les contributions scientifiques et éditoriales se poursuivront et se développeront au cours de l'année 2009.

Echanger et partager le patrimoine avec tous

Afin de faire connaître le patrimoine et se forger une opinion commune :

- les recherches et études en cours vont faire l'objet de publications et manifestations.
- des entretiens du patrimoine vont être l'occasion de porter à la connaissance du public tous les 2 ans le travail collectif et d'échanger sur ce qui fonde le caractère de Bordeaux Ville historique vivante et durable.
- les formations et journées d'échanges ainsi que la mise à disposition des fiches de recensement se poursuivront courant 2009.

Pour rendre accessible aux habitants des quartiers la matière scientifique réunie, la mission de documentation historique prépare le premier numéro d'une collection de portraits de quartiers dont le premier volume concerne les quartiers sud de Bordeaux de la gare à Nansouty.

➤ **Le programme de mise en valeur du patrimoine culturel**

La politique patrimoniale s'inscrit elle aussi dans une nouvelle dynamique. Il s'agit non seulement de poursuivre la politique ambitieuse de mise en valeur et de conservation du patrimoine, mais également de favoriser l'accès de tous au capital patrimonial de la Ville par une politique d'animation ambitieuse. Plus généralement, la Ville entend repenser son rapport au patrimoine, véritable matériau vivant sans lequel les politiques culturelles ne peuvent pleinement s'inscrire dans la Ville.

Valoriser le patrimoine culturel

Des chantiers emblématiques de l'effort de valorisation du patrimoine vont s'achever (restauration du grand foyer du Grand Théâtre) ou se poursuivre (ravalement des façades du Palais Rohan et de la Bourse du Travail).

L'effort de conservation et de sécurisation des édifices culturels va également se poursuivre. Ainsi, en concertation avec l'Etat (DRAC Aquitaine), le programme Monuments Historiques 2009 sera l'occasion d'intervention de sauvegarde sur les bâtiments inscrits ou classés et parmi ceux-ci les églises Saint Eulalie et Saint Michel et l'orgue de l'église St Michel.

Des interventions sécuritaires sur les édifices culturels sont aussi programmées (clocher Saint Martial, ...) ainsi que des restaurations d'objets mobiliers (statue de Montaigne et Montesquieu, objets sacrés dans l'église St Eulalie, ...).

La Ville poursuivra enfin, la mise en œuvre des mesures permettant l'accès de tous au patrimoine de la Ville (signalétique compréhensible, accessibilité handicapés, visite en langage des signes, traductions en plusieurs langues étrangères).

Faire vivre le patrimoine culturel

Ce sont les Bordelais qui sont le mieux à même de donner pleinement au patrimoine son caractère vivant. Aussi ce dernier doit-il être appréhendé comme un espace habité, et toujours en devenir, à même d'accueillir des expositions et des événements ambitieux. C'est d'ailleurs ce principe qui a gouverné la mise en œuvre du projet Evento.

C'est également ce qui nous amène à nous impliquer plus avant au sein du réseau des Villes françaises qui s'inscrivent dans la même dynamique. Ainsi, la Ville poursuivra son action au sein des organismes nationaux et internationaux afin de favoriser par les échanges d'expériences et de savoir faire, la sauvegarde des patrimoines, la création de richesses et le croisement des cultures.

La convention « Ville d'Art et d'Histoire » s'inscrit dans cette philosophie et constitue un instrument tout à fait pertinent. Ainsi, l'entrée en fonction d'un animateur de l'architecture et du patrimoine, recruté dans le cadre de cette convention, permettra de développer les actions et les dispositifs de médiation patrimoniale tant à destination des Bordelais que des touristes. Ce

renforcement des moyens, conjugué avec l'étude d'un lieu « repère » dédié aux Patrimoines Bordelais donnera à notre Ville les instruments adaptés à la meilleure connaissance patrimoniale de notre Ville par les Bordelais.

Inscrire le patrimoine dans l'avenir, c'est aussi renforcer la collaboration de la Ville avec les acteurs bordelais du patrimoine (associations, Fondation du Patrimoine, artisans d'art, ...) tant pour le montage d'évènements (journées du patrimoine, ..) que pour la réalisation de travaux (partenariats financiers, ...) ou la découverte des métiers du patrimoine.

➤ **Le programme de mises en lumière**

La mise en lumière des monuments de la Ville contribue à son rayonnement nocturne. Cette image est valorisée par la qualité des conceptions, des réalisations et de la maintenance de ces installations très sensibles.

La qualité de perception de l'espace urbain et de son patrimoine doit s'intégrer dans un schéma global et une programmation (plan lumière et schéma directeur).

Pour les nouvelles mises en lumière prévues en 2009 (qui seront décrites dans le rapport du budget primitif), les hautes performances énergétiques de matériels, la discrétion des installations et la minimisation des prestations de maintenance seront systématiquement recherchées.

La politique d'attractivité : le tourisme

Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, la Ville de Bordeaux doit maintenir un niveau de qualité irréprochable dans son offre touristique. Pour y parvenir, il s'agira de favoriser le développement touristique de Bordeaux, en développant une offre alliant patrimoine et vin, et en consolidant la position de Bordeaux sur le marché du tourisme d'affaires et de congrès.

Dans cette perspective, les actions suivantes seront menées dans les prochaines années :

- conforter l'accessibilité de la Ville (liaisons aéroportuaires, accueil de croisiéristes, accueil des plaisanciers, signalisation des hôtels, continuité des pistes cyclables ...)

- poursuivre la structuration des grandes filières touristiques (tourisme d'affaires, tourisme culturel et patrimonial, tourisme vitivinicole, tourisme fluvial, visites d'entreprises)
- encourager le développement de modes de découverte doux (train touristique électrique, réseau de balades à pied et à vélo, navettes fluviales.)
- renforcer la visibilité et la crédibilité de la destination (plan marketing triennal, signalétique Unesco, évènementiels, démarche qualité)

Pour l'année 2009, l'action de la Ville s'orientera prioritairement sur :

- la valorisation du fleuve

Il s'agira de remettre à niveau les pontons Parlier et Port Bastide et de procéder à une rénovation lourde du ponton Henri.

Le ponton Richelieu devra faire l'objet d'une acquisition ou d'un transfert de gestion

La Ville participera également aux études sur les nouveaux équipements (grand ponton évènementiel, ponton loisirs nautiques ...) et soutiendra l'Association Bordeaux Escale de Croisière pour le développement du tourisme de croisière

- l'amélioration de l'accueil des visiteurs

Les actions suivantes seront menées :

- le partenariat pluriannuel avec l'Office de Tourisme sera reconduit.
- une signalétique hôtelière sera mise en place, de même qu'une signalétique patrimoniale (parcours, entrée de Ville, sur site.)
- les modes de découvertes doux (vélo, à pieds...) seront favorisés.
- la Ville incitera les professionnels du Tourisme à s'inscrire dans le Label « Tourisme & Handicap »

- le développement du tourisme de congrès et d'affaires

La Ville accompagnera Bordeaux Gironde Convention Bureau dans la prospection de salons et évènementiels et poursuivra l'affermage du Palais des Congrès et du H14 avec BCE

- l'amélioration des équipements

L'attractivité touristique de Bordeaux sera développée par la création d'un terminal low cost à l'aéroport de Mérignac..

LE PILOTAGE ET LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

Le pilotage stratégique de la collectivité

La Ville a réorienté dès 2007 sa démarche de modernisation de la gestion municipale en direction des Bordelais, plus particulièrement grâce aux principes suivants :

- améliorer la lecture des politiques conduites par la Ville,
- afficher des objectifs précis et systématiser à terme l'évaluation des actions menées,
- moderniser ses outils d'aide à la décision, notamment par une meilleure connaissance du coût complet de notre action (globalisation).

Cette démarche vise à mieux définir l'économie globale de nos politiques et la transparence de notre action. Après avoir posé les bases d'une nouvelle gestion par objectif, la Ville doit adapter progressivement ses outils de gestion : suivi des coûts, des objectifs, des indicateurs de performance...sachant que notre efficacité se mesure d'abord à l'aune du service rendu à l'utilisateur ou au citoyen. Les exigences que la Ville se fixe en matière de développement durable y contribuent aussi pleinement.

L'année 2009 verra donc la mise en place de nouveaux instruments de pilotage de la collectivité. Notre ambition consiste donc à les informer les Bordelais au mieux des projets et des objectifs que nous poursuivons, pour dessiner ensemble le visage du Bordeaux à venir.

Garantir la performance de la collectivité

➤ **Le programme de gestion financière**

Le respect des grands équilibres budgétaires représente une mission essentielle pour tous les citoyens et contribuables. A l'égard des entreprises, la poursuite de la maîtrise de nos délais de mandatement, parmi les plus compétitifs, constitue un objectif premier. Ils seront tenus.

S'y ajoute la volonté d'améliorer la qualité comptable, telle qu'elle a été inscrite dans la convention de service comptable et financier, signée par le ministre du budget en juillet 2008.

Le changement de système d'information financier à l'horizon 2012 s'inscrit enfin dans cette perspective de modernisation de la gestion.

➤ **Qualité de la gestion**

Elle est garantie par l'action de plusieurs services, qui mettent en place de nouveaux outils et modes de gestion.

Il s'agit :

- d'assurer la **sécurité juridique** de notre action. C'est l'objet du futur logiciel informatique qui assurera une mise à jour en temps réel des arrêtés municipaux ;

- d'adapter nos modes de passation des **marchés publics**, dans le sens d'une décentralisation progressive de leur rédaction et d'une prise en compte grandissante par les acheteurs des enjeux et de l'intérêt d'une politique d'achat conforme au développement durable ;

- de développer une politique d'**achat économique**. Cette professionnalisation de l'achat doit se traduire par une plus grande mutualisation, une meilleure connaissance des marchés et un appui à la définition des besoins.

➤ **La réalisation d'une cité administrative municipale**

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la Ville, répartis sur de nombreux sites autour de l'Hôtel de Ville, et offrir un meilleur service à nos concitoyens, l'étude de réalisation d'une cité administrative est lancée, pour une réalisation à échéance de 3 à 4 ans. Elle permettra de regrouper sur un seul site les 700 agents localisés dans la périphérie de la place Pey Berland

➤ **Stratégie immobilière et économies d'énergie**

Avec près d'un million de mètres carrés, la Ville est un gros propriétaire foncier. Elle ne peut se contenter de gérer son patrimoine en bon père de famille. L'enjeu est ailleurs. Il lui faut désormais adapter ce patrimoine aux évolutions des besoins, intégrer les normes qui surviennent, et anticiper sur les usages présents ou futurs. Ses bâtiments doivent demeurer en bon état d'entretien. Enfin, ils doivent tendre peu à peu vers le respect des engagements du plan climat et de l'agenda 21 de la Ville.

Cet objectif global se décline :

- au travers du plan climat qui fixe pour objectif 2014 que tous nos bâtiments neufs soient à énergie passive ou positive, que nos consommations d'énergies dans le bâti existant soient réduites de 38 % et que nos consommations produites par des énergies renouvelables atteignent 20 % ;
- et du pilotage de notre stratégie immobilière : bâtir un schéma directeur pour la rationalisation des implantations administratives de la Ville pour le public et les services et optimiser l'intervention des Ateliers (permanences, accroissement de l'activité en régie, adaptation des agents aux évolutions techniques et augmentation de la production générale des ateliers).

2009 verra la création d'un comité de pilotage de la stratégie immobilière. Ce comité aura la responsabilité de hiérarchiser les investissements prioritaires en intégrant les exigences du plan climat. Il devra identifier les bâtiments dont la réhabilitation serait trop coûteuse et dont il est devenu nécessaire de se séparer et les bâtiments qui présentent un intérêt certain pour la collectivité et sur lesquels une intervention lourde sera indispensable.

Il aura également pour mission d'optimiser l'affectation des locaux destinés aux associations dans les quartiers, notamment par un partage de ceux-ci en fonction de leur temps réel d'utilisation. La recherche de rationalisation pourra ainsi amener la Ville à mettre en vente des locaux manifestement inadaptés, et au contraire à poursuivre des opérations groupées, telle celle prévue à la Halle des Douves..

Le comité de pilotage proposera chaque année l'appui financier apporté aux directions maîtres d'ouvrage. Il disposera d'un fonds dédié.

Un premier schéma directeur pour la rationalisation des implantations administratives de la Ville pour le public et les services sera élaboré avec tous les acteurs de la collectivité. Ce schéma directeur sera un outil fédérateur des actions de modernisation de la collectivité. Il devra contribuer pleinement aux objectifs du Plan Climat.

Tous les projets de construction publique, de réhabilitation ou de grosses réparations sont lancés en démarche HQE avec objectifs élevés de la cible « gestion de l'énergie » (bâtiments passifs ou à énergie positive si techniquement possible). Une étude sera lancée en 2009 pour la généralisation de matériaux à faibles impacts écologiques.

Les diagnostics d'accessibilité handicapés, avant 2011 pour les bâtiments recevant du public, en cours d'élaboration, permettront d'arrêter une première liste de priorités.

En matière de gestion des énergies, le plan d'actions se décline comme suit :

- Pilotage de la politique d'économies :

Le bilan de la première année des nouveaux marchés d'exploitation des installations thermiques sera réalisé, incluant les principes de plan de progrès, clause d'intéressement aux économies d'énergie, et système de management environnemental du contrat.

- Expertises techniques :

Des diagnostics thermiques dans les bâtiments les plus importants seront réalisés ainsi que sur la sécurité des ascenseurs.

- Energies renouvelables :

Plusieurs opérations (utilisation de l'eau géothermale dans les piscines et dans l'hôtel de Ville) sont actuellement étudiées. L'une d'entre elles au moins devra connaître un commencement d'exécution en 2009.

- Sensibilisation, formation :

Formation en 2009 des correspondants et responsables énergies sur les sites et dans chaque direction maître d'ouvrage, indicateur (nombre de correspondants désignés, nombre de correspondants formés).

Les services municipaux mettront en application ces principes dans leur propre fonctionnement.

➤ **Moyens opérationnels d'exploitation**

Les déplacements, les interventions par engins motorisés, les transports de biens, les manifestations organisées ou soutenues par la Ville, et la sécurisation matérielle de la voie publique seront optimisés dans le sens du développement durable.

Un logiciel de suivi et de maintenance de la flotte automobile sera mis en place tout en poursuivant l'objectif de maximisation de la disponibilité des véhicules.

➤ **L' e-administration et les systèmes d'information et de communication**

Mutation numérique, enjeux et contraintes

Le système d'information municipal met à disposition de plus de 3000 agents 190 applications de gestion et une messagerie généralisée.

Les nouveaux usages, des besoins de mobilité de plus en plus grands et les enjeux de développement durable, qui imposent un pilotage à distance des équipements industriels (chaufferie, électricité, eau, arroseurs ...), nécessitent des connexions haut débit entre les 220 sites municipaux et la couverture de tout le territoire communal.

Les technologies de l'information, de la communication et de la connaissance (TICC) génèrent aussi de nouveaux réflexes et attentes chez les usagers (*Bordelais, citoyens, étudiants, touristes, entreprises, associations,...*). Avec plus de 60 % d'internautes sur Bordeaux, l'arrivée du Web 2.0 et le développement massif de l'usage marchand et social d'Internet, la Ville doit ajuster sa stratégie aux règles et enjeux de la société :

- L'efficacité : l'utilisateur attend de la Ville un guichet d'entrée de référence pour répondre à ses demandes
- La confiance : l'utilisateur attend une relation de proximité, fiable, individualisée, mais non intrusive.
- L'accessibilité : l'utilisateur attend facilité d'emploi, accompagnement, apprentissage et disponibilité du service à sa porte.

L'information géographique devient aussi stratégique. Elle est indissociable du pilotage, de la compréhension et de la gestion des territoires (déplacement, cadastre, urbanisme, voirie, assainissement, espaces verts,...). Un système d'information décisionnel performant, générateur d'indicateurs significatifs, sera donc recherché puis mis en œuvre.

Un plan d'actions en deux programmes

Le succès de la mise en œuvre d'une nouvelle forme de service public repose sur une synergie entre l'exploitation judicieuse des apports technologiques, la maîtrise des risques émergents, et l'adhésion de tous les acteurs.

Le schéma directeur des systèmes d'informations de la Ville de Bordeaux s'organise autour de deux programmes :

- Le programme e-Administration veut faire de Bordeaux une cité numérique compétitive et attractive pour ses habitants, ses touristes et ses entreprises, poursuivre le développement de l'administration électronique, et accompagner l'évolution des processus et des savoir-faire des 200 métiers municipaux
- Le programme Système d'information cimenter l'effort en outillant les fonctions de pilotage et en garantissant l'évolution, la sécurité et le bon fonctionnement des applications et infrastructures qui concourent à la pertinence du système d'information municipal

Des objectifs pluriannuels

Confiance, accessibilité, efficacité y sont traduites en un plan d'actions 2009-2012 concret, progressif, et ciblé :

Atteindre l'utilisateur (administré, famille, enfant, senior, touriste, étudiant, sportif, artisan ...).

La Ville de Bordeaux construit un projet de **Cité numérique** au service de ses habitants. Quelques pistes sont plus particulièrement suivies :

- favoriser la connexion des logements à l'Internet haut débit, l'apprentissage des TICC dès l'école maternelle ou dans les espaces Bordeaux Numérique ouverts au public,
- réduire la fracture numérique grâce aux guichets uniques virtuels pour un suivi personnalisé d'un utilisateur et de ses demandes,
- développer les cartes multiservices ou les nouveaux médias de télépaiement pour limiter les déplacements en mairie,
- innover par le déploiement d'espaces numériques de travail ou de tableaux blancs interactifs dans les classes élémentaires.

Impliquer le citoyen :

Trois axes principaux :

- Inviter l'utilisateur à s'informer sur la Ville, ses projets, ses services pour lui rappeler sa citoyenneté grâce au portail de la Ville.
- Rapprocher le citoyen de l'action municipale grâce à Internet : séances du conseil municipal, dématérialisation des actes administratifs, forums, événementiels....
- Enfin, le sécuriser grâce aux outils de communication existants.

Faciliter le partenariat (entreprises, associations, professionnels, ...) :

Simplification, automatisation, sécurisation d'échanges, interopérabilité des systèmes sont désormais indispensables. La dématérialisation des flux, les Extranets de services proposant des informations et services adaptés apportent une dimension professionnelle aux notions de confiance et d'efficacité. Les Espaces Bordeaux Numérique pourront participer à la promotion de ces facilités auprès des PME et TPE peu utilisatrices d'e-services aujourd'hui.

Améliorer le service rendu :

Le déploiement d'outils performants et adaptés dans une logique de cohérence et de transversalité (évaluation, RH, SIG, Finances) et l'accompagnement au changement sont essentiels au succès de la démarche.

La généralisation de l'accès pour tout le personnel à l'Intranet garantit le partage de la connaissance, des processus métiers et de l'information.

Aider l' élu et la direction générale :

La performance du pilotage et du suivi des actions favorise l'interaction et communication entre élus, administrés, services, partenaires...elle facilite les alertes, la prise de décision, la promotion et la lisibilité de l'efficacité économique, juridique et organisationnelle de la Ville.

Le plan de continuité d'activité, la pérennité des infrastructures et l'application des politiques de sécurité garantissent intégrité et confidentialité de l'information ainsi que la disponibilité des 'e-services' délivrés. Ces garanties cultivent l'image d'une présence administrative continue au service de la population.

➤ **La gestion et le développement des ressources humaines**

Le service public sera d'autant mieux rendu que la Ville saura favoriser le bien-être, la motivation, l'accompagnement et le développement des compétences des agents. Cet objectif sera atteint grâce à l'amélioration globale des conditions de travail et par l'engagement de tous les acteurs, encadrants et agents.

C'est pourquoi la Ville entend initier dans les prochaines années un plus grand partage de la fonction ressources humaines et un développement des fonctions de pilotage (gardien des règles collectives en matière de gestion des RH), de conseil au management (accompagnement collectif et individuel), de support (création d'outils pertinents, fiches d'évaluation, répertoire postes, métiers...), et d'organisation (assistance aux directions, fiabilisation des données).

A cet égard, la mise en place d'un nouveau système d'information ressources humaines en 2009 constitue un puissant levier de partage et de modernisation. Il intégrera un référentiel postes, élément structurant de notre gestion et sera complété par une réflexion sur nos processus.

Enfin, la reconnaissance de la participation des agents à la performance collective, la nécessité d'organiser des échanges entre les agents et leurs encadrants sur le contenu et les évolutions de leur poste, sur les objectifs individuels et collectifs justifient la révision des modes d'évaluation individuelle en 2009.

➤ **La communication interne**

Les nouveaux médias de communication interne (« Regard », « Zoom RH et intranet « Iris 2.0 ») concourent à améliorer les fonctionnements, la fierté et le sentiment d'appartenance des agents. Ils seront prolongés par des événements consacrés aux agents qui rythmeront l'année pour permettre une communication remontante et interactive optimiser le sentiment d'appartenance des agents à la collectivité.

Les évolutions de notre gestion municipale nécessitent en outre une politique d'accompagnement managérial. Des outils spécifiques seront proposés et prendront la forme d'ateliers, de soutien aux nouveaux managers et de formation continue des managers confirmés. La formation à la communication managériale s'inscrit également dans cette perspective.

Il apparaît également nécessaire de renforcer l'accueil des nouveaux agents. C'est l'objet du futur livret d'accueil de l'agent, qui permettra d'assurer une communication cohérente et équitable sur l'ensemble des services municipaux.

Enfin, l'année 2009 sera celle d'une plus grande sensibilisation et d'une plus grande participation des agents au développement durable. Un événement destiné aux agents sera consacré à ce thème fédérateur de l'action municipale.

M. LE MAIRE. -

Avant de passer la parole à Monsieur l'Adjoint chargé des Finances, quelques mots rapides de présentation.

Il s'agit du débat d'orientations sur le premier budget de la mandature qui a commencé au mois de mars dernier.

Ce budget a été préparé dans un contexte international et national particulièrement difficile et surtout largement imprévisible. Je ne vais pas m'attarder sur la crise, ses origines, ses manifestations actuelles et son devenir.

La seule certitude c'est que l'année 2009 sera vraisemblablement une année de stagnation économique avec les conséquences que cela peut avoir sur nos postes de recettes, d'abord, où on constate d'ores et déjà un ralentissement des perceptions de droits de mutation, mais également sur nos postes de dépenses, puisque l'aggravation des difficultés d'une partie de nos concitoyens nous amènera très certainement à augmenter nos interventions de caractère social.

En ce qui concerne le financement de notre collectivité, compte tenu de la politique très raisonnable et très responsable qui a été menée par nos services financiers, que je félicite d'ailleurs au passage, nous n'avons pas de sujet de préoccupation particulier, étant bien entendu que cette crise a parfois des développements tout à fait étonnants.

Face à cette situation nous avons fait dans notre travail de préparation deux choix fondamentaux :

- d'abord rester fidèle au principe de saine gestion des finances municipales que nous appliquons depuis 1995, d'abord sous la houlette de Jean-Paul JAUFFRET et maintenant sous celle de Hugues MARTIN,

- et en second lieu, anticiper sur l'évolution des prochaines années en essayant de construire nos budgets autour d'une stratégie cohérente de développement durable.

En ce qui concerne les principes de gestion, vous les connaissez, nous nous efforcerons de ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les Bordelais en termes réels. Le produit fiscal nécessaire

à l'équilibre de notre budget est en hausse d'environ 6% par rapport à l'exécution 2008 en tout cas. La loi de finances a prévu un coefficient d'actualisation de 2,5%.

Nous ne pouvons pas nous prononcer aujourd'hui sur la croissance physique des bases qui ne nous ont été communiquées qu'au mois de mars par les services fiscaux. Vous savez que cette croissance physique correspond à la mise en service de logements ou d'immobilier de bureaux supplémentaires qui augmentent nos recettes fiscales sans pour autant augmenter la charge fiscale sur la population bien entendu.

L'évolution de ces bases a été assez erratique au cours des années passées.

En 2004 :

2,61% pour la Taxe d'Habitation,

1,41% pour le Foncier Bâti.

En 2005 :

4,15% pour la Taxe d'Habitation,

1,85% pour le Foncier Bâti.

En 2007 :

2,78% pour la Taxe d'Habitation,

1,55% pour le Foncier Bâti.

En 2008 nous avons eu, vous vous en souvenez, une mauvaise surprise puisque les services fiscaux nous avaient notifié une augmentation de 0,99%.

Il semble que le chiffre définitif sera légèrement supérieur, plutôt aux alentours de 1,5%, mais il est difficile de s'engager sur le chiffre 2009, d'où le fait que nous ne pouvons pas aujourd'hui vous donner un chiffre d'ajustement des taux qui soit précis. C'est au mois de mars que nous en délibérerons.

Deuxième principe : une politique des dépenses de fonctionnement aussi responsable que possible. Nous arrivons à maintenir la croissance des dépenses de fonctionnement aux alentours de +4%, c'est-à-dire un peu moins que la croissance de nos recettes de fonctionnement. Ce qu'il faut éviter par dessus tout c'est l'effet de ciseaux en fonction duquel les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Nous parvenons à l'éviter cette année une fois encore.

Troisième principe : pas d'endettement supplémentaire. On voit bien où conduit l'excès d'endettement dans toutes les collectivités, qu'elles soient étatiques, infra-étatiques ou privées. Donc l'année prochaine dans notre budget nous rembourserons 26,45 millions d'euros d'emprunt, et nous emprunterons pour financer notre budget d'investissement 26,33 millions d'euros, c'est-à-dire un peu moins. L'encours de dette ne progressera donc pas. Nous en sommes aujourd'hui à une capacité de désendettement qui est tout à fait raisonnable.

Enfin, dernier principe de gestion : un effort chaque fois que nous le pouvons pour améliorer notre budget d'investissement qui reste encore modeste. L'année prochaine sa croissance devrait être supérieure à 5%, ce qui dans le contexte actuel est je crois très satisfaisant.

Voilà pour les principes de gestion.

En ce qui concerne notre stratégie de développement durable, le débat d'orientations budgétaires, comme le budget 2009, sont construits autour des 4 piliers qui définissent toute stratégie de développement durable :

- D'abord le pilier environnemental ou écologique à proprement parler, qui se décline dans plusieurs domaines :

Celui de la construction, construction neuve, dans tous les projets nouveaux, qu'il s'agisse des Bassins à Flots, de Bastide Niel, de Deschamps, d'Euratlantique. Nous serons évidemment très vigilants sur la qualité environnementale des bâtiments et sur leurs performances énergétiques. Il en sera de même dans toutes nos opérations de réhabilitation.

En matière de transports et de déplacements, nous poursuivrons la politique très innovante de la Ville et de la Communauté Urbaine en faveur des déplacements doux avec la mise en place de zones de rencontres, comme le dit le nouveau Code de la route, de zones dans lesquelles la circulation est fixée à 20 km à l'heure et où le piéton, le cycliste et l'automobiliste sont traités sur un pied d'égalité.

Nous essaierons également d'étendre les zones en contrôle d'accès qui apaisent la circulation et la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le Plan Vert poursuivra son développement. La Maison Eco-citoyenne devrait être livrée sinon en 2009 du moins en 2010.

Nous poursuivrons également notre travail sur l'éclairage public de façon qu'il soit plus économe en énergie, et toute une série d'autres actions qui seront récapitulées dans l'Agenda 21, dont les grandes lignes ont été présentées à la population samedi au Hangar 14 à l'occasion d'un congrès Eco-citoyen qui a été particulièrement réussi. Je voudrais d'ailleurs à ce propos remercier Anne WALRYCK et ses conseillers municipaux délégués, ainsi que nos services qui ont fait un très gros travail pour préparer cette manifestation.

- Le deuxième pilier de toute stratégie de développement durable c'est le pilier social.

Notre étude d'analyse des besoins sociaux à Bordeaux montre que la précarité ou les difficultés existent dans notre ville et que nous devons être particulièrement vigilants dans ce domaine.

A ce titre nous poursuivrons la mise en œuvre du plan Petite Enfance que j'avais annoncé au mois de mars dernier. Nous accueillons d'ores et déjà 5000 enfants, et nous nous donnons les moyens d'arriver à 6000, comme annoncé, en 2014.

Notre programme de création et de rénovation d'écoles se développera également.

En centres de loisirs nous augmenterons dès 2009 de 200 places notre capacité, pour arriver à un chiffre de 1100 sur la totalité du mandat, comme annoncé.

Nos équipements sportifs seront également complétés avec la construction de 4 gymnases nouveaux au minimum, plus le retour du Palais des Sports aux sports.

Même attention aux seniors par la rénovation de nos Résidences de Personnes Agées.

La construction de l'ex Clairière Résidence de Lussy.

L'amélioration aussi de l'animation dans nos clubs de personnes âgées.

Le plan d'accessibilité des équipements publics pour les personnes à mobilité réduite sera mis en œuvre.

Enfin, en ce qui concerne les personnes en situation d'exclusion, nous préparerons un nouveau projet social dans les premières semaines de 2009 qui s'appliquera au cours des années à venir.

Je vous signale à ce propos que cette semaine, de jeudi à samedi, dans la cour de l'Hôtel de Ville la population sera appelée à participer à la collecte de produits alimentaires en faveur de la Banque Alimentaire dont les besoins ne cessent d'augmenter.

- Le troisième pilier de cette stratégie c'est le pilier culturel avec plusieurs initiatives l'année prochaine et les années qui suivront.

D'abord l'organisation d'EVENTO dont nous reparlerons à l'occasion d'une délibération spécifique dans un moment.

La rénovation complète du Muséum d'Histoire Naturelle qui est lancée.

Le transfert de nos archives municipales en rive droite qui est à l'étude.

La restructuration de la Bibliothèque Mériadeck qui s'achèvera dans les mois qui viennent.

S'agissant des événements, j'ai parlé d'EVENTO, je voudrais préciser que contrairement à ce qui a été dit ici ou là, la Fête du Fleuve n'est pas supprimée, elle est simplement redéfinie et prendra la forme d'une Nuit Garonne qui sera, je l'espère, aussi festive que possible.

- Dernier pilier, le pilier économique. La ville dans ce domaine, vous le savez, n'a que des compétences de second rang puisque c'est la Région et la Communauté Urbaine qui sont au premier chef en charge du développement économique, mais nous ne pouvons évidemment pas nous en désintéresser.

Nous continuerons donc :

A développer les initiatives de la Maison de l'Emploi qui ont particulièrement été positives tout au long de l'année 2008.

A accompagner le commerce et l'artisanat bordelais.

A accentuer notre développement touristique. A ce propos, les dernières statistiques publiées par le Comité du Tourisme de la Gironde sont encourageantes puisque 94% des professionnels de Bordeaux et de l'Agglomération Bordelaise jugent favorablement leur activité au mois de septembre. C'est un peu moins bien que l'année dernière où ce taux de satisfaction atteignait 100%, mais c'est quand même quelque chose d'extrêmement positif.

Donc le développement touristique.

Egalement le rayonnement international de Bordeaux en développant nos partenariats avec un certain nombre de villes jumelles.

La création de la Maison de l'Europe.

Egalement, j'y tiens plus que jamais, un resserrement de nos liens avec nos universités puisque l'excellence universitaire est très certainement le critère déterminant de la stratégie d'implantation et du développement des entreprises, grandes ou moyennes, dans le monde où nous vivons.

Dans ce domaine nous travaillons en étroite liaison avec l'Université de Bordeaux dans le cadre du projet « Campus » qui est bien un projet de développement multi-site sur le campus de Pessac, Talence, Gradignan, mais aussi sur le site de Carreire où les besoins de ce qu'on

appelle encore Bordeaux 2 sont extrêmement importants et vont nous amener à revoir un peu l'aménagement de tout ce secteur.

Voilà les grandes lignes de force de cette stratégie à moyen terme sur lesquelles je voulais insister. Cette présentation n'est évidemment pas exhaustive.

La qualité de vie de nos concitoyens c'est aussi la tranquillité, la sécurité au quotidien. De ce point de vue la prévention de la délinquance reste pour nous une priorité. Même si les chiffres sont bons - le Directeur Départemental de la Sécurité Public a l'occasion de les donner à chaque Conseil de Quartier - il y a encore des marges de progression ; il y a encore des inquiétudes soit dans certains secteurs soit sur certains types d'activité ; je pense notamment à la sécurité routière ; donc nous devons également être très vigilants sur ce front de la prévention de la délinquance.

Je vais passer maintenant la parole à Hugues MARTIN pour qu'il entre davantage dans le détail de présentation de ce budget 2009.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, vous avez tout dit. Je voudrais simplement vous préciser que les instructions que vous nous avez données vont être totalement prises en compte, puisque, comme vous l'avez dit, le budget 2009 sera un budget transparent avec une nouvelle présentation sur laquelle je vais revenir dans un instant.

Je voudrais remercier le Secrétaire Général, et à travers lui, trois hommes qui constituent le service des Finances : bien évidemment M. Christophe LEURET, Secrétaire Général Adjoint, Jean-Pierre LAULON (Directeur des finances) et Benoît LION (Chef projet GLOB). En effet, mettre en place un budget n'est pas une chose facile. Nous avons là affaire à des personnalités compétentes. J'en veux pour preuve le fait que, vu l'état actuel pour certaines collectivités des prêts et des emprunts, nous n'avons pas ici à Bordeaux d'emprunts hasardeux. Ce service fonctionne remarquablement bien.

Je voudrais également, Monsieur le Maire, remercier les adjoints. Pour certains d'entre eux c'était le premier exercice budgétaire, donc ce n'était pas forcément très facile. Je dois dire que tous ont accepté les difficultés de la mission. Ils ont évidemment chacun défendu ce qu'ils avaient à défendre, mais en acceptant également la règle du jeu, à savoir que le budget est celui du maire et qu'il y a aussi une solidarité générale.

Vous nous avez demandé, Monsieur le Maire, de gérer cette ville avec rigueur. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de mettre en place un mécanisme qui s'apparente à la loi Loflt de l'Etat, avec une différence importante c'est que la Loflt n'est qu'une mise en place budgétaire, alors qu'à Bordeaux nous allons plus loin puisque ce que nous appelons nous, la GLOB, Gestion Locale par Objectif, a pour objectif d'abord la performance et ensuite la transparence.

La performance. Comment ? En mettant en œuvre 10 grandes politiques transversales avec des missions d'appui. Nous allons donc vers une gestion par objectifs précis affichés dans le cadre d'un plan pluriannuel, et avec une évaluation systématique par des indicateurs de suivi, et par la généralisation de l'évaluation de nos politiques.

Une démarche globale, traduction budgétaire, certes, mais également et surtout un projet de management et de gouvernance.

Management. Chacun, quel que soit son positionnement dans l'organisation, doit être reconnu comme un acteur de la performance municipale. C'est le sens par exemple de la rénovation de l'entretien annuel d'évaluation, ou de la photographie de l'ensemble de nos postes et des compétences associées.

Chacun également doit avoir conscience qu'il a une parcelle de responsabilité sur un ensemble qui est tout à fait global.

Gouvernance. Un dialogue enrichi entre les élus et les services autour d'objectifs partagés.

Quelle performance ? Nous devons nous adapter aux attentes de nos concitoyens. Les performances, je l'ai dit tout à l'heure, ne sont pas que budgétaires, elles se mesurent également en qualité des services rendus aux usagers et par l'impact socio-économique de notre action pour le citoyen.

De plus, selon les instructions que vous nous avez données, le développement durable constitue un élément central de notre performance. On doit dire - pour ne pas faire un mauvais jeu de mots - que nos performances doivent être durables.

Et enfin la transparence. Il y a bien sûr déjà à Bordeaux une culture de concertation et de démocratie participative. L'enjeu démocratique est également présent dans la démarche. C'est ce qui la différencie de la LOLF :

Mieux restituer aux élus et citoyens les objectifs en s'appuyant sur une lecture simple et directe des politiques publiques locales.

Mieux connaître et restituer le coût de nos politiques publiques.

Généraliser le réflexe de l'évaluation et du rendre compte au cœur des principes démocratiques.

C'est dans ce cadre-là que le prochain budget 2009 a été arbitré et sera présenté en mode GLOB, c'est-à-dire qu'il sera lisible et d'une transparence totale.

Merci mes chers collègues.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'Adjoint.

Le débat est ouvert. Qui souhaite commencer ?

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat sur les orientations budgétaires devrait nous amener à déterminer où se situe à peu près l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire quelle est l'évolution prévisible des dépenses, mais aussi des recettes, et quelles sont les politiques des dépenses publiques mises en œuvre.

Or, ici dans ce que vous nous présentez dans une espèce de catalogue à la Prévert, vous ne nous parlez quasiment que des dépenses envisagées, de manière presque aussi détaillée que dans un budget, mais non chiffrées. Votre exposé, Monsieur le Maire, va à peu près dans le même sens.

Nous disposons donc d'un document très long, 51 pages. On vous remercie pour cela. Mais avec seulement une page sur les concours financiers de l'Etat, et une demi-page sur les grands équilibres budgétaires de la Ville. C'est-à-dire une page et demie sur ce qui est quand même le cœur du sujet d'aujourd'hui.

Inutile de vous dire qu'on juge cela très insuffisant. Et c'est sur cette page et demie que je vais intervenir principalement pour dire ce que vous ne nous dites pas. Ou du moins essayer de le deviner.

Les recettes sont de quatre ordres : les recettes fiscales, les concours de l'Etat et des autres collectivités, les emprunts et les services perçus sur les usagers, par exemple les parents qui laissent leurs enfants à la restauration scolaire, les recettes de stationnement, etc.

On sait d'ores et déjà, vous le dites vous-même, que les concours financiers de l'Etat vont diminuer. Comme en 2008, l'enveloppe normée des concours de l'Etat pour 2009 évoluera en fonction de la simple inflation.

Mais le gouvernement a donné un nouveau tour de vis. A la différence de l'année dernière le rythme d'évolution de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, sera l'an prochain aligné sur l'enveloppe normée, et le fonds de compensation TVA sera bien intégré à cette même enveloppe. C'est-à-dire que finalement la Dotation Globale de Fonctionnement ne progressera qu'aux environs de 1%. Vous nous le direz certainement le mois prochain, mais on peut l'évaluer à peu près à 1%, peut-être moins si l'inflation est au-dessus des 2% qui nous sont annoncés. Voilà une première donnée.

Donc moins de ressources qui vont provenir de l'Etat.

D'ailleurs vous avez une formule extraordinaire, je tiens à vous le dire, Monsieur le Maire. Je ne sais pas qui a pu l'écrire. Je la trouve très bien. On nous dit que finalement on ne sait pas pourquoi l'an dernier il y a eu une diminution dans les recettes de la ville. Je ne retrouve pas la formule exacte. Mais enfin c'est évident, il y a eu une diminution du concours financier de l'Etat et donc à partir de là la ville gagne moins.

Elle gagne moins aussi parce qu'il y a un certain nombre de recettes que nous pouvons avoir, par exemple les droits de mutation, qui, avec la crise économique, on le sait, vont diminuer.

Et malgré cela vous venez de nous redire qu'il y aurait une poursuite du désendettement, une progression de l'investissement de l'ordre de 5%.

On veut vous croire sur ce point, et nous l'appuierons si c'est vraiment le cas.

Mais cela signifie que vous allez être contraint d'actionner deux leviers :

Le premier levier c'est l'augmentation des redevances perçues sur les usagers. Nous attendrons les chiffres, mais je pense que dès le mois prochain vous allez commencer à augmenter le prix de ce qui est produit par notre municipalité.

Deuxièmement, vous allez augmenter certainement les Taxes d'Habitation et Foncières.

Votre projet que vous venez de nous exposer et la politique de l'Etat vous conduisent, même si aujourd'hui vous ne voulez pas le reconnaître, à une augmentation significative de la fiscalité qui va peser lourdement sur les Bordelais. A quel niveau ? C'est le seul problème. Vous ne dites rien sur le sujet. Il faudra qu'on le sache rapidement, Monsieur le Maire.

En effet, comment pourrait-on se prononcer sur un budget, sur des dépenses, sans savoir les recettes et l'évolution des taux que vous allez nous proposer certainement en mars ? Nous allons voter les dépenses en décembre et ne voter les recettes qu'en mars ! Ce n'est pas possible !

C'est pourquoi le document que vous nous proposez est d'une grande hypocrisie. Les 40 pages de dépenses que vous nous décrivez ne veulent rien dire si on ne sait pas comment on va les couvrir. C'est comme une famille qui envisagerait d'acheter tout un magasin sans savoir exactement combien elle va payer.

C'est un exercice facile, mais ce n'est pas ce qui vous est demandé dans le cadre des orientations budgétaires.

L'an dernier vous aviez parlé dans les orientations budgétaires d'une stabilité fiscale. Un stabilité fiscale.... N'importe quel Bordelais vous montrera sa Taxe d'Habitation et vous verrez que la stabilité fiscale a montré qu'il y avait une augmentation de 3,6%. Ce n'est quand même pas une stabilité fiscale.

Cette année vous ne parlez plus de stabilité fiscale. C'est ça qui nous inquiète. Vous parlez d'une maîtrise fiscale. La maîtrise fiscale ça veut dire que ça sera certainement plus que la stabilité fiscalité, c'est-à-dire que nous serons au moins à 5% d'augmentation de la fiscalité.

Moi je souhaiterais que dès aujourd'hui vous nous éclairiez sur ce problème.

Concernant votre ambition en matière de développement durable je ne comprends pas qu'il n'y ait rien dans ces orientations sur les charges nouvelles qui vont peser sur les communes. C'est là que le bât blesse.

Vous savez bien qu'il y a un certain nombre de charges nouvelles. Par exemple la prise en charge par la mairie des passeports biométriques, ou les conséquences de la semaine scolaire de 4 jours. C'est bien là que le bât blesse.

Il faut développer l'action auprès des jeunes. Et là il faut le dire, sauf au titre de la prévention de la délinquance, il y a peu de choses, excepté ce que vous appelez « poursuivre l'augmentation du nombre de places dans les centres d'accueil et de loisirs ». Mais il faut aller beaucoup plus loin.

Il faut créer les centres d'animation nécessaires. Il en manque. Vous le savez très bien.

Il faut développer les espaces sportifs. J'ai entendu qu'il y aurait l'ouverture d'un certain nombre de gymnases. Très bien. Nous verrons.

J'insisterai quant à moi sur une priorité pour nous, les piscines. Vous le savez puisque vous l'avez lu dans votre quotidien préféré, je propose un « plan bleu » pour Bordeaux.

Il est anormal que les élèves du primaire passent plus de temps dans les transports pour aller vers les piscines que dans les piscines elles-mêmes.

Il est anormal que les piscines ferment si tôt. A 21 heures il n'y a plus une piscine d'ouverte sur Bordeaux.

Il est anormal également qu'elles soient aussi insuffisamment ludiques alors que c'est la tendance actuelle.

Il est anormal que le dimanche après-midi il n'y en ait qu'une d'ouverture, etc.

C'est pourquoi ça me semble être un investissement prioritaire, notamment pour la rénovation de la piscine Stéhélin et la construction d'une autre piscine sur Bordeaux.

J'aurais voulu également vous parler de la propreté, mais j'aurai une autre occasion de le faire dans ce Conseil.

Ce que je voulais vous dire c'est que ces orientations budgétaires, dans leur allure, sont hypocrites car on n'a rien sur l'évolution des recettes, je le répète, et d'autre part ce n'est qu'un catalogue à la Prévert. On ne voit pas les priorités qui s'en dégagent.

Mes collègues socialistes soulèveront d'autres manques dans ces orientations. J'espère que le projet de budget que vous nous présenterez le mois prochain permettra de les prendre en compte. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, juste une petite remarque sur les charges nouvelles. J'en cite deux :

Les passeports bio. Nous avons très clairement indiqué à l'Etat que nous ne prendrions en charge cette activité que si elle était compensée financièrement. Comme l'établissement des cartes d'identité ne l'a pas été nous avons saisi le tribunal administratif pour que l'Etat applique la loi, puisque vous savez que les transferts de compétences doivent être accompagnés de transferts de ressources.

Et en ce qui concerne le service minimum d'accueil dans les écoles, là aussi il y a compensation par l'Etat.

Donc votre argumentation, je ne sais pas si elle est hypocrite, je n'utiliserai pas des gros mots, ça c'est votre façon de faire, mais elle est un peu fantaisiste. En tout cas elle manque de cohérence.

Quant au « plan bleu », là aussi j'admire la cohérence. D'un côté vous nous dites : vous n'arriverez pas à financer ce que vous nous promettez de faire puisque vous n'avez pas d'indication suffisante pour les recettes, mais moi j'ai une idée pour dépenser plus. Voilà. Alors je voudrais vous demander comment vous le financez votre « plan bleu » ?

M. RESPAUD. -

En dépensant mieux.

M. LE MAIRE. -

« En dépensant mieux » c'est une habileté que tous les ministres du budget ont toujours pratiquée sans jamais dire comment on y arrivait.

En tout cas, M. RESPAUD, pour une fois j'ai été un peu déçu par votre propos. D'habitude je vous trouve plus percutant, plus innovant dans vos critiques. Là c'était un peu plan-plan, je dois dire.

J'en tire la conséquence que notre débat d'orientations budgétaires était plutôt bien fait.

Nous allons passer à la suite des événements en demandant au groupe des Verts de s'exprimer, puisque nous sommes convenus qu'il y avait un orateur principal et ensuite d'autres orateurs dans chaque groupe.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens sur ces orientations budgétaires et par souci d'économie de notre temps j'orienterai mon intervention exclusivement sur ce qui est la trame de votre présentation, à savoir le développement durable dont vous tentez d'irriguer l'ensemble des politiques municipales, ce qui est bien normal puisque c'est la définition même du développement durable : une irrigation tous azimuts de tous les services municipaux et de toutes les actions municipales.

Vous vous en êtes tellement emparé que vous êtes tombé dans ce que j'aurais envie d'appeler avec un peu de perfidie une espèce d'ivresse sémantique autour du développement durable.

Dans ce document d'orientations budgétaires à plusieurs reprises vous parlez du développement durable, ce qui est normal, mais j'ai vu dans une page qu'à 8 reprises vous nous parlez du développement durable. Vous parlez de ville durable, d'agglomération durable, d'ouvertures durables... Enfin sur le plan sémantique vous avez mis le paquet. Là-dessus on ne peut que vous féliciter de la façon dont vous avez su récupérer le concept.

Ce qui nous intéresse c'est de savoir si on fait du développement durable réellement, ou si on fait du développement durable hors sol dans cette Ville de Bordeaux. C'est l'esprit de mes interrogations que je vais tenter de vous faire partager, car vous savez comme moi que la surabondance des signes parfois entraîne leur dévaluation et nous ne voudrions pas qu'au-delà de l'ivresse nous restions sur notre soif en ce qui concerne le contenu.

Donc ce développement durable vous le déclinez essentiellement, vous avez raison, autour de ce projet d'Agenda 21 que nous réclamons depuis de nombreuses années dans cette Ville de Bordeaux, que nous avons voté ici de façon très unanime il y a quelques mois, et auquel nous avons participé, puisqu'à titre personnel je fais partie du conseil de pilotage que nous avons réclamé et du comité participatif que nous avons réclamé. Donc nous sommes effectivement tout à fait impliqués dans cette démarche Agenda 21, ce qui nous autorise, je pense, à vouloir parler ici encore à cette occasion des orientations budgétaires de cette co-construction d'un Agenda 21 bordelais que nous souhaitons.

Je tiens d'ailleurs à vous dire que nous considérons en l'état de nos réflexions communes sur l'élaboration de cet Agenda 21 que la Ville de Bordeaux peut certainement être globalement félicitée pour la façon dont elle a su mobiliser les services municipaux de la ville. Incontestablement à ce niveau-là c'est une réussite. Vous avez réussi Monsieur le Maire, vous avez réussi Mme WALRYCK, Madame l'Adjointe en charge de ce dossier, à mobiliser les services municipaux, avec, je le sais, la participation active des personnes qui travaillent à vos côtés qui ont fait un travail énorme en temps et en énergie dépensés. Je tenais à le dire. Ça me paraît important de le préciser.

Je tiens également à dire que vous avez su aussi mobiliser les Bordelais autour d'une dimension de l'Agenda 21, à savoir un travail important d'information et de sensibilisation. Le travail d'information et de sensibilisation est un préalable incontestable à la réussite de l'exercice. Effectivement, vous avez su le réaliser. Je n'en voudrais pour preuve une fois de plus que la manifestation dite « Congrès éco-citoyen » qui a eu lieu au Hangar 14 samedi dernier qui, je crois, a été un succès au niveau de la participation, tout au moins de la fréquentation des Bordelais.

Cela étant, vous imaginez bien la suite de mes propos. Ils seront peut-être un peu plus critiques, mais surtout, j'espère que vous les prendrez comme tels, un peu plus constructifs que ce préliminaire, pour vous rappeler les termes du challenge que nous avons ensemble à affronter.

Je vous rappellerai ce que disait la délibération du 19 mai 2008 de lancement de l'Agenda 21. Je cite :

« Afin de répondre aux exigences de l'Agenda 21 la ville propose de mettre en place une méthodologie ad hoc basée sur la concertation des partenaires locaux, mais aussi sur le travail des services conjoint de la Ville. »

Sur le travail des services conjoint de la ville, je l'ai dit, effectivement le travail a été fait. Par contre nous considérons qu'en ce qui concerne la première étape de la méthodologie ad hoc stigmatisée lors de l'adoption de l'Agenda 21, à savoir la concertation des partenaires locaux, il reste énormément de choses à faire.

Ce n'est pas une composante superfétatoire de l'Agenda 21, c'est une des composantes essentielles de la réussite de l'Agenda 21.

Je tiens à vous rappeler que tous les documents produits sur les Agendas 21, que ce soit au niveau national, c'est-à-dire le cadre de référence du Ministère de l'Ecologie, que ce soit les documents du Comité 21 auquel la Ville de Bordeaux a adhéré, insistent sur ce qu'ils considèrent comme un élément clé de la réussite d'un Agenda 21, à savoir la participation de la population et des acteurs socio-économiques, et ce dès le début et très en amont du projet, pour arriver à construire ce qui est indiqué dans le cadre de référence comme première étape fondamentale de la construction d'un tel projet : l'élaboration collective d'une vision prospective du territoire.

A ce jour, Monsieur le Maire, sommes-nous arrivés à adopter une vision prospective de notre territoire communal et ce en associant, naturellement, les partenaires locaux ainsi que nous avons pris ensemble l'engagement de le faire lorsque nous avons adopté le 19 mai cet Agenda 21 ?

Pour nous, nous n'en sommes absolument pas convaincus. Je crois que vous conviendrez avec nous qu'un travail énorme, Monsieur le Maire, reste à faire au niveau de cette implication des acteurs bordelais pour arriver à ce diagnostic partagé du territoire, pour arriver à ce diagnostic des attentes des Bordelais sur l'Agenda 21.

Si des actions d'information et de sensibilisation ont été mises en place avec un certain succès, nous considérons que cette étape, qui n'est pas une deuxième étape de l'Agenda 21, mais qui est une étape en amont de la rédaction d'un Agenda 21, n'a toujours pas été à ce jour organisée et n'a toujours pas été structurée et réalisée.

Je ne veux pas être long, même si j'ai choisi le parti pris de n'intervenir que sur le développement durable et sur l'Agenda 21, mais, Monsieur le Maire, nous vous avons déjà écrit la semaine dernière à ce sujet. Vous recevrez dans les jours qui viennent également une nouvelle lettre de notre demande pour vous faire, au-delà des incantations, un certain nombre de propositions très précises qui pour nous conditionnent le succès de l'opération.

Notamment nous allons vous demander de façon écrite pour vraiment laisser des traces de ces préoccupations :

- un conseil participatif plus indépendant,
- des ateliers thématiques animés par des responsables associatifs assistés de représentants des services municipaux, c'est-à-dire 7 ateliers pour 7 thèmes retenus,
- envisager aussi le recours à un animateur externe pour organiser la concertation et animer des réunions comme cela se fait dans la grande majorité des Agendas 21 ailleurs,
- et enfin l'envoi de documents préparatoires aux réunions, non pas ceux que vous appelez, vous, à mon sens abusivement d'ores et déjà Agenda 21, mais de véritables diagnostics de territoire que vous devrez faire parvenir aux Bordelais avant de les concerter sur ces différents points.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous indiquer sur nos préoccupations, j'espère partagées, en termes de développement durable et en termes de succès de l'Agenda 21.

Nous savons très bien qu'au mois de décembre prochain nous allons voter sur les propositions qui nous seront faites, et vous le savez - je vous l'ai déjà dit à l'occasion des réunions de préparation que nous avons eues ensemble au comité de pilotage et au conseil participatif - au niveau des actions que vous proposez, essentiellement des actions municipales, il n'y a pas de désaccord entre nous.

Il y a quand même un désaccord qui paraît extrêmement net, et j'espère argumenté, en ce qui concerne la méthode que vous avez choisie. Nous pensons qu'au mois de décembre prochain nous allons ensemble peut-être valider les propositions d'actions pouvant être lancées en

2009, mais nous voulons aussi et surtout à cette occasion adopter une nouvelle méthode d'élaboration de l'Agenda 21.

Non pas compléter ce que vous appelez d'ores et déjà abusivement la concertation dans laquelle vous mettez toutes les réunions d'information et le nombre de personnes qui ont participé à ces réunions d'information, mais ce que nous demandons d'ici le mois prochain c'est vraiment l'adoption d'une nouvelle méthode d'élaboration de notre Agenda 21.

Cela correspond vraiment pour nous, non pas à une des clés de réussite de l'Agenda 21, mais à la clé fondamentale de réussite d'un Agenda 21 qui ne sera pas, comme je l'indiquais au début de mon intervention, un Agenda 21 hors sol, mais vraiment un Agenda 21 partagé et adopté par l'ensemble des Bordelais, avant même que nous nous prononcions définitivement à ce sujet.

Je l'indique d'ores et déjà, des réponses que vous n'êtes pas obligé de nous faire aujourd'hui, mais des réponses que vous ferez à l'ensemble de ces préoccupations que je vous indique et que je vous confirmerai dans les semaines qui viennent dans un courrier peut-être encore plus détaillé que l'intervention que j'ai voulu ici brève et sobre, des réponses que vous apporterez à ces préoccupations que nous tentons de vous faire partager dépendra notre vote le mois prochain sur l'adoption de ce que vous appelez l'Agenda 21 de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Ce que j'appelle est ce qui est. Permettez-moi de vous rappeler que participait à nos travaux le responsable de l'ADEME qui coordonne l'ensemble des Agendas 21 de la région. Je n'ai pas observé dans son propos qu'il ait contesté le caractère d'Agenda 21 de notre document.

M. MAURIN pour le groupe Communiste.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, le préambule de votre document d'orientations budgétaires pointe à juste titre un environnement économique difficile. Quelques mots d'abord sur cet environnement.

Après l'éclatement de la bulle financière c'est le système capitaliste lui-même qui entre aujourd'hui en crise profonde. Il n'y a pas que l'Humanité qui a titré sur cette crise du capitalisme.

Les conséquences de la crise ne sont pas que bancaires. Dès aujourd'hui l'affaiblissement du financement des entreprises et des collectivités va en effet nuire à tout un ensemble de projets et au final ce sont les salariés, les chômeurs, les usagers et l'ensemble des habitants qui risquent de payer la note.

Certes, le gouvernement a annoncé le déblocage de 5 milliards d'euros en faveur des collectivités, mais faute d'une réforme en profondeur du crédit les problèmes vont demeurer dans les années qui viennent. Ils risquent même de s'aggraver compte tenu de la multiplication de prêts sophistiqués et parfois extrêmement risqués accordés aux collectivités par des banques, y compris Dexia, ceci dans une logique exclusive de rentabilité.

C'est dans ce contexte que le gouvernement s'entête à proposer un projet de loi de finance pour 2009 qui va entraîner un recul du pouvoir d'achat des collectivités locales de 2,5 à 3%, probablement plus.

Comment dans de telles conditions faire vivre les services publics, répondre aux besoins des populations, aider les plus démunis ?

Le projet de loi de finance 2009 retient une inflation à 2% alors que l'on sait que celle-ci n'a pas été de 1,6% en 2008 comme prévu, mais de 3,6%, comme le démontre le panier du Maire.

L'ensemble des concours, en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement, vont évoluer au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'Etat. Ainsi c'est la fin du Pacte de Croissance et de Solidarité qui reliait l'Etat et les collectivités locales et qui incluait l'inflation, mais aussi une part de la croissance du P.I.B. dans le calcul de dotation. Ce dispositif, même très insuffisant, disparaît totalement alors que les collectivités réalisent 73% des investissements publics.

Le Ministre de l'Intérieur s'est également confronté à une vive réaction des élus le 25 septembre dernier suite à sa volonté de mettre fin au Fonds de Compensation de la TVA. Rappelons que c'est tout simplement un remboursement de la TVA payée par les collectivités sur leurs investissements qui s'élève à 44 milliards d'euros environ. Sa mise en cause serait lourde de conséquence pour le bâtiment et les travaux publics notamment.

Madame la Ministre veut la transformer en une dotation ciblée selon les choix décidés par le gouvernement. C'est une véritable mise en cause de la libre administration des collectivités et de la décentralisation.

Les collectivités, d'après nous, ne doivent pas être les outils du gouvernement. Les populations ont choisi leurs élus pour mettre en place des services indispensables à la qualité de leur vie dans des lieux où ils travaillent et habitent.

Quant à la Taxe Professionnelle, évidemment on en débattrait plus particulièrement à la Communauté Urbaine, mais quelques mots quand même.

On s'aperçoit que c'est la signature de son arrêt de mort notamment par l'hypothèse de sortir de ses bases les investissements réalisés, soit près de 80% des bases.

Il y a quelques jours le Président de la République a commencé la mise en œuvre de cette disparition de fait de la Taxe Professionnelle en annonçant que tous les nouveaux investissements industriels réalisés en France seront exonérés à 100% de Taxe Professionnelle jusqu'au 1^{er} janvier 2010.

Au total le gouvernement se sert des collectivités locales comme bouc-émissaire de sa politique prétextant que celles-ci sont une des causes du déficit de la France, alors qu'elles ont au contraire favorisé la production de richesse depuis des décennies.

Je rappelle la position des élus communistes ici et ailleurs qui exigent une profonde modification du projet de loi de finance 2009 avec de nouvelles ambitions.

Un nouveau contrat entre collectivités et Etat :

- qui intègre une ré-indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la croissance,
- qui procède à la compensation intégrale des compétences transférées,
- qui réforme la Taxe Professionnelle afin d'y inclure les actifs financiers des entreprises,
- qui redonne aux collectivités les recettes de la Taxe Professionnelle minimale,
- que les collectivités bénéficient de prêts à taux préférentiels,
- et enfin une réforme qui assure la compensation de tous les dégrèvements d'imposition décidés en loi de finance.

Sur le document lui-même et vos objectifs bordelais, d'abord quelques remarques sur le chapitre « Bordeaux pour ses habitants ».

Vous connaissez notre insistance, Monsieur le Maire, chers collègues, budget après budget, pour que la ville se donne les moyens d'accueillir en nombre et en qualité les enfants de moins de 3 ans dans des structures diversifiées.

Nous ne nions pas ici les efforts qui ont été engagés, notamment depuis 2006, mais le redressement devrait nous conduire à être beaucoup plus ambitieux puisque vous nous fixez des objectifs pour 2014. Plus de 1000 enfants entre 2008 et 2014 est insuffisant puisque nos besoins vont croître pour deux raisons principales.

La première est liée au nouveau projet urbain. Vous en parlez dans le document. De nouveaux quartiers entiers vont être créés, notamment à Bordeaux Nord, Bordeaux Sud et Bordeaux Bastide, apportant plusieurs milliers d'habitants supplémentaires. Donc évidemment obligation de répondre aux besoins des nouvelles familles par la création de plusieurs centaines de places à disposition.

Deuxième raison : les projets gouvernementaux qui tendent à supprimer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Je n'ai pas le chiffre précis du nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans les écoles maternelles de la Ville de Bordeaux, mais il est évident que cela fait plusieurs centaines d'enfants, et que cette conséquence de la politique gouvernementale doit être anticipée si jamais le Ministre de l'Éducation et le gouvernement viennent au bout de cette mesure qui est très très contestée dans la rue et dans les écrits ces temps-ci.

Concernant le volet éducatif je suis surpris de l'absence d'un objectif pourtant évident vu les projets de renouvellement urbain dont je viens de parler, c'est-à-dire écrire noir sur blanc le projet de construction de nouveaux groupes scolaires, notamment sur les berges du lac et les bassins à flots. Vous allez me dire : c'est prévu dans les ZAC, ce n'est pas nous, c'est la Communauté Urbaine.

Cela dit, c'est quand même mieux que ce soit écrit dans un document d'orientations quand bien même ce n'est pas la Ville seule qui financera.

De plus, je relève que vous vous engagez à développer l'accessibilité à la restauration scolaire et aux garderies. C'est évidemment, d'après moi, bien l'aveu que notre système exclut encore de nombreux enfants de ces structures.

Je rappelle d'ailleurs que perdurent des critères de priorité d'accès à la restauration scolaire de nos écoles bordelaises et qu'un certain nombre d'enfants de chômeurs n'y ont pas accès parce que non prioritaires.

Concernant la politique des quartiers : les quartiers prioritaires.

D'abord je pense qu'il n'aurait pas été inutile de développer un peu quelles sont les caractéristiques de ces 7 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

La « Bordeaux ville bourgeoise » ne doit pas cacher qu'elle a en son sein à gérer des quartiers avec de grandes difficultés sociales. Une des caractéristiques de notre ville ce sont les inégalités de traitement des territoires liées à la paupérisation de ces populations qui sont souvent concentrées dans les mêmes quartiers.

Vous notez à juste titre concernant les quartiers prioritaires le retrait de partenaires, dont l'État lui-même. Évidemment qu'il y a un désengagement de l'État sur toute une série de ses missions premières.

En effet, outre la disparition de certains crédits de l'ex- politique de la ville, j'attire votre attention sur les conséquences de projets actuels du gouvernement comme par exemple le

projet de privatisation de la Poste qui commence à se décliner dans de nombreuses Postes, y compris dans les quartiers prioritaires, par des réductions d'horaires d'ouverture, horaires d'ouvertures qui pénalisent essentiellement les populations les plus démunies, ou les populations qui travaillent et qui ne vont pas pouvoir retirer leur colis ou faire leurs opérations postales.

Deuxième axe d'inquiétude concernant le désengagement de l'Etat : l'éducation prioritaire elle-même.

Vous savez que la politique des ZEP est complètement remise en question. Aujourd'hui on s'aperçoit que les mesures gouvernementales, par exemple la suppression des réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficultés, les fameux RASED qui font la une des manifestations en ce moment, va évidemment toucher de plein fouet la politique de soutien et de réussite scolaire des enfants les plus défavorisés de nos écoles des ex ZEP.

Par contre votre document consacre deux pages sur les personnes les plus démunies et prouvent bien – je le disais tout à l'heure – une paupérisation croissante d'une partie de nos populations bordelaises les plus fragilisées. Je ne conteste pas le fond des mesures qui sont proposées, notamment la rénovation d'un certain nombre de foyers d'accueil comme le foyer Leydet, mais je pense qu'on doit avoir une attention redoublée sur ces populations fragilisées dans notre ville, fragilisées essentiellement par la politique du gouvernement que vous soutenez.

Sur la question du sport je note une innovation : animation municipale sur des équipements ouverts. Cela me paraît intéressant, même si c'est très flou. Cela veut-il dire que la Ville de Bordeaux va s'engager dans une politique sportive directe avec le recrutement d'animateurs et d'éducateurs sportifs qui pour l'instant n'existent pas ? Cela existe dans de nombreuses autres communes.

Pourquoi ne pas investir ce service municipal et mettre à disposition de clubs, des associations péri-scolaires, une filière sportive qui apporterait, je pense, en termes de qualité et de contenu ?

Autre idée : ville et démocratie locale. On prend bien acte que vous avez découpé la ville en 8 quartiers.

On prend bien acte que Conseil après Conseil ces 8 quartiers sont dotés d'autonomie et de moyens particuliers.

Cela dit, sur la question des salles municipales, vous citez deux salles : Malbec et Doves. Je pense que pour une Ville comme Bordeaux c'est insuffisant tant les besoins de réunions et les besoins de rencontres de proximité dans certains quartiers sont importants. Je vais n'en citer qu'un : le quartier Dupaty où depuis la disparition de la salle Joséphine aucune salle ne permet aux populations des associations de se réunir.

Sur les questions d'urbanisme, une grosse opération Bassins à Flots. Je comprends donc que le projet Grumbach que les communistes n'avaient pas soutenu en son temps est abandonné. Tant mieux.

Nouvelle mission avec un architecte urbaniste. Je sais que l'adjointe de quartier a pris des dispositions pour lancer une première vague de consultations. J'espère que la mission qui sera dévolue à cet architecte urbaniste intégrera ce qui a beaucoup mobilisé les associations, les professionnels et les habitants de ce quartier de Bacalan, c'est-à-dire une mixité de fonctions ne tournant pas le dos à la vocation de ce quartier initialement portuaire.

Sur le logement, 576 logements sociaux d'objectif public dans le cadre du PLH. Evidemment c'est à la fois énorme et peu. Enorme parce que les listes d'attente sont toujours aussi

nombreuses dans nos permanences les uns et les autres. Peu, parce que ça ne répondra pas à l'ensemble des demandes.

Je rappelle ici le souhait du groupe communiste de diversifier les implantations de logements sociaux pas simplement dans les nouveaux projets où j'estime que la barre de 20 / 30% est insuffisante si on veut rattraper le retard de la Ville de Bordeaux, mais aussi de réfléchir à des implantations un peu plus diversifiées dans des quartiers qui pour l'instant en sont complètement démunis. Lors du dernier Conseil Municipal je crois d'ailleurs que nous avons voté une délibération concernant une vingtaine de logements sur Caudéran. Cela prouve bien que quand on veut on peut.

Sur l'économie, je regrette que le document ne parle que de l'économie un peu « traditionnelle » sur Bordeaux, et qu'on ne cite même pas un secteur qui me paraît pourtant important et pas simplement sur l'aspect patrimonial, c'est une économie liée au fleuve, à la maintenance et à la réparation navale, à de nouveaux projets complètement dans le cadre du développement durable qui permettraient de revitaliser notre belle Garonne qui a retrouvé ses quais, bien que notre ville tarde à retrouver son fleuve.

Je trouve complètement absurde qu'il n'y ait pas au moins une référence sur l'existant. Puisque M. Bénéteau est capable de multiplier par deux en quelques années le nombre de ses salariés sur la Bastide avec son entreprise CNB, pourquoi ne pas mettre dans nos orientations le fait de retourner un peu les Bassins à Flots vers la Garonne et ses activités ?

Enfin sur l'emploi municipal je n'ai pas vu de manière très lisible les questions liées à la précarité de l'emploi municipal. Nous sommes encore une grande ville de France avec un grand nombre de précaires. On le voit quand nous avons à délibérer ici sur les tableaux d'effectifs. J'estime qu'il serait intéressant d'être beaucoup plus offensif sur notamment le passage de toutes ces salariées – la plus part du temps ce sont des femmes – qui travaillent à 16 heures dans les écoles à des pleins temps au service de nos établissements scolaires. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Ce matin en conférence des présidents nous étions convenus de laisser tout le temps de parole nécessaire à chaque orateur principal. C'est ce qui a été fait. N'est-ce pas M. MAURIN ?

Je vais donc demander aux adjoints de répondre aux principales questions qui ont été soulevées par ces orateurs.

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances tout d'abord.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, tout d'abord je répondrai à de M. RESPAUD. Moi aussi j'ai été un peu surpris de ses propos au sein desquels perce un certain embarras, puisqu'en réalité vous nous posez la question : « comment allez-vous faire ? ». Cela veut dire que vous êtes admiratif, devant tout ce que nous avons mis en place, « comment allons-nous faire ? », c'est une très belle remarque.

Je voudrais vous rassurer. C'est vrai qu'un certain nombre de recettes vont diminuer, bien évidemment, la crise est là. Mais c'est vrai aussi que nous avons une maîtrise des coûts. Ce ne sont pas seuls les contribuables qui vont l'assumer. C'est également une rigueur absolue dans notre gestion.

Et puis vous avez lancé ce terme pas très sympathique d'hypocrisie. Je vous retourne le compliment, M. RESPAUD. Vous êtes un homme particulièrement averti de ces choses, un élu de longue date, vous connaissez bien les budgets et vous savez très bien qu'on ne peut pas bâtir une fiscalité sans connaître les bases de l'Etat. C'est donc le mois prochain que nous aurons un premier rendez-vous. Or nous ne pourrons faire que des prévisions puisque l'Etat ne nous communiquera les bases d'imposition qu'en Mars 2009.

Je voulais donc vous rassurer. Certes, il y aura des difficultés. Mais un point complémentaire par rapport à l'Etat et à la DGF : il n'est pas du tout impossible que nous ayons une excellente surprise dans ce domaine, puisque l'Etat va tenir compte des recensements et que la Ville de Bordeaux, comme vous le savez, va passer de 213.000 à plus de 230.000 habitants. Je pense que cela pourra se retrouver également au niveau de la DGF.

M. MAURIN, simplement un mot. Les incantations nationales c'est bien, mais nous sommes à Bordeaux. Nous connaissons très bien la situation bordelaise. Nous savons qu'il y a des difficultés ici ou là. Nous essayons de les maîtriser.

Pour ce qui concerne nos collaborateurs municipaux, il y en a près de 4000. Je crois que les syndicats avec qui nous travaillons en étroite liaison savent que nous faisons les choses le mieux possible. S'il y a des difficultés ici et là nous les maîtriserons, mais je ne peux pas vous laisser dire que les agents municipaux sont dans la précarité.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme WALRYCK sur la méthode d'élaboration de notre Agenda 21.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en réponse à ce qui a été indiqué d'abord je voudrais dire qu'évidemment concernant notre Agenda 21, on ne sera pas encore en période des soldes, donc ça ne sera pas un Agenda 21 au rabais !

Plus sérieusement, sur la concertation, comme Pierre HURMIC l'a indiqué il est vrai que toute cette période de concertation s'est appuyée sur un dispositif à double étage et concomitant. Donc un programme de sensibilisation et d'information d'une part, mais en même temps, un dispositif tout aussi sérieux de concertation.

Vous avez cité les références qui sont données par le Comité 21 auquel effectivement la Ville de Bordeaux adhère depuis le mois de juin. Nous avons d'ailleurs reçu sa Directrice générale Mme BRiAUMONT la semaine dernière avec Antoine CHARLOT. Ils nous ont dit, après avoir passé 3 heures avec nous, qu'on n'avait pas à rougir de ce qu'on avait mis en œuvre tant pour la politique de sensibilisation / information que la concertation.

Je rappelle en quelques mots que la concertation s'est appuyée depuis le mois de septembre 2007 sur d'abord une information préalable pour mobiliser l'ensemble des Bordelais, des associations, des acteurs et des relais au travers d'une plénière des Conseils de quartiers réunie par Monsieur le Maire.

Ensuite nous avons fait des ateliers de concertation dans tous les quartiers jusqu'au mois de décembre dernier, animés par un animateur extérieur précisément. Les thèmes de concertation ont porté sur la façon de vivre au quotidien des Bordelais de façon très pragmatique, c'est-à-dire autour de 4 interrogations :

Comment se déplacer autrement ?

Comment consommer et produire autrement ?

Comment s'éduquer et s'informer sur ce qu'est la politique du développement durable et ce qu'on peut faire au quotidien, notamment en changeant nos comportements ? Et quelles étaient les suggestions, les projets, les initiatives que pouvaient prendre la ville et que la ville pouvait accompagner ?

Et enfin comment habiter, se loger autrement ?

Donc première salve avec ces ateliers de concertation jusqu'à la fin de l'année.

Restitution, débats, ateliers, témoignages lors du grand atelier éco-citoyen le 19 janvier 2008.

Ensuite nous avons repris cette politique à la fois de sensibilisation / information. Là vous avez tous les détails qui ont été envoyés à tous les membres du Conseil Consultatif et Participatif et à tous les membres du Comité de Pilotage. Donc reprise au 1^{er} avril dernier.

Et là nous avons enclenché une deuxième partie de cette consultation avec à nouveau des ateliers de concertation dans tous les quartiers, précédés d'une communication d'information dans les Conseils de quartiers.

A côté de cela nous avons également eu de très nombreuses réunions avec l'ensemble des acteurs de terrain, l'ensemble des acteurs économiques, l'ensemble des acteurs socio-éducatifs... Enfin à peu près tous les acteurs.

Nous avons eu des réunions avec toutes les associations spécialisées.

Je vous rappelle qu'en matière de gouvernance, Monsieur le Maire a mis en place et préside depuis le mois de juin 2007 le Conseil Consultatif et Participatif du développement durable.

Que nous avons voté une modification du règlement intérieur de façon à ouvrir, élargir les membres de ce Conseil Consultatif et Participatif à d'autres acteurs pour intégrer le passage de la Charte Municipale de l'Ecologie Urbaine et du Développement Durable qui s'appliquait à nous-mêmes, à tous les thèmes et les piliers rappelés par Monsieur le Maire sur le développement durable.

Donc je crois qu'en la matière on a fait ce qu'il convenait de faire pour respecter à la lettre la méthodologie, d'élaboration d'un Agenda 21.

Sur les éléments liés au diagnostic : nous en avons fait un certain nombre. Je crois qu'il ne faudrait pas prendre prétexte sur le fait que tous les diagnostics ne soient pas arrivés à terme pour bloquer l'action.

Quand on regarde ce qui se fait dans d'autres instances :

Le Conseil Régional par exemple a voté son plan final il y a déjà quelque temps. Il n'empêche qu'il ne disposait pas de son bilan carbone qu'il est en train de faire aujourd'hui.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a également voté son plan climat en juillet 2007 et est en train de faire son bilan carbone aujourd'hui.

Nous avons fait, nous, des choses que n'ont pas fait d'autres jusqu'à maintenant. Par exemple sur le premier volet rappelé tout à l'heure par Monsieur le Maire, le volet plus écologique de ce qui sera la déclinaison de notre Agenda 21 au travers du plan climat et énergie de la Ville de Bordeaux, nous avons réalisé une carte thermique de Bordeaux dont l'ensemble des résultats sont diffusés très largement en s'appuyant sur le réseau Expert et Associatif auprès des Bordelaises et des Bordelais.

Par rapport à ces éléments de diagnostic, rappelons également qu'il existe en matière de cohésion sociale, une instance de concertation, le Conseil Consultatif, sur le développement de ces actions-là, et qu'en matière culturelle, on pourrait dire la même chose en matière de diagnostic préalable établi à l'occasion de la candidature de Bordeaux au titre de Capitale Européenne de la Culture.

Je dirai pour conclure que Pierre HURMIC nous a fait part, en participant au Comité de pilotage, d'améliorations bien entendu pour la suite des événements, puisque par définition l'Agenda 21 est un plan d'action qui va démarrer certes maintenant, mais qui a vocation à faire l'objet chaque année d'une évaluation et d'un plan d'adaptation que nous re-soumettrons chaque année aux Bordelaises et aux Bordelais avec des ateliers thématiques comme vous les appelez de vos vœux qui sont prévus et déjà en marche, pour pouvoir cerner toutes les dimensions de cet Agenda.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme COLLET sur nos cantines.

MME COLLET. -

Sur la restauration scolaire on ne peut pas dire que les enfants n'y ont pas trop accès, puisque actuellement 90% des enfants y accèdent.

Compte tenu du fait que toutes les mères ou tous les pères ne travaillent pas automatiquement tous les jours, on peut considérer que tous les parents qui travaillent ont la possibilité de mettre leurs enfants à la restauration scolaire.

Et les parents qui ne travaillent pas, ils y ont aussi accès, mais ça dépend des écoles. Ils y ont accès un ou deux jours par semaine pour que, quand même, ces parents qui choisissent de rester à la maison puissent avoir des journées pour laisser leurs enfants et faire leurs courses ou leurs activités tranquillement.

Par ailleurs je voulais faire une remarque concernant la fréquentation des enfants de moins de 3 ans.

Il y a 350 enfants de moins de 3 ans qui fréquentent nos écoles. Ce chiffre devrait diminuer puisque la fréquentation dans les structures Petite Enfance augmente. Et pour moi les enfants de moins de 3 ans ont plutôt une place dans les structures Petite Enfance que dans le système éducatif.

Mais c'est vrai que c'est un dossier qui va peut-être évoluer dans les années à venir avec ce qui ne va plus s'appeler des Jardins d'Enfants, mais des Jardins d'Eveil. On aura peut-être l'occasion d'en reparler.

Enfin sur les RASED, effectivement ils sont en train d'évoluer, comme toutes les professions d'ailleurs. Les enseignants en RASED vont peut-être voir leur métier changer, mais il n'est pas question de les supprimer comme je l'entends souvent dans les médias. Il est question de les localiser, de les sédentariser sur les écoles où il y a des difficultés scolaires et de modifier un peu leur travail en les positionnant sur des quartiers où l'échec scolaire est particulièrement patent.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. REIFFERS sur le volet économique de la discussion.

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais tout d'abord rassurer M. MAURIN concernant les activités nautiques. Bien sûr l'économie nautique n'est pas du tout absente de notre projet, mais pour ne pas trop faire de catalogue à la Prévert et anticipant sur les critiques de M. RESPAUD nous nous sommes restreints à un certain nombre de choses plus nouvelles ou plus traditionnelles comme la filière vini-viticole.

Je voulais profiter de ce que j'ai la parole, Monsieur le Maire, pour insister sur le fait que ce qui me paraît très important dans ce projet d'attractivité économique c'est la politique de communication.

On disposait jusqu'à présent d'un certain nombre d'enquêtes montrant les forces qu'avait Bordeaux, mais ces mêmes enquêtes montraient que ces forces n'étaient pas connues des chefs d'entreprises, tant en France qu'à l'international. Il fallait donc passer de ce constat à l'action.

Grâce à l'action que vous avez menée, Monsieur le Maire, au Conseil d'Administration du BRA cela pourra être fait en 2009. Je pense que tout le monde peut s'en réjouir.

M. LE MAIRE. -

Vous évoquez certaines études qui ont été communiquées au bureau du BRA. Il y en a une qui m'a beaucoup frappé.

Quand on demande à 900 décideurs économiques européens quelle est l'image qu'ils se font des grandes agglomérations françaises et qu'on leur demande de les classer par rang d'attractivité, Lyon arrive en tête, suivie de Toulouse, et ensuite il y a trois ex æquo qui sont

Bordeaux, Lille et Nantes. Donc nous sommes dans le top 5 des agglomérations françaises en termes d'attractivité.

Le deuxième résultat qui m'avait frappé et qui va tout à fait dans le sens de ce que dit M. REIFFERS, c'est que quand on demande aux mêmes décideurs économiques s'ils ont une bonne image de la réalité économique de Bordeaux, le résultat est stupéfiant. A 81% ils disent qu'ils n'en ont pas une bonne connaissance. L'image n'est pas négative mais la connaissance n'existe pas.

D'où l'absolue nécessité de monter en puissance dans la promotion de l'image de Bordeaux et d'avoir une stratégie de communication beaucoup plus offensive que celle que nous avons eue jusqu'à présent. Nous y travaillons avec le BRA, comme l'a dit Josy REIFFERS.

Il y a une autre enquête que je n'ai pas sous les yeux mais j'en disposerai au moment du débat budgétaire, qui m'a un peu réjoui le cœur. Eurostat a fait une enquête statistique dans 75 grandes villes européennes. Parmi les questions posées il y a celle du sérieux dans l'utilisation des ressources du contribuable. Je crois que Bordeaux sur 75 est 3^{ème} ou 4^{ème} et la première ville de France.

Je le cite au passage pour la réflexion paisible de M. RESPAUD à qui je communiquerai la totalité de l'enquête. Peut-être qu'Eurostat de son point de vue est aussi quelque chose d'hypocrite.... Je n'en sais rien...

M. DAVID a demandé la parole.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, sur des choses un peu plus pratiques je voulais dire un mot sur les orientations budgétaires qui vont permettre à votre politique de proximité de s'accroître.

Nous pourrions renforcer les formes de concertation dans les quartiers, réorganiser le service de la vie des quartiers notamment.

En 2009 nous mettrons en place dans les mairies de quartiers, ce que vous avez souhaité, les agents de proximité, de façon à ce qu'ils se rapprochent de la population.

Nous accompagnerons la mise en œuvre du tri sélectif dans le centre de Bordeaux qui est le premier geste éco-citoyen de participation au développement durable.

Et évaluer les politiques de propreté dans nos quartiers.

La sécurité et la tranquillité publiques seront renforcées au travers de ces orientations budgétaires avec une participation accrue, notamment avec le Conseil Local de Prévoyance et de Délinquance.

Voilà les quelques sujets sur lesquels je voulais mettre l'accent puisque ces orientations budgétaires vont nous permettre d'aller un peu plus loin encore.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Je tiens à souligner un petit mot, Monsieur le Maire, sur les questions sociales qui ont été abordées par les uns et les autres, parce qu'effectivement la solidarité est au cœur du développement durable et de l'Agenda 21.

A souligner l'effort que nous allons faire en direction des personnes âgées. Nous avons prévu dans le courant de ce mandat de réhabiliter 500 logements dans les Résidences pour Personnes Agées. Ce n'est quand même pas rien.

Dès 2009 nous créerons un service de soins à domicile supplémentaire sur la Ville de Bordeaux, et, je les lie volontairement, un pôle de bénévoles pour améliorer la qualité du maintien à domicile, pour permettre aux personnes qui sont dans ces services de maintien à domicile de ne pas être trop isolées, de ne pas être « enfermées » à domicile mais de garder un lien social.

Je voulais souligner ces deux points en direction des personnes âgées.

Pour reprendre les termes de Vincent MAURIN sur les quartiers, je voudrais paradoxalement abonder dans son sens quand il parle d'inégalité de traitement pour les quartiers.

Oui, il y a une inégalité de traitement mais pas dans le sens où vous l'entendez, parce que nous faisons beaucoup plus pour les quartiers en difficulté. Il ne vous a pas échappé que le Fonds d'Intervention Local était établi au prorata du nombre d'habitants et que le Contrat Urbain de Cohésion Social venait en plus, dans les quartiers en difficulté. Donc notre effort augmente d'année en année.

Il y a peut-être des désengagements ici ou là, notamment au Conseil Général d'ailleurs, mais l'effort de la Ville augmente d'année en année pour les quartiers les plus en difficulté. On en parlera dans une délibération ultérieure.

Dernier point abordé par Vincent MAURIN celui de la paupérisation croissante de la Ville de Bordeaux.

Je trouve que ce sont des propos un peu tendancieux parce qu'ils ne sont basés sur rien, sur aucune réalité scientifique.

Justement le Centre Communal d'Action Sociale se lance depuis quelques mois, et cela va être approfondi en 2009, dans une analyse des besoins sociaux extrêmement précise qui va permettre de savoir quel est l'état de la pauvreté à Bordeaux. Est-ce que ça augmente ou est-ce que ça diminue ? C'est une question à laquelle personne ne sait répondre aujourd'hui. Et surtout vers quoi il faut orienter nos politiques publiques de manière prioritaire.

Donc un programme ambitieux notamment conduit par le CCAS autour de l'analyse des besoins sociaux et autour de l'écriture d'une troisième version du projet social de la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Dans une des premières indications qui sortent de cette étude d'analyse des besoins sociaux il y a un chiffre qui a frappé beaucoup d'esprits qui est le suivant, c'est que un quart des Bordelais vivrait en dessous du seuil de pauvreté. C'est un chiffre qu'il faut analyser.

J'aimerais bien qu'on regarde ce qu'il se passe dans d'autres agglomérations. Est-ce que c'est un phénomène qu'on retrouve ailleurs ? Je pense qu'il faut aussi sinon relativiser, du moins mettre en perspective ce chiffre.

Mme PIAZZA sur le sport et les équipements sportifs.

MME PIAZZA. -

M. MAURIN, je vous rassure, nous travaillons à l'élaboration d'une équipe d'éducateurs sportifs opérationnels sur ce site sportif qui devrait ouvrir au commencement des quais. En veillant avec une certaine sagesse sur les budgets disponibles nous devrions y arriver, en tout cas au début de l'été.

Le but c'est d'accompagner notre jeunesse en dehors du temps scolaire pour l'inciter à une pratique sportive ouverte sur ces sites qui vont bientôt être disponibles aux Bordelaises et aux Bordelais.

M. LE MAIRE. -

Nous en revenons aux orateurs des groupes.

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, comme vous le savez je suis d'origine espagnole et dans le pays dont je suis originaire il y a un joli proverbe qui dit que le diable est dans les détails.

Je voudrais intervenir sur trois points, en particulier sur la culture.

J'ai noté à plusieurs reprises dans le chapitre que vous intitulez « Démocratie culturelle » des termes tels que, je cite : « proximité renforcée avec la culture », « maillage culturel », « porteurs de projets » page 41, « l'aide aux lieux de création et de diffusion » page 40.

Tout ceci me paraît bel et bien bon, mais justement afin d'être sûr que les actes soient en accord avec les paroles nous souhaiterions savoir où nous en sommes d'un dossier évoqué lors du dernier Conseil Municipal, à savoir la demande d'aide qui nous a été demandée par le ciné-club Jean Vigo.

Nous avons souhaité voir ce dossier réapparaître aujourd'hui. Ce n'est pas le cas. Aurons-nous le plaisir de le voir réapparaître lors du prochain Conseil ? En effet, ce lieu, ce projet, nous paraissait correspondre en tous points aux axes que vous définissez pour la culture dans notre ville, Monsieur le Maire.

En deuxième lieu je souhaiterais vous interroger sur ce qu'il advient du vélo à Bordeaux. Je vois effectivement page 33 que nous avons un projet d'achat de 500 vélos, mais je ne vois pas apparaître de référence à l'offre de vélos en libre service sur laquelle nous nous sommes récemment prononcés.

Est-ce une simple omission, ou est-ce, ce que je n'ose imaginer, un passage à la trappe ou une remise à un horizon que je ne souhaiterais pas, bien que Bordelais, qualifier de chimérique ?

Ou est-ce simplement le signe d'un calage sur le projet proposé par la CUB dans le cadre de la nouvelle DSP transport ? Je vous remercie de nous éclairer sur ce point.

En troisième lieu de manière purement anecdotique, je vois apparaître dans le volet économique le souci du développement d'un terminal « low-cost » à l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac. Avons-nous, en collaboration avec la Chambre de Commerce, je suppose, le souci de faire appel à de nouvelles compagnies, ce que j'estimerai souhaitable, ou simplement de faire transiter par un terminal différent des compagnies existantes ?

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

M. SIBE

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais répondre un peu à l'opposition. Je trouve que lorsqu'on est dans l'opposition, je le conçois, il est tout à fait normal et c'est même bon pour qu'une démocratie vive, de faire un travail critique et de tenter d'appuyer sur ce qui selon soi devrait être fait. Il faut toujours trouver d'autres visions pour pouvoir justifier d'autres orientations.

Sauf que, il est bon que je vous le rappelle aussi ici, les Bordelaises et les Bordelais ont choisi de manière incontestable le projet qui a été proposé par Alain JUPPE et qu'il met en œuvre aujourd'hui conformément à sa promesse, dans le respect, il est juste également de le rappeler, d'une maîtrise des dépenses, du désendettement et une augmentation de l'investissement.

A titre personnel, et je l'espère pour l'ensemble d'entre-nous, je voudrais ajouter que dans le contexte actuel le projet d'Alain JUPPE pour Bordeaux prend un relief tout particulier. Le développement durable est un modèle. Il est une vision de l'homme, de son économie, de sa vie quotidienne et de ses rapports avec les autres.

Oui, je vous le dis avec force, nous avons ici à Bordeaux une chance extraordinaire de pouvoir tous ensemble, pour la ville, l'agglomération et même peut-être la région, sous l'impulsion de notre maire, construire différemment dans le respect dû à chacune et à chacun, conscients des destinées de l'avenir, de la beauté de l'humanité.

Alors finalement soyons heureux que ce projet soit ambitieux, voit loin et haut, et de grâce, adhérez plutôt que de regretter de ne pas en avoir eu l'idée. Merci.

M. LE MAIRE. -

Voilà enfin des propos de bon sens. Ça fait du bien de temps en temps !

(Rires – Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, effectivement j'adhère. Malheureusement dans l'exercice il faut intervenir vite et sur beaucoup de points. Il faudra que je fasse des choix. Ces choix je les ferai en fonction de ce qui a été dit dans le document, et dans le document j'adhère, comme l'a dit M. SIBE, à l'ambition affichée par la Ville de Bordeaux d'offrir à tous les Bordelais des équipements de qualité.

Nous serons donc attentifs aux futurs investissements prévus par vos services pour réaliser ce vœu que vous mettez aujourd'hui en avant qui est d'offrir aux différents quartiers de Bordeaux des équipements de qualité.

J'ai entendu tout à l'heure Monsieur le Maire parler de 4 gymnases. Donc je serai attentif le jour du vote du budget pour voir si la réalisation future suit cette magnifique déclaration.

M. LE MAIRE. -

Sur la durée du mandat, M. PAPADATO. Je n'ai pas dit en 2009.

M. PAPADATO. -

Le mandat. Toujours est-il qu'on peut prévoir. Le gymnase des Chartrons ça faisait 4 ans que les gens des Chartrons l'attendaient.

Donc j'attends un gymnase pour Bacalan, et comme M. RESPAUD j'attends une piscine pour Bordeaux-Sud.

Si vous êtes en accord avec vos belles déclarations d'offrir à tous les Bordelais des équipements de proximité de qualité, vous en conviendrez, c'est une nécessité, Mme PIAZZA, de donner enfin aux enfants de Bacalan la possibilité de faire du sport à l'abri, comme tous les enfants de Caudéran, de Saint Augustin ou d'ailleurs.

Deuxième point. En matière de déplacements doux je souhaiterais intervenir pour rappeler que certes s'il est louable de rajouter des arceaux ou des doubles sens cyclables, je suis tout de même un peu étonné de m'apercevoir que le plan cyclable a disparu de vos belles déclarations. En tout cas à l'intérieur du document nous n'avons rien sur votre volonté de mettre un terme à ces tronçons en pointillés que présente le plan cyclable sur Bordeaux.

Rien n'est mentionné sur une action de la police municipale, voire de la police nationale, pour sanctionner les contrevenants lorsqu'ils se mettent sur les sas de sécurité, aux feux lorsqu'ils stationnent sur les bandes cyclables, et nous n'avons rien dans ce document sur votre volonté d'installer par exemple des potelets pour protéger les bandes cyclables.

M. DUCHENE avait fait une déclaration à l'époque où il disait qu'il fallait permettre à la petite mamie de pouvoir sortir de chez elle. Il avait justifié sa politique de potelets ainsi en en mettant partout. Moi je dirai que la petite mamie, elle voudrait bien prendre son vélo et prendre les bandes cyclables sans risques.

Dans ce document je trouve que ça manque d'ambition. Comme l'a rappelé notre collègue socialiste il n'est pas tout de donner la possibilité aux Bordelais d'utiliser une fois un vélo, il faut aussi pouvoir leur donner la possibilité de le pratiquer sans danger, en toute sécurité, ce qui n'est pas le cas actuellement sur Bordeaux. Je le regrette.

Pour finir, Monsieur le Maire, je terminerai par un bémol concernant votre journée sur l'Agenda 21 et sur le Forum Eco-citoyen qui a eu lieu ce samedi,

La semaine dernière c'était la semaine nationale de la solidarité internationale. A cette occasion plus de 5000 manifestations ont eu lieu dans toute la France pour célébrer les associations de solidarité internationale,

Alors qu'au cours de cette journée les associations de solidarité internationale sur l'Aquitaine avaient organisé depuis deux ou trois mois une marche citoyenne, je regrette que vos services aient manqué l'occasion de célébrer ce magnifique élan de solidarité internationale. En effet, je pense qu'il aurait été intéressant que l'ensemble de ces participants terminent au Hangar 14, car je rappelle que l'Agenda 21 c'est le développement durable, mais c'est aussi le rapport Nord / Sud.

Je dois dire que je suis venu à l'écologie grâce à un ingénieur agronome qui s'appelle René Dumont, qui a été le premier à mettre en avant les rapports Nord / Sud. L'écologie c'est aussi ça. Même si on retrouve dans le futur Agenda 21 une participation à la solidarité internationale, je regrette que pendant un an, Mme WALRYCK, pas une seule fois la solidarité internationale n'ait été mise en avant dans vos réunions, dans vos thématiques et dans les réunions de concertation avec les Bordelais.

La solidarité internationale c'est l'axe essentiel du développement durable. Je regrette qu'on n'ait pas eu l'occasion de le voir lors de ce forum Eco-citoyen.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Sur ce dernier point je suis très surpris de ce que vous venez de dire.

Vous me dites que la dimension internationale est l'absolue priorité du développement durable. A force de fixer les priorités on s'y perd. C'est une des priorités, et c'est un des 7 thèmes qui figurent dans l'Agenda 21, avec d'ailleurs toute une série de mesures extrêmement détaillées. Là je pense que votre information est un peu incomplète.

Quant aux marches citoyennes... On marche tellement dans les rues de Bordeaux ces temps-ci qu'on s'y perd un peu parfois.

Mme AJON.

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je n'interviendrai que sur le programme d'accueil de la petite enfance.

A la lecture de ce rapport nous sommes inquiets de la place que vous comptez laisser aux entreprises de crèches privées.

En effet, celles-ci sont clairement nommées comme acteurs de la politique d'accueil de la petite enfance sur Bordeaux. Aussi nous avons la crainte qu'à l'instar du désengagement de l'Etat la municipalité se désengage de la petite enfance en sacrifiant ainsi les projets éducatifs portés par les structures publiques et associatives à la rentabilité et au tripatouillage d'heures de présence.

Nous voyons là une dérive inquiétante vers un service d'enfance à deux vitesses.

Je pense que le secteur de la petite enfance ne doit pas devenir un secteur de rentabilité.

De plus nous notons le manque d'ambition en termes de couverture de besoins. Alors qu'il est prévu minimum 8600 enfants à accueillir en 2014, vous prévoyez à peine 6000 enfants sans tenir compte du désengagement de la scolarisation sur les moins de 3 ans.

D'ailleurs nous vous proposons, chers collègues, la rédaction d'une motion adressée à M. DARCOS, notre ministre, sur l'incapacité de la municipalité d'assumer la disparition de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Nous porterons à la connaissance des excellentes associations qui animent les crèches privées votre appréciation sur le tripatouillage et... je ne sais plus ce que vous avez dit.

C'est quand même invraisemblable de considérer qu'aider des associations comme Pitchoun' ou quelques autres à faire des crèches c'est quelque chose de condamnable. C'est stupéfiant.

Décidément le parti Socialiste a encore beaucoup de choses à faire pour actualiser son idéologie. Mais peut-être que ça va sortir du récolement de cet après-midi... Ce n'est pas impossible.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aborderai plus spécifiquement le programme éducation.

Dans le domaine scolaire la municipalité se doit d'accueillir tous les enfants quelle que soit leur origine, y compris ceux qui viennent de l'étranger. Encore faut-il s'en donner les moyens.

Bien sûr cela concerne l'Académie, mais vous êtes le garant de ce principe républicain.

Je voudrais attirer votre attention sur la situation de l'école Achard en particulier, classée ZEP.

La municipalité avait pris l'engagement de limiter à 5 le nombre d'enfants en provenance de l'aire d'accueil des gens du voyage. C'est le cas. Mais à ce nombre s'ajoutent les enfants primo-arrivants qui ne parlent pas notre langue. Et il existe toujours le fond commun des enfants des familles de l'ancien Village Andalou avec leur quota de problèmes sociaux toujours pas résolus.

Avec le retrait de la carte scolaire cela incite les quelques bons éléments à changer d'établissement.

Que faire si on ne veut pas ghettoïser nos écoles de quartiers ?

Les maîtres d'écoles avec tout le professionnalisme et la bonne volonté qui les caractérisent dans ce quartier dit auparavant « sensible », classé aujourd'hui « prioritaire », ne peuvent à un moment donné faire face aux problèmes récurrents que rencontrent ces familles qui relèvent d'un suivi social étroit.

Donnons à nos enseignants tous les moyens nécessaires afin qu'ils puissent se consacrer à plein temps à l'éducation de nos enfants.

Veillons à respecter les effectifs dans des groupes scolaires où il est reconnu qu'il existe de réelles difficultés sociales.

C'est dans ces conditions que l'on pourra maintenir la mixité et donner à tous la même chance de réussite scolaire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, un mot sur un volet particulier qui est celui du développement urbain et de l'habitat.

D'abord sur la méthode. Je vais reprendre une phrase du dossier.

Vous indiquez que vous allez vous tourner vers :

« ...l'animation d'une concertation à l'échelle des différents quartiers... »

Donc vous allez vous tourner vers cette animation. Et je donne la fin de la phrase qui est quand même croustillante de mon point de vue :

« ... et moins vers la conduite d'études générales dont la validation par la Communauté Urbaine reste aléatoire. »

Je me permets d'être surprise par ce dernier tronçon de phrase. Je l'interprète pour ma part comme une manière pour vous de botter en touche. Quand un problème urbain se pose, ou se posera, ça sera la faute de la Communauté Urbaine puisqu'il semble que sa validation soit aléatoire.

Je vous rappelle quand même que vous avez un certain pouvoir au sein de cette Communauté Urbaine et que vous pouvez peut-être faire en sorte que les études générales conduites sur la Ville puissent être validées.

Ceci étant, vous vous orientez semble-t-il vers l'animation d'une concertation à l'échelle des différents quartiers. Donc j'en conclus que celle-ci était un mode de faire peu employé jusqu'à présent.

Effectivement, vous rappelez page 29, que :

« Un changement de méthode de travail est souhaitable pour mettre en place ce que l'on peut appeler des 'laboratoires d'idées'. »

Dont acte. C'est ce que nous vous demandons dans le cadre de l'Agenda 21.

Sur le fond, je voulais réintervenir sur la question de l'habitat parce que décidément c'est véritablement un sujet qui vous inspire assez peu, si je puis me permettre.

Vous rappelez une fois de plus que le parc de logements va se faire au travers des opérations de ZAC. Nous savons qu'il y a le Lac, Bastide 2 et les Bassins à Flots, et vous évoquez en quelques mots l'opération du centre historique.

Il me semble naturellement que la ville ne se limite pas à trois opérations emblématiques et au centre historique de Bordeaux. La ville se limite d'autant moins à ces points quand on parle de l'habitat. Quand vous créez des logements dans les ZAC, ça ne participera pas de ce que l'on appelle de nos vœux : la mixité sociale, puisque vous n'interviendrez pas sur les quartiers, au cœur des quartiers.

Et quand vous intervenez sur le centre ancien, vous savez quelles difficultés sont rencontrées pour produire du logement, dans la mesure où la réhabilitation des logements anciens est extrêmement coûteuse.

Pourquoi ne sont pas traités les autres quartiers ? Moi j'en conclus : parce que vous n'avez pas de politique publique sur les autres quartiers. Ça me paraît extrêmement dommageable parce que ces autres quartiers ce sont les Chartrons, c'est Saint-Louis, c'est tout le quartier de la Bastide – hors Bastide 2 - c'est Caudéran. Ce sont autant de quartiers où, quand vous vous promenez vous voyez des opérations, vous voyez des immeubles qui se construisent, mais ce sont des immeubles privés.

Donc je vous interroge sur un vote que vous avez émis au travers duquel vous avez voté ce que nous appelons « les secteurs de diversité sociale ». C'est-à-dire que vous vous êtes engagé, pour toute opération nouvelle de construction d'immeubles de plus de 30 logements, à réserver une part de 25% pour du logement social.

Je vous pose la question aujourd'hui : ce vote que vous avez émis est-il en œuvre aujourd'hui ?

Si oui, quelle est la production de logements sociaux conventionnés dans le cadre de ces opérations ? Quid ?

Si l'on veut faire de la mixité sociale dans une ville comme Bordeaux c'est la seule manière que nous avons de faire. Vous ne l'évoquez aucunement.

C'était juste ce que je voulais vous signaler. Ça me semble en droite ligne avec la politique qui est menée au niveau national. On assiste aujourd'hui au fait qu'est battue en brèche la part minimum de 20% de logements sociaux à construire pour chaque commune.

Je vous engage, tous ceux qui se sentent partie prenante de cette obligation, à signer en ligne une pétition pour la protection du 20%.

Et en tout état de cause je souhaiterais, puisque la loi existe encore aujourd'hui, que ces 20% soient appliqués sur la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, moi je me réjouis de voir que mes voisins de droite, connaissant leur vigilance, n'aient rien à redire sur le programme handicap.

J'attire leur attention sur le fait que c'est un programme qui va coûter beaucoup d'argent, des millions d'euros, pour la mise en accessibilité de tous les bâtiments publics de la ville. Il va bien falloir trouver les moyens nécessaires pour au fil des ans arriver à mettre tous ces bâtiments en accessibilité pour toutes les formes de handicap, et ce contrairement à leurs collègues de la CUB qui ont préféré botter en touche et repousser tout cela à 2014. C'est une question politique je pense.

M. LE MAIRE. -

Merci mon cher collègue.

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est destiné à poser les premières pierres du budget 2009. Il doit donc, me semble-t-il, coller au plus près de la réalité, que ce soit en matière de dépenses ou de recettes.

C'est sur ces premières que je souhaiterais intervenir, Monsieur le Maire, et plus particulièrement sur la dimension sociale des orientations que vous nous soumettez au débat.

En préambule permettez-moi de vous dire combien je trouve nos débats quelque peu lunaires en ce qu'ils prennent la précaution maladroite d'éviter de parler du sujet essentiel, sujet qui aurait dû à mon sens occuper l'essentiel de ces discussions. Je vais y venir.

Le volet social de ces orientations budgétaires, Monsieur le Maire, est complètement anachronique. Il est déconnecté de toutes les réalités économiques et sociales. Il est surtout complètement hermétique à la crise sociale qui touche notre ville.

Un quart des Bordelais vit sous le seuil de pauvreté. Aucune mention dans les orientations budgétaires. 55.000 de nos concitoyens vivent avec moins de 800 euros par mois et vous ne nous proposez strictement rien pour prendre en compte cette cruelle et soi-disant soudaine réalité.

D'ailleurs on a bien failli ne pas du tout en entendre parler dans les débats. Simplement une petite mention.

Quand, Mme FAYET, vous vous étonnez que M. MAURIN vous parle de paupérisation... Ecoutez... Il faut regarder les chiffres qui nous sont présentés.

Je souhaite rappeler que selon le dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale remis pas plus tard que le 29 avril 2008 au gouvernement, il y a 6,3% de la population totale qui vit sous le seuil de pauvreté. A Bordeaux elle serait de 25%. Et ce n'est pas un chiffre fourni par l'opposition, c'est vous, Monsieur le Maire, qui l'avez annoncé. 25%. Moyenne nationale 6,3% et 25% au niveau de la Ville de Bordeaux. Et on fait comme si on ne voyait rien.

Cette politique de l'autruche me fait penser aux discussions que nous avons au sujet des abattements à la Taxe d'Habitation. Vous nous disiez : « Les pauvres à Bordeaux ce sont les érémites. Ils ne payent pas d'impôts. Pas besoin de s'en occuper. » Sauf que, Monsieur le Maire, il y a 55.000 pauvres à Bordeaux et seulement 9.000 érémites. Quid des 46.000 pauvres qui aujourd'hui ne relèvent pas des minima sociaux et dont on ne s'occupe pas ?

La politique sociale est reléguée après bien d'autres problématiques. Elle aurait dû, à mon sens, figurer en première page.

Et, peut-être pour enfoncer le clou, il n'y a pas le mot « pauvreté » dans ce rapport, comme si on ne voulait pas reconnaître ce dramatique fléau. « Comment ça ? Dans ma ville classée à l'UNESCO il y aurait des pauvres ? Mais pas du tout. » Je trouve que c'est particulièrement inquiétant.

Et je regrette par exemple qu'il n'y ait pas d'élus dédiés à la pauvreté, comme ça existe dans d'autres grandes communes.

Dans ce rapport vous nous proposez la création et le renforcement de plusieurs comités, comité de ceci, comité de cela, comité du bénévolat, conseil de développement social, comité local de santé, etc.

Monsieur le Maire, à mon sens il y a moins besoin de comités que d'argent là où il le faut. Je vais y venir.

Nous avons deux maires à Bordeaux. Nous avons le maire larmoyant dans la presse et le maire insensible dans ses orientations budgétaires. Un maire qui se pose la question de savoir comment on peut vivre avec 800 euros par mois, et un maire qui ne se la pose plus dans ses orientations budgétaires. Un maire qui, toujours dans la presse, se découvre une passion pour les anciens combattants, et un maire dépassionné par le sujet dans ses orientations budgétaires.

Ce n'est pas de la charité qu'il nous faut mettre en place. Il ne suffit pas de repeindre le foyer Leydet et d'organiser le traditionnel repas des démunis à la Mairie de Bordeaux..

Vous voulez proposer un repas hebdomadaire aux plus nécessiteux. Et les autres jours on fait quoi ? C'est diète ?

Est-ce que vous savez quel est le montant de la prestation alimentaire du CCAS pour les plus pauvres ? Est-ce que Mme FAYET vous l'a dit ? Je vais vous le dire.

Les plus pauvres à qui on offre une prestation alimentaire touchent 32 euros par mois. Une somme qui n'a pas évolué depuis le passage à l'euro.

Je vais vous économiser la création d'un comité de réflexion là-dessus. Je peux vous assurer que c'est insuffisant pour vivre. Par mois 32 euros, vous n'en avez pas assez pour acheter de quoi manger.

Moi je ne reproche pas grand-chose au CCAS. Il est tributaire de la politique sociale de la mairie. Le budget du CCAS c'est 2,2% des recettes réelles de fonctionnement. Ça interroge quand même.

Pas un mot pour dire : tiens, il y a un gros problème à Bordeaux, il faut bien accentuer le budget du CCAS. Ça pouvait être une phrase, ça.

Quand vous vous réjouissez de l'extraordinaire objectif de création de 576 logements par an, vous oubliez que dans le rapport du précédent Conseil il y était noté 7.500 demandeurs à Bordeaux de logements conventionnés. Et là vous dites : c'est génial, on va en faire 576. Quand même, il y a un certain delta qu'il faudrait prendre en compte.

Vous voulez des propositions ? Je vais vous en faire quelques unes. Je vais vous donner quelques pistes...

(Exclamations)

M. ROUYEYRE. -

Je vous propose de rembourser tout ou partie de la Taxe d'Habitation des personnes qui la payent qui se trouvent sous le seuil de pauvreté. Puisque d'après-vous elles n'existent pas, ça ne vous coûtera rien de vous engager à leur rembourser tout ou partie de la Taxe d'Habitation, parce que pour eux ça compte.

Je pense qu'il faudrait aussi instaurer des tarifs économiques aux Bordelais les plus pauvres pour accéder aux équipements collectifs, parce qu'on peut parler de la piscine, on peut parler de n'importe quoi ici, quand vous avez moins de 800 euros par mois vous ne pensez pas à aller vous amuser. Vous vous demandez comment vous aller finir la fin du mois.

Et puis bien sûr, de toute évidence - j'aurais bien voulu qu'on le dise ici - que vous vous engagiez à augmenter de manière conséquente le budget du CCAS. C'est à mon sens la première des mesures qu'on aurait dû mettre en place. Ce n'est même pas dans la DM 2 qu'on va voter tout à l'heure. Il n'y a rien. On a 25% de Bordelais pauvres et on n'a même pas une augmentation entre temps du budget du CCAS.

Monsieur le Maire, c'est ma conclusion, la situation est dramatique. Nous vous implorons d'ouvrir les yeux et de répondre efficacement à la crise sociale qui touche Bordeaux. Et nous vous invitons évidemment à ce que le budget 2009 prenne en compte toutes ces considérations. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur le Conseiller Général. Là je sors mon mouchoir.

Je vous dis banco. Si le Conseil Général exonère de la Taxe d'Habitation tous les Bordelais qui sont en dessous du seuil de pauvreté et annule la réforme qu'il a faite il y a quelques années... (Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Ecoutez-moi ! Ne cherchez pas toujours à éluder vos responsabilités. Parce qu'après ce numéro de démagogie, trop c'est trop.

Donc si le Conseil Général accepte d'exonérer tous les Bordelais en dessous du seuil de pauvreté de la Taxe d'Habitation départementale qui a crû dans des conditions très supérieures à celles de la Ville au cours des années passées, eh bien je suis prêt à regarder ce que la Ville peut faire.

Donc j'attends que le Président du Conseil Général me propose ça.

Mme FAYET, après cette attaque en règle je compte sur votre vitalité pour rétablir la vérité.

MME FAYET. -

Le discours de Mathieu ROUYEYRE est absolument insupportable. Il transpire la bonne conscience. C'est vraiment le discours moralisateur dans toute son horreur et qui est inaudible parce qu'il est basé sur un mensonge. Vous commencez tout votre raisonnement sur un mensonge, et ça c'est scandaleux.

Vous savez très bien quand vous parlez des 6% de la population en dessous du seuil de pauvreté et des 25% à Bordeaux que vous ne parlez pas du même seuil de pauvreté. Vous savez très bien qu'il y a deux seuils de pauvreté : un qui est à 50% du revenu médian qui est autour de 600 euros, et un qui est à 60% du revenu médian.

Donc vous êtes en train de bâtir tout un beau raisonnement, de bâtir une leçon de morale sur un mensonge ! Quand il y a 6% des Français qui sont en dessous du seuil de pauvreté c'est le seuil bas, le seuil à 50% à 600 euros. Nous, nous avons 25% de la population en dessous de ce qui n'est même pas le seuil de pauvreté. Le chiffre exact c'est 897 euros, le seuil de pauvreté national étant à 880.

Donc arrêtez de nous faire la morale en commençant vos propos par un mensonge absolument scandaleux.

Soyez honnête et après on pourra discuter, après on pourra vous entendre.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Bravo pour cette mise au point. Mais enfin il n'y a aucun espoir dans ce domaine, Madame l'Adjointe.

Nous avons plusieurs réponses aux orateurs qui se sont exprimés.

Nous allons commencer par M. DUCASSOU sur l'intervention de M. PEREZ s'agissant du Jean Vigo j'imagine.

M. DUCASSOU. -

Oui, Monsieur le Maire. M. PEREZ, vous avez souligné l'importance des actions et des projets qui s'inscrivent dans la politique culturelle de la ville et sa déclinaison pour 2009. Parmi ces projets vous avez souligné l'importance qui s'attachait au soutien des lieux de création, des lieux de diffusion. Ce soutien s'appuie, bien sûr, sur des projets portés par les animateurs de ces lieux avec qui les services de la Direction Générale des Affaires Culturelles sont amenés à travailler au quotidien.

Tout comme vous, nous sommes inquiets sur le devenir de ce qui était hier, et encore aujourd'hui, le Jean Vigo. Inquiets parce que nous savons que le président de l'association du Jean Vigo a pris la décision de mettre un terme à cette association, et donc cette association qui porte l'appellation « Jean Vigo Trianon », si elle disparaît, ce n'est plus que le « Trianon » qui est un lieu privé. Et nous sommes inquiets aussi sur ce que souhaite faire le Directeur de Guyenne et Gascogne qui est le propriétaire du lieu.

Nous sommes inquiets aussi par rapport aux personnes qui travaillent aujourd'hui dans l'équipe du Jean Vigo, donc dans cette association. Mais cette équipe n'est pas aujourd'hui constituée en association. Elle est dans l'association qui va se dissoudre dans quelques semaines.

Nous avons rencontré ces personnes la semaine dernière. Nous les avons rencontrées à diverses reprises. Aujourd'hui elles n'ont pas de projets fiables et crédibles qui puissent être en accord aussi avec les attentes du Directeur de Guyenne et Gascogne.

Nous rencontrerons le Directeur de Guyenne et Gascogne à la fin de la semaine. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il puisse y avoir adéquation entre le désir du Directeur du Trianon et les porteurs d'un projet qui puisse prendre en considération la réalité de ce lieu.

En effet, lorsque nous avons vu les personnes la semaine dernière, elles mésestimaient la réalité de certaines problématiques, notamment de sécurité, qui sont aujourd'hui nouvelles et qui font qu'on ne peut pas tout faire dans cette salle.

Donc il y a à croiser des projets, des envies et la faisabilité de ces projets.

Nous sommes aujourd'hui, effectivement, très inquiets sur le devenir du Trianon dans les semaines à venir. J'espère que nous trouverons une solution. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour arriver à trouver cette solution pour que ce lieu continue à s'inscrire dans la politique culturelle de la ville.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PEREZ avait posé aussi une question sur le vélo pour savoir ce que devenaient les vélib's. Vos collègues qui siègent à la Communauté Urbaine, dont M. RESPAUD, pourraient vous éclairer sur cette question, mais je le fais bien volontiers.

Dans la délégation de service public tram / bus qui est en cours d'examen à la Communauté Urbaine et qui va faire l'objet d'une délibération à la prochaine séance, quel que soit le délégataire retenu il y a une option qui sera d'ailleurs retenue pour la mise en place d'un certain nombre de vélos - je crois que c'est 1600 dans un cas et un peu plus dans l'autre - en libre service. Et donc la Ville n'estime pas utile d'actionner elle-même la tranche qu'elle avait engagée.

Je vous rappelle que nous avons fait une tranche conditionnelle qui pouvait être affirmée dans une durée d'un an en disant : si la CUB le fait, la Ville ne va pas le faire, naturellement. Il faut avoir un projet cohérent.

La CUB a l'air prête à le faire à partir du 1^{er} janvier 2009, et donc nous utiliserons bien évidemment ce dispositif.

En réponse à M. PAPADATO je dirai simplement que notre plan cyclable se développe. Et là aussi, arrêtons de raconter des histoires. Le fait que Bordeaux ait le plus grand secteur à contrôle d'accès des agglomérations comparables et que nous nous préparions à transformer ce secteur à contrôle d'accès en zone 20, en zone de rencontres, c'est beaucoup plus que 50 km de piste cyclable supplémentaires. Regardons la réalité en face.

Il faut faire des pistes cyclables. Nous en faisons avec la Communauté Urbaine et nous poursuivons notre politique de promotion du vélo qui est une réussite absolument incontestable et d'ailleurs incontestée.

Les gymnases, je ne voudrais pas que vous vous imaginiez que les 4 c'est des promesses en l'air. C'est le gymnase ASPTT à Caudéran, c'est le gymnase Berges du Lac dans le cadre de l'opération d'aménagement, c'est un gymnase à Bacalan, et c'est le gymnase sur l'îlot d'Armagnac. Donc ils sont très précisément identifiés. Ils seront donc réalisés sur la mandature.

Sur la situation dans les écoles, Mme COLLET voulait apporter une précision.

MME COLLET. -

M. ROUYEYRE n'a pas le monopole du pauvre. Nous, à l'éducation on a déjà fait un certain nombre d'actions en faveur des enfants qui appartiennent à des familles en difficulté.

Je voulais préciser le chiffre qu'on demande aux familles de payer pour un repas à la restauration scolaire, c'est 40 centimes d'euros le repas pour les personnes qui gagnent la tranche la plus basse.

M. LE MAIRE. -

Voilà. En tout cas s'il suffisait d'avoir un adjoint à la pauvreté pour faire reculer la pauvreté ça se saurait. C'est une mesure qui n'est pas chère, celle-là en tout cas.

Mme TOUTON pour nous parler de la politique du logement.

MME TOUTON. -

Quelques mots concernant les logements sociaux pour répondre à Mme NOËL et à M. MAURIN qui les ont évoqués tout à l'heure.

Effectivement nous avons un objectif de 376 logement sociaux en production pour l'année 2009, dont je le rappelle 325 sont des PLUS et des PLAI. Il est bien évident que l'ensemble de ces logements ne se fera pas sur des secteurs de ZAC, car en 2009, malheureusement, les ZAC ne seront pas suffisamment avancées pour produire beaucoup de logements sociaux.

Ce sont donc des logements sociaux qui seront essentiellement en diffus, comme M. MAURIN l'a évoqué d'ailleurs à propos de Caudéran.

Il y a beaucoup d'autres programmes qui sont en cours d'instruction de montage par l'ensemble des bailleurs sur des secteurs extrêmement variés. Effectivement Caudéran. Il n'y a pas que le programme Domofrance, il y en a un autre important de Gironde Habitat. Il y en a aussi sur les Chartrons. Il y en a à la Bastide. Il y en a sur le secteur de la Gare, et il y en a aussi dans le centre historique avec Maison Girondine sur la rue Bigot.

Donc vous voyez que c'est réparti sur l'ensemble du territoire et qu'en effet, la production des 25% de logements sociaux dans les opérations privées est en place. Nous y veillons au travers de la commission des avant-projets qui valide l'ensemble des projets qui sont présentés à la ville avant permis de construire. Lors de ces commissions il est validé avec les opérateurs le nombre de logements sociaux qui seront produits et avec quel opérateur public ils travailleront.

Une dernière précision concernant les études urbaines. Je crois que vous n'avez pas tout à fait bien compris le sens de la démarche qui va être mise en place.

En effet nous souhaitons changer de méthode en travaillant à la recherche d'idées et d'orientations en organisant des ateliers et des petits séminaires restreints sur des sites bien ciblés, de façon à ne pas se lancer dans des études très lourdes comme nous le faisons plus habituellement, études qui ne voyaient pas toujours une suite opérationnelle du fait des financements qui sont à apporter par la Communauté Urbaine.

Donc ces séminaires nous permettront d'avoir pas mal d'éléments pour alimenter les ateliers d'urbanisme de consultation et de concertation avec les habitants des quartiers concernés.

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur cette question des 20% de logement social, Mme NOËL arrêtons de raconter des histoires, on n'y arrivera jamais dans le diffus. Ce n'est pas la peine de laisser véhiculer des idées fausses. On ne va pas démolir des quartiers entiers pour faire du logement social dans la ville bâtie. C'est uniquement dans les grandes opérations que nous arriverons à inverser les choses.

Vous dites qu'il y a 3 modestes opérations... C'est 10.000 logements ! C'est 3500 logements sociaux entre La Berge du Lac, les Bassins à Flots, Bastide Niel, mais il y a aussi, c'est dommage qu'on ne l'ait pas cité et c'est dans un projet de délibération qui est soumis au Conseil, il y a Deschamps, il y a Bordeaux Euratlantique...

C'est donc 10.000 logements dont 3500 logements sociaux. C'est là qu'on va inverser la tendance. C'est comme ça, je l'espère, qu'on pourra atteindre les 20%. Ce qui ne nous dispense pas de faire des opérations comme celles qu'a évoquées Mme TOUTON, bien entendu.

M. BRUGERE.

M. BRUGERE. -

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis vice-président du CCAS chargé de le faire fonctionner.

Je suis un peu étonné, surpris. Je suis nouveau en politique. Pardon. Je ne sais pas si je vais y rester longtemps en entendant des propos de ce genre, parce que la politique politicienne, je ne supporte pas bien. Je ne comprends pas bien qu'on puisse prendre un chiffre, l'isoler, le jeter en pâture et s'assurer que demain dans Sud-Ouest on retrouvera des chiffres mal traités.

L'analyse des besoins sociaux c'est ça qui est à la base de nos données. L'analyse des besoins sociaux nous donne un critère qui est celui qui s'appelle le seuil de pauvreté. Ce critère c'est un critère qu'enfin on va pouvoir comparer sur l'ensemble du territoire et même sur l'ensemble de l'Europe.

On part de quelque chose qui est le revenu médian. Le revenu médian c'est une ligne au-dessus de laquelle 50% de la population vit et au-dessous de laquelle 50% vit.

60% du revenu médian est le seuil de pauvreté.

Si des personnes vivent avec 10.000 euros par mois le seuil de pauvreté sera bien plus haut que si des personnes vivent avec 1400 euros par mois. C'est le premier point.

Et ça se passe dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, qui est une obligation légale de tous les CCAS, que nous faisons actuellement à Bordeaux et que l'ensemble des villes françaises vont faire. On va ainsi pouvoir comparer ce qui se passe dans l'ensemble des villes françaises, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Et Bordeaux n'est pas une exception. Quand on a les premiers chiffres des autres villes on sait que c'est à peu près la même chose.

Mais l'avantage de cette analyse des besoins sociaux c'est qu'on peut regarder la réalité en face. On peut descendre au niveau des quartiers, ce qui nous permettra de prendre des mesures politiques en fonction des besoins sociaux de la ville.

Après, on peut sortir tous les chiffres et les tordre dans tous les sens.

Voilà ce que va nous permettre l'analyse des besoins sociaux, avec un seuil de pauvreté qui est un critère qui permettra des comparaisons.

Le CCAS, le Centre Communal d'Action Sociale, ne vit pas que des subsides de la Ville. Heureusement. Le CCAS c'est un lieu de coordination et c'est un lieu qui concentre les actions de l'Europe, de l'Etat et du Conseil Général.

Au passage, ça serait intéressant que le Conseil Général remplisse toutes ses missions et finance le CCAS à la hauteur de ce qu'il devrait faire pour les missions que le CCAS prend en charge pour lui. Je parle par exemple du PLIE, de la prise en charge du RMI et d'autres choses.

Je vais aller un peu plus loin. Le RSA va être mis en place. Nous ne savons toujours pas aujourd'hui quelle va être la place du CCAS à Bordeaux, quelle va être la politique menée par le Conseil Général dans ce cadre-là et quelle place il va laisser au CCAS. Ça m'ennuie fort. Ça serait bien de le savoir.

Enfin les actions sont multiples au CCAS vers les gens qui sont en difficulté - Le mot de pauvreté, j'ai toujours du mal à le manier parce qu'il comporte beaucoup de choses, y compris de l'affectif - Donc les gens qui sont en difficulté dont il faut réellement définir avec objectivité les critères pour pouvoir mener - c'est ce que fait le Maire de Bordeaux depuis 95, et c'est ce

que son prédécesseur avait commencé en mettant en place toutes ces structures - pour pouvoir mener une politique adaptée aux besoins de la population.

Les actions sont nombreuses. Elles sont décrites ici, mais si vous voulez je peux entrer dans le détail.

M. LE MAIRE. -

Non... On ne va pas entrer dans le détail. Nous avons consacré 2 heures à ce débat d'orientations budgétaires, ce qui est très bien.

Je vous rappelle qu'il n'appelle pas de vote. C'est simplement une information du Conseil qui va nous permettre de préparer le débat budgétaire proprement dit au mois de décembre.

Je voudrais remercier Hugues MARTIN, notre Secrétaire Général et l'ensemble des services d'avoir préparé ce budget dans de bonnes conditions malgré un contexte dont j'ai souligné en commençant qu'il était extrêmement tendu pour tout le monde.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20080584

**Grand Port Maritime de Bordeaux. Changement de statut.
Désignation. Décision.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la loi du 4 janvier 2008 relative à la réforme portuaire, le décret du Premier Ministre du 9 octobre 2008 a institué le Grand Port Maritime de Bordeaux (document joint).

Le conseil de surveillance, conformément à l'article 3 dudit décret doit se mettre en place ; celui-ci comprend 17 membres dont 4 représentants des collectivités territoriales.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à la désignation de M. Hugues MARTIN pour la Ville de Bordeaux.

Je vous prie d'en délibérer.

M. LE MAIRE. -

Nous passons au dossier suivant qui est le changement de statut du Grand Port Maritime de Bordeaux et à la désignation de notre représentant au Conseil d'Administration.

Les nouveaux statuts fixés par le décret du 9 octobre 2008 prévoient que la Ville de Bordeaux détient un siège au Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime.

Je vous propose d'y désigner M. Hugues MARTIN.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la nouvelle dénomination du port en tant que Grand Port Maritime de Bordeaux et son changement de statuts sont bien sûr une privatisation.

L'Etat une nouvelle fois se désengage. Nous en prenons malheureusement l'habitude.

Il est donc question de créer un Comité de Surveillance où M. Hugues MARTIN vous siègerez pour nous.

Je voudrais attirer votre attention sur la nécessité d'accorder les intérêts du Grand Port Maritime de Bordeaux avec ceux de notre ville.

Je vous rappellerai simplement les combats qu'il a fallu mener pour sauver la grande écluse, et malheureusement le combat perdu pour la préservation du pont du Pertuis et de son gabarit initial. Ce n'était que des histoires de gros sous.

A l'heure où l'on envisage à nouveau l'aménagement des Bassins à Flots je vous demande d'être vigilant quant à l'avenir de ce secteur qui va dans l'intérêt de notre collectivité.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

Monsieur le Maire, en fait j'avais demandé la parole auparavant, mais vous ne me l'avez pas redonnée, ce que je comprends parce que les débats sur les orientations budgétaires avaient été longs ; donc c'est pour répondre maintenant en une minute à une intervention de M. SIBE, parce que je ne voudrais pas que ce type d'intervention puisse avoir des apparences anodines.

Vous nous avez rappelé, M. SIBE, avec élégance que les Bordelais avaient choisi il y a quelques mois une majorité et qu'ils avaient écarté une minorité.

Je lui rappellerai que le suffrage universel fait qu'il y a effectivement une majorité et une minorité, mais que nous pensons, nous, opposition, être en phase avec un certain nombre de préoccupations de beaucoup de Bordelais qui nous ont fait confiance.

Je voudrais lui rappeler également les propos qui avaient été tenus en 1981 à l'Assemblée Nationale par un député de triste mémoire, un député socialiste qui s'appelait André Laignel qui après la vague rose qui avait fourni à l'Assemblée Nationale une grande majorité de députés socialistes, s'était adressé à l'opposition de droite, RPR à l'époque, en lui disant la phrase célèbre : « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires ».

Cela avait été hué sur les bancs de votre famille politique de l'époque. M. SIBE, vous avez de la chance, nous avons eu l'élégance de ce côté de l'hémicycle de ne pas huer vos propos.

Si le nom de M. André Laignel a été, peut-être à juste titre oublié, le seul souvenir que l'on conserve de lui c'est effectivement cette phrase historique. Je souhaiterais vraiment, M. SIBE, que vous ne repreniez pas à votre compte ce type de propos.

M. LE MAIRE. -

Merci de cette intervention qui n'a strictement rien à voir avec nos débats.

Je note que M. SIBE n'a pas tenu cette phrase. Et puis depuis 81 il s'est passé bien des choses. Les frontières entre la majorité et la minorité évoluent au cours d'une mandature. N'est-ce pas M. HURMIC ? Donc on peut envisager des tas d'évolutions.

Sur la désignation de M. Hugues MARTIN est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080585

Remplacement d'un élu au sein du SDEEG. Modification de la délibération n° 2008174. Désignation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2008174 adoptée au cours du Conseil Municipal du 14 avril 2008, vous avez procédé à la désignation de M. Hugues MARTIN en tant que représentant de la Ville au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).

M. Hugues MARTIN ayant émis le souhait de ne plus participer au conseil d'administration de cet organisme, il y a lieu de le remplacer.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de désigner **M. Jean-Michel GAUTE**.

M. LE MAIRE. -

M. Hugues MARTIN a émis le souhait d'être remplacé dans cette instance par M. Jean-Michel GAUTE qui s'est porté volontaire.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20080586

Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (S.B.E.P.E.C.). Rapport d'activité et financier de l'exercice clos le 31/12/2007. Information.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

INFORMATIONS GENERALES

La SAEML SBEPEC (Société Bordelaise des Equipements Publics et de Congrès) a la charge de la gestion Immobilière du Parc des Expositions de Bordeaux Lac.

La Ville de Bordeaux est actionnaire à hauteur de 37 % dans le capital de cette société.

Les relations commerciales avec l'association Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB), unique client de la SBEPEC pour l'exploitation commerciale du Parc des Expositions, sont régies par une convention datant de 1988.

LE RESULTAT NET DE L'ACTIVITE EN 2007

Le chiffre d'affaires continue sa progression, entamée en 2003. L'ouverture du hall 3 en 2005 a permis à la SBEPEC de franchir le seuil symbolique des deux millions d'euros de chiffre d'affaires annuel (en incluant la redevance pour la climatisation versée par Congrès et Expositions de Bordeaux). Le chiffre d'affaires 2007 confirme le dynamisme du parc des expositions, avec une hausse de 1.1 % en un an (2 345 510 euros hors taxes).

Les charges de la SBEPEC sont liées aux nombreux travaux d'entretien réalisés en 2007, notamment la réfection des sols du hall 1, les soubassements du bâtiment (longrines) et les travaux de métallerie sur les supports périphériques du bâtiment.

Ces travaux ont été attribués à la société APPIA en décembre 2006 dans le cadre d'un marché à tranches pour un montant de 1 111 512.40 € auquel il faut ajouter des travaux complémentaires pour la remise en état de châssis et bandeaux sur la façade sud (164 860 euros).

Au 31 décembre 2007, les travaux ont été réalisés pour un montant de 894 874 euros ce qui représente la totalité du programme « longrines et métallerie » et environ la moitié de la surface du hall 1 pour les sols.

Les charges d'exploitation sont également impactées par le remboursement du crédit bail relatif au financement du hall 3. En 2007, la SBEPEC a versé 458 311 euros de redevance à son crédit bailleur, Auxifip (839 608 euros en 2006).

Les charges d'exploitation, intégrant travaux, crédit bail et impôts, progressent de 150 898 euros en un an, pour s'établir à 4 478 214 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se rétablit par rapport 2006 mais reste négatif à – 841 536 euros hors taxes.

Le résultat financier progresse au rythme de la trésorerie abondante de la SBEPEC. Les produits des valeurs mobilières de placement portent le résultat financier à 93 961.87 €.

Le résultat exceptionnel est impacté par les provisions liées au contentieux sur la climatisation, qui oppose la SBEPEC à VINCI Energies depuis quatre ans.

Séance du lundi 24 novembre 2008

La provision pour litige a été augmentée de 3 583 556 € dans l'exercice, passant de 5 503 390 € à 9 088 946 € En juillet 2003, la SBEPEC a perçu une indemnité partielle suite au litige sur l'insuffisance de la climatisation du parc des expositions, en premier jugement. Le juge n'avait pas retenu les travaux d'augmentation de puissance de la centrale ainsi que les frais d'installation du groupe froid supplémentaire.

Par arrêt de la cour d'appel du 17 septembre 2007, cette indemnité a été portée à la somme de 9 088 946.25 € au 31 décembre 2007. L'arrêt rendu par la cour infirme le jugement prononcé le 29 avril 2003 et déclare recevable la demande de la SBEPEC à l'encontre de Vinci énergies au titre des travaux d'augmentation de puissance de centrale d'énergie. La partie adverse a décidé de se pourvoir en cassation. La somme est provisionnée dans l'attente du jugement définitif. La provision pour litiges atteint la totalité de l'indemnité, soit 9 088 946 €.

L'impact sur les comptes 2007 est une dotation exceptionnelle aux provisions qui vient impacter négativement le résultat pour 3 583 556 €, soit le montant du complément entre la provision existante et le nouveau montant du litige.

Le résultat net de l'exercice aboutit à une perte de 35 233 € pour la SBEPEC. Cette perte, liée davantage au dynamisme concernant les travaux qu'à un déficit d'exploitation, n'a aucune incidence sur la santé financière de la société.

La SBEPEC poursuit sa mission de gestion du parc des expositions dans de bonnes conditions. Un déficit ponctuel est constaté mais il ne met pas en cause la continuité d'exploitation de la société. Les perspectives à court terme sont favorables, du fait de la politique de désendettement menée par la direction de la SBEPEC et du règlement du contentieux climatique.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir nous donner acte du présent rapport d'activité.

Soldes Intermédiaires de Gestion	2005	2006	2007
Prestations de services	1 495 346	1 628 827	1 601 336
Production de l'exercice	1 495 346	1 628 827	1 601 336
Autres achats et charges externes	2 272 965	2 599 115	2 667 021
Valeur ajoutée	-777 619	-970 288	-1 065 685
Impôts et taxes	127 112	218 407	194 933
Salaires chargés	185 222	175 617	180 627
Excédent brut d'exploitation	-1 089 953	-1 364 312	-1 441 245
Autres charges d'exploitation	182	1	5
Autres produits et subventions	1 825 370	778 048	2 035 342
Dotations amortissements et provision	1 415 506	1 334 176	1 435 628
Résultat d'exploitation	-680 271	-1 920 441	-841 536
Produits financiers	0	55 242	111 464
Charges financières	133 899	91 493	17 502
Résultat financier	-133 899	-36 251	93 962
Résultat courant avant impôt	-814 170	-1 956 692	-747 574
Produits exceptionnels	17 143 652	385 344	5 073 056
Charges exceptionnelles	16 307 443	53 541	4 186 246
Résultat exceptionnel	836 209	331 803	886 810
Impôts société	9 234	0	174 468
Résultat de l'exercice	12 805	-1 624 889	-35 232

S.B.E.P.E.C. (S.A.E.M.)

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION
PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE 2007

S.B.E.F.E.U. (s.a.e.m.)
 RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice 2007

NATURE DES INDICATIONS	2003	2004	2005	2006	2007
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
a - capital social.....	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €
b - nombre d'actions émises.....	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
c - nombre d'obligations convertibles en actions.....					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a - chiffre d'affaires hors taxes.....	1 758 500,66 €	1 960 593,96 €	2 177 902,48 €	2 318 876,07 €	2 345 509,40 €
b - bénéfice avant impôt, amortissements et provisions.....	6 392 080,22 €	1 601 791,23 €	906 351,90 €	-265 086,16 €	3 234 991,52 €
c - impôts sur les bénéfices.....	28 837,00 €	24 913,00 €	9 234,00 €	0	174 468,00 €
d - bénéfices après impôts, amortissements et provisions.....	42 239,55 €	59 509,37 €	12 805,37 €	-1624888,39	-35 232,74 €
e - montant des bénéfices distribués.....					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT à UNE SEULE ACTION :					
a - bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provis	424,22 €	105,13 €	59,81 €	-17,87	204,03
b - bénéfice après impôt, amortissements et provisions.....	2,82 €	3,97 €	0,85 €	-108,33 €	-2,35 €
c - dividende versé à chaque action.....	0	0	0	0	0
IV - PERSONNEL :					
a - nombre de salariés.....	2	2	2	2	2
b - montant brut de la masse salariale.....	106 046,59 €	109 818,46 €	130 368,79 €	123 047,86 €	125 097,48 €
c - montant des sommes versées au titre des avantages soci	43 971,14 €	47 046,47 €	54 853,09 €	52 569,45 €	55 530,31 €

CHAPITRE 1 - OBJET DE LA REUNION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice d'une durée de douze mois et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires concernant ces pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition pendant les délais légaux.

CHAPITRE 2 - RAPPORT D'ACTIVITE

3

A) Activité et résultat

Nous vous précisons que les comptes annuels présentés ont été élaborés conformément aux conventions générales portant sur le principe de continuité de l'exploitation, de l'indépendance des exercices, de la permanence des méthodes et selon le principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 13 599 132 €uros.
Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 8 821 197€uros et un total de charges de 8 856 430 €uros dégageant ainsi une perte de 35 233 €uros.

Au cours de l'exercice nous avons réalisé un chiffre d'affaire de 1 601 336 € auquel s'ajoute la redevance climatisation qui s'élève à 744 174 €uros.

Le résultat courant avant impôt (qui intègre une dotation aux provisions pour travaux de 445 401€uros) s'établit à - 747 575€uros contre -1 956 691€uros pour l'exercice antérieur.

Après constatation du résultat exceptionnel qui s'élève à 886 810 € contre 331 803 €, le résultat net fait apparaître une perte de 35 233 €uros.
Nous vous proposons d'inscrire en report à nouveau le résultat de l'exercice.
La situation nette de la société est arrêtée à -1218 649,09 €uros pour un capital social de 228 673,53 €uros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans la continuité de 2006, l'exercice 2007 intègre les nouvelles règles applicables à la définition ; la comptabilisation et l'évaluation des actifs, issues du règlement CRC02-10.

La structure et les composants ont été déterminés en fonction de leur durée d'utilisation, prévue par l'entreprise, et ont été amortis sur ces mêmes durées.

Sur le plan fiscal, les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation prévue par l'entreprise.

B) Administration de la Société

a) Cumul des mandats (art 110 de la loi NRE- Nouvelles Réglementations Economiques)

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 3 du Code Commerce, nous portons à votre connaissance les mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

1) Monsieur Hugues MARTIN

Monsieur Hugues MARTIN nous informe que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi N.R.E.

Président S.B.E.P.E.C.

2) Monsieur Charles CAZENAVE

Monsieur Charles CAZENAVE nous informe que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

3) Monsieur Jean-charles PALAU

Monsieur Jean-Charles PALAU nous informe par courrier en date du 02 juin 2008 que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi N.R.E.

Président de Automobiles Palau S.A.S.

Président de Automobiles Palau 17 S.A.S.

Gérant sarl SADEG

Président SCI Parc de Secary

Président SCI Parc des Marronniers

Président Gaz de Bordeaux Saem

Administrateur S.B.E.P.E.C.

4) Monsieur Jean-Charles BRON

Monsieur Jean-Charles Bron nous informe par courrier du 29 mai 2008 que sa situation respecte les dispositions de l'article 110 de la loi N.R.E.

Administrateur du Gaz de Bordeaux

Membre du Conseil d'observation et de Surveillance du Crédit Municipal

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

5) Madame Christine BOST

Madame Christine Bost nous informe par courrier en date du 23 juin 2008 que sa situation respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE

Administrateur de la S.A. Aquitanis

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

6) Monsieur Marc LECOQ

Monsieur Marc LECOQ nous informe que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE.

Président de Congrès et Expositions de Bordeaux

Administrateur Medef Gironde

Cogérant SCI D'ISSY et D'AILLEURS

Cogérant SCI DELORT LECOQ

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

7) Monsieur Bernard SEVERIN

8) Monsieur Thierry GAILLAC

Monsieur Thierry GAILLAC, Administrateur représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux nous informe par courrier en date du 29 mai 2008 que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE.

- Président du Directoire de S.A. Holding Gaillac& associés
- Président Directeur Général de la S.A. Burdigala
- Président de la S.A.S. Hôtel du Parc Beaumont
- Cogérant de la SCI Petit Goave
- Gérant de la S.C.I. Edouard VII
- Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

9) Monsieur Guy ROLLAND

Monsieur Guy Rolland nous informe par courrier en date du 19 juin 2008 que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE

- Directeur Régional Entreprises L.C.L. le Crédit Lyonnais
- Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

C) Environnement Juridique-dossier climatisation

Le jugement par la septième chambre du TGI le 29 avril 2003 a été en grande partie satisfaisant.

Il a accordé à la S.B.E.P.E.C. avec exécution provisoire sur le fondement de l'article 1792 du code civil la somme de 4 299 906 €uros (hors indexation) à laquelle il convient d'ajouter la somme de 426 400,42 €uros

Cependant le juge n'a pas retenu les travaux d'augmentation de puissance de la centrale ainsi que les frais d'installation du groupe froid supplémentaire.

La S.B.E.P.E.C. a reçu le premier règlement le 15 juillet 2003 pour un montant de 3573 953,60 €uros.

Un deuxième règlement de 1 530 170,81 €uros nous est parvenu en date du 13 août 2003 et enfin un règlement de 49 207 €uros en date du 19/12/2003.

Axa faisant appel au jugement, la S.B.E.P.E.C. a adressé à Maître Delavallade copie de la déclaration d'appel afin de se constituer avoué.

La SCP Casteja Jaubert a été saisie par Maître Delavallade de la déclaration d'appel.

Les plaidoiries de cette affaire ont reçu fixation devant Cour d'appel de Bordeaux à l'audience du 13 novembre 2006.

Le président de la cour d'appel a renvoyé ce dossier à l'audience du 07 mai 2007 avec ordonnance de clôture au 23 avril 2007.

L'arrêt est en délibéré au 17 septembre 2007

L'arrêt rendu par la cour le 17 septembre 2007 infirme le jugement prononcé le 29 avril 2003 et déclare recevable la demande de la société S.B.E.P.E.C à l'encontre de VINCI Energies au titre des travaux d'augmentation de puissance de centrale d'énergie.

Ce jugement alloue à la S.B.E.P.E.C. une somme supplémentaire d'environ 2 000 000 €uros.

En date du 27 novembre 2007 Axa frappe l'arrêt de la Cour d'appel d'un pourvoi en cassation.

D) Réalisation des travaux sur l'année 2007

1. Réalisation de Travaux en continuité avec les années précédentes

A) travaux hall n°1-50400 m2- 1 111 512 €uros H.T.comportant :

- Réfection des sols
- Réfection des longrines en soubassement du bâtiment
- Travaux de métallerie sur les supports périphériques du bâtiment

Ces travaux ont été attribués à la société APPIA en décembre 2006 dans le cadre d'un marché à tranches pour un montant de 1 111 512,40 €uros H.T. au quel il faut ajouter des travaux complémentaires consistant en la remise en état de châssis et bandeaux sur la façade Sud pour un montant de 164 860 €uros.

Au 31 décembre 2007, les travaux ont été réalisés pour un montant de 894 874 €uros ce qui représente la totalité du programme « longrines et métallerie » et environ la moitié de la surface du hall n°1 pour les sols.

B) bâtiment des entrées-réfection peinture-31 287 €uros H.T.

La S.B.E.P.E.C. a lancé les travaux de peinture sur la façade extérieure de l'angle Sud-ouest

Ces travaux ont été réalisés à hauteur de 14 110, 64 €uros H.T. sur l'exercice 2007.

CHAPITRE 3 - Evolution et perspectives d'avenir

Le programme de travaux 2008 comportera :

- L'achèvement du programme « sols du hall n°1 » soit la réalisation de 26 000 m2 en continuité avec le programme 2007
- La réfection du salon d'honneur pour un montant de 63 896 €uros H.T. comprenant la peinture (22 650 €uros H.T.) ainsi que le remplacement des châssis corrodés pour un montant de 41 146 €uros H.T.

La S.B.E.P.E.C. procédera à la réalisation d'un programme portant sur la remise en état des châssis du hall 2 pour un montant de 127 745,00 €uros H.T. ainsi que le remplacement des lanterneaux du hall 1 pour un montant de 177 350 €uros H.T.

Par ailleurs, dans un souci constant d'améliorer les infrastructures existantes et à partir des besoins exprimés par les utilisateurs CEB et Vinexpo, la S.B.E.P.E.C. a fait procéder à l'établissement d'études de faisabilité de 4 projets portant sur les entités suivantes :

- 1-Climatisation
- 2-Equipement photovoltaïques
- 3-Electricité
- 4-Sanitaires

Ces études constituent des axes de réflexion pour les futurs travaux à entreprendre.

1-climatisation

Cette étude de faisabilité constitue une anticipation de la réalisation des travaux qu'il conviendrait d'effectuer dès lors que l'issue de la procédure juridique (litige en cours de cassation) sera favorable avec un montant de préjudice définitivement acquis.

Ce projet vise dans son principe à intervenir sur 4 paramètres :

- Améliorer les systèmes d'émission et diffusion d'air (2000 000 €uros)-**amélioration 50% de l'objectif à atteindre**
 - Isoler les 50 400 m2 de la toiture du hall 1 (3 200 000 €uros) **amélioration 15%**
 - Augmenter la capacité des réseaux avec remplacement des pompes de circulation (350 000 €uros)- **amélioration 20%**
 - Optimiser la puissance frigorifique du Parc (250 000 €uros)- **amélioration 15%**
- Le coût estimatif des travaux de climatisation représente 5 800 000 €uros auquel il conviendrait d'ajouter 8% de maîtrise d'œuvre.

2-Equipement photovoltaïques

L'équipement photovoltaïques ne fait pas suite à une demande formulée par les utilisateurs mais par la S.B.E.P.E.C. dans le but de favoriser le cas échéant le site.

La mise en place d'une installation photovoltaïques sur la toiture du hall n°1 n'est concevable que dans la mesure où les travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture ont été réalisés

(3 207 360 €uros-Isolation, étanchéité-exutoires)

L'investissement hors intervention sur bâtiment représente une enveloppe financière de 4 220 000 €uros H.T. avec un gain annuel net pour la S.B.E.P.E.C. de 331 529 €uros.

Le temps de retour brut de l'investissement représente environ 12,7 ans et le temps de retour interne environ 16 ans.

Cette étude montre les limites techniques d'utilisation de la toiture avec 1/3 de la surface réellement utilisée en production de courant et de ce fait la rentabilité financière est faible.

Cependant ce site peut être susceptible d'intéresser d'éventuels investisseurs / exploitants.

3-Electricité

L'étude réalisée a démontré que la puissance électrique nécessaire à VINEXPO est disponible mais pas forcément aux emplacements idoines.

Les travaux porteront donc sur

- la modification des boucles H.T.
- Les remplacements et l'augmentation de puissance (5+2 transfos) avec mise en conformité de 2 d'entre eux.
- L'équipement de points de distribution en BT

Le coût estimatif des travaux est évalué à environ 1 200 000 €uros H.T.(non compris travaux du volet génie civil et ventilation)

A titre indicatif une solution « location de transfos pour la durée de la manifestation a été estimée par le bureau d'études à 47 810 Euros dont 30 800 Euros H.T. de fuel.

4-Sanitaires :

a. **objectifs**

L'étude relative aux lots sanitaires a pour objectif outre la faisabilité technique de décliner 3 solutions et d'en estimer les coûts.

La demande de travaux constitue une demande forte de Vinexpo.

Les études ont été effectuées sur la base de 40 000 personnes/jour

- **Solution n°1** : libération emprise sanitaires et construction en extérieur
Dans son principe, la totalité des blocs sanitaires et annexes (transformateurs locaux de service) est démolie $5 \times 144 \text{ m}^2 = 720 \text{ m}^2$ libérant ainsi l'intégralité de la surface du hall n°1 en surface commerciale.

En extérieur ces 5 ensembles sont recréés, agrandis ($5 \times 421 = 2105 \text{ m}^2$) ; la surface prend en compte des locaux pour le lot voltaïque.

Coût estimatif évalué à 4 430 000 Euros H.T.

- **Solution n°2** : conservation partielle des structures existantes + extension en intérieur et en extérieur

Ce scénario comporte la rénovation de l'existant avec agrandissement en intérieur de (5 blocs x 57 m²) ainsi que la création d'un bloc extérieur de (5 blocs x 181 m²)

Coût estimatif évalué à 2 820 000 Euros H.T.

- **Solution n°3** : Rénovation structures existantes + mise en place de raccords (côté terre plein) destinés à des sanitaires modulaires en mode location.

Coût estimatif évalué à : 440 592 Euros H.T.

Après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, nous examinerons les textes que nous soumettrons à votre approbation.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Annexe : Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Liste des opérations réglementées au titre de l'année
2007

► Conventions nouvelles

Convention Chauffage Climatisation du 27/07/07 avec le CEB pour le Chauffage et la Climatisation

Prise d'effet au 1^{er} janvier 2008.

Convention du 27/07/07 avec le CEB pour le Parc de stationnement

Prise d'effet au 1^{er} janvier 2008.

► Conventions anciennes

Convention S.B.E.P.E.C./Congrès et Expositions de Bordeaux en date du 25 juillet 1988 modifiée par avenant n°1 en date du 08 avril 1993 et avenant n°2 en date du 27 avril 2005

-perception par S.B.E.P.E.C. d'une redevance annuelle de
1 185 885,67 €uros H.T.

-et participation de 20% aux bénéfices de :
32 255,00 €uros au titre du résultat 2006

Convention Ville de Bordeaux/S.B.E.P.E.C. en date du 27 décembre 1991

-versement au profit de la S.B.E.P.E.C.

0

Cadre Convention locaux Ville de Bordeaux/ S.B.E.P.E.C.

-Versement S.B.E.P.E.C. au profit de la Ville :
3658,78 €uros H.T.

Prolongation du bail emphytéotique du 28 décembre 1989

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2004, le Conseil Municipal de la ville de Bordeaux a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la S.B.E.P.E.C. l'avenant au bail emphytéotique portant à 41 ans la durée de celui ci. En conséquence le bail sus visé expirera le 28 décembre 2030.

M. MARTIN. -

Monsieur, le Maire, mes chers collègues, c'est habituel, il s'agit du rapport d'activité de l'exercice 2007 de la SBEPEC qui n'appelle de notre part aucun commentaire particulier.

Le rapport est bien fait. Cette société particulièrement saine continue à mettre en œuvre la modernisation des équipements du Lac.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

Il n'y a pas de vote. C'est une information.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20080587

Budget de l'exercice 2008. Décision Modificative n° 2.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Budget et compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget, il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaire s'y rapportant.

Il faut préciser que l'ensemble de ces opérations est neutre du point de vue de l'équilibre budgétaire et représente une augmentation en dépenses et en recettes réelles de 0,83 % du montant global du Budget Primitif.

La Décision modificative n° 2 sera la dernière de l'année, elle contient essentiellement des transferts de crédits (changements d'imputation comptable, virements d'une section à l'autre) qui sont équilibrés, budgétairement neutres et qui ont pour objet d'ajuster les comptes en fin d'exercice.

Un certain nombre d'opérations sont cependant nouvelles et doivent faire l'objet de financements complémentaires. Il s'agit principalement en charge nette, des affaires suivantes :

Crédits complémentaires	
Personnel	1,3 M€
Subventions diverses	0,24 M€
Maintenance contrôle d'accès éclairage public	0,24 M€
SIVU	0,7 M€
Indemnité d'éviction droit au bail	0,26 M€
Carburants et pièces détachées	0,18 M€
Dette, ligne de trésorerie, intérêts	0,15 M€
Fonctionnement divers	0,27 M€
Elus, formations, indemnités, charges	0,17 M€
Subvention SBSL	- 0,1 M€
Travaux d'aménagement D.G.A.	0,33 M€
Acquisition Rue de Tauzia	0,27 M€
Divers investissements	0,03 M€
Immeuble Gaz de Bordeaux	- 1,7 M€

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

D.G.D. Bibliothèque	0,5 M€
Cartes d'identité (participation Etat)	0,57 M€
Contrat Dalkia	0,34 M€
Recettes restauration scolaire	0,3 M€
Droits de mutation	0,44 M€
Subventions diverses et produits	0,14 M€
Rôles supplémentaires	0,02 M€

Vu L'article L 112-11 du C.G.C.T.

VU la loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2008.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En Recettes, à la somme de 3 979 058,04 euros**

➤ **En Dépenses, à la somme de 3 979 058,04 euros**

M. MARTIN. -

C'est la Décision Modificative N° 2. On en a parlé en commission. Il n'y a pas eu de difficultés particulières a priori.

M. LE MAIRE. -

Il y a un certain nombre de recettes complémentaires qui permettent de financer des dépenses complémentaires.

M. RESPAUD, vous votez contre ? C'est ça ?

M. RESPAUD. -

Je vote contre... (*Inaudible – panne de micro*)

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20080588

Créances irrécouvrables. Admission en non valeur. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Il résulte d'un état récapitulatif dressé par Monsieur le Receveur des Finances, ainsi que des pièces produites à l'appui, que diverses créances de la ville doivent être considérées comme irrécouvrables et retranchées des titres de perception auxquels elles s'appliquent, soit par suite de redressement d'écriture, soit pour insolvabilité de débiteurs.

Après examen approfondi des documents soumis à l'Administration Municipale, il est pleinement justifié que Monsieur le Receveur des Finances a rempli à l'égard de ces créances, les obligations imposées par le décret-loi du 30 octobre 1935, toutes poursuites et diligences nécessaires contre les débiteurs en cause ayant été faites dans les délais réglementaires et au mieux des intérêts de la ville.

En conséquence, nous vous proposons de décider l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

VILLE de BORDEAUX – Créances irrécouvrables : 149 698,86 €

Suivant le détail ci-après :

Taxes annuelles de voirie et droits de voirie de 1999 à 2008	18 372,01€
Crèches de 1999 à 2008	5 651,72 €
Restaurants scolaires de 1999 à 2008	14 453,47 €
Foyers d'anciens de 1999 à 2007	446,77 €
Divers : infractions, placage, vélos de 1999 à 2008	11 469,55 €
Divers : titres inférieurs à 1 500 €	26 134,55 €
Divers : titres supérieurs à 1 500 €	73 170,79 €

Le détail de ces admissions en non valeur peut être consulté au secrétariat du Conseil Municipal.

Ces sommes inscrites au budget de l'exercice en cours seront imputées sur la sous-fonction 01 nature 654 pour 149 698,86 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080589

Maison de retraite Terre Nègre. Emprunt de 5.961.104 euros auprès de Dexia. Garantie de la Ville. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 29 Septembre 2008, l'association EHPAD Terre-Nègre, située 95, rue Ernest Renan à Bordeaux, a sollicité la garantie de la Ville de Bordeaux à 100 % pour le remboursement en intérêts et en capital d'un prêt locatif social de 5 961 104 euros que l'association souhaite contracter auprès de Dexia.

Ce prêt est destiné à financer des travaux de rénovation et d'extension des pavillons Cheverus et Lestapis de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de Terre Nègre. Ces travaux ont pour objectif d'aménager des chambres individuelles, une unité d'accueil spécialisé pour les résidents atteints de démences associées à des troubles psychogériatriques, ainsi que des espaces collectifs.

Ce prêt vient en complément d'une subvention du Conseil Général de 2 199 800 euros, d'un prêt CRAMA de 591 274 euros et d'un plan d'aide à la modernisation lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour un montant de 2 392 000 euros.

Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	5.961.104 euros
Durée totale du prêt	30 ans
Amortissement	constant
Périodicité	trimestrielle
Indexation	100 % sur le taux du livret A
Taux d'intérêt initial	5,03 % trimestriel

Le taux d'intérêt en vigueur est révisé à chaque variation du taux du livret A. Le livret A est actuellement à 4 %.

La Ville de Bordeaux est propriétaire de l'ensemble immobilier sur lequel est implanté l'EHPAD Maison de retraite Terre Nègre. Le 14 janvier 2004, la Ville de Bordeaux a signé une convention de mise à disposition de l'association de l'ensemble immobilier sis, 95 rue Ernest Renan à Bordeaux. Dans la mesure où cet immeuble demeure la propriété de la Ville, il n'y a pas lieu de prendre de garantie supplémentaire.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour notre collectivité, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à la requête qui vous est présentée, et d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général de Collectivités Territoriales

Article 1 :

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie à 100 % à l'association Terre Nègre pour le remboursement d'un emprunt de 5.961.104 euros, en principal et en intérêts, que cette association se propose de contracter auprès de DEXIA.

Ce prêt est destiné à financer des travaux de rénovation et d'extension des pavillons Cheverus et Lestapis de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de Terre Nègre. Ces travaux ont pour objectif d'aménager des chambres individuelles, une unité d'accueil

spécialisé pour les résidents atteints de démences associés à des troubles psycho-gériatriques ainsi que des espaces collectifs.

Article 2 :

Les caractéristiques ce prêt consenti par DEXIA sont les suivantes :

Montant du prêt	5.961.104 euros
Durée totale du prêt	30 ans
Amortissement	Constant
Périodicité	Trimestrielle
Indexation	100 % sur le taux du Livret A
Taux d'intérêt initial	5,03 % trimestriel

La révisibilité des taux d'intérêt et de l'amortissement est fonction de la variation du taux du Livret A. La garantie de la Ville de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit 30 ans, à l'issue d'une phase d'une durée de 3 à 24 mois maximum de préfinancement.

Article 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de Dexia par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Dexia et l'emprunteur, ainsi qu'à signer la convention à intervenir entre la Ville de Bordeaux et l'association Terre Nègre réglant les conditions de la garantie.

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX

ET

L'ASSOCIATION « TERRE NEGRE »

Entre les soussignés

Monsieur le Maire de la Ville de Bordeaux agissant au nom de ladite ville, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux, en date du
reçu par Monsieur le Préfet de la Gironde,

D'une part,

Monsieur Bernard ROUGIER, Directeur de l'association TERRE NEGRE située au 95, rue Ernest Renan 33081 BORDEAUX CEDEX, habilité aux fins des présentes par le conseil d'administration du 25 octobre 2007,

D'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

La Ville de Bordeaux garantit pour la totalité de sa durée et à hauteur de 100 % de son montant le remboursement d'un emprunt de 5 961 104 euros, en principal et en intérêts, que l'association TERRE NEGRE contracte auprès de DEXIA.

Cet emprunt est destiné à financer des travaux de rénovation et d'extension des pavillons Cheverus et Lestapis de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de TERRE NEGRE. Ces travaux ont pour objectif d'aménager des chambres individuelles, une unité d'accueil spécialisé pour les résidents atteints de démences associés à des troubles psycho-gériatriques ainsi que des espaces collectifs.

Il vient en complément d'une subvention du Conseil Général de 2 199 800 euros, d'un prêt CRAMA de 591 274 euros et d'un plan d'aide à la modernisation lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour un montant de 2 392 000 euros.

Les caractéristiques du prêt consenti par DEXIA sont les suivantes :

Durée totale du prêt	30 ans
Amortissement	constant
Indexation	Livret A
Périodicité	trimestrielle
Taux d'intérêt initial	5,03 %

Le taux d'intérêt en vigueur est révisé à chaque variation du taux du livret A.

Article 2 :

Les conditions d'exercice de la garantie sont fixées ainsi qu'il suit :

La Ville de Bordeaux sera partie au contrat de prêt à intervenir entre l'association TERRE NEGRE et DEXIA.

Elle sera mise en possession, dès leur établissement, des tableaux d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances d'intérêt et d'amortissement.

L'association TERRE NEGRE s'engage à prévenir le Maire de Bordeaux, deux mois au moins à l'avance, de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances et lui demander de les régler en ses lieu et place. Elle devra fournir à l'appui de sa demande, toutes justifications nécessaires.

Les décaissements ainsi faits par la Ville de Bordeaux seront imputés à un crédit ouvert à cet effet.

Ils seront remboursés par l'association TERRE NEGRE dès que celle-ci sera en mesure de le faire. Elle devra donc prendre toutes dispositions utiles pour apurer sa dette dans les moindres délais tout en assurant l'équilibre de son exploitation.

Le 14 janvier 2004, la Ville a signé une convention de mise à disposition de l'association TERRE NEGRE d'un ensemble immobilier sis 95 rue Ernest Renan à Bordeaux. Dans la mesure où cet immeuble demeure la propriété de la Ville, il n'y a pas lieu de prendre de garantie supplémentaire.

Article 3 :

Les opérations poursuivies par l'association TERRE NEGRE, au moyen des emprunts qu'elle réalisera avec la garantie précitée, seront retracées dans des comptes spéciaux ouverts dans la comptabilité existante, et arrêtés à la fin de chaque année.

Article 4 :

Un compte d'avances communales sera ouvert dans les écritures de l'association TERRE NEGRE.

Il comportera :

Au crédit : le montant des versements effectués par la Ville de Bordeaux en vertu des articles 1 et 2, majorés des intérêts calculés sur la base du taux des emprunts consentis par la Caisse des Dépôts aux départements et communes, au jour où lesdits versements ont été effectués.

Au débit : le montant des remboursements effectués par l'association TERRE NEGRE.

Article 5 :

A toute époque, l'association TERRE NEGRE devra mettre à la disposition de représentants désignés par le Maire de Bordeaux, toutes pièces justificatives et livres comptables permettant d'effectuer l'examen de sa comptabilité, et, d'une manière générale, de s'assurer de la régularité de ses opérations.

Le rapport annuel sur la situation de la société, ainsi que les budgets et comptes, devront être adressés chaque année, dès leur approbation par l'association TERRE NEGRE à Monsieur le Maire de Bordeaux.

Les représentants du Maire de Bordeaux procéderont, au moins une fois par an, à la vérification des opérations et des écritures de la société, d'après les comptes rendus moraux et financiers, le bilan de l'année écoulée, et le projet de budget en cours.

Article 6 :

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts qui en font l'objet, et s'il y a lieu, jusqu'à ce que le compte d'avances soit soldé.

Article 7 :

Tous les droits ou frais auxquels pourra donner lieu la présente convention sont à la charge de l'association TERRE NEGRE.

Fait à BORDEAUX, en trois exemplaires

Pour la VILLE DE BORDEAUX
L'Adjoint au Maire,
Délégué aux Finances

Pour l'association TERRE NEGRE
Le Président

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080590

Fonds d'Intervention Local 2008. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Nord / Caudéran / St Michel Nansouty St Genés / Grand Parc Paul Doumer / Bordeaux Sud / Centre / St Augustin Victor Hugo, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

Ces propositions s'établissent comme suit :

QUARTIER BORDEAUX NORD

Montant global : 35 500 euros

Montant déjà utilisé : 22 682 euros

Montant restant disponible au 30/10/08 : 12 818 euros

Associations Bénéficiaires /	Objets	Montants (en euros)
Club des entreprises du Lac	Plan d'insertion des jeunes et soutien aux actions de développement durable : plan de déplacement, crèche inter-entreprises, amélioration de la signalétique, gestion des déchets produits	7 500
Stade Bordelais	Aide à la mise en œuvre de l'opération « Samedi BMX » : séances d'initiation au BMX proposées aux centres sociaux et association du quartier	1 000
Association Cap Citoyenneté	Aide aux travaux de rénovation de leurs nouveaux locaux	2 500
TOTAL		11 000
SOLDE DISPONIBLE		1 818

QUARTIER CAUDERAN

Montant global : 47 500 euros

Montant déjà utilisé : 39 756,81 euros

Montant restant disponible au 30/10/08 : 7 743,19 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Art y show	Aide à l'organisation d'une exposition	500,00
AD OCCE Coop scolaire Ecole Matern Jules Ferry	Achat de livres	600,00
Association autonome parents d'élèves des écoles annexes Bx caudéran	Achat lecteur CD et lecteur DVD	150,00
Club Athlétique Municipal	Achat d'engins et de matériel pour la section de gymnastique rythmique	2 763,50
Collège Saint André coopérative scolaire	Projet d'art d'une classe de 5ème	1 100,00
FCPE 33 Collège Saint André	Achat de livres d'anglais	2 100,00
TOTAL		7 213,50
SOLDE DISPONIBLE		529,69

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Montant global : 36 000 euros

Montant déjà utilisé : 20 061,13 euros

Montant restant disponible au 30/10/08 : 15 938,87 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
La Maison des Enfants	Projet d'initiation socio-culturel en partenariat avec l'école Henri IV	3 100,00
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux ACAQ	Extension de la garderie pour l'école élémentaire par le Centre d'Animation St Michel	709,75
Association Cadreve	Projet de graph sur des murs délaissés dans le quartier	1 300,00
Association Villa Pia	Concert Jazz In Villa Pia	1 000,00
Mairie de Bordeaux Direction de l'Organisation et de	Achat de 2 ordinateurs et 1 imprimante pour l'école maternelle Francis de	1 540,00

Séance du lundi 24 novembre 2008

l'Informatique	Pressensé	
Mairie de Bordeaux Direction de l'Accueil et de la Citoyenneté	Achat d'une plastifieuse, d'une plieuse, d'un présentoir pour la mairie annexe de quartier	797,21
Lycée St Genès	Achat d'un jeu de livre supplémentaire pour alléger le poids des sacs des élèves de 4ème.	5 000,00
TOTAL		13 446,96
SOLDE DISPONIBLE		2 491,91

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Montant global : 38 700 euros

Montant déjà utilisé : 38 249,19 euros

Montant restant disponible au 30/10/08 : 450,81 euros

Associations Bénéficiaires /	Objets	Montants (en euros)
Swing Time	Festival Swing Art	450,00
TOTAL		450,00
SOLDE DISPONIBLE		0,81

QUARTIER BORDEAUX SUD

Montant global : 40 300 euros

Montant déjà utilisé : 21 026,25 euros

Montant restant disponible au 30/10/08 : 19 273,75 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
AD OCCE 33 Coop scolaire école publique F Buissonne	Achat de jeux pour l'interclasse	188,91
OCCE 33 Coop scolaire école primaire publique Carle Vernet	Achat de matériel pour l'interclasse	356,99
Association Nationale Cheminots	Organisation d'un apéritif à l'issue de l'assemblée générale de l'association	115,30
Association Les Frères de la Côte	Participation aux frais de déplacements de l'équipe de fléchettes	1 000,00
Bordeaux Rock	Aide à la production de groupes de jeunes musiciens	1 500,00
TOTAL		3 161,20
SOLDE DISPONIBLE		16 112,55

QUARTIER CENTRE

Montant global : 44 800 euros

Montant déjà utilisé : 8 521,29 euros

Montant restant disponible au 30/10/08 : 36 278,71 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Judaïque St Seurin	Achat de matériel pédagogique	1 050,00
Union Saint Bruno	Achat de matériel informatique	3 742,24
Association Culture et B pour tous	Achat de livres	991,00
Maison de l'architecture	Aide financière à la préparation d'une exposition	1 000,00
Black Empire l'Autre Rive	Achat de matériel informatique	5 012,32
Féd Famille France Gestion	Aide pour travaux électrique, chauffage	4 000,00

Séance du lundi 24 novembre 2008

Paroisse Saint Seurin	Aide pour travaux de rénovation du patrimoine	2 000,00
Association du Patrimoine Israélite APIA	Aide pour travaux de sécurité	2 000,00
O Sol du Portugal	Aide aux actions inter-culturelles	6 400,00
TOTAL		26 195,56
SOLDE DISPONIBLE		10 083,15

QUARTIER SAINT AUGUSTIN – VICTOR HUGO

Montant global : 42 700 euros

Montant déjà utilisé : 35 709 euros

Montant restant disponible au 30/09/08 : 6 991 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Le 4 de Bordeaux	Aide à l'organisation de manifestations publiques	2 000
Les jardins d'aujourd'hui	Participation au projet de vermicompostage à l'école Paul Bert	255
Mairie de Bordeaux	Acquisition de vitrines d'affichage extérieur pour les salles Quintin et Amédée Larrieu	402
Réseau Paul Bert	Aide à projet socio-éducatif	500
Union Sportive JSA/CPA	Achat d'équipements sportifs	1 500
Jeunes de Saint Augustin	Equipements sportifs pour l'équipe de volley (shorts, maillots...)	1 500
TOTAL		6 157
SOLDE DISPONIBLE		834

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer, lorsque cela est obligatoire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires,
- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20080591

Acquisition à titre gratuit d'une parcelle incluse dans l'école des Menuts. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société BFS développement s'est portée acquéreur d'un immeuble situé 53 rue des Menuts, qui jouxte l'école des Menuts.

Après bornage par le géomètre, il s'avère que le terrain acheté est en partie implanté sur l'école.

Afin de régulariser cette situation, la société BFS développement se propose de nous céder gratuitement cet espace d'une superficie de 28 m² cadastré DR-413.

France Domaine a évalué cette parcelle à 7000 € dans son rapport du 14 août 2008.

Cette acquisition étant réalisée gratuitement par la Ville de Bordeaux, les frais d'actes et de documents inhérents à cette opération seront à notre charge.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **Décider** :
l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrale DR-413 située rue des Menuts.
- **Autoriser**
Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN sur les créances irrécouvrables.

M. MARTIN. -

Pas de problèmes, ainsi que sur la délibération suivante. Il s'agit d'un emprunt pour Terre Nègre qui ne présente pas de difficultés.

Le FIL non plus.

A priori je reste à la disposition de nos collègues.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE a demandé la parole.

M. ROUYEYRE. -

M. MARTIN, une petite précision sur les créances irrécouvrables. Pour la plupart d'entre-elles ce sont des sommes absolument modiques : 16 euros, etc.

En revanche, il y a une créance irrécouvrable concernant la SCI Vital-Carle de M. Michel Hoayon(?) de 68.232,94 euros.

J'ai bien vu la petite note : La Ville de Bordeaux a réclamé le paiement d'astreinte pour non respect des règles d'urbanisme à la SCI Vital-Carle à l'occasion de son déménagement .

Ensuite on a une intervention de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France attestant de la conformité aux cotes de l'urbanisme des travaux concernés. La Ville n'avait pas à réclamer d'astreinte à la SCI. Donc on nous dit que finalement les 68.232 euros ne sont pas dus.

Une simple question. Dans le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Gironde, le numéro de dossier s'appelle PC 06. Est-ce que ça veut dire que ça concerne le permis de construire de 2006 ?

Si c'est le cas, comment on explique le fait que l'astreinte concernait les années 2001 à 2003(?) ?

En fait, en gros, est-ce que vous pouvez éclaircir un peu ce dossier pour nous expliquer pourquoi on renonce aux 68.232 euros auprès de M. Hoayon. Merci.

M. MARTIN. -

M. ROUYEYRE, vous avez fait les questions et les réponses. En réalité le petit document que vous avez lu reprend exactement la nature des choses. C'est vrai que la Ville a fait une erreur en réclamant le paiement de l'astreinte, et le pétitionnaire nous a fait remarquer que nous avions tort.

Nous avons questionné l'Architecte des Bâtiments de France qui a donné raison au pétitionnaire et dans ces conditions nous sommes obligés de passer cette créance en créances irrécouvrables.

Sur le reste, je n'ai pas les éléments du dossier maintenant, mais je vous donnerai évidemment les explications si tant est qu'il y en ait.

M. LE MAIRE. -

Sur cette délibération 588 est-ce qu'il y a des votes contre ?

Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Sur la 589, Terre Nègre. Pas de problèmes ?

(Aucun)

M. LE MAIRE. -

Sur la 590, le Fonds d'Intervention Local, Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

A propos du Fonds d'Intervention Local, outre toutes les réserves d'ordre politique que l'on a émises jusqu'à aujourd'hui, nous pensons indispensable d'introduire dans ses critères d'attribution un peu de lisibilité et de transparence.

En effet, à la lecture de ce rapport on voit que ces fonds servent à tout et parfois même à n'importe quoi, y compris à des financements qui ne sont pas toujours tout à fait dans les attributions de la ville.

Il est clair qu'on a voulu introduire de la souplesse dans l'attribution des fonds. Il ne faudrait pas que la souplesse mène à l'injustice. C'est juste une question de vigilance, et aussi de transparence pour les demandeurs.

M. LE MAIRE. -

Est-ce que vous pourriez donner un exemple, Madame, de subventions qui servent à n'importe quoi ?

MME VICTOR-RETALI. -

Ce n'est pas une question de n'importe quoi, mais il y a des choses qui sont étonnantes. Ça fait inventaire à la Prévert.

Par exemple l'achat de livres pour alléger le poids des sacs. C'est des choses qui ne dépendent pas du tout de la ville. C'est louable, mais je ne sais pas ce que ça vient faire là.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Vous nous dites que c'est n'importe quoi, puis ensuite vous nous dites que c'est louable...

M. MAURIN. -

Depuis quand la commune achète-t-elle les ouvrages scolaires des établissements du second degré ?

(Sonorisation générale rétablie)

M. ROBERT. -

M. MAURIN, il s'agit ici d'aider et pas d'acheter le jeu de livres principal, mais un jeu de livres supplémentaire pour alléger le poids du sac des enfants.

Vous l'avez dit vous-même, Mme VICTOR-RETALI, c'est quelque chose de louable. On est ici dans des compétences que je qualifierai de complémentaires. Il ne s'agit évidemment pas d'acheter le jeu de livres principal. Simplement, je crois que quand l'établissement en question s'adresse à la collectivité compétente il n'a pas les réponses qu'il attend. Par conséquent j'ai trouvé normal de l'aider.

Par rapport au Fonds d'intervention Local, je ne vais pas revenir sur le débat de fond parce qu'on a déjà dit tout ce qu'on avait à dire dans ce domaine, même si je sais que la répétition est une forme de pédagogie.

Mais j'aimerais quand même vous poser une question. Si ce fonds était aussi contre-productif, inefficace et injuste que vous le dites, passeriez-vous autant de temps, vous et vos collègues à le critiquer à chaque Conseil Municipal ? Je ne le crois pas.

M. LE MAIRE. -

La philosophie même de ce fonds c'est la décentralisation, c'est la proximité par rapport aux attentes des associations de quartiers. Donc il est inévitable, je dirai même qu'il est dans la logique du fonds qu'il y ait une certaine diversité dans l'octroi de ces subventions.

C'est un mécanisme de souplesse par rapport à ce que peut être la rigidité de l'action municipale, dans des limites qu'il faut quand même relativiser, parce que sur la totalité du budget de la ville, l'ensemble du Fonds d'Intervention Local ne représente qu'une partie tout à fait minime.

Donc c'est un facteur d'ajustement, je le répète, et de souplesse qui donne satisfaction et qui permet aux maires du quartier d'avoir avec les habitants du quartier une relation tout à fait directe.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, pour répondre à M. ROBERT.

Le problème c'est que la Ville de Bordeaux a un bon nombre d'établissements scolaires du second degré, du collège au lycée – c'est d'ailleurs étonnant parce que généralement c'est plutôt les collégiens qui se plaignent du poids des cartables ; dernièrement on a eu une grande enquête de la part de la FCPE qui a fait toute une étude par rapport au poids du cartable pour les collégiens - et donc le risque, M. ROBERT, c'est que tous les collèges qui ont le même problème viennent un jour vous voir pour vous demander de soulager le poids des cartables de leurs élèves.

Donc on se retrouve avec un FIL qui, à notre avis, est un peu dénaturé. Ce n'est pas du n'importe quoi, parce que comme l'a dit Mme VICTOR-RETALI, c'est effectivement un vrai problème, mais on se pose vraiment la question de savoir si c'est à la Ville de répondre à ce problème-là. Premier point.

Le deuxième point c'est pour expliquer notre vote. Nous nous abstiendrons à chaque fois sur le FIL.

Monsieur le Maire, nous n'avons pas eu de débat par rapport au FIL. On a essayé d'élaborer quelques propositions. Vous avez vite fermé la porte de la discussion.

Toujours est-il que les propositions que nous avons faites tiennent toujours. Effectivement nous pensons que c'est peut-être du registre du Conseil de quartier. C'est vrai que la dernière fois j'ai parlé d'un Conseil de quartier élu. Vous aviez dit que c'était les Soviets. Je ne pense pas que ce soit les Soviets. De nombreuses villes ont pris la décision d'arrêter de laisser l'organisation d'un Conseil de quartier à une seule personne et aux services. De nombreuses communes ont pris la décision d'élire des membres de bureau de ces Conseils de quartiers.

Je trouve que par rapport au FIL ce serait une formidable occasion de permettre aux concitoyens d'avoir l'occasion d'agir sur la ville plutôt que d'attendre que cela vienne de l'adjoint au maire.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais rappeler simplement que ce Fonds d'Intervention Local figurait parmi les engagements que j'ai pris devant les Bordelais. Cela fait partie de mon programme d'actions. J'estime que cela a donc été validé par la population.

Deuxièmement, je ne suis pas du tout favorable à l'élection de quelque structure que ce soit dans le Conseil de quartier. Nous vivons dans un monde déjà suffisamment compliqué, on ne va pas créer une légitimité démocratique par le suffrage qui viendrait en conflit inévitablement avec la légitimité du Conseil Municipal.

Nous avons des lois. Le suffrage universel, il s'exerce dans le cadre de la commune. On ne va pas brouiller les cartes.

Donc les Conseils de quartiers sont des instances de discussion, de concertation et non pas de décisions sur ces sujets.

Cela dit, chaque maire de quartier est en train de définir la procédure qui lui permettra d'associer les habitants aux choix qu'il fait sur les attributions de subventions.

Deuxièmement, j'ai demandé à l'Adjoint chargé des Finances de prévoir un code de conduite sur l'utilisation de ce FIL pour qu'effectivement il ne se substitue pas à des politiques municipales qui sont valables sur l'ensemble du territoire de la commune.

On vous soumettra cet élément. Il est normal que dans une procédure qui est tout à fait nouvelle il y ait une période de rodage et d'ajustement.

Mme DIEZ a demandé la parole.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil Municipal précédent je vous avais signalé, entre-autres, une erreur de calcul d'un montant de 200 euros comptabilisé en négatif concernant l'enveloppe du Fonds d'Intervention Local de Bordeaux Nord. Vous m'aviez fait comprendre que 200 euros... Bref.

Aujourd'hui le constat est d'un écart de 8000 euros sur la délibération qui nous est présentée. Est-ce toujours négligeable vu la conjoncture actuelle ?

Je présume, bien entendu, que c'est une erreur de calcul dont je vous passe les détails, néanmoins je les ai à votre disposition.

M. LE MAIRE. -

Je ne comprends pas, Madame. C'est une erreur de 8000 euros sur quoi ?

MME DIEZ. -

Sur l'enveloppe concernant le Fonds d'Intervention Local de Bordeaux Nord.

M. LE MAIRE. -

8000 euros par rapport à quoi ?

MME DIEZ. -

Par rapport au solde. Il est marqué qu'il y a un solde de 1818 euros actuellement, alors qu'en fait le solde réel est de 9.818 euros, soit un écart de 8000 euros en moins.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, je ne comprends pas très bien. Le montant global du fonds est de 35.500 euros. Le montant déjà utilisé est de 22.682.... Je n'ai pas refait les additions...

Bon. S'il y a une erreur on va retirer cette partie de la délibération. Mme DIEZ le dit souvent. Ce n'est pas tolérable qu'on fasse des erreurs régulièrement.

Monsieur le Directeur des Finances, ça ne doit pas être compliqué. Il y a 10 lignes. Donc vous allez refaire les calculs et s'il y a une erreur on en tirera les conséquences. Je voudrais quand même qu'on présente des documents exacts.

Pour l'instant on décale ça en fin de séance. Allez refaire le calcul.

M. LE MAIRE. -

Sur la délibération 591, acquisition d'une parcelle dans l'école des Menuts.

Pas de questions ?

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080592

Acquisition par la Ville de Bordeaux de l'ancienne Gare Deschamps, rue Henri Dunant. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Réseau Ferré de France (RFF), Etablissement Public d'Etat à caractère industriel et commercial, est propriétaire de biens constitutifs de l'infrastructure ferroviaire, des immeubles non affectés à l'exploitation des services de transport et de biens déclassés gérés par la SNCF.

A ce titre, RFF est propriétaire sur la Commune de Bordeaux d'une parcelle de terrain cadastrée BN-12, d'une superficie de 44 513 m², qu'elle envisage de céder.

Cette emprise de forme allongée, bordée au sud par la voie de raccordement du boulevard Joliot Curie avec le quai Deschamps et au Nord, par des établissements scolaires et le stade Promis, intéresse la Ville dans le cadre de l'implantation d'équipements nécessaires dans ce secteur aux projets de la plaine des Sports et du parc paysager de la Rive Droite.

Cette acquisition est réalisée moyennant un prix de 3 560 000 € conforme au rapport de France Domaine en date du 1^{er} juillet 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- l'acquisition, à RFF de l'emprise formant l'ancienne gare Deschamps, rue Henri Dunant, cadastrée BN-12, au prix de 3 560 000 €
- l'ouverture au budget 2009 des crédits nécessaires à cette opération

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

M. LE MAIRE. -

Sur la délibération 592, Monsieur l'adjoint il faudrait présenter ce dossier qui est important.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'acquérir l'ancienne gare Deschamps pour une superficie de 44.513 m².

Bien évidemment nous avons sollicité l'avis des Domaines. Nous allons l'acquérir au prix fixé par les Domaines de 3.560.000 euros.

Chacun sait ce qu'il en est de ce secteur Deschamps. Il rentre dans le cadre de l'aménagement de la Bastide, du projet Fortier – Desvignes, et Michel Corajoud.

M. LE MAIRE. -

Je vous rappelle que parmi les grands territoires urbanisables dans ce que j'appelle « le nouvel arc du développement durable de Bordeaux » figure ce secteur Deschamps très important sur lequel nous travaillons avec la Communauté Urbaine.

Une mission a été confiée à M. Christian PORTZAMPAC qui a déjà remis un premier projet. Nous en discutons donc avec la CUB, et pour préparer cette opération sur laquelle nous construirons des logements et 25 à 30% de logements sociaux, il nous a paru de bonne méthode de nous rendre propriétaires d'une partie de l'emprise foncière. C'est l'objet de cette délibération.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne BREZILLON

D -20080593

**Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.
Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles, notamment par l'attribution de subventions.

A cet effet, je vous propose de l'attribution de la somme de 8 200 euros, à répartir de la manière suivante :

Agora des Arts Association qui a pour but de promouvoir et de diffuser la culture, sur les allées de Tourny le 1 ^{er} dimanche de chaque mois en organisant une exposition de peinture accompagnée de groupes musicaux..	1 800 €
Danse avec nous Association qui contribue à la renaissance de la danse en couple par l'organisation de manifestations dansantes (dansons sur les quais)	2 000 €
Bordeaux Chansons Association qui a pour but de promouvoir et de diffuser des auteurs compositeurs interprètes locaux de la chanson française au travers de la production et de la vente de spectacles publics, de supports phonographiques ainsi que l'édition de support de communication.	1 200 €
Poquelin théâtre Développe l'activité poétique en utilisant le théâtre comme outil d'expression auprès d'amateurs. Cette association anime le quartier de la Bastide en créant différents spectacles poétiques et ateliers d'écriture.	1 500 €
Société de Philosophie de Bordeaux Propose des conférences qui touchent non seulement la philosophie classique et contemporaine mais qui proposent de mettre en perspective des sujets liés à l'actualité.	400 €
Méditerranéenne des 2 Rives Depuis 1998 l'Association organise des rencontres culturelles par le biais d'un festival cinématographique de femmes de Méditerranée les projections se déroulent au cinéma Utopia et à la bibliothèque de Bordeaux, des rencontres littéraires aussi à la librairie Mollat et des échanges Nord Sud à l'Institut de sciences politiques de Bordeaux.	1 300 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2008 – Art. 6574 – fonction BX 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080594

Opération pique-nique 2008. Centres d'animation de quartiers, associations de quartiers, comités de quartiers, associations de quartiers, comités de quartiers. Subvention. Décision. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le grand Pique-Nique de Quartiers de l'année 2008, s'est déroulé le vendredi 12 septembre.

Cette manifestation conviviale a mobilisé de très nombreux participants, puisque ce sont 75 pique-niques qui ont été organisés. Comme chaque année, la Ville de Bordeaux met à disposition du matériel (tables, chaises, barrières, podiums...) afin de contribuer au bon déroulement de l'évènement.

Certaines associations souhaitent en complément, mettre en place une animation toute particulière pour accompagner ce moment de partage avec notamment les nouveaux arrivants bordelais et développer ainsi le lien au sein du quartier.

La réalisation de cette opération a entraîné des frais aux organisateurs pour lesquels il vous est proposé une participation financière.

Le montant total de cette aide financière s'élève à 6 000€ et sera affecté selon le tableau ci-joint.

Associations	Montants
Association des riverains de la place Mitchell	300 €
Association Ste Colombe	450 €
Association le Village d'Audège	350 €
Association Assonance	300 €
Association Villa Pia, les Dames de la foi	300 €
Association des Commerçants de la Barrière Judaique	403 €
Association Caudéran Évènements	403 €
Comité de quartier Georges V – Quintin	230 €
Comité de quartier Simiot	288 €
Maison de quartier St Bruno	250 €
Association les Frères de la Côte	350 €
Comité de quartier Chartrons, St Martial, St Louis	300 €
Comité d'animation de bienfaisance et de défense Des intérêts du quartier Nansouty	314 €
Phénix de Belcier	350 €
Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux pour les centres ci-après : - Centre social et Culturel de Bacalan - Centre social et Culturel Bastide Queyries - Centre social et Culturel Bastide Benauge - Centre social et culturel St Pierre - Centre social et culturel Bordeaux-sud - Centre d'animation Monséjour - Centre d'animation Argonne St-Genès	1 412 €

Les crédits ont été prévus au BP 2008 article 6574 rubrique 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux quinze associations retenues.

MME BREZILLON. –

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vous propose deux délibérations qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien aux associations.

La première vise à répartir la somme de 8.200 euros entre 6 associations bordelaises. Toutes sont dignes de confiance. Elles animent les quartiers et sont créatrices de liens entre les Bordelais. Elles aident à promouvoir la peinture, la musique, la danse, la chanson, le théâtre et la philosophie.

La seconde propose de répartir la somme de 6.000 euros entre 15 associations organisatrices des pique-niques de quartiers.

Cette grande opération de rentrée a connu un véritable succès puisque 75 pique-niques ont été organisés le 12 septembre dernier.

Ces délibérations n'ont fait l'objet d'aucune remarque en commission.

En conséquence je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces sommes aux associations pré-citées.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Brigitte COLLET

D -20080595

Petite enfance. Actions de formation pour les assistantes maternelles dans le cadre des relais assistantes maternelles Albert Barraud et Bastide. Autorisation de signer la convention.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les Relais d'Assistants Maternelles Albert Barraud (ouvert en 1999) et La Bastide (en 2006) contribuent à la professionnalisation des assistantes maternelles employées par les familles.

Véritables lieux de ressources au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou candidates à l'agrément, ils favorisent l'accès au droit et à une information actualisée.

Depuis plusieurs années, les Relais Assistants Maternelles ont élaboré un projet avec l'Association Girondine Education spécialisée et Prévention Sociale, que vous avez approuvé par délibération du 4 juin 2007.

Ainsi, l'A.G.E.P. propose des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) avec des professionnels de l'enfance, de la culture ou du secteur social. Parallèlement, cette association organise des groupes de réflexion ayant pour finalité de soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession.

Les bilans qualitatifs présentés au Service Petite Enfance font ressortir l'intérêt particulier de cette action. Il convient donc de renouveler cette expérience pour l'année 2009.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le compte budgétaire 6228 – Fonction 64.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION
GIRONDINE EDUCATION SPECIALISEE ET PREVENTION SOCIALE (A.G.E.P.)
- ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES ASSISTANTES MATERNELLES
DANS LE CADRE DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
ALBERT BARRAUD ET BASTIDE**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du 24 novembre et reçue à la Préfecture le .

ET

L'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.)

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Installée à Bordeaux, 60 rue de Pessac, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.) propose de nombreuses actions à destination des assistantes maternelles dans le cadre des Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Au cours de l'année 2009, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale s'engage à :

- organiser des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) auxquels participent des professionnels de l'enfance, de la culture, de l'éducation ou du secteur social,
- constituer des groupes de réflexion ayant pour finalité de soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession,
- fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention à l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (n° de Siret 78183769500043) soit :

- 48 h pour l'année 2009 à 125,25 € de l'heure, soit un montant total de 6 012 € pour un an. Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au Service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 Prise d'effet — Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 Renouvellement — Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE

Le Directeur Général

Alain JUPPE

Jacques ARGELES

MME COLLET. -

La délibération 595 concerne des actions de formation pour les assistantes maternelles dans le cadre des Relais Assistantes Maternelles rue Albert Barraud et la Bastide.

Ces Relais Assistantes Maternelles sont de véritables lieux ressources. Il favorisent l'accès au droit et à une information des personnes autour des assistantes maternelles.

L'A.G.E.P. propose des actions de formation et organise des groupes de réflexion.

Nous vous proposons donc de continuer de travailler avec eux autour des Relais Assistantes Maternelles.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080596

**Petite enfance. Actions d'éveil culturel pour l'année 2009.
Autorisation de signer les conventions.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, les professionnels des établissements Petite Enfance de la Ville développent une politique culturelle destinée aux jeunes enfants.

Cette volonté d'éveil à la culture et à différentes formes d'art dès le plus jeune âge, s'articule autour de multiples projets menés en concertation avec des organismes spécialisés ou institutionnels.

En 2008, des animations artistiques ont donc été proposées aux jeunes bordelais fréquentant les établissements Petite Enfance : arts plastiques, éveil musical, ateliers de danse et de motricité. Parallèlement, des actions de formation destinées aux professionnels de la Petite Enfance ont permis d'engager une réflexion globale sur l'approche de l'enfant, de leur famille et leur accès à la culture.

Les bilans qualitatifs annuels présentés au Service Petite Enfance faisant ressortir l'intérêt particulier de ces actions, il apparaît important de renouveler cette expérience pour l'année 2009.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le compte budgétaire 6228, fonction 64.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions présentées en annexe avec les organismes suivants.

- Association Comme ça,
- Association Brun de Ciel,
- Association Bulles et Ribambelles,
- Association Eclats,
- Association Palabras,
- Association 3 pieds 6 pouces,
- Association Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, cultures et lien social.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION COMME ÇA
POUR L'ÉVEIL CULTUREL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association COMME ÇA, Collectif d'Artistes, 33750 Saint Quentin de Baron représentée par son Président, Monsieur François BORNE.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association COMME ÇA s'engage au cours de l'année 2009 à :

- établir un programme d'actions d'éveil artistique en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux, en concertation avec les responsables et personnels des établissements,
- proposer des ateliers de danse dirigés par une artiste chorégraphique et fournir le matériel nécessaire,
- assurer le suivi des activités et fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'association COMME ÇA, soit 128 heures par an, à 52 Euros l'heure.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Séance du lundi 24 novembre 2008

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

LE MAIRE

LE PRESIDENT
L'Association COMME ÇA

Alain JUPPÉ

François BORNE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION BRUN DE CIEL
POUR L'EVEIL ARTISTIQUE DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association BRUN DE CIEL, Ateliers Citrouille, 7 rue Huguerie, 33000 BORDEAUX représentée par son Président, Monsieur ABDELKRIM Szhiri.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association BRUN DE CIEL s'engage au cours de l'année 2009 à :

- établir un programme d'actions d'éveil artistique en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux, en concertation avec les responsables et personnels des établissements,
- proposer des animations et ateliers de manipulation et à fournir le matériel adapté,
- organiser des actions de formation auprès du personnel des structures d'accueil dans le respect des thèmes décidés en concertation avec les responsables des établissements,
- assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'association BRUN DE CIEL (n° Siret 39151499900013), soit :

- 120 heures par an, à 65 € l'heure pour les structures Petite Enfance,
- 50 heures par an à 65 € l'heure pour les Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE

LE PRESIDENT
l'association BRUN DE CIEL

Alain JUPPÉ

Szhiri ABDELKRIM

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION
BULLES ET RIBAMBELLES POUR L'ÉVEIL MUSICAL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association Bulles et Ribambelles, 202 rue du Jardin public, 33000 BORDEAUX représentée par son Directeur artistique, Madame Valérie LUQUE.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association Bulles et Ribambelle s'engage au cours de l'année 2009 à :

- établir un programme d'actions d'éveil musical en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux,
- proposer des animations et ateliers musicaux et à en fournir le matériel adapté,
- organiser des actions de formation auprès du personnel des structures d'accueil dans le respect des thèmes décidés en concertation avec les responsables des établissements,
- assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'association Bulles et Ribambelle (n° Siret 50285303900019), soit 18 heures, à 52 € l'heure.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée de six mois.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Séance du lundi 24 novembre 2008

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

LE MAIRE

LE DIRECTEUR ARTISTIQUE
Association BULLES ET
RIBAMBELLES

Alain JUPPÉ

Valérie LUQUE

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION ECLATS POUR L'EVEIL MUSICAL DES JEUNES ENFANTS</p>
--

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association ECLATS, 18 rue Vergniaud, 33000 BORDEAUX représentée par son Directeur artistique, Monsieur Stéphane GUIGNARD.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association ECLATS s'engage au cours de l'année 2009 à :

- établir un programme d'actions d'éveil musical en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux,
- proposer des animations et ateliers musicaux et à en fournir le matériel adapté,
- organiser des actions de formation auprès du personnel des structures d'accueil dans le respect des thèmes décidés en concertation avec les responsables des établissements,
- assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'association ECLATS (n° Siret 342881703), soit 66 heures, à 53,50 € l'heure.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée de six mois.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE

LE DIRECTEUR ARTISTIQUE
Association ECLATS

Alain JUPPÉ

Stéphane GUIGNARD

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION PALABRAS
POUR L'EVEIL MUSICAL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'Association PALABRAS, 16 rue Saint James, 33000 Bordeaux, représentée par sa Présidente, Madame Laurence TRIBOULLOY.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'Association PALABRAS s'engage pour l'année 2009 à :

- établir un programme d'actions d'éveil musical en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux,
- proposer des animations et ateliers musicaux et à en fournir le matériel adapté,
- organiser des rencontres avec le personnel des structures d'accueil, afin d'engager une réflexion sur les thèmes abordés en concertation avec le personnel des établissements,
- assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au Service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'Association PALABRAS (n°siret 40895033500021) :

- 48 heures d'animation d'ateliers à 52 € l'heure.
 - 36 heures de réalisation de créations sonore à 50 € l'heure.
- Soit un total de 4 296 € pour l'année 2009.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après échange de courriers et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires
Le

LE MAIRE
Association PALABRAS

LA PRÉSIDENTE

Alain JUPPÉ

Laurence TRIBOULLOY

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION 3 PIEDS 6 POUCES
POUR L'EVEIL ARTISTIQUE DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'Association 3 PIEDS 6 POUCES, 19 rue Honoré Teissier, 33000 BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Laurent PINEAU.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'Association 3 PIEDS 6 POUCES s'engage pour l'année 2009 à :

- établir un programme d'actions d'éveil artistique en faveur des enfants des structures de la Petite Enfance de Bordeaux, en concertation avec les responsables et le personnel des établissements,
- proposer des animations et ateliers de manipulation et à fournir le matériel adapté,
- assurer un suivi et fournir un bilan qualitatif annuel au Service Petite Enfance.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention (installation et location du matériel compris) à l'Association 3 PIEDS 6 POUCES (n°siret 44281224400014) soit 146 heures par an, à 52 € l'heure.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après modification au Service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Séance du lundi 24 novembre 2008

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

LE MAIRE

LE PRÉSIDENT

Association 3 PIEDS 6 POUCES

Alain JUPPÉ

Laurent PINEAU

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET LE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE, FAMILLES, CULTURES ET LIEN SOCIAL
POUR L'ACTION D'EVEIL CULTUREL DES JEUNES ENFANTS**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

Le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social, Université Victor Ségalen Bordeaux II, 3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux cedex, représentée par la responsable Madame Martine JARDINÉ.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Activités et projets de l'association

Au cours de l'année 2009, le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social s'engage dans le cadre de l'action Eveil Culturel et Petite Enfance et selon les conditions définies par le Comité de Pilotage institutionnel auquel participe un représentant de la commune à :

- organiser des actions de formation (stages, séminaires, groupes de réflexion) auxquelles peuvent participer des professionnels et des bénévoles de l'enfance, de la Culture, de l'Education et du secteur social de la commune. Les thèmes et le choix des intervenants sont décidés en groupe de suivi professionnel,
- proposer des expositions culturelles ludiques itinérantes dans les espaces d'animation destinés à la petite enfance. Leur contenu et leur organisation sont décidés en groupe de suivi professionnel,
- établir un programme d'animations culturelles (malles de livres, malles de jeux, malles de livres et vidéos, comités de lecture) dont les thèmes sont décidés en groupe de suivi professionnel.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à :

- mettre à disposition des espaces d'animation dont l'utilisation pour les expositions culturelles ludiques itinérantes est placée sous la responsabilité de la commune,
- verser au Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social, des frais de participation d'un montant de 7 383,00 € (participation calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans).

Article 3 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée d'un an.

Article 4 : Renouvellement - Résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

LE MAIRE

Alain JUPPÉ

LA RESPONSABLE
Réseau Girondin Petite Enfance,
Familles, Cultures et Lien Social

Martine JARDINÉ

MME COLLET. -

La délibération 596 concerne des actions d'éveil culturel pour l'année 2009 avec des signatures de convention avec diverses associations :

L'association « Comme ça », qui travaille autour de la danse et l'expression corporelle.

Les associations « Brun de Ciel », « Bulles et Ribambelles » qui proposent des contes et de la lecture dans les structures Petite Enfance.

Les associations « Eclats » et « Palabras », l'éveil musical.

L'association « 3 pieds 6 pouces », des actions d'art plastique.

L'association « Réseau Girondin Petite Enfance » qui travaille autour de différentes thématiques culturelles et autour du lien social.

Ce qui fait un budget aux alentours de 30.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080597

Subventions Jeunesse. Réajustement des budgets d'activités des accueils de loisirs. Signature d'un avenant à la convention 2008. Autorisation. Décision. Signature.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 février 2008, n° D.20080130, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2008 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par délibération du 16 juin 2008, n° D.20080283, vous avez autorisé Monsieur le Maire à proposer de nouvelles répartitions budgétaires :

- d'une part, pour certaines et pour tenir compte de l'affiliation des associations à une convention collective et pour d'autres, pour mettre les rémunérations des animateurs en conformité avec les missions exercées.
- d'autre part, pour tenir compte des réajustements budgétaires nécessaires à leur fonctionnement.

Enfin, pour répondre à de nouveaux besoins d'accueils des enfants en accueils périscolaires, des places supplémentaires ont été ouvertes, et donnent donc lieu à des besoins de financements complémentaires.

L'ensemble de ces réajustements nécessite de proposer aux associations concernées un avenant à la convention de partenariat de l'année 2008, d'un montant total de 202 422 euros, prenant en compte les éléments ci-dessous :

Associations	Fonctionnement	Centres d'Accueil de Loisirs	Accueils Périscolaires
Union Saint-Jean			2 700 (+10 places)
Association Petite Enfance, Enfance et Famille		25 000	3 200 (+10 places)
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran	10 000	6 654	
Centre Social et Familial de Bordeaux Nord		8 300	
Centre Social du Grand Parc		11 700	
Amicale Laique David Johnston		25 000	
Foyer Fraternel		7 000	
Patronage Cazemajor Yser		8 635	
Astrolabe		4 600	
Jeunes Science Bordeaux			
Association Bacalan Claveau			
Eclaireuses, éclaireurs de France	3 000		

Séance du lundi 24 novembre 2008

Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire	32 233		
Club Pyrénées Aquitaine	15 000		
Union Sportive des Chartrons	15 000		
Les Jeunes Saint Augustin	15 000		
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	4 000		
TOTAL	94 233	96 889	5 900

* les montants sont indiqués en euros

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider de ces nouvelles répartitions budgétaires inscrites au budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574.
- signer les avenants modificatifs (joints en annexe) afférents à ces décisions avec les associations citées ci-dessus.

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT AVENANT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur, Président de
..... autorisé par délibération du Conseil
d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, qui a été signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association domiciliée
..... dont les statuts ont été approuvés le,
exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif,
social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association sera désignée dans les articles suivants sous
le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans

Ces Centres de Loisirs associatifs doivent contribuer à :

- offrir des solutions de garde mais surtout d'accueil éducatif à l'intention des enfants et de leurs familles.
- favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction des projets.
- faciliter l'accès de tous aux ressources sportives, culturelles et ludiques du territoire.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique du Centre de Loisirs de proximité conformément aux lois et aux textes en vigueur, organisant les Centres de Loisirs Sans Hébergement.

Pour être en cohérence avec la politique d'accueil éducatif, conduite par la Ville et ses partenaires, le Centre de Loisirs doit remplir deux fonctions prioritaires :

- une fonction de sensibilisation, de découverte et d'orientation vers une diversité d'activités et plus largement vers les différentes ressources éducatives existant à Bordeaux.
- une fonction d'organisation des activités favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, du choix de la gestion de projets individuels et collectifs.

Celles-ci doivent être prises en compte explicitement dans le projet éducatif et pédagogique de l'Association.

Dans cette optique, elle s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés, personnels et matériels, pour accueillir au maximum enfants (..... enfants de 3 à 5 ans et enfants de 6 à 11 ans) par jour pendant la période du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2008.

La Ville de Bordeaux donnera les moyens matériels destinés à la mise en œuvre de la politique de proximité, et, notamment certains locaux scolaires, qui feront l'objet d'une convention particulière après avis du Conseil d'école.

S'agissant de la restauration, le SIVU Bordeaux Mérignac élaborera et livrera les repas sur les sites déterminés par l'Association. Le coût de la prestation comprend le repas, le goûter ainsi que le pain et les boissons. Le tarif de la prestation est déterminé par le SIVU. Le mode de facturation sera mensuel.

II – Des accueils sur les temps périscolaires :

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 01 septembre 2008 au 31 décembre 2008, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecoles :

.....

2. Activité : Garderies périscolaires élémentaires

Ecoles :

.....

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des centres de loisirs sans hébergement.

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes :

Ces actions permettent de renforcer l'accès à une diversité d'activités, de s'initier à différentes pratiques et de développer l'apprentissage de l'autonomie et de la participation. Elles favorisent la découverte, la sensibilisation et l'expérimentation active de l'enfant. Elles sont des réponses directes ou complémentaires aux Centres de Loisirs.

Ces initiatives, qu'elles soient de proximité ou transversales, contribuent fortement à améliorer la qualité des projets éducatifs des structures d'accueil.

Elles sont aussi des ressources commune proposées à l'ensemble du territoire, notamment aux Centres de Loisirs, leur permettant de faire évoluer leurs projets, de favoriser la mobilisation des jeunes et de leurs familles, de renforcer l'accès aux ressources municipales et associatives et de développer les pratiques en réseau.

L'Association s'engage à développer l'action suivante :

- « »

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association** : un montant supplémentaire de euros, dont le règlement s'effectuera suivant un échéancier prévu entre la Ville de Bordeaux et l'Association.

2) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de euros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, soit jours pour 2008, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant supplémentaire de euros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

4) Pour l'animation des **interclasses** : **INCHANGE**.

5) Pour la mise en œuvre d'**actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes** : un montant supplémentaire de euros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

MME COLLET. -

La délibération 597 concerne des subventions d'un service Jeunesse. Il s'agit de réajuster les budgets d'activité des accueils de loisirs pour tenir compte des nouvelles affiliations des associations aux conventions collectives et pour mettre les rémunérations des animateurs en conformité avec les missions exercées.

Il s'agit aussi de répondre à de nouveaux besoins d'accueil des enfants en péri-scolaire par des places supplémentaires qui ont été ouvertes.

M. LE MAIRE. -

Même traitement que la délibération précédente ?

Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080598

Subventions Jeunesse. Schéma de développement Contrat Enfance Jeunesse. Avenant aux conventions 2008. Adoption. Autorisation. Signature.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 février 2008, n° D.20080130, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2008 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par la délibération du 17 décembre 2007, n° D.20070617, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse intervenant entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Le schéma de développement, volet Enfance / Jeunesse, de ce contrat actait la création de 1140 places supplémentaires de Centre d'Accueil de Loisirs entre 2007 et 2010.

Un échéancier de création a été élaboré et prévoit pour l'année 2008, 200 places supplémentaires (128 places pour les 3 / 5 ans, 72 places pour les 6 / 11 ans), à compter du mois de septembre, réparties sur les différents quartiers de la Ville.

Ce développement nécessite l'octroi de budgets supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un avenant à la convention de partenariat de l'année 2008, d'un montant de 91 715 euros, prenant en compte les éléments ci-dessous :

Quartiers	Associations	Activités	Augmentations de capacité	Budgets supplémentaires (en euros)
Bordeaux Nord	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	16 places supplémentaires	9 509
Bordeaux Nord	Amicale Laïque Dupaty	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	24 places supplémentaires	12 440
Grand Parc / Paul Doumer	Sporting Chantecler	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	24 places supplémentaires	12 500
Saint Augustin / Victor Hugo	Club Pyrénées Aquitaine	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	16 places supplémentaires	4 857
Argonne / Saint Genès / Saint Michel	Association Petite Enfance, Enfance et Famille – APEEF	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	12 places supplémentaires	7 250
Argonne / Saint Genès / Saint Michel	Les Coqs Rouges Bordeaux	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	24 places supplémentaires	11 270
Argonne / Saint Genès / Saint Michel	Union Saint Jean	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	24 places supplémentaires	11 290
Saint Jean / Belcier / Bordeaux Sud	Patronage Cazemajor Yser	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	8 places supplémentaires	1 916

Séance du lundi 24 novembre 2008

Bastide	Association Petite Enfance, Enfance et Famille – APEEF	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	16 places supplémentaires	7 250
Bastide	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Queyries	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	12 places supplémentaires	4 107
Caudéran	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	8 places supplémentaires	3 746
TOTAL				91 715

D'autre part, pour faire suite aux résultats du diagnostic portant sur la mise en œuvre d'un cadre organisationnel des temps périscolaires, plusieurs propositions ont été concrétisées, dès cette rentrée 2008 :

- homogénéisation des horaires des accueils périscolaires associatifs des écoles maternelles, qui, tous, maintenant, se terminent à 18h30.
- ouverture de garderies dans des écoles élémentaires et maternelles.

Ces décisions nécessitent l'octroi de budgets supplémentaires qui sont aussi inclus dans l'avenant à la convention de partenariat de l'année 2008, pour un montant total de 17 301,90 euros, répartis ainsi :

Quartiers	Associations	Activités	Budgets supplémentaires (en euros)
Bordeaux Nord	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Bacalan Centre d'Animation Le Lac	Garderies du soir ½ heure supplémentaires	2 758,40
Bordeaux Nord	Union Sportive des Chartrons	Garderie du soir	2 592
Saint Jean / Belcier / Bordeaux Sud	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Argonne	Garderie du matin	610
Saint Jean / Belcier / Bordeaux Sud	Union Saint Jean	Garderie du matin Garderie du soir Ecole Barbey	4 832
Argonne / Saint Genès	Les Coqs Rouges	Garderie du matin Garderie du soir	1 000
Saint Augustin / Victor Hugo	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Saint Pierre	Garderie du soir	1 728,50
Caudéran	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Monséjour	½ heure supplémentaires	942
Caudéran	AGJA – Avant Garde Jeanne d'Arc	½ heure supplémentaires	2 839
TOTAL			17 01,90

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider de ces nouvelles répartitions budgétaires inscrites au budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574.
- signer les avenants modificatifs (modèle joint en annexe) afférents à ces décisions avec les associations citées ci-dessus.

Séance du lundi 24 novembre 2008

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur, Président de,
autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, qui a été signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association domiciliée
..... dont les statuts ont été approuvés le,
exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans

Ces Centres de Loisirs associatifs doivent contribuer à :

- offrir des solutions de garde mais surtout d'accueil éducatif à l'intention des enfants et de leurs familles.
- favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction des projets.
- faciliter l'accès de tous aux ressources sportives, culturelles et ludiques du territoire.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique du Centre de Loisirs de proximité conformément aux lois et aux textes en vigueur, organisant les Centres de Loisirs Sans Hébergement.

Pour être en cohérence avec la politique d'accueil éducatif, conduite par la Ville et ses partenaires, le Centre de Loisirs doit remplir deux fonctions prioritaires :

- une fonction de sensibilisation, de découverte et d'orientation vers une diversité d'activités et plus largement vers les différentes ressources éducatives existant à Bordeaux.
- une fonction d'organisation des activités favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, du choix de la gestion de projets individuels et collectifs.

Celles-ci doivent être prises en compte explicitement dans le projet éducatif et pédagogique de l'Association.

Une charte annexée à la présente précisera clairement les éléments de cette politique d'accueil éducatif.

Dans cette optique, elle s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés, personnels et matériels, pour accueillir au maximum enfants (..... enfants de 3 à 5 ans et enfants de 6 à 11 ans) par jour pendant la période du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2008.

La Ville de Bordeaux donnera les moyens matériels destinés à la mise en œuvre de la politique de proximité, et, notamment certains locaux scolaires, qui feront l'objet d'une convention particulière après avis du Conseil d'école.

S'agissant de la restauration, le SIVU Bordeaux Mérignac élaborera et livrera les repas sur les sites déterminés par l'Association. Le coût de la prestation comprend le repas, le goûter ainsi que le pain et les boissons. Le tarif de la prestation est déterminé par le SIVU. Le mode de facturation sera mensuel.

II – Des accueils sur les temps périscolaires :

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 01 septembre 2008 au 31 décembre 2008, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecoles :

.....

2. Activité : Garderies périscolaires élémentaires

Ecoles :

.....

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des centres de loisirs sans hébergement.

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE.**

1) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de euros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, soit jours pour 2008, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.

Le solde après présentation du bilan définitif.

2) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant supplémentaire de euros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

- 3) Pour l'animation des **interclasses** : **INCHANGE**.

- 4) Pour la mise en œuvre d'**actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes** : **INCHANGE**.

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

MME COLLET. -

La délibération 598 concerne le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF en 2007.

Il s'agit de faire un schéma de développement de ce contrat et d'acter la création de 1140 places supplémentaires jusqu'en 2010.

Il y a un échéancier des créations de places.

200 places supplémentaires vont être réalisées : 128 places pour les 3 / 5 ans et 72 places pour les 6 / 11 ans en péri-scolaire pour l'année prochaine.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Pour prendre acte de ces réajustements qui confirment bien qu'il y avait des problèmes sur ces secteurs-là, notamment révélés en cette rentrée scolaire. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres observations ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080599

**Participation aux frais de fonctionnement des études du soir
dans les écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux.**

Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les enfants scolarisés dans les écoles de Bordeaux bénéficient d'un soutien pédagogique organisé à l'initiative d'associations pour effectuer leurs devoirs du soir.

Compte tenu de l'intérêt que ce soutien représente pour les enfants et leur famille, la Ville de Bordeaux apporte sa participation de deux façons :

- d'une part, en mettant à la disposition desdites associations, les locaux scolaires, en-dehors des heures de classe, dans le cadre des dispositions de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,
- d'autre part, en leur versant une contribution de 12 euros par mois et par élève dont les familles présentent un quotient familial inférieur à 345 euros.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre cette double participation pour l'année scolaire 2008 / 2009.

Les versements aux associations (dont la liste vous est fournie en annexe) auront lieu tous les deux mois (décembre, février, avril, juin) au vu des états des élèves fréquentant l'étude et dont le nombre varie chaque mois.

Le paiement de ces contributions sera imputé sur les crédits de la Ville, Fonction 422 – Nature 6281.

Pour une année scolaire, notre engagement est de l'ordre de 60 000 euros.

ETUDES DU SOIR – ANNEE SCOLAIRE 2008 / 2009

Imputation sur PERSCO – Fonction 422 – Nature 6281

Enveloppe n° 018 267

NOM de l'ASSOCIATION	NOM de l'ECOLE
Amicale des Parents d'Elèves de l'Ecole Jean Cocteau	JEAN COCTEAU
Amicale Ecole Paul Doumer	PAUL DOUMER
Chantecler	CONDORCET
Amicale Laïque Bordeaux Benauges	BENAUGES
Amicale Laïque David Johnston	DAVID JOHNSTON
Amicale Laïque Dupaty	DUPATY
Association Laïque Montaud Chabrely	MONTAUD
Amicale Parents d'Elèves Ecole STEHELIN	STEHÉLIN
Amicale Parents d'Elèves Ecole BEL AIR	BEL AIR
Amicale Parents d'Elèves Ecole Jules Ferry	JULES FERRY
Association A. Barraud USEP Bordeaux	ALBERT BARRAUD
Association du Patronage Scolaire Montaigne	PAUL BERT
Association Élémentaire THIERS	THIERS
Association USEP Ecole Primaire Jean Monnet	JEAN MONNET
Association USEP Ecole Bordeaux Montgolfier	MONTGOLFIER
Association USEP Ecole des Pins francs	PINS FRANCS
Union Sportive des Chartrons	BALGUERIE STENDHAL
ASTROLABE	FERDINAND BUISSON
Lac II Sports Scolaire	LAC II
Maison de Quartier UNION SAINT JEAN	DEYRIES FRANCIN SOMME
Maison de Quartier UNION SAINT BRUNO	ALPHONSE DUPEUX ANATOLE France JACQUES PREVERT SAINT BRUNO
Maison de Quartier LE TAUZIN Club Pyrénées Aquitaine	ALBERT THOMAS LOUCHEUR
Patronage E.L.C Saint Augustin	FLORNOY
Patronage Laïque de l'Ecole Cazemajor	CAZEMAJOR
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	ACHARD ANDRE MEUNIER ALBERT SCHWEITZER CARLE VERNET CHARLES MARTIN FRANCIN HENRI IV LABARDE MENUTS NUYENS VIEUX BORDEAUX
Amicale des Etablissements Scolaires Laïques de Bacalan	ACHARD CHARLES MARTIN LABARDE
Association O Sol de Portugal	VIEUX BORDEAUX
Association Paul Lapie Animation	PAUL LAPIE
Amicale Ets Scolaires Laïques de Bacalan	ACHARD CHARLES MARTIN LABARDE

MME COLLET. -

Les enfants scolarisés dans les écoles de Bordeaux bénéficient d'un soutien pédagogique à l'initiative d'associations pour effectuer les devoirs du soir.

La Mairie de Bordeaux met à la disposition de ces dites associations des locaux scolaires et verse une contribution de 12 euros par mois et par élève.

Nous vous demandons d'autoriser cette contribution.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20080600

Restaurant du Théâtre National Bordeaux Aquitaine. Convention d'occupation du domaine public avec la sarl Café du Théâtre. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la prochaine expiration du contrat d'occupation du restaurant situé dans l'enceinte du Théâtre National Bordeaux Aquitaine, Monsieur le Maire a été autorisé par délibération n°20080362 du 15 juillet 2008 à faire appel à candidatures afin de confier l'exploitation de cet espace de restauration pour les six prochaines années à un professionnel de la restauration.

A l'issue de cette consultation, la SARL CAFE DU THEATRE a été retenue.

Son dossier répond en effet aux critères de sélection énumérés dans le règlement de la consultation faisant référence à :

- La qualité globale de l'offre,
- Le niveau de qualité des prestations
- La bonne adéquation entre la nature des prestations proposées et leur coût pour le consommateur
- Le souci d'insertion de ce restaurant dans l'activité du Théâtre et de son environnement urbain

En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, cette société s'engage à verser une redevance annuelle, comprenant une partie fixe d'un montant de 12 000 € et une partie variable calculée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes, soit 2.5 % du Chiffre d'Affaires hors taxe.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à conclure avec la SARL « Café du théâtre » la convention d'occupation du domaine public consentie pour une durée de six ans.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA SARL « CAFE DU THEATRE » POUR L'EXPLOITATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU SEIN DU THEATRE NATIONAL BORDEAUX AQUITAINE

Entre les soussignés :

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du _____ reçue à la Préfecture de la Gironde le _____
Ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

Et

La SARL « Café du Théâtre » représentée par Mademoiselle René agissant en sa qualité de co-gérante habilité aux fins des présentes par décision de l'assemblée générale du _____ dont le siège social est fixé 1, chemin du château d'eau 33 360 Camblanes et Meynac,
Ci-après dénommée « l'occupant »,

d'autre part,

ONT EXPOSÉ :

La Ville de Bordeaux a décidé de maintenir le restaurant du Théâtre National Bordeaux Aquitaine et d'en confier l'exploitation à un professionnel de la restauration.

Les modalités de cette occupation sont définies dans la présente convention.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1er – Objet de la convention

La Ville de BORDEAUX met à disposition de l'occupant qui l'accepte des locaux situés dans l'enceinte du Théâtre National Bordeaux Aquitaine, dépendants du domaine public communal et situés 3 Place Pierre Renaudel, en vue d'y exploiter un établissement de restauration.

La présente convention établit les conditions d'occupation des locaux indiqués à l'article 2 et définit les relations contractuelles entre les parties.

Article 2 – Désignation des locaux

Les locaux mis à disposition sont situés dans l'enceinte de l'immeuble formant le Théâtre National Bordeaux Aquitaine situé 3 place Pierre Renaudel, angle rue du Port.

Ces locaux représentent une superficie développée totale de 253 m² comprenant une salle de restaurant, des locaux techniques et des sanitaires.

L'occupant déclare avoir une parfaite connaissance desdits lieux et les accepter en l'état. Les plans demeureront annexés aux présentes.

L'occupant s'engage à n'apporter aucune création ou extension de surface extérieure (terrasse), ni aucune extension installation (tente ou structure démontable) sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de la Ville et des services de voirie compétents.

Article 3 - Etat des lieux

L'occupant prendra le bien mis à disposition dans l'état où il se trouve actuellement, sans pouvoir élever aucune protestation ni réclamer aucune indemnité, soit pour vices cachés, mauvais état, soit encore pour quelque cause que ce puisse être.

Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties avant la prise de possession et sera annexé aux présentes.

L'occupant devra laisser tous les locaux occupés en bon état d'entretien et de réparations, la Ville se réservant le droit de lui réclamer la dépose à ses frais de certains aménagements réalisés par lui.

Article 4 - Charge des travaux d'aménagement, de réparation et d'entretien

Dans l'hypothèse où la Ville désirerait faire réaliser des travaux dans les lieux occupés, l'occupant les souffrirait sans pouvoir exiger aucune indemnité ou diminution du taux de l'indemnité d'occupation ci-après fixée, quand bien même la durée desdits travaux excéderait 40 jours.

L'occupant devra faire exécuter en temps opportun et à ses frais exclusifs toutes les réparations locatives.

Toutes dégradations des locaux ainsi que du matériel appartenant à la Ville seront à la charge de l'occupant.

L'occupant aura à sa charge l'entretien courant de l'installation électrique et des blocs de sécurité: remplacement des lampes ou de l'appareillage, remplacement des disjoncteurs, organes de protection ou de commandes situées dans l'armoire générale, convecteurs électriques, motorisation des hottes aspirantes et des centrales de ventilation, ...

L'entretien de l'alimentation générale électrique ainsi que celle relative aux blocs de sécurité sur source centrale et de la détection des fumées reste compte-tenu de l'unicité de ces installations, à la charge du Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Article 5 - Sécurité-incendie

La présente convention est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

L'occupant supportera financièrement toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ceux qui seront appelés à fréquenter les lieux, ou simplement à y pénétrer pour quelque motif que ce puisse être, de telle manière que la responsabilité de la Ville de BORDEAUX ne puisse en aucun cas être recherchée à ce titre.

Il devra, notamment, respecter les dispositions générales applicables en matière de sécurité dans les établissements recevant du public et les avis émis par la Commission de Sécurité compétente.

Les travaux de mise en conformité ou autres seront à la charge de l'occupant et devront recueillir, avant tout commencement d'exécution, s'il y a lieu, l'avis de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, ainsi que l'accord écrit, exprès et préalable de la Ville, Direction Générale des Affaires Culturelles.

Pour ce faire, l'occupant devra établir, s'il y a lieu, conformément aux articles R.123-22 à R.123-26 du Code de la Construction et de l'Habitation, un dossier constitué de plans, d'une notice de sécurité et d'une notice d'accessibilité qui devra être déposée au Secrétariat de la Commission - 3 place Rohan à BORDEAUX.

Dans ces cas, l'occupant s'engage à désigner un maître d'oeuvre compétent et à communiquer à la Ville copie de tous documents graphiques ou écrits afférents à la réalisation des travaux.

L'occupant devra veiller à ce que les effectifs admissibles soient compatibles avec la largeur et le nombre des issues dont dispose le local.

L'occupant se doit d'informer le responsable unique de sécurité, le Gérant du Théâtre National Bordeaux Aquitaine, de toutes modifications.

L'occupant devra aménager des accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un accès permanent pour les pompiers et les rondes de sécurité.

Il doit veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Les contrôles techniques des installations électriques restent, compte tenu de l'unicité des installations, à la charge du Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Un exemplaire du rapport sera remis à l'occupant qui fera son affaire des remises en conformité, dans la limite des prestations définies à l'article 5.

Article 6 - Conditions d'exploitation

L'occupant sera autorisé à servir des repas chauds ou froids.

Compte-tenu de l'implantation spécifique des locaux, à l'intérieur même du théâtre, l'occupant doit totalement adhérer à l'image de ce dernier et proposer une restauration adaptée à la dimension culturelle et théâtrale dans laquelle il s'insère. Le restaurant sera ouvert au public au minimum entre 12h et 14h et 20h00 et 22h30.

Le restaurant devra, au minimum, impérativement être ouvert et permettre la restauration du public avant et après chacune des manifestations et spectacles proposés par le Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

En outre, dans le cas de manifestations se déroulant au Théâtre National Bordeaux Aquitaine, l'occupant aura la possibilité de procéder à l'organisation de buffets, à la demande du Théâtre National Bordeaux Aquitaine ou de la Ville de Bordeaux, sans pouvoir prétendre à une exclusivité quelconque à son profit.

Article 6.1 : Conditions générales

L'occupant ne pourra faire usage, dans les locaux mis à sa disposition, d'appareil de chauffage autres que ceux de l'installation réalisée.

L'occupant devra maintenir constamment en parfait état de propreté, à ses frais, les locaux mis à disposition. Il devra veiller, en outre, à ce qu'aucune dégradation n'y soit faite.

Toute dégradation des locaux ou matériel appartenant à la Ville lui sera imputée.

Le restaurant devra être tenu dans des conditions rigoureusement conformes aux règles de la décence, de la morale et de la sécurité ainsi que dans des conditions respectant les règles d'hygiène.

Il devra être maintenu en parfait état de telle manière que l'aspect en soit toujours agréable à la vue.

L'occupant devra veiller à ce qu'aucune odeur résultant de son activité ne soit perceptible dans le Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Tous les jeux, de quelque nature que ce soit, sont rigoureusement interdits. Les instruments et appareils de musique et de chant sont également interdits sauf accord préalable du Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Les personnes ayant une attitude contraire à l'ordre l'ordre public, notamment en état d'ivresse, seront immédiatement expulsées.

La Ville de Bordeaux se réserve le droit de faire fermer temporairement le restaurant, voire de résilier la convention si l'occupant ne prenait aucune mesure propre à mettre fin à une fréquentation indésirable de l'établissement ou à des pratiques contraires à l'ordre public.

Article 6.2 : Conditions particulières

Les tarifs devront être affichés dans la salle du restaurant à l'emplacement ou aux emplacements définis en accord avec la Ville de Bordeaux.

Tout affichage ou publicité quelconque autres que ceux se rapportant à l'activité de l'occupant exercée dans les lieux seront interdits.

Tous dispositifs publicitaires sur les façades extérieures du restaurant sont interdits. Seules les enseignes exprimant la raison sociale de l'occupant, ou l'activité exercée, peuvent être admises. Ces enseignes devront être conçues dans une ligne graphique respectant l'image et l'identité du Théâtre National Bordeaux Aquitaine et pourront être placées sur les vitrages des menuiseries, sous forme de logo adapté aux proportions de ceux-ci.

La carte du restaurant, ainsi que tout document promotionnel relatif à son activité, devront être conçus et imprimés dans une ligne graphique respectant l'image et l'identité du Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Le mobilier, la vaisselle et les accessoires utilisés par l'exploitant devront respecter l'image et l'identité des lieux, lorsque ce matériel est destiné au service en salle.

Les accès du public se font depuis la façade place Jean Vauthier. Il importe également qu'un

accès depuis le vestibule du théâtre soit possible, afin de permettre au public du théâtre un accès direct et aisé au restaurant.

Article 7 – Caractère personnel de l'exploitation

L'occupant devra assurer en personne l'exploitation du restaurant. Il pourra cependant se faire aider par le personnel qualifié nécessaire qui sera recruté par ses soins.

Il devra assurer le personnel contre les accidents, les frais de cette assurance étant à sa charge. Il devra respecter la réglementation en vigueur, et il reste responsable des agissements de son personnel.

L'occupant fera son affaire de l'obtention de la licence nécessaire à l'exploitation de son établissement.

L'occupant ne devra céder son exploitation ou la louer sous aucun prétexte, le contrat étant strictement personnel et ne pouvant conférer à son titulaire la propriété commerciale. Toute modification de la forme ou de l'objet de la société occupante, de la composition des organes de direction ainsi que de la répartition du capital social devra être portée à la connaissance de la Ville de Bordeaux dès sa survenance.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de 6 ans à compter du l'expiration de la précédente convention, soit le 1^{er} mars 2009.

Elle ne pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties que par lettre recommandée avec A.R. et avec préavis de 2 mois.

Cependant, ce préavis n'aura pas à être respecté par la Ville si la résiliation de la présente convention à son initiative est motivée par l'intérêt général.

Article 9 – Cautionnement

Le montant du cautionnement est fixé à 25 % du montant de la redevance annuelle et sera versé par l'occupant dans les huit jours qui suivront la signature des présentes entre les mains de Monsieur le Receveur de Bordeaux Municipale.

L'occupant pourra s'il le désire substituer à ce cautionnement une caution bancaire dans les mêmes délais.

La déclaration de versement de ce cautionnement sera remise aussitôt à la Ville de Bordeaux Direction Générale des Affaires Culturelles.

En fin de contrat l'autorisation de remboursement sera délivrée, sous déduction, s'il y a lieu, des sommes dues à la Ville, et lorsqu'il aura été constaté que toutes les clauses du présent contrat auront été remplies.

Article 10 – Recours et responsabilités

La Ville de Bordeaux, n'assurant en aucun cas la surveillance des lieux attribués à l'occupant, est déchargée de toute responsabilité en cas d'effraction, de déprédation, de vol ou autre cause quelconque, de perte ou dommage survenant aux personnes et aux biens. Sauf le cas de faute lourde de la Ville de Bordeaux, dont la preuve serait rapportée par l'occupant, ce dernier ne pourra exercer aucun recours contre elle à raison des conséquences, des accidents et dommages quels qu'ils soient survenus à l'occupant, à son personnel, à ses fournisseurs, prestataires, clients ou tiers quelconques intervenant pour leur compte.

L'occupant s'engage à garantir la Ville contre tous recours quels qu'ils soient à la suite d'accidents, de dommages causés par les personnes visées au deuxième alinéa ci dessus.

Article 11 - Assurances

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée:

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir au minimum :

1) pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers :

- une garantie à concurrence de 7.623.000 Euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- une garantie à concurrence de 1.525.000 Euros par sinistre et par an pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

2) pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- une garantie à concurrence de 1.525.000 Euros par sinistre pour les risques incendie/explosion/dégâts des eaux.

Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à tous recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'il serait fondé à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

L'occupant devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville avant le début de l'occupation, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposées seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

Article 12 - Redevance

Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance annuelle de 12 000 Euros HT payable annuellement et une partie variable calculée en fonction du chiffre d'affaires hors taxe, soit 2.5 % du chiffre d'affaires annuel HT services compris.

La redevance est versée annuellement à compter de la date anniversaire du début de l'exploitation. Le versement sera effectué entre les mains de Monsieur le Receveur de Bordeaux Municipale dans les vingt jours suivant la réception du titre de recette.

Pour permettre le calcul de la redevance, l'occupant doit communiquer chaque année avant le 31 mai à la ville, les documents comptables certifiés (compte de résultat, bilan et annexe), tels qu'ils sont fournis aux services fiscaux et dans un délai de 3 mois après la clôture de l'exercice de l'année précédente. Il doit également se soumettre à tout contrôle en vue de vérifier la réalité du chiffre d'affaires communiqué.

En cas de retard dans ce paiement et après mise en demeure par lettre AR restée infructueuse pendant un délai de 3 mois, le Maire pourra prononcer la résiliation du contrat et le cautionnement versé par l'occupant demeurera de plein droit acquis à la Ville de Bordeaux à titre de clause pénale.

Article 13 – Obligations financières

Indépendamment de la redevance prévue par le contrat l'occupant doit supporter :

- les frais de son personnel
- tous les impôts dont la taxe foncière, charges et taxes afférentes à l'exploitation et l'occupation qui font l'objet de la présente convention
- il sera tenu responsable de toutes contraventions pouvant être relevées à l'encontre de son commerce par tous magistrats ou fonctionnaires qualifiés pour inobservations ou inexécutions des prescriptions en vigueur
- les frais d'impression des tarifs et documents promotionnels
- le montant des consommations d'eau et d'électricité et le montant de l'abonnement et des consommations de téléphone
- le renouvellement de l'appareillage courant ainsi que la maintenance et l'entretien des installations techniques
- les contrats d'entretien relatifs à l'ensemble des équipements liés au fonctionnement du restaurant notamment :
 - installations électriques suivant stipulations de l'article 5,
 - extincteurs,
 - centrales de ventilation (extraction et air neuf) hottes aspirantes y compris le nettoyage des gaines,
 - nettoyage des réseaux d'évacuation du restaurant et du bac dégraisseur

Article 14 - Résiliation

La résiliation peut être prononcée par lettre recommandée avec accusé de réception en cas d'inexécution d'une des clauses de la convention moyennant un préavis de deux mois.

Dans le cas où l'occupant serait dans l'impossibilité de continuer l'exploitation du restaurant dans les conditions prescrites, le contrat sera résilié de plein droit étant entendu que cette mesure ne saurait donner droit à une indemnité au profit de l'occupant.

En cas de faute lourde ou de contraventions au règlement concernant les débits de boissons, le contrat sera résilié de plein droit sauf décision expresse du Maire acceptant de maintenir l'occupant dans ses droits.

Article 15 - Respect des clauses contractuelles

L'occupant reconnaît qu'il a une exacte connaissance des stipulations qui précèdent et de leurs conséquences. Il déclare accepter les unes et les autres, sans exception ni réserve et s'oblige à les supporter et respecter.

Article 16 - Retour à la Ville du bien mis à disposition

A l'expiration de la présente convention, le bien mis à disposition sera restitué par l'occupant à la Ville de Bordeaux en bon état d'entretien, sans que l'occupant ne puisse prétendre à aucune indemnité en aucun cas, fût-ce en répétition des sommes dépensées par lui, par ses ayants cause, pour les aménagements et changements de distribution du dit bien quand bien même les travaux exécutés à ces fins lui auraient donné une plus-value quelconque.

Article 17 - Compétence juridictionnelle

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'occupant relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

Article 18 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour la SARL Café du Théâtre, en son siège social, 1, chemin du château d'eau 33360 Camblanes et Meynac

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

**P/O Le Maire de Bordeaux
L'Adjoint au Maire,**

**Pour la SARL Café du Théâtre,
La cogérante**

Dominique Ducassou

Emmanuelle René

M. DUCASSOU -

J'ai un certain nombre de délibérations. Je dirai quelques mots sur chacune d'elles et je répondrai aux questions si nécessaire.

La 600 fait suite à celle du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2008. Après appel à candidatures la SARL Café du Théâtre a été retenue pour l'exploitation du restaurant situé dans l'enceinte du TNBA.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080601

Restauration des sculptures monumentales de Montaigne et Montesquieu. Subventions de la Fondation du Patrimoine et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Signature des conventions. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, dans un souci de cohérence en matière de préservation et de mise en valeur des œuvres d'art, lance le chantier de restauration des sculptures monumentales de Montaigne et Montesquieu sur l'esplanade des Quinconces, représentations de ces deux hommes illustres de l'histoire bordelaise.

La restauration de ces deux sculptures (statues, socles, emmarchement, grilles d'entourage) représente un coût global de **81 095.13 € TTC**.

La Fondation du Patrimoine, organisme national d'utilité publique qui déjà apportait une aide financière au programme de restauration des statues du Jardin Public mené entre 2003 et 2005, pourrait subventionner cette opération à hauteur de 10 000 €.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait également subventionner cette opération à hauteur de 30 %, les deux sculptures étant inscrites depuis le mois de juin 2008 sur l'Inventaire Supplémentaire des objets, mobiliers classés.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ces soutiens financiers
- signer tous les documents afférents
- émettre un titre de recette correspondant aux subventions accordées

M. DUCASSOU. -

La 601. la Ville de Bordeaux vient de lancer la restauration des sculptures monumentales de Montaigne et de Montesquieu sur l'esplanade des Quinconces.

Cette délibération porte sur une demande de subvention d'une part auprès de la Fondation du Patrimoine et d'autre part de la DRAC.

C'est deux restaurations qui ont commencé se poursuivront pour se terminer en mai 2009.

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas du luxe. Ces statues sont dans un état lamentable.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080602

**Marché relatif à la production déléguée de la manifestation
Evento. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans la dynamique lancée par Bordeaux 2013, la Ville de Bordeaux organise du 9 au 18 octobre 2009 une manifestation culturelle d'ampleur internationale dénommée EVENTO.

Par délibération n°20080536 du 27 octobre 2008, votre conseil a confié la direction artistique de la première édition de cette biennale à l'architecte-artiste franco-portugais Didier Faustino.

Afin de mettre en œuvre la programmation élaborée par le Directeur artistique de la manifestation, la Ville a lancé une consultation adaptée visant à désigner un producteur délégué conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Le producteur délégué se voit attribuer la mise en production de la manifestation, y compris le suivi administratif et financier conformément au budget arrêté, en lien avec les services compétents de la Ville.

Il désigne un directeur technique et suivra en relation avec ce dernier la réalisation des projets scénographiques en coordonnant les moyens techniques dans les lieux de représentation des manifestations (sécurité, gardiennage, nettoyage des installations liées à la manifestation, montage et démontage des installations liées aux événements). Il organisera l'accueil des auteurs invités dans le cadre de la manifestation (transport, hébergement, défraiements).

Il mettra en œuvre la stratégie de communication (réalisation et fabrication des différents supports de communication y compris site Internet et signalétique), le pilotage des relations presse et relations publiques (notamment l'organisation des événements d'inauguration et de clôture de la manifestation). Il assurera la bonne marche des relations et des collaborations avec les acteurs bordelais.

La Ville de Bordeaux sera tenue régulièrement informée de l'évolution de chaque projet par le producteur délégué qui siègera au sein du comité de suivi de la manifestation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société Art Public contemporain pour le montant du budget de production, soit 2 500 000 euros TTC. L'ensemble des sujétions d'exécution de sa prestation (frais de fonctionnement et frais de personnel) seront couverts par 19.08 % de ce montant, soit 477 060.48 euros TTC. Ces frais sont inclus dans le montant global du budget de production.

En outre, le Producteur se voit confier une mission de recherche de partenariats privés en vue de compléter le budget de la manifestation.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché portant production déléguée de la manifestation EVENTO.

M. DUCASSOU -

La 602. Suite à la délibération du 27 octobre 2008, c'est-à-dire le précédent Conseil Municipal, vous avez confié la direction artistique d'EVENTO à Didier Faustino, et afin de mettre en œuvre la programmation qu'il aura élaborée, la ville a lancé une consultation visant à désigner un producteur délégué, conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu la société Art Public Contemporain, pour un montant de budget de production de 2,5 ME TTC, 19% étant consacrés aux frais de fonctionnement et aux frais de personnel.

Le responsable de cette société est Jean-Dominique Segundi qui a une bonne connaissance de la ville, qui a été retenu dans d'autres villes pour des manifestations comparables.

Il est à noter qu'un comité de suivi composé des représentants des services de la ville et des partenaires directement concernés, ainsi qu'un comité de pilotage composé de techniciens des services de la ville, accompagneront le travail du producteur délégué durant les mois qui vont s'écouler jusqu'en octobre 2009.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

En ce qui concerne cette manifestation EVENTO nous avons émis des réserves lors du vote, de crainte que d'autres projets culturels ou associatifs aient à souffrir du budget colossal attribué à cette seule manifestation.

En effet, un certain nombre d'associations et de partenaires culturels se voient aujourd'hui dans l'incertitude de pouvoir mener à bien leurs projets faute de subventions à hauteur satisfaisante. De plus, le sort toujours incertain du Jean Vigo qui ne demande, rappelons-le ici, que 176.000 euros pour faire vivre son lieu à l'année nous préoccupe toujours.

Or, si l'on en croit les déclarations d'intention de la ville pour 2009, la proximité, le maillage du territoire, l'accessibilité de tous à la culture, ancrer la culture dans tous les quartiers, être pleinement acteurs de cette transformation pour nos concitoyens, ce sont des actes prioritaires en 2009.

Dont acte. Nous serons vigilants là-dessus et nous espérons donc qu'Evento n'évincera pas d'autres actions peut-être plus proches des Bordelais.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en deux mots, même remarque que Mme VICTOR-RETALI, et en plus, deux questionnements.

J'avais émis, et vous aviez répondu oui la dernière fois, le souhait que M. Faustino vienne nous expliquer le projet. Ce n'est pas pour vous harceler, c'est juste pour avoir une idée du moment, grosso-modo, où nous pouvons compter sur une intervention de M. Faustino pour venir nous expliquer la tenue de son projet, premièrement.

Deuxièmement, en ce qui concerne la délibération qui nous est soumise aujourd'hui il semblerait que le producteur délégué ait été désigné depuis un moment déjà, avant même la tenue du marché, si je ne me trompe.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

En ce qui nous concerne nous ne voterons pas cette délibération EVENTO dans la mesure où nous vous avons fait part la dernière fois d'un certain nombre de réticences pour accompagner cette manifestation culturelle d'envergure que beaucoup de Bordelais attendent impatiemment.

Nous considérons qu'au niveau de la méthode nous n'avons encore à ce jour aucune assurance concernant le fait qu'EVENTO se situera vraiment dans la dynamique de ce qu'a été Bordeaux 2013.

Je l'avais indiqué la dernière fois et je n'ai toujours pas à ce jour un certain nombre de renseignements précis. Ce ne sont pas les orientations budgétaires qui sont de nature à nous rassurer.

La remarque de M. PEREZ était pertinente, c'est-à-dire que M. Faustino vienne enfin nous présenter son projet.

Nous voulons vraiment avoir l'assurance que cet événement culturel ne sera pas un événement culturel clé en main, mais que ça sera un événement culturel qui sera pensé avec le tissu culturel bordelais, nos acteurs culturels, nos artistes et les citoyens engagés dans ce domaine.

Ensuite nous n'avons toujours pas, même à la lecture de la délibération, de quelconques assurances concernant le multi-partenariat financier de cette opération.

Nous considérons quant à nous, je vous l'ai déjà dit, que pour une opération de cette envergure de 3 millions d'euros la Ville de Bordeaux seule n'est pas à la hauteur de ce type d'investissement, sinon ça sera vraiment au détriment de subventions à d'autres acteurs culturels moins prestigieux qui ont besoin de fonds municipaux pour vivre ou pour survivre.

Pour Bordeaux 2013 vous aviez obtenu, Monsieur le Maire, l'assurance d'avoir des participations des 4 collectivités locales : le Conseil Général, le Conseil Régional, la Communauté Urbaine, la Ville de Bordeaux qui devaient à égalité financer les manifestations prévues par Bordeaux 2013, dont EVENTO, je le rappelle, faisait partie. Aujourd'hui vous nous présentez encore une nouvelle délibération dans laquelle vous ne nous donnez toujours pas la moindre assurance concernant le fait qu'il y aura un financement multi-partenariat de cet événement.

Nous considérons que sur ce point-là le projet tel qu'il nous est précisé n'est pas suffisamment intéressant et rassurant sur le plan financier.

Vous nous dites que le producteur se voit confier une mission de recherche de partenariats privés en vu de compléter le budget de la manifestation. Nous aimerions que la municipalité aussi se voit confier une mission de recherche de partenariats publics en vu de compléter le budget municipal de la manifestation. Ça nous paraît absolument essentiel, surtout que vous-même vous ne manquez pas l'occasion de nous rappeler que nous nous situerions dans la droite ligne de ce qu'a été l'esprit Bordeaux 2013, notamment quant au financement de l'opération.

Un mot pour terminer. Tout à l'heure quand je suis intervenu sur les orientations budgétaires, volontairement je n'ai pas voulu parler de la politique culturelle pour ne pas alourdir mes propos.

En lien avec ce que je viens de dire pour EVENTO, les orientations auraient pu un peu nous rassurer sur ce que pourrait être une politique culturelle de prestige - nous n'avons pas peur de ce mot - mais conçue avec les acteurs culturels bordelais. Quand on lit ce qui est contenu dans les orientations budgétaires nous considérons qu'effectivement le langage a changé, Monsieur DUCASSOU. C'est vrai que nous avons été heureux de lire dans les orientations budgétaires un certain nombre de propos que nous avons tenus dans cette enceinte les années passées, mais nous ne trouvons absolument aucune concrétisation de ce qui pourra donner valeur et sens aux mots.

Je m'étonne que vous ayez pu écrire page 40 en titre de chapitre :

« La politique de développement culturel : la transformation de Bordeaux en grande métropole culturelle ».

C'est bien reconnaître a posteriori ce que nous vous disons ici année après année, c'est que contrairement à ce que vous dites nous ne sommes pas une grande métropole culturelle. Vous l'écrivez cette année. Tant mieux. On est heureux qu'enfin vous ayez pris conscience de ce diagnostic d'absence de grande métropole culturelle. Il est heureux de l'écrire. Il serait encore mieux, selon nous, de se donner les moyens de faire vivre cette grande capitale culturelle.

Ce que nous savons aujourd'hui de vos orientations budgétaires n'est pas de nature à nous fournir des éléments précis sur ce projet. Un exemple...

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC, vous êtes très très bavard.

M. LE MAIRE. -

Je termine. Vous nous parlez de diversité culturelle, de fabrique culturelle, etc. M. DUCASSOU je citerai un exemple. Nous avons assisté tous passivement à l'expulsion de l'association la Belle Etoile, qui était en situation totalement illégale, je ne le vous conteste pas, dans un squat à la Bastide.

Nous, nous avons déploré à l'époque le fait que la Mairie de Bordeaux ne cherche pas à rencontrer ces gens-là pour discuter avec eux.

Vous voulez faire du culturel dans la Caserne Niel. Nous craignons que là aussi vous nous refassiez une nouvelle fois le coup de faire appel à votre opérateur international qui nous dira : voilà ce qu'on peut faire pour organiser culturellement la ZAC Niel.

Nous vous disons qu'il y a des petites associations comme ça qui ont connu un certain succès, même dans leur squat ou dans leur friche industrielle. Demandez donc à ces gens-là de s'asseoir autour d'une table pour réfléchir avec vous de ce que pourrait être un projet culturel pour le futur quartier Niel.

Je ne veux pas être long, mais il y a des tas d'exemples d'associations qui ne demandent qu'à être un peu plus associées à la définition de la politique culturelle bordelaise diversifiée. Je suis désolé, aujourd'hui... (interrompu)

M. LE MAIRE. -

Vous l'avez déjà dit trois fois... Merci.

M. HURMIC. -

C'est de la pédagogie de répétition !

M. LE MAIRE. -

Non, c'est de l'incontinence verbale. Ce n'est pas tout à fait pareil.

Ecoutez, je n'arrive pas à vous comprendre. Vous nous dites qu'on n'est pas du tout dans la logique de 2013...

M. HURMIC. -

Non.

M. LE MAIRE. -

...et vous ajoutez une phrase plus loin que c'est très exactement un projet inclus dans le projet de 2013.

M. HURMIC. -

Mais oui...

M. LE MAIRE. -

EVENTO était dans 2013, c'est donc bien sa poursuite.

Sur le financement je vous renvoie aussi à vos responsabilités, M. HURMIC ! Il y en a assez de la démagogie !

M. HURMIC. -

Ce n'est pas de la démagogie !

M. LE MAIRE. -

« Obtenez du Conseil Régional, obtenez du Conseil Général qu'ils s'engagent dans le financement de cette opération » !

M. HURMIC. -

C'est trop facile !

M. LE MAIRE. -

Mais non ce n'est pas du tout facile !

M. HURMIC. -

Vous êtes premier vice-président de la Communauté Urbaine, vous avez signé un contrat de co-gestion...

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas parlé de la Communauté Urbaine, M. HURMIC !

Je vous demanderai de vous taire s'il vous plaît, parce que je voudrais essayer de vous répondre si vous le permettez !

C'est de la démagogie ! Vous savez très bien que l'esprit de 2013 est en train de disparaître ! Que le Conseil Général m'a fait savoir qu'il se retirait ! C'est clair !

M. HURMIC. -

Je n'en sais rien.

M. LE MAIRE. -

Je vous le dis !

M. HURMIC. -

J'ai bien fait de poser la question !

M. LE MAIRE. -

Vous le savez très bien, d'ailleurs ! Je vous l'ai déjà dit !

M. HURMIC. -

Non !

M. LE MAIRE. -

Deuxièmement le Conseil Régional ne suit pas non plus ! Alors j'en ai assez d'entendre dire qu'il faut mobiliser les collectivités ! Faites-le !

M. HURMIC. -

Je n'ai aucun pouvoir !

M. LE MAIRE. -

Vous êtes tout à fait dans l'exécutif du Conseil Régional par vos amis et du Conseil Général aussi.

M. HURMIC. -

Ce n'est pas vrai !

M. LE MAIRE. -

Il faut arrêter de dire aussi que la politique culturelle de la Ville de Bordeaux doit émerger des quartiers et des créateurs culturels des quartiers ! Si on veut une ambition il est parfaitement légitime et même absolument nécessaire de faire venir des personnalités de l'extérieur !

M. HURMIC. -

On a voté pour !

M. LE MAIRE. -

Cette espèce d'allergie que vous avez à tout ce qui peut nous hisser vers le haut est quand même assez significative.

Alors vraiment votre démagogie en matière de politique culturelle... Vous n'avez pas la moindre idée à me proposer en matière de politique culturelle ! Pas la moindre idée !

M. HURMIC. -

Je ne vous laisse pas dire ça ! Nous n'avons aucune allergie envers les intervenants extérieurs ! On vote pour !

M. LE MAIRE. -

Nous avons réuni les acteurs culturels à plusieurs reprises pour leur demander de faire émerger un événement culturel dans Bordeaux qui soit l'expression de... (Inachevé) Ils n'ont pas su le faire ! C'est 2013 qui nous a permis de le faire, et EVENTO est le produit de 2013.

Alors je ne comprends pas, une fois de plus, que vous tombiez dans cette démagogie.

M. HURMIC. -

Ce n'est pas de la démagogie.

M. LE MAIRE. -

Quant au montant de l'opération, il est tout à fait raisonnable. Aucune manifestation culturelle de cette ampleur n'a un budget inférieur à 5 millions. Aucune.

Quant à notre capacité à le faire, nous avons inscrit dans notre budget une provision de 3 millions d'euros.

Et nous avons un plan « B ». Si les autres collectivités et si le mécénat privé nous accompagnent nous en ferons pour 4,2 millions, sinon nous en ferons pour 3 millions. Nous avons un budget qui nous permettra de nous adapter aux circonstances. Voilà.

Maintenant que chacun prenne ses responsabilités. Votez contre EVENTO.

M. HURMIC. -

Non. Je n'est pas dit qu'on votait contre. On va s'abstenir.

M. LE MAIRE. -

C'est parfait.

Qui vote contre ce projet de délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20080603

Musée des Beaux Arts . Exposition sur les quais, ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet. Convention de partenariat avec la Société Deloitte et Associés. Catalogue et produits dérivés. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Maire de Bordeaux, autorisé par la délibération 20080016 du 28 janvier 2008, a signé une convention de mécénat pour le Musée des Beaux-Arts avec la société « Deloitte et associés » dans le cadre de l'exposition « Peinture et société aux temps des impressionnistes », qui a eu lieu du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008.

La société « Deloitte et associés » souhaite poursuivre sa politique de mécénat avec le Musée des Beaux-Arts, en apportant son soutien financier à l'exposition « Sur les quais, Ports, Docks et Dockers, de Boudin à Marquet », à hauteur de 13000 €.

Cette exposition, qui se déroulera du 26 février au 14 juin 2009, permettra de voir les profondes mutations du monde portuaire, le port cessant d'être un lieu mythique d'embarquement pour devenir un monde vivant.

Des œuvres majeures du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, d'André Lhote, Albert Marquet, Georges de Sonnevillle seront mises en relation avec celles de Gustave Le Gray, Eugène Boudin, Jongkind, Monet, Pissaro, Signac, Contantin Meunier ou Man Ray.
Une convention de mécénat régit les droits et obligations des parties.

A l'occasion de cette manifestation, le Musée des Beaux-Arts a prévu un achat de 650 exemplaires du catalogue (500 exemplaires prévus pour la vente, 150 exemplaires pour les dons et échanges), avec une possibilité de réapprovisionnement par 50 exemplaires.

Ce catalogue sera mis en vente au prix de vente public de 29 €.

Des produits dérivés seront également édités et mis en vente :

- 250 affiches 120 x 176, 200 réservées aux dons et affichages et 50 à la vente au prix de 5 €
 - 4 modèles de posters, en 200 exemplaires de chaque, 190 de chaque prévus à la vente au prix de 3 €, et 10 de chaque réservés aux dons et l'archivage.
 - 6 modèles de cartes postales, en 300 exemplaires de chaque, 280 de chaque prévus à la vente au prix de 0.40 €, 20 de chaque réservés pour les dons et l'archivage.
- Ces produits dérivés peuvent faire l'objet d'un réassortiment par tranche de 50 exemplaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention
- émettre un titre de recettes d'un montant de 13 000 € en vue de la perception de ce mécénat à destination du Musée des Beaux-Arts
- autoriser ces tarifs

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux »

d'une part

Et

DELOITTE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 1 723 040 euros,
Immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS NANTERRE,
Dont le siège social est situé 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représentée par Monsieur Emmanuel GADRET, Associé, dûment habilité aux fins des
présentes

Appelée ci-après « DELOITTE & ASSOCIES »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé :

1 - PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts a organisé une grande exposition intitulée « Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes » qui a été présentée du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008.

Le société « DELOITTE & ASSOCIES » avait apporté son soutien à cette exposition dans le cadre du mécénat. Elle souhaite aujourd'hui poursuivre son soutien dans le cadre de la présentation de l'exposition « Sur les Quais, Ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet » qui sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 26 février au 14 juin 2009.
(Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations).

2 – CONVENTION :

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de DELOITTE & ASSOCIES et de la Ville de Bordeaux dans le cadre de la présentation de l'exposition « Sur les Quais, Ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet » au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE II : Engagements de DELOITTE & ASSOCIES

DELOITTE & ASSOCIES s'engage :

- A verser la somme de treize mille euros (13.000 €) à la Ville de Bordeaux au titre de son soutien au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux dans le cadre du mécénat.
- A faire apparaître le Logo de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents internes et externes ayant trait à l'exposition précitée et faisant état de son mécénat.
- A payer des droits de reproduction auprès des ayants droits pour l'usage de visuels de tableaux présentés dans le cadre de l'exposition et mentionnés à l'article IV. Ces droits de reproduction ne s'appliquent pas pour les tableaux dits « libres de droits ».

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A ce que la Sté DELOITTE & ASSOCIES soit le seul mécène dans son secteur d'activité (audit et conseil) à être associé à cette exposition.
- A reproduire, de manière visible, le Logo DELOITTE sur un certain nombre de documents afférents à l'exposition (dossier de presse, affiches, cartons d'invitation, encarts publicitaires dans magazines, bannières de sorties d'exposition, catalogue d'exposition), dans le strict respect des extraits de la charte graphique que DELOITTE & ASSOCIES communiquera à la Ville de Bordeaux.
- A soumettre pour validation à DELOITTE & ASSOCIES l'ensemble des documents sur lesquels figurera le Logo DELOITTE.
- A laisser communiquer DELOITTE & ASSOCIES sur son mécénat dans tous ses documents internes et externes.
A cet effet, la Ville de Bordeaux autorise DELOITTE & ASSOCIES à reproduire et à utiliser son nom et les Logos « Ville de Bordeaux » et « Musée des Beaux-Arts » ainsi que le nom de l'exposition « Sur les Quais, Ports, docks et dockers, de Boudin à Marquet ».

La Ville de Bordeaux déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe.

Les Logos devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que la Ville de Bordeaux communiquera à DELOITTE & ASSOCIES.

- A mettre à disposition, pour l'organisation d'une soirée privée de 150 personnes, le vestibule d'honneur de l'aile nord du Musée des Beaux-Arts avec personnel de surveillance inclus, ainsi que 150 entrées et 3 guides conférenciers pour les visites de l'exposition lors de la soirée privée.

La date est à déterminer en accord avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts au minimum un mois avant.

- A mettre à disposition 25 catalogues de l'exposition.
- A mettre à disposition de DELOITTE & ASSOCIES, des visuels (ektachromes ou fichiers) pour un usage strictement limité à l'impression de cartons d'invitation pour la soirée privative, ainsi que pour sa communication interne ou externe.

ARTICLE IV : Modalités de versement

La participation de DELOITTE & ASSOCIES d'un montant de 13 000 € sera versée en une seule fois avant le **30 avril 2009**

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82 identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX identification FR9521 ouvert auprès de la Banque de France – Bordeaux au nom du Trésorier Principal de Bordeaux Municipale

La Ville de Bordeaux adressera à DELOITTE & ASSOCIES le justificatif fiscal par son don de 13 000 euros.

ARTICLE V : Durée

La présente Convention est conclue pour la durée de l'exposition « sur les Quais, Ports, Docks et Dockers, de Boudin à Marquet » à compter de la date de sa signature par l'ensemble de ses contractants.

ARTICLE VI : Résiliation

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Dans ce cas, elle remboursera la somme de treize mille euros (13.000 euros), versée par DELOITTE & ASSOCIES de laquelle seront déduites les éventuelles contreparties déjà reçues.

ARTICLE VII : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française. Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE VIII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.

Séance du lundi 24 novembre 2008

- Pour DELOITTE & ASSOCIES, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,
Le

Pour la ville de BORDEAUX
Monsieur Alain JUPPE
Maire de BORDEAUX

Pour DELOITTE & ASSOCIES
Emmanuel GADRET Associé

**Annexe à la convention entre la Ville de Bordeaux et la société
DELOITTE ET ASSOCIES pour le mécénat de l'exposition « Sur
les quais, Ports, docks et DOCKERS, de Boudin à Marquet »**

Les contreparties que la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de la société DELOITTE ET ASSOCIES pour son mécénat de l'exposition « Sur les quais, Ports, Docks et Dockers, de Boudin à Marquet sont estimées à 3250 euros dont :

- 2000 euros pour la mise à disposition de la salle
- 375 euros pour les entrées
- 150 euros pour les visites commentées
- 725 euros pour 25 catalogues de l'exposition

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de BORDEAUX
Monsieur Alain JUPPE
Maire de BORDEAUX

Pour DELOITTE & ASSOCIES
Emmanuel GADRET Associé

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080604

Musée des Beaux Arts. Exposition Henri Martin. Avenant à la convention de mécénat société SAP. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 septembre 2008, vous avez bien voulu donner votre accord pour l'encaissement d'un mécénat de 5 000 € proposé par la société SAP France au bénéfice de l'exposition « Henri Martin » qui est présentée au Musée des Beaux-Arts du 22 octobre 2008 au 1er février 2009.

La société SAP souhaite aujourd'hui augmenter son partenariat et propose un mécénat complémentaire de 4 000 €.

Un avenant à la convention initiale passée avec la société SAP a donc été rédigé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cet avenant
- émettre un titre de recette d'un montant de 4 000 € en vue de la perception de ce mécénat à destination du Musée des Beaux Arts (compte 2316).

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux »

d'une part

Et

La société SAP France, société anonyme, au capital 15 360 000 euros, dont le siège social est sis Défense Plaza, 23-25 rue Delarivière Lefoullon, La Défense 9, 92064 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 341 612 687, représentée par Cécile Van Migom, Directrice Marketing,

Appelée ci-après « SAP France »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé

ARTICLE UNIQUE

Les articles II et III de la convention initiale approuvée par le conseil municipal du 29 septembre 2008 sont modifiés comme suit :

ARTICLE II : Engagements de SAP France

SAP France, s'engage, dans le cadre du partenariat, à verser un montant complémentaire de quatre mille euros (4.000 euros) à la Ville de Bordeaux afin d'accroître son partenariat dans le cadre de la mise en place de l'exposition «Henri Martin».

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux s'engage :

A mettre à disposition le vestibule de l'aile sud du Musée des Beaux-Arts dans le cadre de l'exposition «Henri Martin (1860 -1943)» pour la mise en place du cocktail et d'espaces de discussions lors de la soirée privée qui aura lieu le 18 novembre 2008.

Toutes les autres dispositions restent inchangées.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires originaux,

Le

Pour la ville de BORDEAUX
Monsieur Alain JUPPE
Maire de BORDEAUX

Pour SAP France
Cécile Van Migom
Directrice Marketing

M. DUCASSOU. -

Les 603 et 604 concernent des expositions au Musée des Beaux-Arts. Rien de particulier.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

C'est juste une opposition sur les délibérations de mécénat 603, 604. C'est tout.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080605

Ecole des Beaux Arts. Contrat avec le Centre Français

d'exploitation du droit de copie pour la reproduction par reprographie d'oeuvres protégées. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Centre Français d'exploitation du droit de copie (CFC) est la société agréée par le Ministère de la Culture pour gérer les droits des auteurs et des éditeurs en matière de reproduction d'ouvrages par reprographie. Il est concessionnaire des droits dans ce domaine et est habilité à donner les autorisations nécessaires à la réalisation de photocopies d'ouvrages et perçoit les redevances correspondantes.

Le CFC a établi un contrat destiné aux établissements d'enseignement supérieur pour autoriser leurs enseignants – notamment de culture générale – à effectuer des photocopies d'ouvrages à des fins pédagogiques. Ce contrat a été rédigé sur le modèle de ceux que le CFC a déjà conclu avec l'Etat pour autoriser les photocopies dans les lycées, les collèges, les écoles primaires et maternelles.

Ce contrat autorise un certain nombre de pages de photocopies par étudiant et par an et fixe la redevance qui doit être acquittée en contrepartie. A l'Ecole des beaux arts, le quota a été fixé à un maximum de 30 pages par étudiant et par an, ce qui entraînera le paiement d'une redevance totale annuelle hors taxe de 191 €.

L'autorisation couvre les photocopies effectuées par l'Ecole et les enseignants ainsi que celles faites par les étudiants avec les photocopieurs mis à leur disposition. Elle est limitée, par acte de reproduction, à un certain pourcentage de l'œuvre (10% pour les livres, 30% pour les journaux et périodiques). L'Ecole informera en conséquence les utilisateurs des limites posées par le contrat, notamment par un affichage à proximité des photocopieurs.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le contrat correspondant ci-annexé.



**CONTRAT D'AUTORISATION DE REPRODUCTION
PAR REPROGRAPHIE D'ŒUVRES PROTÉGÉES**

* * *

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENTRE

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie,
société civile à capital variable,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° D 330 285 875;
agrée par arrêté du 23 juillet 1996 du Ministre de la Culture, agrément renouvelé par arrêté du 17 juillet 2001,
dont le siège est 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS,
Représenté par Monsieur Jean LISSARRAGUE,
Gérant,

ci-après dénommé "le CFC"

ET

ÉCOLE DES BEAUX ARTS DE BORDEAUX
MARIE DE BORDEAUX
Adresse..... 7 RUE DES BEAUX ARTS
Statut juridique..... Régie d'État, Collectivité locale
Représenté par..... M. LE MAIRE DE BORDEAUX, Alain DUPPE
Fonction

ci-après dénommé "le cocontractant"

PREAMBULE

1. Le Code de la propriété intellectuelle définit les conditions de protection des œuvres de l'esprit au bénéfice de leurs auteurs, ayants droit ou ayants cause et prévoit à cet effet les modalités de mise en œuvre du droit de reproduction qui leur appartient.

2. Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie est la société de perception et de répartition de droits de propriété littéraire agréée, conformément aux articles L.122-10 à L.122-12 du Code de la propriété intellectuelle, en matière de droit de reproduction par reprographie pour la Presse et le Livre.

A cet effet, il a pour objet de délivrer, par convention, aux usagers, les autorisations de reproduction par reprographie dont ils ont besoin, en application des dispositions des articles L.122-4 et L.122-10 à L.122-12 du Code de la propriété intellectuelle.

3. Le cocontractant est un établissement d'enseignement supérieur.

Dans le cadre de son activité d'enseignement, le cocontractant réalise, à la demande de ses personnels pédagogiques, par l'intermédiaire de son service de reprographie, des reproductions d'œuvres protégées françaises ou étrangères destinées aux étudiants et/ou aux élèves.

Par ailleurs, il met à la disposition de ses personnels pédagogiques, de ses étudiants et/ou élèves, dans ses locaux, un ou plusieurs photocopieurs fonctionnant en libre-service à l'aide desquels peuvent être effectuées des reproductions d'œuvres protégées.

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

1.1. Par "reprographie" on entend, au sens du présent contrat, la reproduction sous forme de copie papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent permettant une lecture directe.

Les appareils concernés sont, notamment, les photocopieurs, les télécopieurs, les appareils recourant à la numérisation d'une œuvre sur des supports optiques ou magnétiques en vue de la seule réalisation de copies papier identiques à l'original.

1.2. Par "publications" ou "œuvres" on entend, au sens du présent contrat, les journaux, périodiques et livres, français ou étrangers. Ces publications sont celles pour lesquelles le CFC a été désigné aux fins de gestion du droit de reproduction par reprographie qui y est attaché, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 2 - AUTORISATION

2.1. Le CFC autorise le cocontractant, en application des dispositions des articles L.122-4 et L.122-10 du Code de la propriété intellectuelle, à effectuer la reproduction, par l'intermédiaire de son service de reprographie, des œuvres visées par le présent contrat et à diffuser les copies ainsi réalisées auprès de ses élèves/étudiants, et à permettre à ses personnels, notamment enseignants, et élèves/étudiants de reproduire, dans le cadre d'une utilisation pédagogique, lesdites œuvres à l'aide du ou des photocopieurs de celui-ci.

2.2. Sont visées par le présent contrat, les reproductions considérées comme effectuées sur le territoire français ou émises à partir du territoire français par application de la législation ou par convention.

ARTICLE 3 - LIMITES DE L'AUTORISATION

3.1. Le présent contrat ne peut affecter le droit moral des auteurs. Le CFC peut interdire au titre du droit moral, et sur la demande des auteurs ou de leurs ayants droit, la reproduction d'une ou plusieurs œuvres déterminées, sans qu'il puisse être tenu à garantie à ce titre à l'égard du cocontractant.

3.2. La liste des œuvres exclues de l'autorisation est annexée au présent contrat (Annexe 1). Le CFC la met à jour en tant que de besoin. Toute modification apportée à cette liste est prise en compte par le cocontractant dans les six mois de sa notification.

3.3. Les reproductions que le cocontractant effectue conformément au présent contrat tiennent compte des limitations suivantes :

- dans le cas des livres, le nombre de pages reproduites ne peut excéder, par acte de reproduction, 10% du contenu de l'œuvre,
- dans le cas des journaux et périodiques, le nombre de pages reproduites ne peut excéder, par acte de reproduction, 30% du contenu rédactionnel de la publication.

3.4. Le nombre de pages de reproduction par reprographie d'œuvres protégées ne peut excéder, au cours d'une année scolaire, 180 pages par élève/étudiant. La page de reproduction par reprographie s'entend d'une page de format A4.

3.5. L'autorisation accordée par le présent contrat est strictement limitée à la reprographie telle que définie à l'article 1.1. ci-dessus. Elle est exclusive de toute reproduction par numérisation permettant la visualisation sur écran ou la transmission de tout ou partie d'une œuvre pour sa reproduction ou sa fixation sur un support autre que le papier et, en particulier, sa mise à disposition sur un réseau électronique.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE REPRODUCTION

4.1. Le cocontractant ne peut reproduire que les publications qu'il a régulièrement acquises soit à la suite d'un achat qu'il a fait, soit provenant d'un don ou d'un service dont il peut bénéficier.

4.2. Toute page de format A4 peut reproduire intégralement ou partiellement un ou plusieurs articles de presse, une ou plusieurs pages de livre.

4.3. Les reproductions que le cocontractant effectue doivent faire apparaître les références bibliographiques de chaque œuvre reproduite.

4.4. Le cocontractant doit faire figurer sur chaque copie la mention :

"Reproduction effectuée par (nom du cocontractant) avec l'autorisation du CFC (20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS)."

ou toute autre mention qui aura été agréée, par écrit, par le CFC.

Dans le cas des dossiers remis aux élèves/étudiants, cette mention figure en tête de chaque exemplaire.

4.5. Le cocontractant doit placer et maintenir, en évidence à proximité du ou des photocopieurs mis à la disposition des personnels, notamment enseignants, et des élèves/étudiants, une affiche fournie par le CFC, indiquant aux usagers les limites de l'autorisation accordée par le présent contrat.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES

5.1. En contrepartie de l'autorisation délivrée aux termes du présent contrat, le cocontractant acquitte au CFC une redevance destinée à rémunérer les auteurs et les éditeurs des œuvres reproduites.

5.2. Cette redevance, établie par étudiant et/ou élève et par année, tient compte :

- du nombre moyen de pages de reproduction d'œuvres protégées réalisées par année et par élève/étudiant,
- des catégories de publications auxquelles appartiennent les œuvres reproduites,
- de la redevance moyenne par page de reproduction calculée à partir du Tarif Général de Redevances du CFC, annexé au présent contrat (Annexe 2).

Le montant de la redevance est déterminé selon le barème suivant :

Tranche 1 : 0,7622 Euros HT par élève/étudiant, de 1 à 30 copies par an et par élève/étudiant ;

Tranche 2 : 1,9818 Euros HT par élève/étudiant, de 31 à 80 copies par an et par élève/étudiant ;

Tranche 3 : 3,2014 Euros HT par élève/étudiant, de 81 à 130 copies par an et par élève/étudiant ;

Tranche 4 : 4,5735 Euros HT par élève/étudiant, de 131 à 180 copies par an et par élève/étudiant.

La redevance annuelle globale due par le cocontractant est calculée sur la base du nombre d'élèves/étudiants déclaré, chaque année, par tranche, par le cocontractant, conformément à l'article 6.1. du présent contrat.

5.3. Le montant de la redevance peut être révisé lors de chaque renouvellement du contrat, pour tenir compte, d'une part, de la révision du Tarif Général de Redevances susvisé et, d'autre part, des catégories de publications auxquelles appartiennent les œuvres reproduites par le cocontractant.

Toute révision du montant de la redevance est notifiée par écrit au cocontractant trois mois au moins avant la date d'échéance du présent contrat.

5.4. Les redevances dues par le cocontractant sont majorées du taux de TVA en vigueur au moment de leur facturation.

5.5. Le CFC facture les redevances dues par le cocontractant dès réception de la fiche déclarative visée à l'article 6.1. du présent contrat.

Le cocontractant les règle dans les 60 jours fin de mois le 10.

ARTICLE 6 - DECLARATIONS

6.1. Lors de la signature du présent contrat, le cocontractant communique au CFC la fiche déclarative relative, d'une part, au nombre de ses étudiants et/ou élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année en cours et, d'autre part, au nombre moyen de pages de reproduction réalisé par élève/étudiant.

Ultérieurement, le cocontractant retourne au CFC, à sa demande, ladite fiche actualisée, au mois de janvier de chaque année.

6.2. Le cocontractant s'engage à effectuer les déclarations nécessaires à l'identification des œuvres reproduites en vue de la répartition, aux auteurs et aux éditeurs, des redevances perçues par le CFC. Les modalités pratiques de ces déclarations sont déterminées d'un commun accord entre les parties.

6.3. Le CFC traite les informations visées au présent article comme confidentielles. Elles ne peuvent être transmises par le CFC qu'aux auteurs et aux éditeurs dont les publications ont été reproduites et ce pour les reproductions qui les concernent.

6.4. Le cocontractant informe sans délai, par écrit, le CFC de toute modification intervenant dans la réalisation et/ou la diffusion des reproductions d'œuvres protégées visées par le présent contrat.

ARTICLE 7 - VERIFICATIONS

Le CFC se réserve le droit de vérifier l'exactitude des déclarations effectuées par le cocontractant en application du présent contrat. Le cocontractant s'engage à permettre aux agents assermentés du CFC l'accès à tout document ou appareil permettant la vérification desdites informations.

ARTICLE 8 - GARANTIE DU COCONTRACTANT

Le CFC garantit le cocontractant contre tout recours ou réclamation de l'auteur, de l'éditeur ou de tout tiers détenteur de droits de propriété littéraire et artistique sur tout ou partie d'une œuvre reproduite conformément aux stipulations du présent contrat. A cet effet, le cocontractant s'engage à informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, le CFC dans les quinze jours suivant la réception de la réclamation.

En cas d'assignation fondée sur le droit de la propriété littéraire et artistique portant sur des reproductions réalisées conformément au présent contrat, le cocontractant s'engage à :

- appeler en cause le CFC en qualité de garant et à souffrir qu'il soulève les moyens utiles à sa défense ;
- accepter qu'il négocie le désistement du demandeur, étant précisé qu'il n'en résultera aucune dépense à la charge du cocontractant.

Au titre de la présente garantie, le CFC s'engage à rembourser au cocontractant tous frais engagés pour sa défense, pour ceux qui auront été préalablement soumis à son accord avant engagement, et à prendre en charge l'intégralité des sommes que le cocontractant aurait éventuellement été condamné à verser.

ARTICLE 9 - DEFAILLANCE DU COCONTRACTANT

9.1. Au cas où le cocontractant n'effectuerait pas dans les délais qui lui sont impartis les déclarations prévues par l'article 6.1. ci-dessus, le CFC facturera au cocontractant au titre de la période de facturation concernée, le montant de la redevance établie pour la période de facturation précédente majorée d'une pénalité égale à 10 % du montant hors taxe de celle-ci. Cette pénalité restera due lors de toute régularisation ultérieure.

9.2. Le non paiement dans les délais des redevances dues par le cocontractant conformément au présent contrat, entraîne l'application d'une majoration égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, calculée par quinzaine indivisible sur le montant hors taxe des sommes dues, avec un minimum de perception de 20 Euros HT.

9.3. Dans le cas où le cocontractant serait défaillant dans l'accomplissement des obligations mises à sa charge par le présent contrat, le CFC sera en droit, trente (30) jours francs après réception par le cocontractant d'une mise en demeure non suivie d'effet, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, de résilier le présent contrat sans que cette résiliation puisse donner lieu à indemnité au profit du cocontractant et sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit du CFC.

En cas de manquements répétés, le délai prévu au présent article 9.3. sera ramené à huit (8) jours francs.

CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU COCONTRACTANT (A remplir par le cocontractant)

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Préparation des étudiants au DNAP (Diplôme National d'Art Plastique) et DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique)

ARTICLE 2 - DUREE

2.1. Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et se termine le 31 décembre 2008.

2.2. Il se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois au moins avant son expiration.

Fait à
le
en deux exemplaires originaux.

Le CFC

Le cocontractant

**CONTRAT D'AUTORISATION DE REPRODUCTION
PAR REPROGRAPHIE D'ŒUVRES PROTÉGÉES**

Etablissement d'enseignement supérieur

Annexe 1

**LISTE DES ŒUVRES ET DES CATEGORIES D'ŒUVRES
INTERDITES DE REPRODUCTION PAR REPROGRAPHIE**

Liste des œuvres interdites de reproduction au titre du droit moral de l'auteur
<ul style="list-style-type: none">■ Néant

Liste des œuvres interdites de reproduction
<ul style="list-style-type: none">■ Les manuels d'utilisation de logiciels■ Les études de marché

CONTRAT D'AUTORISATION DE REPRODUCTION PAR REPROGRAPHIE D'ŒUVRES PROTÉGÉES

Etablissement d'enseignement supérieur

Annexe 2

BAREME DE REDEVANCES

Redevance par élève/étudiant et par an	Tranche 1 De 1 à 30 pages	Tranche 2 De 31 à 80 pages	Tranche 3 De 81 à 130 pages	Tranche 4 De 131 à 180 pages
		0,7622 €HT	1,9818 €HT	3,2014 €HT

Ces redevances ont été établies à partir du Tarif Général de Redevances du CFC, figurant ci-dessous, et tiennent compte de l'abattement de 50% appliqué sur ces tarifs pour les copies à finalité pédagogique effectuées dans le cadre d'une formation initiale.

Tarif Général de Redevances, par page de format A4, par catégorie de publications (au 1er juillet 2001)

LIVRE

L.1 - Livres de poche	0,0305 €HT
L.2 - Livres scolaires et parascolaires	0,0686 €HT
L.3 - Littérature générale	0,0838 €HT
L.4 - Livres universitaires et professionnels	0,0915 €HT
L.5 - Livres pratiques	0,1067 €HT
L.6 - Livres professionnels en sciences et médecine	0,1372 €HT
L.7 - Livres fortement illustrés	0,1982 €HT

PRESSE

P.1 - Presse grand public grande diffusion	0,0305 €HT
P.2 - Presse grand public	0,0534 €HT
P.3 - Presse professionnelle	0,0686 €HT
P.4 - Presse professionnelle et culturelle spécialisées	0,1296 €HT
P.5 - Presse professionnelle en sciences et médecine	0,2897 €HT
P.6 - Ouvrages professionnels scientifiques, techniques et médicaux à mise à jour périodique	0,6250 €HT
P.7 - Lettres professionnelles à diffusion restreinte	0,7622 €HT

M. DUCASSOU. -

La 605 concerne la passation d'un contrat avec l'Ecole des Beaux-Arts et le Centre Français d'Exploitation des Droits de Copie pour la reproduction d'œuvres protégées.

Pas de problèmes particuliers.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080606

CapcMusée d'Art Contemporain. Ateliers de formation pour l'école du commerce de l'art et de l'action culturelle. Convention. Signature. Tarification. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Fondée par Denis Huisman en 1963, l'Ecole du commerce de l'art et de l'action culturelle – icart - a pour vocation de former des professionnels du commerce de l'art et de la médiation culturelle opérationnels en France et à l'étranger. Cette école déjà implantée à Paris et New York a choisi Bordeaux comme première délocalisation régionale française.

L'icart propose à ses élèves un enseignement en trois ans intégrant des ateliers pour lesquels cette école a sollicité le CAPC. Cette formation parallèle permettra aux élèves de mieux appréhender les questionnements ainsi que les professions liés à l'art contemporain. Pour le musée d'art contemporain de Bordeaux, c'est l'occasion d'affirmer sa volonté de sensibiliser un public élargi à l'art contemporain mais aussi d'être une étape marquante dans la formation de futurs professionnels.

La première formation dispensée à la fin de l'année 2007 par le CAPC aux élèves de l'icart ayant remporté un réel succès, l'Ecole de commerce a souhaité renouveler sa collaboration pour l'année 2008.

Ainsi, cette formation se déroulera au CAPC musée sous la forme de huit ateliers, d'une durée de trois heures chacun, d'octobre à décembre 2008.

Le tarif de chaque atelier est fixé à 150 € TTC.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce nouveau partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à appliquer ce tarif,
- à signer la convention.

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux,
pour le CAPC musée d'art contemporain
7, rue Ferrère
F-33000 Bordeaux

représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue en préfecture de la Gironde le

ci-après désignée « la Ville de Bordeaux »

et

L'Ecole du commerce de l'art et de l'action culturelle, -icart-
8, parvis des Chartrons
F-33074 Bordeaux cedex
représenté par sa Directrice des Etudes, Marie-Bénédicte de la Rochefoucauld

ci après désignée « l'icart »

PREAMBULE

Fondé par Denis Huisman en 1963, L'Ecole du commerce de l'art et de l'action culturelle -icart- a pour vocation de former des professionnels du commerce de l'art et de la médiation culturelle opérationnels en France et à l'étranger. Cette école également présente à Paris et New York a choisi Bordeaux comme première implantation régionale et propose à ses élèves dans le cadre d'un enseignement en trois ans une formation intégrant des ateliers dispensés par le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux.

La première formation dispensée à la fin de l'année 2007 ayant remporté un réel succès, icart a souhaité renouvelé sa collaboration avec le CAPC pour l'année 2008.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'icart a sollicité le CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux pour concevoir et dispenser une formation à destination des élèves de son école leur permettant de mieux appréhender les questionnements ainsi que les professions liés à l'art contemporain.

ARTICLE 2 – PROGRAMME ET CALENDRIER DE LA FORMATION

La formation se déroulera sous la forme de huit ateliers d'une durée de trois heures chacun. Ces ateliers se dérouleront en matinée pendant le premier semestre d'enseignement des étudiants de première année de l'icart, d'octobre à décembre 2008.

Le programme des ateliers sera assuré par l'équipe du Service des Publics du CAPC musée d'art contemporain et se déroulera selon le calendrier suivant :

Accueil général des étudiants de l'icart : 14 octobre 2008 de 9h30 à 12h30
- présentation de tous les services du CAPC musée

1ère intervention : 16 octobre 2008 de 9h30 à 12h30

- Aspects techniques du montage d'une exposition

2ème intervention : 23 octobre 2008 de 9h30 à 12h30
Rencontre autour de la pratique graphique du collectif Gusto

3ème intervention : 30 octobre 2008 de 9h30 à 12h30

4ème intervention : 06 novembre 2008 de 9h30 à 12h30

5ème intervention : 20 novembre 2008 de 9h30 à 12h30

6ème intervention : 27 novembre 2008 de 9h30 à 12h30

7ème intervention : 04 décembre 2008 de 9h30 à 12h30

8ème intervention : 11 décembre 2008 de 9h30 à 12h30

ARTICLE 3 – ACCES DES ETUDIANTS AU CAPC MUSEE

Les étudiants auront accès au CAPC musée dans le cadre du programme de formation par ateliers pendant les heures d'ouverture du musée.
L'entrée du CAPC musée sera gratuite pour les étudiants de l'icart participant aux ateliers.

ARTICLE 4 – REDEVANCE ET MODALITES DE REGLEMENT

Les deux parties conviennent des modalités de règlement suivantes :

accueil général des étudiants, 14 octobre 2008 : accès gratuit
1ère intervention, 16 octobre 2008, de 09 h 30 à 12 h 30 : 150 € TTC
2ème intervention, 23 octobre 2008, de 09 h 30 à 12 h 30 : 150 € TTC
3ème intervention, 30 octobre 2008, de 09 h 30 à 12 h 30 : accès gratuit
4ème intervention, 06 novembre 2008 de 09 h 30 à 12 h 30 : 150 € TTC
5ème intervention, 20 novembre 2008, de 09 h 30 à 12 h 30 : 150 € TTC
6ème intervention, 27 novembre 2008, de 09 h 30 à 12 h 30 : 150 € TTC
7ème intervention, 04 décembre 2008, de 09 h 30 à 12 h 30 : 150 € TTC
8 ème intervention, 11 décembre 2008, de 09 h 30 à 12 h 30 : 150 € TTC

à régler sur présentation de factures mensuelles (octobre, novembre, décembre) par chèque à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux Municipale.

ARTICLE 5 –ACCES A LA BIBLIOTHEQUE DU CAPC MUSEE

Afin que la formation des étudiants de l'icart, dans le cadre des ateliers dispensés au CAPC musée, soit la plus complète possible, il est convenu par la présente convention que les étudiants de l'icart bénéficieront d'un accès libre au centre de documentation du musée selon un calendrier à définir entre les deux parties.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de la formation pour laquelle elle est souscrite.

ARTICLE 7 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant la date du début de la formation.

ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Séance du lundi 24 novembre 2008

Les contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires,
le

**po/le Maire de Bordeaux,
l'Adjoint au Maire,**

Dominique Ducassou

**po/ l'icart,
sa Directrice des Etudes,**

**Marie Bénédicte de la
Rochefoucauld**

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080607

CapcMusée. Exposition : IAO. Edition du tee-shirt de l'exposition. Fixation du prix de vente. Partenariat avec les Editions du Mouvement. Co-réalisation du festival avec les associations Corner et Monoquini. Conventions. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa programmation d'hiver, le CAPC musée d'art contemporain présente une manifestation comprenant un festival les 28, 29 et 30 novembre 2008 suivi d'une exposition intitulée "**IAO, Explorations psychédéliqués en France, 1968 - ∞**", du 2 décembre 2008 au 8 mars 2009.

Cette manifestation est une tentative d'exposition de l'expérience psychédélique. A partir d'une exploration inédite de la constellation d'artistes actifs en France à partir de la fin des années 1960, une équipe pluridisciplinaire, en collaboration avec l'artiste Lili Reynaud Dewar, mêle à un corpus exceptionnel d'archives, d'objets et d'œuvres un programme foisonnant croisant films, concerts, rencontres et projets spécifiques d'artistes.

Un festival de trois jours, rassemblant près de trente formations musicales et associant projections, lectures et conférences inaugure la manifestation les 28, 29 et 30 novembre 2008 dans la nef du CAPC.

Ce festival sera coréalisé avec l'Association Corner et l'Association Monoquini, associations bordelaises de production de musique actuelle, et de diffusion des arts sonores & visuels.

Deux conventions ont été rédigées afin de préciser les modalités de ces coréalisations, telles que :

la définition de la programmation,
la prise en charge technique, financière, administrative et organisationnelle,
la participation financière.

Par ailleurs, les Editions du Mouvement, société de diffusion de presse ont souhaité apporter leur soutien pour permettre au CAPC de bénéficier d'une meilleure communication de son programme par la mise à disposition d'espaces publicitaires sur leur site internet.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce partenariat.

Enfin, le CAPC souhaite éditer 400 exemplaires d'un tee-shirt dont le graphisme original a été réalisé par Laurent Fétis, graphiste mondialement reconnu dans le monde de l'art contemporain. 200 exemplaires seront réservés à des dons ou échanges et 200 mis en vente à l'accueil du Musée à partir du 2 décembre 2008 au prix public de 15 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces documents,
- autoriser ces tarifs.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET LES EDITIONS DU MOUVEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, représentée par son maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du reçue à la Préfecture le
Ci-après dénommée le CAPC

D'une part,

et

Les Editions du MOUVEMENT, SARL de presse au capital de 4200 Euros, dont le siège social est situé
6 rue Desargues 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris au n° RCS B 403 088 362 SIRET 403 088 362 00013, APE 221 C, représentées par Monsieur Alix GASSO, en qualité de Responsable des partenariats, dûment habilité à l'effet des présentes,
Ci-après dénommées MOUVEMENT.

D'autre part,

PREAMBULE

Le CAPC et MOUVEMENT se sont rapprochés à l'occasion de l'exposition IAO Explorations psychédéliques en France, 1968 - ∞ : présentée au CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux, du 28 novembre 2008 au 8 mars 2009.

ENTRE LES PARTIES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre le CAPC et MOUVEMENT à l'occasion de l'exposition IAO Explorations psychédéliques en France, 1968 - ∞ présentée au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux du 28 novembre 2008 au 8 mars 2009.

ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES

Il est expressément convenu entre les parties que les prestations décrites dans le Contrat sont des prestations d'échange et seront fournies exclusivement en nature. En conséquence, aucun règlement en numéraire ne pourra être demandé pour quelque cause et quelque somme que ce soit par les parties.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

Dans le cadre du présent contrat, les parties s'engagent mutuellement à accomplir leurs obligations telles que définies en articles 4 et 5.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CAPC

4-1 PLAN DE COMMUNICATION

Le CAPC s'engage à insérer le logo de MOUVEMENT sur l'ensemble des documents de communication mis en place pour la promotion de l'exposition IAO Explorations psychédéliques en France, 1968 - ∞ présentée au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux du 28 novembre 2008 au 8 mars 2009 : sur les programmes, les flyers d'annonce du festival d'ouverture de l'exposition, les affiches, les newsletters de novembre 2008 à mars 2009, l'affiche programme à l'entrée du musée, le communiqué de presse 3 pages, le dossier de presse, et sous la forme d'un texte de 500 à 800 signes ou bien d'une page dans le dossier de presse de l'exposition.

4-2 ENTREES GRATUITES AU FESTIVAL D'OUVERTURE

Le CAPC attribue 4 entrées gratuites à une des soirées de concerts du festival d'ouverture des 28, 29 ou 30 novembre 2009, dont l'offre sera faite sur le site MOUVEMENT.

Le CAPC invite 2 personnes de la direction de la publication de mouvement.net au Festival d'ouverture de l'exposition. Un journaliste de la rédaction peut être invité au Festival d'ouverture de l'exposition ou à une date à sa convenance.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE MOUVEMENT

En contrepartie des prestations fournies par le CAPC et pendant toute la durée du contrat, la SARL de presse MOUVEMENT s'engage à mettre à la disposition du CAPC, pour ses propres besoins, des espaces publicitaires sur le site mouvement.net que le CAPC déclare parfaitement connaître et dont la SARL de presse MOUVEMENT est l'éditeur.

Ces espaces sont répartis comme suit :

Un pavé promotionnel 190H x 180L sur www.mouvement.net du 26 novembre au 10 décembre 2008 (soit l'équivalent d'environ 60 000 visites uniques) + un pavé 190H x 180L sur la newsletter du 19 novembre 2008 envoyée à nos 15 000 abonnés.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que le CAPC est le seul propriétaire du concept de l'exposition à Bordeaux. Ce Concept ne devra pas être utilisé par MOUVEMENT pour d'autres fins que celles d'assurer les prestations liées au contrat. MOUVEMENT s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété du CAPC musée sur le Concept quelle qu'en soit la forme ou la nature.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS

Le présent contrat est le seul relatif à l'objet des présentes et ne peut être modifié que par un document écrit et signé par les deux parties.

ARTICLE 8 – SUBROGATION

Aucune substitution de parties ne pourra intervenir sans accord préalable écrit, signé des deux parties ayant conclu le présent Contrat.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas de manquement de l'une des parties aux obligations souscrites au terme du présent Contrat, l'autre partie pourra se prévaloir de la résiliation du présent contrat à la charge de la partie défaillante après une mise en demeure de faire cesser la cause de la défaillance demeurée infructueuse plus de 15 jours après la réception de la lettre recommandée comportant mise en demeure, et ce sans préjudice des dommages, intérêts et pénalités pouvant être dus en application des présentes et en réparation de préjudices pouvant résulter de la défaillance à l'origine de la rupture.

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

En cas d'événements de force majeure faisant obstacle à l'exécution par l'une des Parties de ses obligations telles qu'elles découlent du présent contrat, la Partie défaillante devra immédiatement informer l'autre de la survenance d'un tel événement.

La Partie défaillante sera exonérée de toute responsabilité du fait de son inexécution qui ne pourra être considérée comme une violation du contrat.

Il faut entendre par événements de force majeure, des événements imprévisibles, irrésistibles et de nature à rendre impossible l'exécution des obligations aux conditions stipulées dans le présent contrat.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tout différend portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

ARTICLE 12 – DUREE DU PARTENARIAT

Les présentes conditions sont convenues et acceptées par les parties à compter de la signature du présent contrat et prendra fin automatiquement et sans formalité préalable 09 mars 2008.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

pour la SARL de presse MOUVEMENT,	6 rue Desargues F- 75011 Paris
pour le Maire de Bordeaux,	place Pey Berland, en l'Hôtel de Ville, F-33077 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux, le
En quatre exemplaires originaux,

Po/la Ville de Bordeaux,
Le Maire,

Po/SARL de presse
MOUVEMENT
Le Responsable des partenariats,

Alain JUPPE

Alix GASSO

**CONVENTION DE CO-REALISATION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION CORNER**

Entre :

La Ville de Bordeaux
représentée par son Maire, Alain Juppé,
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du,
Reçue en Préfecture de la Gironde le,
ci-après dénommée « La Ville de Bordeaux »

D'UNE PART,

et

L'Association CORNER

53, rue Sanche de Pomiers

F-33000 Bordeaux

N° Siret : 505 039 099 00013

N° APE : 9002 Z

représentée par Monsieur Guillaume Cassagnol, en sa qualité de Président
ci-après dénommée « **L'Association CORNER** »

D'AUTRE PART,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Ville de Bordeaux présente à l'occasion de Novart, du 28 novembre 2008 au 22 février 2009, au CAPC musée d'art contemporain, l'exposition « IAO » consacrée à l'expérience psychédélique. À partir d'une exploration inédite de la constellation d'artistes actifs en France de la fin des années 1960, une équipe curatoriale pluridisciplinaire, en collaboration avec l'artiste bordelaise Lili Reynaud Dewar, mêle à un corpus exceptionnel d'archives, d'objets et d'œuvres un programme foisonnant croisant films, concerts, rencontres et projets spécifiques d'artistes. Se fondant sur la notion d'expérience, IAO propose la traversée, trois mois durant, du psychédéisme d'hier et d'aujourd'hui.

A l'occasion du vernissage de cette exposition, une série de concerts, ci-après dénommée le **programme**, sera présentée les 28, 29, et 30 novembre 2008 dans la Grande nef du CAPC dont l'organisation et la programmation seront assurées par **l'Association CORNER**.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à organiser les conditions dans lesquelles **la Ville de Bordeaux** a choisi d'associer, **l'Association CORNER** aux manifestations liées à l'ouverture de l'exposition « IAO » les 28, 29 et 30 novembre 2008 au CAPC musée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère à Bordeaux (33).

ARTICLE 2 - PROGRAMMATION

L'Association CORNER s'engage à assurer, dans le cadre du vernissage de l'exposition « IAO », l'organisation et le déroulement du **programme**, dont le détail des manifestations est listé en annexe

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION CORNER

3-1 L'Association CORNER aura en charge l'organisation du **programme** tel que défini en article 2 incluant notamment : l'engagement des formations artistiques invitées, le recrutement des personnels techniques, administratifs et de salle nécessités par le **programme**, la gestion des contrats de location, d'achat de fourniture et de matériel divers, les frais d'assurances, de droits et taxes (S.A.C.E.M., S.A.C.D., taxe parafiscale, etc...), l'édition et la comptabilité de la billetterie, la sécurité et la sûreté des manifestations, la déclaration de celles-ci aux instances municipales et préfectorales ainsi que l'obtention de toute autorisation nécessaire à leur bon déroulement.

3-2 L'Association CORNER assumera la responsabilité de la gestion financière de son budget dans les conditions énoncées en articles 4 et 6 de la présente convention.

3-3 L'Association CORNER restera maître de ses prestataires et de ses choix d'organisation dans le respect de l'ensemble des règles, lois et dispositifs légaux en vigueur.
Si elle recourt à des sous traitants pour la réalisation d'une ou plusieurs des tâches nécessitées par le **programme**, elle restera garante vis à vis de la **Ville de Bordeaux** de la qualité des prestations ainsi déléguées et des délais impartis pour les réaliser.

3-4 L'Association CORNER se portera garante des rémunérations (charges sociales et fiscales comprises) des salariés embauchés dans le cadre de la réalisation du **programme** tant par lui-même que par ses sous -traitants, notamment pour le personnel technique et artistique lié aux spectacles et prestations artistiques. Elle se chargera d'effectuer en temps utile les Déclarations Uniques à l'Embauche de l'ensemble du personnel auquel il aura recours. En cas de recours à des artistes eux-mêmes constitués en entreprise de spectacles, elle veillera à la conformité de leur situation vis-à-vis de la réglementation sociale et fiscale en vigueur.

3-5 L'Association CORNER aura une obligation de résultat quant à la réalisation du **programme**. Cette obligation de résultat se limite à la tenue des spectacles et événements tels que décrits à l'article 2 de la présente (responsabilité artistique et technique) ou en cas de difficulté majeure, à la présentation d'une prestation artistique de substitution de qualité au moins équivalente acceptée par la **Ville de Bordeaux** et sans surcoût de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

4-1 La Ville de Bordeaux apporte à l'Association CORNER un soutien financier strictement limité à 10 000 € NET (DIX MILLE EUROS).

Cette participation sera versée selon les pourcentages et échéances suivants :

50 % (soit 5 000 € net) au 31 octobre 2008 ;

50 % (soit 5 000 € net) au 30 novembre 2008

4-2 Aucun surcoût de quelque nature que ce soit (charges sociales, prestations techniques, gardiennage, nettoyage, hôtesse, remise en état des lieux (rangement du mobilier, enlèvement des poubelles), droits divers, assurances, frais artistiques, diminution des recettes prévisionnelles par exemple...) ne pourra être pris en charge par la **Ville de Bordeaux**.

La non-réalisation du **programme** ouvrira droit au remboursement par L'**Association CORNER** des sommes déjà versées par la **Ville de Bordeaux**, à charge pour L'**Association CORNER** de conclure éventuellement des contrats d'assurance d'annulation de manifestation.

4-3 La **Ville de Bordeaux** fera bénéficier le **programme** de la campagne globale d'information et de communication prévue pour l'exposition « IAO », telle que définie en article 5.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

La **Ville de Bordeaux** mettra en place la campagne d'information et de communication de l'exposition « IAO » dans laquelle viendront s'insérer les informations relatives au **programme**. L'**Association CORNER** s'engage à fournir tout élément d'information sur le **programme** afin de faciliter les opérations de communication et de relations presse menées par la **Ville de Bordeaux**.

L'**Association CORNER** aura négocié auprès des intervenants, des artistes ou autres les droits éventuels d'utilisation de nom ou d'image dans tous les documents d'information et de communication édités par la **Ville de Bordeaux**.

L'**Association CORNER** s'engage, de plus, à systématiquement mentionner «**CAPC musée d'art contemporain – Ville de Bordeaux**» sur toute parution qu'elle se propose de réaliser ou faire réaliser à propos du **programme**, de même que sur tous les documents édités par les structures qu'elle associe à sa manifestation, notamment Novembre @ Bordeaux, selon la charte graphique définie par la **Ville de Bordeaux** et **Novembre @ Bordeaux**.

Toute insertion ou mention du **programme** dans quelque document que ce soit devra faire l'objet d'une autorisation de la **Ville de Bordeaux**.

L'**Association CORNER** s'assurera que la mention **programme** soit toujours suivi de la mention suivante : le « **CAPC et Corner** » et du logo des partenaires de l'événement.

Les documents de communication liés au **programme** devront être mis en avant et distribués tout au long de la manifestation sur les lieux de représentation (CAPC).

La **Ville de Bordeaux** bénéficiera de 250 invitations aux manifestations du **programme**.

ARTICLE 6 - BILLETTERIE

Un point de vente à l'avance des billets de l'ensemble des manifestations du **programme** sera mis en place au Kiosque « Culture de la Ville de Bordeaux » (Allées de Tourny). Des contremarques ou billets seront émis par le Kiosque et devront être échangés, selon le cas, à l'entrée du lieu de spectacle (**CAPC**), dont la gestion, l'encaissement et la comptabilité seront assurés par l'**Association CORNER**.

Les modalités de reversement de recettes par le Kiosque à l'**Association CORNER** devront faire l'objet d'un accord séparé.

La Ville de Bordeaux mettra à disposition de l'**Association CORNER** un point de vente de billets pour les 3 soirs de représentations au **CAPC**, sis 7, rue Ferrère à Bordeaux (33).

Dans les deux cas de vente de billetterie à l'avance ou sur place, l'**Association CORNER** en assurera la gestion et conservera la totalité des recettes des manifestations relatives au **programme**.

ARTICLE 7 – VENTE DE PRODUITS DERIVES

Plusieurs points de vente de produits dérivés liés au **programme** seront mis en place par l'**Association CORNER**.

La gestion administrative et comptable ainsi que la vente seront assurées par l'**Association CORNER**.

ARTICLE 8 – CESSION DE DROITS

L'Association CORNER aura négocié auprès des intervenants, des artistes ou autres la cessation des droits d'utilisation de nom, d'image dans tous les documents d'information et de communication édités à l'occasion du **programme**.

L'Association CORNER s'engage à obtenir auprès de tous les intervenants, artistes ou autres la cession de droits d'utilisation de leur nom, image et/ou son pour la Ville de Bordeaux.

L'exploitation de ses droits sera faite exclusivement à des fins culturelles et non lucratives répondant aux seules missions du Capc. Cette cession est consentie pour le monde entier et pour une durée commençant à courir à la date de la signature du présent contrat et pour la durée maximale de protection des droits d'auteur telle que définie par la législation française, soit soixante dix années post mortem.

ARTICLE 9 - ASSURANCES

L'Association CORNER garantit qu'elle contractera, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue, une assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant notamment les risques liés aux manifestations prévues au **programme**.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITES

L'Association CORNER interviendra dans le cadre de la mission qui est la sienne sous sa seule et unique responsabilité. Elle est seule responsable du personnel qu'elle fera travailler.

En tout état de cause, **L'Association CORNER** garantit la **Ville de Bordeaux** contre tout recours qu'un tiers viendrait lui intenter du fait du **programme** et de son exécution.

ARTICLE 11 - AUTORISATIONS

La **Ville de Bordeaux** ne saurait être tenue pour responsable d'un retrait ou d'un défaut d'autorisation de tout ou partie du **programme**, sauf à prouver que ce retrait des droits ou l'absence d'autorisation lui soit directement imputable.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans les cas reconnus de force majeure. Par cas de force majeure, on entend tout événement présentant cumulativement les caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité.

ARTICLE 13 - REGLEMENT DES CONFLITS

Tout litige entre les parties qui n'aura pas été réglé à l'amiable, sera porté devant les juridictions compétentes de Bordeaux. La présente convention est soumise exclusivement au droit français.

ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

Soit pour la Ville de Bordeaux,	en l'Hôtel de Ville Place Pey-Berland F-33077 Bordeaux cedex
Soit pour l'Association CORNER,	53, rue Sanche de Pomiers F-33000 Bordeaux

Fait en 4 exemplaires à Bordeaux, le

Po/la **Ville de Bordeaux**,
Le Maire,

Alain JUPPE

Po/l'**Association CORNER**,
Son Président,

Guillaume CASSAGNOL

**CONVENTION DE CO-REALISATION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION MONOQUINI**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé,
Habilité aux fins des présents par délibération du Conseil Municipal du,
Reçue en Préfecture de la Gironde le,

ci-après désignée, **la Ville de Bordeaux**

D'UNE PART

Et

L'Association Monoquini, représentée par son Président, Bertrand Grimault

ci-après désignée, **Le Programmeur audiovisuel,**

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Ville de Bordeaux présente du 28 novembre 2008 au 22 février 2009 l'exposition « IAO » relative à l'exploration du psychédélisme en France.

Cette exposition sera conjointement organisée et présentée par Charlotte Laubard, Directrice du CAPC musée d'art contemporain, Yann Chateigné, Responsable de la programmation culturelle du CAPC musée d'art contemporain, Madame Lily Reynaud-Dewar, scénographe, l'Association Archives Artistiques, Tiphonie Blanc, co-commissaires chargées des recherches documentaires et Messieurs Maxime Guitton, programmeur musique, Laurent Fétis, graphiste et l'Association Monoquini, programmatrice cinématographique.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les droits et obligations de chacune des parties, à savoir la **Ville de Bordeaux** et **L'Association Monoquini**.

ARTICLE 2 – CONSISTANCE DE LA MISSION

Nature de la mission

La mission confiée à L'Association Monoquini est une mission de **Programmatrice audiovisuelle**.

A ce titre L'Association Monoquini s'engage à concevoir la programmation audiovisuelle de l'exposition « IAO » qui prendra la forme de différents éléments projetés, à savoir : les différentes œuvres audiovisuelles présentées de manière permanente dans l'exposition, une programmation régulière au fil de l'exposition sous la forme de séances, ainsi qu'une ou plusieurs soirées spéciales. Elle s'engage à sélectionner, localiser et s'assurer de la livraison

des copies, à assurer la projection des oeuvres sur support pellicule et/ou à s'assurer de leur bonne installation dans l'exposition. Elle s'engage à prendre en charge le coût de leur transport, de leur assurance, ainsi qu'à connaître et transmettre les conditions techniques de présentation de celles-ci au **CAPC**, la projection des œuvres sur support vidéo étant assurée par les technicien du **CAPC**. Elle s'engage par ailleurs à s'assurer de la bonne réalisation des textes, de l'envoi des images accompagnées de leurs crédits, ainsi que de l'obtention des droits y afférent, pour la réalisation des différents supports de communication et d'information liés à l'exposition : supports de presse, de communication (programme, affiches, flyers, supports Internet), ainsi que du document d'aide à la visite, dans le cadre duquel elle s'engage à produire un texte sur le cinéma psychédélique lié à la programmation audiovisuelle de « IAO ».

ARTICLE 3 – CESSION D'EXPLOITATION DES DROITS DE L'AUTEUR

L'**Association Monoquini** cède à la **Ville de Bordeaux** les droits de propriété littéraire et artistique attachés à la création du texte sur le cinéma psychédélique telles que définies en article 2. L'exploitation sera faite exclusivement à des fins culturelles et non lucratives répondant aux seules missions du **CAPC de la Ville de Bordeaux**. Cette cession est consentie pour le monde entier et pour une durée commençant à courir de la date de la signature de la présente convention par les deux parties pour se terminer à la date de fin de l'exposition.²

Elle porte sur:

3-1 le droit de reproduction de tout ou partie de l'oeuvre en toutes dimensions sur tout support et par tout procédé notamment sur papier, carte, dépliant, brochure, sur support métal ou assimilé, sur support plastique, sur support argentique (négatifs, diapositives, contretypes et tirages), analogique, magnétique, électronique, numérique ou optonumérique et ce par tout procédé technique, notamment et non limitativement l'imprimerie, la reprographie, la gravure, la photographie, l'holographie, la scannographie et tout autre procédé des arts graphiques mais aussi les enregistrements mécaniques, magnétiques, numériques ou informatiques.

Conformément à l'article L111-4 du code de la propriété intellectuelle, aucune atteinte ne peut être portée à l'intégrité ni à la paternité de l'œuvre.

3-2 le droit de publication

3-3 le droit de communication par la mise à disposition de manière intégrale ou partielle aux utilisateurs des sites internet, notamment celui du **CAPC** et de la Ville de Bordeaux.

3-4 le droit de représentation de l'oeuvre de manière intégrale ou partielle par tout procédé notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentation ou projection publique, ou exposition publique.

Au-delà de la date de la fin de l'exposition, les droits d'exploitation intellectuelle devront faire l'objet d'un autre contrat négocié entre les deux parties.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA MISSION

La mission de **Programmatrice cinématographique** confiée à L'**Association Monoquini**, et telle que définie en article 2, prendra effet à la date de la signature de la présente convention pour se terminer à la fin du démontage de l'exposition fixée au 08 mars 2009.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

5-1 La **Ville de Bordeaux** versera à L'**Association Monoquini** une rémunération nette et forfaitaire de 15 000 € (15 000 EUROS).

Le paiement s'effectuera sur présentation de factures en deux exemplaires, selon les pourcentages et échéances suivants :

- 50 % au 31 octobre 2008
- 50 % au 08 mars 2009

5-2 La **Ville de Bordeaux** et le **CAPC** feront apparaître sur tous leurs supports de communication liés à l'exposition «IAO» la mention : *Programmation audiovisuelle : Bertrand Grimault / association Monoquini*.

ainsi que le logo de l'association Monoquini comme partenaire de l'exposition.

ARTICLE 6 - RESILIATION

6-1 Résiliation sous délai

Dans le cas où, après signature de la présente convention, la **Programmatrice cinématographique** ne pourrait plus assumer sa mission, objet de la présente convention, elle dispose d'un délai de 45 jours avant la date du vernissage de l'exposition pour prévenir la **Ville de Bordeaux** par lettre recommandée avec accusé de réception.

La **Programmatrice cinématographique** ne pourra prétendre à aucune indemnité et le paiement des honoraires tels que définis en article 5 sera suspendu.

6-2 Résiliation hors délai

Dans le cas où, passé le délai de 45 jours avant la date du vernissage, la **Programmatrice cinématographique** ne pourrait plus assumer la mission qui lui est confiée, la **Ville de Bordeaux** se réserve le droit d'annuler le paiement de ses honoraires et de lui réclamer des dommages et intérêts dont le montant est fixé au double de la totalité des honoraires qui auraient dû être perçus.

6-3 Résiliation par la Ville de Bordeaux

Dans le cas où, pour tout autre motif que motif d'intérêt général, la **Ville de Bordeaux** serait amenée à résilier la présente convention, et quelque soit le délai avant la date prévue du vernissage, elle devra avertir la **Programmatrice cinématographique** par lettre recommandée avec AR. Elle s'engage en outre à verser à la **Programmatrice cinématographique** le montant des honoraires selon les conditions énoncées en article 5, ainsi que des dommages et intérêts dont le montant est fixé au double des honoraires versés.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

Soit pour la Ville de Bordeaux ,	en l'Hôtel de Ville Place Pey-Berland F-33077 Bordeaux cedex
Soit pour L'Association Monoquini ,	215 ter, boulevard Albert 1 ^{er} F-33130 Bègles

Fait à Bordeaux, le
en quatre exemplaires originaux,

Po/la Ville de Bordeaux,
Le Maire,

Po/l'Association Monoquini,
Son Président,

Alain JUPPE

Bertrand GRIMAUULT

M. DUCASSOU. -

Les 606 et 607 concernent le CAPC. D'une part sa participation à des ateliers dans le cadre de la formation des étudiants inscrits à l'Ecole de Commerce de l'Art et de l'Action Culturelle, l'ICART.

D'autre part, pour la délibération 607, la fixation du prix de vente du tee-shirt réalisé à l'occasion d'un festival associant de nombreuses formations musicales à des projections, lectures, conférences dans la nef du CAPC, précédant une exposition sur le psychédélique conduite par de nombreux artistes à la fin des années 60.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Evidemment il est souhaitable que les compétences publiques comme celles du CAPC soient mises à la disposition de ceux qui en ont besoin, comme ici l'Ecole du Commerce de l'Art. l'ICART.

Cependant, force est de constater, cela nous surprend un peu, que la tarification appliquée ici à une école qui est une école privée, par une institution publique soit aussi basse.

Il y a certainement des tableaux de tarification, mais il me semble quand même que 150 euros par atelier de 3 heures de formation pour un groupe assez conséquent d'étudiants est une somme très très basse.

Les compétences qui ont été acquises et développées par des fonds publics, même si elles doivent être facilement mises à la disposition d'écoles et d'institutions publiques, devraient être facturées peut-être d'une autre manière à des écoles privées, a fortiori à des entreprises, mais ce n'est pas le cas ici.

C'était juste une remarque.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU, vous voulez répondre ?

M. DUCASSOU. -

Je n'ai pas de réponse particulière à cette remarque. C'est un tarif qui a été défini de façon très claire, qui s'applique au public et au privé.

Le CAPC intervient sur les formations publiques, mais aussi sur les formations privées. A savoir d'ailleurs qu'il intervenait déjà l'an dernier sur cette formation.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI, votre groupe s'abstient là-dessus ?

Les autres groupes, pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080608

**Musée d'Aquitaine. Exposition Année 20-30 : portrait d'une ville.
Convention de dépôt vente avec les Editions Confluences.
Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition «Bordeaux Année 20-30 : Portrait d'une Ville» organisée et présentée au musée d'Aquitaine du 23 octobre 2008 au 15 mars 2009, les Editions Confluences ont proposé un dépôt-vente des livres de :

- « Adrien Marquet. Les dérives d'une ambition – Bordeaux, Paris, Vichy (1924-1955), de Bernard Lachaise, Françoise Taliano et Hubert Bonin, au prix de vente public de 24 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 % (7.20 €) soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 16.80 €.

et

- « Les Legendre, une saga bordelaise. Au temps des grands voiliers et du premier automobile » par André et William Legendre ainsi que Jean Eimer, au prix de vente public de 22.50 € l'unité. Remise de 30 % consentie (6.75 €), soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 15.75 €

Une convention stipulant les obligations des parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document.
- à appliquer ces tarifs

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

d'une part,

et

Les Editions Confluences représentées par Monsieur Eric Audinet, 13 rue de la Devise,
33000 Bordeaux

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de l'exposition « Bordeaux années 20-30 : portrait d'une ville » organisée du 24 octobre 2008 au 15 mars 2009 au musée d'Aquitaine, les Editions Confluences ont proposé un dépôt-vente au musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition, des livres de :

« Adrien Marquet. Les dérives d'une ambition – Bordeaux, Paris, Vichy (1924-1955), de Bernard Lachaise, Françoise Taliano et Hubert Bonin,

et

« Les Legendre, une saga bordelaise. Au temps des grands voiliers et du premier automobile » par André et William Legendre ainsi que Jean Eimer.

ARTICLE 2 : Obligations des Editions Confluences

Les Editions Confluences mettront en dépôt au musée d'Aquitaine :

- 10 exemplaires du livre d'Adrien Marquet (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 24 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 % (7.20 €) soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 16.80 €.
- 10 exemplaires du livre Les Legendre (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 22.50 € l'unité. Remise de 30 % consentie (6.75 €), soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 15.75 €.

ARTICLE 3 : Obligations du Musée d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir aux Editions Confluences un état des ventes pour les deux livres.

Une facture sera alors établie pour le montant déterminé par le musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition un récolement sera effectué par les deux parties et une facture définitive sera alors émise au vu des catalogues restants.

ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours (15j), en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations.
La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour les Editions Confluences – 13, rue de la Devise – 33000 Bordeaux.

A Bordeaux, le

P/Le Maire de Bordeaux
L'Adjoint au Maire

P/les Editions Confluences

Dominique Ducassou

Eric Audinet

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080609

**Musée d'Aquitaine. Fixation de tarifs ateliers adultes.
Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Aquitaine a mis en place depuis 1991 des ateliers pour adultes qui sont proposés et enseignés par des assistantes qualifiées en enseignement artistique.

Ces ateliers connaissent depuis lors un vif succès qui ne s'est à ce jour jamais démenti.

Vous pourrez constater effectivement une hausse régulière des inscriptions (tous les ateliers confondus) dans le tableau ci-dessous :

2006		2007		2008 au 31 juillet	
Inscrits	Recettes	Inscrits	Recettes	Inscrits	Recettes
388	22 487,00 €	418	25 867,00 €	251	15552 €

Le musée d'Aquitaine envisage de proposer une majoration des tarifs trimestriels des ateliers, aucune hausse n'étant intervenue depuis le mois d'octobre 2003.

ATELIERS DIVERS	ANCIENS TARIFS TRIMESTRIELS	NOUVEAUX TARIFS TRIMESTRIELS	TARIFS SPECIFIQUES ETUDIANTS ET DEMANDEURS D'EMPLOI
AQUARELLE	80,00 €	90,00 €	1/2 tarif
PEINTURE	100,00 €	110,00 €	
COURS DE DESSIN	62,00 €	70,00 €	
COURS DE GRAVURE	62,00 €	100,00 €	

Ainsi que les tarifs journaliers des stages d'été :

STAGES	ANCIEN FORFAIT JOURNALIER	NOUVEAU FORFAIT JOURNALIER
	16 €	20 €

En ce qui concerne les cours d'aquarelle, de peinture et de dessin, les augmentations de ces tarifs restent modestes.

En revanche, la majoration plus importante des cours de gravure se justifie par le fait que le musée fournit certains produits dangereux qui ne peuvent pas être transportés par les étudiants, ainsi que par le temps consacré par l'animatrice à gérer, préparer et conditionner ces produits.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080610

Musée d'Aquitaine. Subvention pour la rénovation des salles 18^{ème}. Demande. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au mois de Mai 2009 sera inauguré, au sein du musée d'Aquitaine, le nouvel espace consacré au XVIII^e siècle et à la traite négrière. Il aura pour thème "Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage" et s'attachera à faire toute la lumière sur les relations de Bordeaux avec les Antilles et la question de la traite des noirs.

L'objectif de cette rénovation est de mettre à la disposition des visiteurs les travaux les plus récents sur ce thème, l'équipe de conservation ayant travaillé avec les musées de Bristol, de Liverpool et de Nantes, les historiens de différentes universités dont celle de Bordeaux 3, ainsi qu'avec les spécialistes du CIRESC (Centre International de Recherche sur les Esclavages - CNRS) et les associations concernées par la diversité.

Par cette démarche innovante, le musée d'Aquitaine participe activement à la réflexion menée par les musées d'histoire de l'arc atlantique sur l'importance des échanges atlantiques depuis le XVIII^e siècle et leurs conséquences aujourd'hui.

La conception scénographique et muséographique de ce projet représente un coût global de 86 112 euros. La Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait subventionner cette opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- solliciter ce soutien financier
- signer tous les documents afférents
- émettre un titre de recette en vue de la perception de cette subvention à destination de la rénovation des salles 18^{ème} du musée d'Aquitaine.

M. DUCASSOU -

Les délibérations 608 à 610 concernent le Musée d'Aquitaine.

La 609 exprime la volonté du musée de favoriser l'essor des pratiques artistiques en faveur des amateurs.

La 610 concerne une demande de participation financière à la DRAC pour la rénovation des espaces consacrés au 18^{ème} siècle et à la traite négrière. Espaces qui auront pour thème « Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage ».

L'équipe du musée a beaucoup travaillé pour la mise en place de ces espaces - qui ouvriront au printemps prochain - avec les musées de Bristol, Liverpool et Nantes, mais aussi avec de nombreux historiens et le Centre de Recherche sur les Esclavages du CNRS.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'observations ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080611

Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation et destruction de documents. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Une liste de 1 673 documents correspondants aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois de septembre 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au secrétariat du conseil
- la destruction des ouvrages désaffectés

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080612

Bibliothèque de Bordeaux. Partenariat avec l'École Nationale Supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). Convention. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'Enssib, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, est un établissement français d'enseignement supérieur. Créée en 1992 à Villeurbanne, cette école unique en France a pour vocation de former les cadres supérieurs des bibliothèques. Le nouvel environnement de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche conduit l'Enssib à créer un réseau de partenaires privilégiés avec les grandes bibliothèques de France.

Le projet de convention ci-joint a pour objectif de formaliser les échanges en termes de formations, de recherche et de partage de compétences entre la l'ENSSIB et la Bibliothèque Municipale de Bordeaux pour :

- accueillir et encadrer en stage de découverte ou en stage professionnel des élèves de l'ENSSIB.
- permettre aux cadres de la bibliothèque d'intervenir dans le cadre des formations dispensées par l'ENSSIB.
- conduire un certain nombre d'études, en lien avec les unités d'enseignement proposées par l'école (publics, collections, patrimoine des bibliothèques,...).

Cette convention serait conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et renouvelable une fois par tacite reconduction.

Un avenant annuel précisera les actions menées dans le cadre de cette convention.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

CONVENTION CADRE

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue en Préfecture

Et

L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) représentée par sa directrice, Anne-Marie Bertrand, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) et l'ENSSIB souhaitent formaliser un certain nombre d'actions relatives à la formation et développer leur coopération en matière de développement culturel, ainsi que des programmes de recherche. C'est l'objet de la présente convention-cadre.

Article 1 : Stagiaires

La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) s'engage à accueillir et encadrer en stage de découverte, d'une durée de trois semaines, des élèves de l'ENSSIB dont le nombre est fixé par avenant annuel. Ces élèves, durant ce stage, doivent appréhender les missions et le fonctionnement de base des bibliothèques.

La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) s'engage à accueillir, encadrer et évaluer en stage professionnel des élèves dont les intérêts professionnels ou les travaux de recherche correspondent aux attentes de la bibliothèque. Le nombre de stagiaires, le contenu des stages et la durée sont fixés par avenant annuel.

Article 2 : Enseignements

La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) permet, selon la législation en vigueur, et en respectant le bon fonctionnement du service public, à ses personnels d'intervenir dans le cadre des formations dispensées par l'ENSSIB.

Article 3 : Recherche

La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) et l'ENSSIB souhaitent conduire un certain nombre d'études, en lien avec les unités d'enseignement proposées par l'école (publics, collections, patrimoine des bibliothèques,...). Ces projets seront arrêtés conjointement, sur les objectifs, et les moyens à mettre en œuvre.

Article 4 : Direction de mémoire d'étude

Chaque année, les élèves conservateurs doivent élaborer un mémoire d'étude. La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) s'engage à accepter que la direction de mémoire d'études puisse être confiée à un membre de son équipe scientifique.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Un avenant annuel précise les actions menées dans le cadre de cette convention.

Article 6 : Résiliation

Toute modification aux dispositions de la présente convention se fait par avenant.

La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) et l'ENSSIB ont la possibilité de résilier la présente convention sous réserve d'un délai de préavis de 3 mois.

Article 7 : Litiges

Les litiges de quelque nature que ce soit, non réglés par accord amiable entre les deux parties signataires, seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à
le

Le Maire de Bordeaux,

La Directrice de l'ENSSIB,

M. DUCASSOU. -

Les délibérations 611 et 612 concernent la bibliothèque. D'une part il s'agit d'une délibération classique de destruction de 1673 documents dans le cadre de la poursuite du désherbage.

D'autre part il s'agit d'un partenariat établi avec l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080613

Conservatoire de Bordeaux. Manifestation culturelle du spectacle vivant : Trans'formes. Demandes de subvention. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2008/2009 le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud a prévu d'organiser la deuxième édition de la manifestation « Trans'formes » du 4 au 11 avril 2009.

Temps fort des scènes publiques présentées par le Conservatoire, cette manifestation s'inscrit pleinement dans le parcours de formation proposé par le Conservatoire, et poursuit à ce titre les objectifs stratégiques suivants :

- Offrir aux élèves l'opportunité de se confronter à la transmission des savoirs acquis devant un public et dans les conditions proches de celles proposées aux artistes professionnels,
- Favoriser le croisement des différentes disciplines (musique, danse et théâtre) au sein d'un projet commun de création, en mettant l'accent sur la rencontre des élèves et des artistes professionnels tant dans le travail de préparation que de production même du spectacle,
- Accentuer les liens de collaboration existants à ce jour avec l'ensemble des partenaires culturels de la région,
- Affirmer la dynamique créative du Conservatoire de Bordeaux en sa qualité d'établissement d'enseignement artistique à rayonnement régional,
- Poursuivre le processus de sensibilisation du grand public à la création contemporaine,

Au titre du financement nécessaire au déroulement de cette opération, la Ville de Bordeaux peut solliciter le soutien de ses principaux partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional et Conseil Général) suivant les modalités définies comme suit :

- Etat (DRAC) :	subvention de 2 000 €,
- Conseil Régional :	subvention de 4 000 €,
- Conseil Général :	subvention de 2 000 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter pour l'année 2009 auprès de chaque partenaire institutionnel une subvention du montant tel que défini ci-dessus,
- signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions,
- émettre un titre de recette du montant des subventions mentionnées en vue de leur perception à destination de la manifestation « Trans'formes ».

M. DUCASSOU. -

Cette délibération concerne la deuxième édition de la manifestation culturelle « Trans'Formes » organisée par le conservatoire en avril 2009.

Cette manifestation s'inscrit dans le parcours de formation des élèves qui trouvent là l'opportunité de croisement de disciplines au sein d'un projet commun de création et qui permet aux élèves de rencontrer des artistes professionnels de la région.

Il s'agit d'une demande de subvention faite auprès de la DRAC, du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080614

**Archives Municipales. Acquisition de documents patrimoniaux.
Subvention de la Direction des Archives de France pour
l'acquisition d'un dessin d'architecture. Demande. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'enrichissement des collections, la Ville de Bordeaux a acquis, lors de la vente publique d'une prestigieuse collection d'architecture le 26 juin 2008, une aquarelle de François Lhote (1750-1808). Cette œuvre, d'un montant de 4.957 euros, est intitulée *Vue du port de la ville de Bordeaux, aménagement des quais*, dessin à la plume et à l'aquarelle [1787].

Ce document représente un projet d'aménagement d'une place monumentale, sur les terrains laissés libres par la démolition du Château-Trompette. Bien que non réalisé, il est tout à fait représentatif de son époque et prend sa place parmi les nombreux projets proposés par les architectes de la fin du XVIII^e siècle, pour cet espace urbain particulièrement convoité.

L'acquisition de ce document permet ainsi d'enrichir les fonds d'architecture des Archives municipales, qui constituent l'une des richesses majeures de leurs fonds, et font l'objet de projets de valorisation.

La Direction des Archives de France, dans le cadre de sa politique de soutien à l'enrichissement des fonds des archives publiques, a souhaité contribuer à l'acquisition de ce document par une subvention de 2.000 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ce soutien financier
- émettre un titre de recette d'un montant de 2.000 Euros en vue de la perception de cette subvention à destination de l'acquisition de l'aquarelle de François Lhote (1750-1808), intitulée *Vue du port de la ville de Bordeaux, aménagement des quais*

▪
M. DUCASSOU. –

Cette délibération concerne la participation financière de la Direction des Archives de France à l'acquisition faite par la Ville d'un document patrimonial de 1787 concernant un projet d'aménagement d'une place monumentale sur les terrains laissés libres par la démolition du Château Trompette.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

M. LE MAIRE. -

Avant de passer aux dossiers de Mme FAYET je voudrais revenir sur le Fonds d'Intervention Local.

Voilà la réponse à la question de Mme DIEZ.

Sur le quartier de Bordeaux Nord le montant global du fonds de ce quartier est bien de 35.599 euros.

Le montant déjà utilisé est bien de 22.680 euros, étant entendu, et c'est ça qui n'était sans doute pas connu de Mme DIEZ, que dans cette somme figurent 8.000 euros qui ont été virés du FIL au chapitre Espaces Verts pour la restauration du square Hypoustéguy.

Nous l'avons fait sur beaucoup d'autres opérations. Ça veut dire que le FIL peut également être utilisé pour contribuer à l'aménagement d'espaces de proximité.

Si, si, c'est tout à fait possible...

(Brouhaha – Protestations)

M. LE MAIRE. -

Je vous en prie, voulez-vous bien vous calmer.

Donc dans cette somme figurent 8.000 euros qui ont été affectés au square Ipoustéguy.

Ce qui est exact c'est que ceci aurait dû figurer sur la liste et aurait dû faire l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Le montant disponible est donc bien de 12.818 euros, et le solde disponible après les 11.000 affectés dans cette délibération est bien de 1.818 euros.

Voilà l'explication de la différence des 8.000 euros. Ce virement ne nécessite pas de décision formelle du Conseil Municipal, mais désormais j'ai demandé qu'on le signale systématiquement pour que l'information du Conseil soit parfaitement assurée.

Je mets donc aux voix la délibération 590, Fonds d'Intervention Local 2008.

Qui est d'avis de l'approuver ?

Abstentions ?

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Ça n'a rien d'inadmissible. C'est tout à fait normal.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je ne pense pas avoir la mémoire courte dans le sens où lorsqu'il a été décidé au sein de votre instance l'attribution d'un Fonds d'Intervention Locale pour les maires adjoints des différents quartiers de la ville, il était bien stipulé que chaque décision serait soumise au vote du Conseil Municipal.

Nous ne pouvons deviner ce qui se passe en interne si nous, élus, de la ville ne sommes pas informés de ce qui se passe réellement.

Donc je demande à ce que cette délibération soit présentée en Conseil Municipal. A ce moment-là nous la voterons, mais dans l'état actuel des choses vous ne pouvez nous imposer quelque chose qui n'a pas été décidé collectivement.

M. LE MAIRE. -

Je ne vous impose rien du tout. Cette affectation de 8.000 euros a été demandée par le maire de quartier, et naturellement elle figure dans les documents budgétaires de la ville et fera l'objet d'une accréditation selon les procédures.

Ce qui doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal ce sont les subventions attribuées à des partenaires de la ville.

M. RESPAUD. -

Non, non...

M. LE MAIRE. -

C'est comme ça. C'est la règle. Simplement nous informerons le Conseil Municipal de ces affectations prélevées sur le FIL qui sont des virements de crédits d'un chapitre budgétaire à un autre.

Il n'y a pas de quoi en faire tout un plat. Vous votez contre. C'est très bien. J'en prends bonne note et nous allons continuer nos débats.

M. RESPAUD. -

Ecoutez, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, je vous en prie, ne cherchez pas à créer des incidents à partir de rien.

M. RESPAUD. -

On vote un budget en début d'année, et là on nous présente finalement une série de délibérations qui font... (interrompu)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, vous n'êtes pas content. Vous votez contre et le débat est clos.

M. RESPAUD. -

Non. C'est trop simple...

M. LE MAIRE. -

Alors vous ne votez pas contre ? Vous votez pour ?

Faites un recours au tribunal administratif, M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je sais que vous êtes un homme intelligent et on peut se comprendre entre hommes intelligents !

M. LE MAIRE. -

Cette procédure est parfaitement normale.

M. RESPAUD arrêtez, vous n'avez pas la parole.

M. RESPAUD. -

En tout cas la façon dont ça se passe n'est pas admissible.

M. LE MAIRE. -

Je répète :

Qui est d'avis de voter ce texte ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Voilà. Le groupe Socialiste ne participe pas au vote. C'est la seule façon de se tirer de ce problème.

Allez. Nous continuons parce que c'est pour vraiment faire de l'agitation à partir de rien. Les choses sont parfaitement transparentes et les chiffres sont parfaitement cohérents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20080615

Conseil Local de Santé. Subvention du Groupement Régional de Santé Publique. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les écoles du Réseau de Réussite Scolaire de Bordeaux Sud, avec différents partenaires du quartier ont souhaité travailler sur la thématique de l'hygiène et de la santé.

Le Conseil local de santé les a accompagnées dans l'élaboration d'un ambitieux programme d'actions intitulé « Prends soin de toi ».

Différentes approches (scientifique, culturelle, biologique, historique ...) ont été choisies afin d'aborder l'hygiène de vie avec les enfants scolarisés et leurs parents.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil Local de Santé a sollicité et obtenu un financement de la part du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) de 10000 euros.

Cette somme permettra de financer les différentes interventions liées au projet (l'animation d'ateliers d'expérimentation scientifique, les interventions de professionnels de santé, de conteurs, la visite d'expositions, la réalisation d'outils de communication ...).

Je vous demande donc, d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser la somme de 10 000 euros sur l'enveloppe 019577.

Rubrique 512
Compte 7478

MME FAYET. -

Je voudrais vous parler du Réseau de Réussite Scolaire du quartier de Bordeaux Sud, anciennement appelé ZEP, au sein duquel de nombreux acteurs de l'Education Nationale, de la santé, des partenaires publics, privés, associatifs travaillent depuis plusieurs mois sur la thématique de l'hygiène et de la santé.

Ils ont monté un programme assez ambitieux qu'ils ont appelé « Prends soin de toi » en direction des jeunes et des enfants.

Ce programme bénéficie d'un soutien du Groupement Régional de Santé Publique de 10.000 euros.

Je vous propose d'encaisser cette subvention.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ?

(Aucune)

MME FAYET. -

J'ajoute que cette action sur Bordeaux Sud vient en complément des « Ateliers Santé-Ville » qui se déroulent sur le quartier de Bordeaux Nord, et bientôt sur la rive droite. C'est un peu la même démarche de réseau santé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080616

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Programme d'actions de prévention de la délinquance 2ème
semestre 2008. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les priorités énoncées en séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se traduisent tout au long de l'année par des actions concrètes sur certains quartiers ou auprès de publics particulièrement sensibles. A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

Prévention des addictions

▪ Prévention des addictions au lycée Gustave Eiffel

La consommation par les élèves de produits licites ou illicites se banalise. Cela génère de nombreuses difficultés pour la santé des jeunes en premier lieu mais aussi dans la gestion de l'établissement et de ses abords avec les riverains. Le Centre d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) a été retenu pour une action de sensibilisation sur cette problématique.

▪ Séjour de rupture

Le Centre d'Etude et d'Information sur les Drogues gère des appartements thérapeutiques en direction de toxicomanes ayant des pathologies associées (séropositifs ou hépatite C). Ces derniers se sont mobilisés pour aider au développement d'un village africain. Outre l'intérêt évident de cette entraide mutuelle, ce projet est un réel vecteur de réinsertion pour ses bénéficiaires.

▪ Prévention alcool

Suite au succès de la première édition de la Festiv'attitude au centre commercial Auchan Mériadeck, il a semblé pertinent à tous les partenaires de mener une seconde campagne ciblée sur les lycéens et les étudiants. Ainsi les 20, 21 et 22 novembre prochains, un espace loisirs accueillera le public jeune au centre commercial pour lui proposer l'offre de loisirs bordelaise. Autour du CIJA, de la Rock School Barbey, de Véolia transport, mais également de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie chacun pourra échanger notamment sur la Festiv'attitude à Bordeaux.

▪ Bornes éthylotests

Afin de poursuivre l'équipement des établissements de nuit du secteur de Paludate en outils de prévention des consommations excessives d'alcool, il est programmé l'installation de bornes éthylotest supplémentaires au sein de discothèques volontaires : ainsi les clients pourront s'auto évaluer et mesurer leur capacité à reprendre le volant lors des fins de soirée. Ces bornes favoriseront avant tout la responsabilisation des clients et participeront à la sécurisation des retours au domicile.

- Jeunes usagers de drogues à Bucarest

Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine propose sur 3 ans un programme d'échange de pratiques en prévention et accès aux soins pour les jeunes usagers de drogues marginalisés en Allemagne, en Roumanie et en France. Lors de ces travaux les villes seront amenées à créer un guide à l'usage de toutes les villes confrontées à ces difficultés de prise en charge. Le rapport final sera diffusé à l'ensemble des états membres. En cette fin d'année Bucarest sera la première destination d'étude comparée.

Prévention du sexisme et de la prostitution

- Pièce de théâtre « Au bout de la nuit »

Le Mouvement du Nid souhaite que ce spectacle soit l'occasion de faire réfléchir les jeunes collégiens et lycéens bordelais sur la question de la prostitution, au-delà des clichés convenus. Tirée de l'histoire vraie d'une prostituée toxicomane, le propos interroge autant sur l'origine du parcours prostitutionnel que sur la question du client, du proxénète et de la toxicomanie.

- Prévention des violences de genre, projet « Cet autre que moi »

Le mouvement Le Cri propose de former des adultes relais à l'animation d'un outil vidéo de prévention des violences de genre, destiné aux élèves de fin de collège et de lycée. Ils mèneront en complémentarité une action de sensibilisation des riverains des secteurs St Jean, Belcier, Carle Vernet et Yves Farges sur Bègles.

Accès au droit et citoyenneté

- « Bande dessinée sur les Droits et devoirs » au collège Blanqui

Ce projet consiste en la réalisation d'une bande dessinée sur le thème du recel mais aussi sur l'ensemble des thèmes de citoyenneté qui interpellent les élèves. Les adolescents sont impliqués concrètement dans la réalisation et l'association Infodroits co-anime ce projet avec l'équipe enseignante.

- Permis citoyen à Clithène

L'annexe expérimentale du collège du Grand Parc est très impliquée dans la prévention de la violence et souhaite cette année insister sur le problème des jeux dangereux dans les cours de collège. La création par les élèves eux-mêmes d'un outil de prévention interactif est un gage d'appropriation du message, surtout si celui-ci est étayé par les professionnels de l'Association du Lien Interculturel Familial et Social.

- Ecrivain public à la maison de la Justice et du Droit

L'association Atelier Graphite propose une permanence d'« écrivain public » à la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux nord. Cela fait suite à de nombreuses demandes d'usagers qui avaient du mal à rédiger leurs courriers pour accéder à leurs droits. La prestation est resserrée sur le domaine juridique relatif à l'activité de la structure.

- Brevet de sécurité routière :

L'association « Pour un route sûre » prépare les collégiens au passage du brevet de sécurité routière qui permet, après obtention, de conduire un cyclomoteur. Il s'agit de donner aux jeunes les compétences nécessaires pour appréhender cette conduite dans des conditions optimales de sécurité.

- Atelier de pratique citoyenne

Réalisé par le Prado 33, ce module de 6 ateliers permet de sensibiliser les collégiens ou les élèves de l'élémentaire à leurs droits et à leurs devoirs. Cela favorise l'identification des acteurs de la vie judiciaire et institutionnelle. L'objectif est de mieux comprendre l'origine, l'intérêt et le fonctionnement de la règle afin d'en garantir un meilleur respect par l'enfant ou le jeune. Cet atelier se déroulera avec la classe de SEGPA du collège Jacques Ellul de la Benaugue.

- Paris « au cœur de la république française »

Les éducateurs de rue du CALK en lien avec l'atelier d'accompagnement à la scolarité de leur association souhaitent faire découvrir aux jeunes qu'ils suivent les lieux symboliques de l'organisation démocratique française que sont l'Assemblée Nationale et le Sénat. Cette matérialisation a pour but de rendre plus concret les questions de citoyenneté qui sont quotidiennement abordées avec ces jeunes du secteur de Saint Michel.

Jeunes en errance

▪ Echanges européens

Le travail de rue en direction des jeunes en errance est complexe parce qu'assez récent dans nos villes. L'organisme de jeunesse CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) propose un séminaire d'échanges de pratiques entre des intervenants de rue de Berlin, Istambul et Bordeaux.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à répondre favorablement aux sollicitations financières et donc:

- A faire procéder au versement de la somme de 22 637 € répartie comme suit :

- 1760 € à l'Association Centre d'Etude et d'Information sur les Drogues
- 3300 € à l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie
- 267 € à l'association Pour une route sûre
- 2500 € à l'association des commerçants de Paludate
- 2133 € au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine
- 783 € à l'association Infodroits
- 2500 € à l'Association du Lien Interculturel Familial et Social
- 400 € à l'Atelier Graphite
- 1000 € au Centre d'Animation Lafontaine Kléber (CALK)
- 2000 € aux Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)
- 2500 € au Mouvement du Nid
- 3000€ au Mouvement Le Cri
- 494 € à l'association Prado 33

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2008, fonction 522 compte 657.4.

SUBVENTION COMMUNALE

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

L'**association** , déclarée à la Préfecture de , représentée par le M
Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'Association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'Association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'Association dont les statuts ont été déclarés en Préfecture de le , exerce une activité qui a pour but :

-
-
-
-

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Activités et projets de l'Association -

L'association s'assigne au cours de l'année 2008 à

ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –

.

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de € pour l'année 2008.

ARTICLE 3 : - Conditions d'utilisation de l'aide –

L'Association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour les actions citées ci-dessus.

ARTICLE 4 : - Mode de règlement –

Pour l'année 2008, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation de l'activité retenue, s'élève à €.

Elle sera versée après signature de la convention.

Elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement

ARTICLE 5 - Conditions Générales –

L'association s'engage :

1. à pratiquer dans le respect des statuts une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes
2. à déclarer sous trois mois à la ville de Bordeaux toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux.
3. A déclarer sous trois mois à la ville, avec document justificatif tous changements intervenus dans son conseil d'administration.
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;
7. A rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement–

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'Article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation-

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'Association-

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

↻ Une copie certifiée de son budget,

↻ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

↻ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 10 - Election de domicile -

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Par l'Association

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

LE MAIRE

Pour l'Association

LE PRESIDENT

MME FAYET. -

Pour le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance vous avez ici un certain nombre d'actions dont certaines sont récurrentes, mais pas toujours dans les mêmes quartiers.

Notamment vous voyez qu'on est toujours très sensibilisé sur la question des addictions, particulièrement de l'alcoolisme chez les jeunes, avec une opération de sensibilisation des enseignants de Gustave Eiffel qui avaient observé que des jeunes arrivaient en classe tôt le

matin en état d'ébriété. Ils s'en sont ému. On travaille avec eux sur la façon d'appréhender ce problème difficile.

De la même façon on avait travaillé sur le lycée Condorcet sur ce sujet-là.

On a eu aussi ce week-end une action très intéressante, « Festiv'attitude », à la galerie Mériadeck avec le soutien de la Rock School et du CIJA pour sensibiliser les jeunes à la consommation d'alcool, avec le soutien du PRES aussi.

Et vous voyez qu'on augmente le nombre de bornes éthylotests dans les bars du secteur Paludate puisque les professionnels pensent que c'est une bonne façon de sensibiliser les jeunes et d'aborder cette question de l'alcoolisme.

Un mot aussi sur la prévention du sexisme et de la prostitution. Le soutien à deux associations de grande qualité : Le Nid, et le Cri.

Le Nid c'est pour un spectacle qui sera donné à des jeunes lycéens notamment. Un très beau spectacle que je vous conseille d'aller voir. C'est une pièce de théâtre bâtie sur une histoire vraie qui sera donnée au Théâtre du Pont Tournant les 27 et 28 novembre. Ce sont des représentations qui sont en matinée, mais si vous avez un peu de temps allez-y, c'est tout à fait éloquent.

Et un soutien à l'association Le Cri.

Enfin un certain nombre d'actions qui permettent d'aider les jeunes à se sensibiliser au droit et à la citoyenneté à travers une bande dessinée au collège Blanqui, le permis citoyen au collège Clithène, les écrivains publics à la Maison de la Justice et du Droit, etc.

S'il y a des questions je peux y répondre.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080617

Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012. 2ème programmation d'actions pour l'année 2008. Autorisation. Décision. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bordeaux a été validé par le Conseil Municipal du 2 avril 2007.

Par délibération en date du 16 juin 2008 vous avez autorisé Monsieur le Maire à programmer une première série d'actions qui avaient reçu l'approbation des partenaires cofinanceurs de cette politique.

Aujourd'hui une nouvelle série de projets est soumise à la Ville : il s'agit de projets élaborés dans le courant de l'année s'inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : prévention, accompagnement éducatif, économie solidaire, développement social.

On y trouve également des actions confrontées aux désengagements de certains cofinanceurs mais que la Ville souhaite soutenir compte tenu des résultats très positifs qu'elles produisent dans les quartiers.

Le montant total de cette deuxième programmation s'élève à 164 415 €.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes indiquées en regard de chacun d'entre eux,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Rubrique 824
Compte 6574
Enveloppe 015474

Action	Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville
BACALAN		
Sensibilisation environnement, journal de Bacalan/mémoire, Accueil des habitants –tissage du lien social, Règlement de la piscine Tissot	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »	5 000 €
Alphabétisation	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »	3 500 €
A Bord des Bateaux	Vox Populi	5 000 €
Bacalaventure	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	100 €
Clip tes mots	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	1 000€
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	5 000€
Atelier d'activité manuelle Atelier cuisine du monde	Amicale des locataires du Port de la lune	350 €
Handicap et solidarité	Amicale laïque Bacalan	1 000 €
Agence de photographie	Amicale laïque Bacalan	500 €
Mécanique angélique	Garage Moderne	2 000 €
Ecole des Femmes tennis	Association Bacalan Claveau ABC	500 €
Fête le mur	Association Bacalan Claveau ABC	2 000€

Séance du lundi 24 novembre 2008

Fête aux bassins 2008	Association Bacalan Fête	600 €
QUARTIER BASTIDE BENAUGE		
Initiation Multisports	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	2 000 €
Des battements de cœur	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	2 000 €
Partage et cirque	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	1 300 €
Famille au cœur de la mémoire collective	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2 000 €
Ecole Multisports	Girondins Bordeaux Handball	480 €
QUARTIER CHARTRONS		
Atelier Handi Danse	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €
Atelier Multimédia	Centre Social et familial Bordeaux Nord	10 000 €
QUARTIER GRAND-PARC		
Ecole des Femmes tennis	Villa Primerose	500 €
Les langages de notre territoire	La Marge Rousse	1 750 €
Persona	Rénovation Centre de Réadaptation	3 000 €
Quartier en culture	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	1 500 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux	1 200 €

Séance du lundi 24 novembre 2008

	(Grand Parc)	
Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	1 000 €
Festival Cinésites	Centre Jean Vigo Cinésites	2 500 €
QUARTIER DU LAC – AUBIERS		
Ecole des Femmes	Mana	9 000 €
Le Lac dans toutes ses couleurs	Union Bordeaux Nord des Associations de Prévention Spécialisée UBAPS	3 000 €
Médiation Animale	Association Résilienfance	1 500 €
Formation Voile	Centre de Voile de Bordeaux Lac	10 000 €
Lien social et insertion par le sport	Association Promotion Insertion Sport APIS	6 500 €
Chantier éducatif	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Le Lac)	1 000 €
Les samedis du BMX	Stade Bordelais section BMX	1 000 €
QUARTIER SAINT-JEAN / BERCIER / CARLE VERNET		
Accompagnement scolaire	Astrolabe	5 100 €
Alphabétisation	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 300 €
Les mains d'or	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 285 €
Journal de quartier	Association ça gazette dans le coin	250 €

Séance du lundi 24 novembre 2008

L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire	Association de Défense des Exclus par la Formation et l'Informatique DEFI	2 000 €
QUARTIER SAINT-MICHEL		
Village St Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	4 000 €
Opération cabane	Les petits gratteurs	3 000 €
Chahuts	Association des Arts de la Parole Interculturelle	7 000€
Médiation sociale et culturelle	Promo Femmes	15 000 €
MULTISITES		
Radio Air	Air and Co	1 400 €
Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	5 000€
Du carnaval au projet professionnel	Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli AFEPT	8 000 €
Commandos Fleuris	Les Jardins d'Aujourd'hui	5 000 €
Projet Santé Interquartier Bordeaux Nord	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Le Lac)	300 €
Ateliers, Documentaires	Réalisations, Périphérie Production	1 500 €
Accès aux droits et à la citoyenneté	Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	14 500 €
TOTAL		164 415 €

SUBVENTION COMMUNALE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du... ..et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

L'**association** , représentée par M , Président, autorisé par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , domiciliée , dont les statuts ont été approuvés le , et modifiés le dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de Bordeaux le , exerce une activité qui a pour but :

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association

L'association s'assigne au cours de l'année 200... la poursuite de l'action suivante: «
».

Objectifs :

-
-

Public visé :

Résultats attendus :

-
-

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € pour l'année civile 200....

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la ville de Bordeaux à la signature de la convention et sera créditée au compte de l'association n°
Etablissement .

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par

des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le 200...

Pour la Ville de
Bordeaux

Pour l'Association

LE MAIRE

LE PRESIDENT

MME FAYET. -

Le Contrat urbain de Cohésion Sociale, il s'agit de la 2^{ème} programmation de l'année 2008. Des projets qui ont été préparés sur le terrain avec les associations, en lien avec les adjoints de quartiers.

Des actions très variées : des actions sportives, des actions culturelles, des actions de santé, des actions de lutte contre l'illettrisme.

Je ne vais pas détailler mais je peux répondre à toutes les questions que vous vous posez sur ces différentes actions.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20080618

Association EMULATION NAUTIQUE. Aide en faveur du développement du sport. Avenant. Année 2008. Adoption.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D-20070616 du 17 décembre 2007 concernant le vote du budget primitif 2008 et D-20080127 du 25 février 2008, vous avez décidé l'affectation de l'enveloppe dédiée aux sports en 2008 et adopté les conventions afférentes.

Depuis, des besoins complémentaires concernant l'association Emulation Nautique sont apparus et nécessitent l'adoption d'un avenant à la convention initiale.

En effet, l'Emulation Nautique fait partie des meilleurs clubs d'aviron français. Au plus haut niveau sans discontinuer depuis 1995, la forte pression d'utilisation du matériel nautique a entraîné sur les dernières années une usure importante. Afin de permettre à ses athlètes de continuer à évoluer au meilleur niveau, il est nécessaire de renouveler une partie du parc à bateau du club. Pour cela, l'Emulation Nautique voudrait acheter un 8 avec barreur et un 4 sans barreur qui lui permettraient de rester compétitif une dizaine d'année. Ces bateaux représentent un coût élevé à savoir 67 000 €.

Or, nous avons un disponible de 11 500 € sur le budget 2008 qu'il est proposé d'affecter à l'Emulation Nautique afin de les aider à financer cet achat. L'aide initiale apportée à cette association passe donc à 78 500 €.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

↳ adopter les termes de l'avenant ci-joint et autoriser Monsieur le Maire à le signer,

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION
AU DEVELOPPEMENT DU SPORT – ASSOCIATION
EMULATION NAUTIQUE – ANNEE 2008**

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Emulation Nautique le 28 mars 2008 pour un montant de 67 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre TRICHET, Président de l'association Emulation Nautique,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour l'aide au développement de la pratique sportive est augmentée de 11 500 € pour être portée à 78 500 € sur l'année 2008 afin de les aider à acheter deux bateaux pour la pratique de l'aviron.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Emulation Nautique

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre TRICHET
Président

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080619

Avenant n°4 au contrat d'affermage entre la société d'exploitation du golf de Bordeaux Lac et la ville de Bordeaux en vue de prolonger la durée du contrat pour un motif d'intérêt général. Décision. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 21 décembre 1998, vous avez confié à la Société des Nouveaux Golfs de France (NGF) la gestion et l'exploitation du golf de Bordeaux Lac sous la forme d'un contrat d'affermage.

Par avenant n°1 du 6 Janvier 2000, la Société d'Exploitation du Golf de Bordeaux Lac s'est substituée dans la totalité des droits et obligations contenues dans le contrat d'affermage à la Société Nouveaux Golfs de France.

Le contrat d'affermage fixe le cadre des relations entre la Ville et la Société. Par ce contrat la Ville délègue l'exploitation et l'entretien des installations ainsi que des travaux de renouvellement nécessités par l'état de l'ouvrage. Le fermier perçoit les recettes, engage les dépenses et assure la responsabilité de l'exploitation vis-à-vis de la Ville, des usagers et des tiers.

Ce contrat prévoit, en son article 1.5 du chapitre I, une prise d'effet à compter de la date de sa notification pour une durée de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2008.

Au-delà de cette échéance, la collectivité n'est pas en mesure de reprendre le service en régie. En revanche, elle a l'obligation d'assurer la continuité dudit service. C'est la raison pour laquelle elle envisage de prolonger la durée de contrat en cours d'un an et de passer un avenant pour modifier uniquement la durée du contrat initial. Cette prolongation est possible de manière exceptionnelle pour un motif d'intérêt général en vertu de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, la passation d'un avenant est soumise à certaines règles notamment lorsque l'avenant entraîne une augmentation du montant global supérieure à 5% du montant global initial.

C'est donc dans le respect de l'article L.1411-6 du CGCT que le projet d'avenant a été soumis à la Commission de délégation de service public réunie le 5 novembre 2008.

Enfin, la période de prolongation du contrat permettra d'une part de finaliser le contenu du document de consultation qui présentera les caractéristiques des prestations et les conditions tarifaires du service, et, d'autre part de mener à bien la procédure de renouvellement du contrat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de prolonger le contrat actuel, après avis de la Commission de délégation de service public,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 ci-annexé au contrat d'affermage modifiant l'article 1.5 en prolongeant d'un an la durée de l'exploitation du golf de Bordeaux Lac.

AVENANT N°4 AU CONTRAT D’AFFERMAGE ENTRE LA SOCIÉTÉ D’EXPLOITATION DU GOLF DE BORDEAUX LAC ET LA VILLE DE BORDEAUX EN VUE DE PROLONGER LA DURÉE DU CONTRAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ habilité aux fins des présentes par délibération n° du reçue en préfecture de la Gironde, le

ET

La Société d’Exploitation du Golf de Bordeaux Lac, dont le siège social est situé 5 avenue de Pernon à Bordeaux, représentée par Monsieur Gilles BOUTROLLE habilité par le Conseil d’Administration du

IL A ETÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Par délibération du 21 décembre 1998, vous avez confié à la Société des Nouveaux Golfs de France (NGF) la gestion et l’exploitation du golf de Bordeaux Lac sous la forme d’un contrat d’affermage.

Par avenant n°1 du 6 Janvier 2000, la Société d’Exploitation du Golf de Bordeaux Lac s’est substituée dans la totalité des droits et obligations contenues dans le contrat d’affermage à la Société Nouveaux Golfs de France.

L’article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la prolongation d’une délégation de service public pour des motifs d’intérêt général pour une durée d’un an.

Considérant que la collectivité n’est pas en mesure de reprendre le service en régie mais qu’elle a l’obligation d’assurer la continuité dudit service, il est possible de façon exceptionnelle pour motif d’intérêt général de prolonger le contrat d’affermage d’un an soit jusqu’au 31 décembre 2009.

Article 1 : prolongation de la durée du contrat d’affermage

L’article 1.5 du chapitre I est modifié comme suit : le contrat prendra fin le 31 décembre 2009.

Article 2

Les autres articles du contrat d’affermage sont inchangés.

Fait à Bordeaux le en 4 exemplaires originaux

Pour la Ville de
Bordeaux
Alain JUPPÉ
Maire

Pour la Sté d’Exploitation du Golf de
Bordeaux Lac
Gilles BOUTROLLE
Directeur Général

MME PIAZZA. –

Mesdames, Messieurs, la délibération 619 concerne le golf bordelais.

Depuis décembre 98 la Société des Nouveaux Golfs de France s'occupe de la gestion et de l'exploitation du golf de Bordeaux Lac sous la forme d'un contrat d'affermage.

Ces 10 ans de délégation de service public ont fait leur preuve. Le golf de Bordeaux est aujourd'hui une valeur d'exemple pour tous les golfs français.

5^{ème} pour la recrue des nouveaux licenciés en France, sur 550 golfs, et 8^{ème} pour le nombre de licences, avec un club qui est en 1^{ère} division.

Nous aimerions le rendre aujourd'hui encore plus accessible avec un développement plus significatif de ses infrastructures qui pourraient être financées par le golf devenu rentable.

Aussi nous vous proposons une prolongation de la durée du contrat en cours simplement d'un an, et donc de passer un avenant pour modifier uniquement la durée du contrat initial. Cela pour nous donner un peu plus de temps et mener à bien la procédure de renouvellement du contrat.

En conséquence je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de prolonger le contrat actuel après avis de la Commission de délégation de service public.

- et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 ci-annexé au contrat d'affermage modifiant l'article 1.5 en prolongeant d'un an la durée de l'exploitation du golf de Bordeaux Lac.

M. LE MAIRE. -

Et la 618 qui est avant : Association Emulation Nautique.

MME PIAZZA. -

La 618. L'Emulation Nautique fait partie des meilleurs clubs d'aviron français. Au plus haut niveau depuis 1995 la forte pression d'utilisation du matériel nautique a entraîné sur les dernières années une usure importante.

Vous n'êtes pas sans savoir que Benjamin Lang(?), 20 ans, formé à l'Emulation Nautique a été qualifié comme remplaçant au J.O. de Pékin. Compte tenu de son âge et de son talent il est une valeur montante majeure de l'aviron régional et français.

Bastien Ripol(?) « x » fois champion de France l'a rejoint à l'entraînement et pour la compétition il y a quelques mois, à la rentrée de septembre.

Afin de permettre à ces athlètes de continuer à évoluer au meilleur niveau il est nécessaire de renouveler une partie du parc à bateaux du club. Pour cela l'Emulation Nautique voudrait acheter un 8 avec barreur et un 4 sans barreur.

Nous avons un disponible de 11.500 euros sur le budget 2008 qu'il est proposé d'affecter à l'Emulation Nautique afin de les aider à financer cet achat.

L'aide initiale apportée à cette association passe donc à 78.500 euros, en sachant que cette subvention exceptionnelle n'est pas destinée à s'inscrire dans la continuité.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de l'avenant ci-joint et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE. -

Cette association est une très belle association.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

Sur l'avenant prolongeant le contrat d'affermage du golf de Bordeaux, est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080620

Piscines municipales. Avenant aux conventions régissant la natation scolaire des écoles élémentaires. Adoption. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le 15 juillet dernier, vous avez approuvé les conventions de structure, élaborées par l'Inspection Académique en concertation avec la Ville, régissant la nouvelle organisation de la natation scolaire à Bordeaux.

Depuis, les textes concernant les programmes de l'école ont été modifiés, il convient donc de mettre à jour les références (*les documents compte tenu de leur volume sont consultables au secrétariat du conseil municipal*).

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette actualisation, et d'autoriser Monsieur le Maire à l'appliquer.

MME PIAZZA. -

La délibération 620 concerne la convention signée avec l'Inspection d'Académie que je vous ai présentée le 15 juillet. Depuis les textes concernant les programmes de l'école ont été modifiés. Il convient donc de mettre à jour les références.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette actualisation et d'autoriser Monsieur le Maire à l'appliquer.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement nous avons eu à délibérer sur cette présentation d'une nouvelle convention concernant les piscines et l'apprentissage, plus exactement, de la natation à nos élèves.

L'apprentissage de la natation aux scolaires me semble fortement dévalorisée dans cette délibération. Il passe d'une moyenne de 40 heures de cours sur deux années, à 30 heures sur 3, soit 10 heures de moins d'enseignement.

Il n'est plus valorisé par l'obtention d'un brevet de natation attribué pour l'apprentissage d'une nage codifiée. Exit.

On se contentera maintenant de quelques notions de survie en milieu aquatique.

Les enfants souhaitant intégrer un club à activités nautiques en dehors du temps scolaire seront contraints de parfaire leurs compétences par des cours de natation complémentaires.

- Fi du travail pédagogique mené conjointement pendant 20 ans par l'Inspection Départementale de l'Education Nationale,

- Des conseillers pédagogiques de circonscription,

- Des maître-nageurs,
- Et des instituteurs d'enfants scolarisés dans les quartiers défavorisés.

L'apprentissage d'une nage codifiée était une excellente façon d'appréhender les règles sociales.

Nous serons attentifs à ce que du fait de l'implication des instituteurs dans l'apprentissage de cette activité on n'aboutisse pas à un désengagement de la ville et donc à une réduction des maître-nageurs encadrant.

Tout ceci se ferait bien évidemment au détriment de la sécurité de nos enfants dont les plus jeunes ont à peine 6 ans.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme PIAZZA vous voulez répondre.

MME PIAZZA. -

Je voudrais rajouter, Mme DIEZ, que le nombre des séances de natation pour une élève sur sa scolarité n'a pas changé, mais à la demande de l'Inspection d'Académie nous sommes passés de 2 à 3 unités d'apprentissage.

Je voudrais souligner que la ville va plus loin que son obligation législative puisqu'elle met à disposition du personnel qualifié pour répondre encore mieux à l'accueil de nos scolaires.

En ce qui concerne l'apprentissage technique de la natation, vous avez raison de dire qu'il vaut bien mieux aller plus loin que l'apprentissage et aller vers le perfectionnement. Mais déjà si nous pouvions assurer simplement le « savoir nager » pour toute notre jeunesse aujourd'hui je pense qu'il faut qu'on aille vers une réflexion sur ce projet-là et faire en sorte que la jeunesse quelle qu'elle soit à Bordeaux puisse accéder à l'apprentissage du « savoir nager ».

C'est un souci que j'ai aujourd'hui. J'y travaille.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Qui vote contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20080621

Convention d'objectifs 2008 entre la Ville de Bordeaux et le Pact Habitat et développement de la Gironde.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le PACT HABITAT ET DEVELOPPEMENT DE LA GIRONDE est une association "loi de 1901" qui participe au mouvement PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation) structuré à différents niveaux territoriaux par les Unions Régionales et la Fédération Nationale. Son champ territorial d'intervention est le département de la Gironde. Créé en 1955, le PACT Habitat et Développement intervient dans le domaine du développement local et de l'habitat et priorise dans ses actions le droit du maintien à domicile et l'accès au logement pour tous.

Depuis la création de l'association, la Ville de Bordeaux apporte une participation financière annuelle au PAC THD basée sur ses activités principales, à savoir :

- La présence permanente de l'association sur le territoire communal à travers sa vocation d'utilité sociale.
- Une contribution au renouvellement urbain autour de cinq axes :

1 – Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Pour atteindre cet objectif, le PACT Habitat et Développement de la Gironde développe une démarche de relation de proximité et de quotidienneté auprès des personnes concernées. Il favorise une logique de projet afin de rendre un service adapté aux personnes, et en particulier à celles en situation de dépendance.

Le PACT Habitat et Développement de la Gironde incite également à la réalisation de travaux d'accessibilité du logement.

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est prévu le traitement de 100 situations.

2 – Participer à l'animation du pôle ressources : habitat accessible en Gironde

La demande accrue en matière de logements adaptés au handicap s'explique par une offre très faible et un phénomène de vieillissement de la population. Face à cette situation le PACT H&D et le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques ont pris l'initiative de créer un « Pôle Ressources : Habitat accessible en Gironde » en direction des personnes en situation de handicap et destiné à éclairer les partenaires institutionnels sur l'offre et la demande en Gironde.

Le PACT H&D s'engage à communiquer à la Ville de Bordeaux toutes les informations en sa possession susceptible d'orienter sa politique communale en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est prévu la poursuite de la constitution du tour de table de la bourse au logement « Adalogis® » et le recensement des logements détenus par les bailleurs sociaux opérant à Bordeaux et susceptibles d'être mobilisés dans le cadre de cette bourse au logement.

La participation de la Ville de Bordeaux s'élèvera pour cette mission à 10.000 €

3 – Accompagner socialement des personnes en situation de péril/insalubrité liée au logement

Le réseau PACT HD est spécialisé et dispose de référents nationaux en, matière d'accompagnement des personnes en situation de péril et/ou d'insalubrité liées au logement.

Le PACT HD de la Gironde, sur saisine de la Ville de Bordeaux, assurera le cas échéant :
Des missions d'intermédiation et de conseil auprès du propriétaire, de la Ville et de ses services, et du ménage occupant ;

Il accompagnera le ménage occupant dans le cadre de la recherche de solutions logement, en lien avec les référents sociaux habituels du ménage (visite de logements, constitution des dossiers de demande, de dossiers FSL, Loca Pass, GRL, etc.).

Il appuiera les demandes du ménage auprès des bailleurs sociaux et mobilisera dans la mesure du possible le parc de logements sociaux gérés par le Service Immobilier Rural et Social (SIRES) Aquitaine.

Il rendra compte de ses démarches à la Ville de Bordeaux, qui validera les fins de mesure.

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est prévu la mise en œuvre du dispositif qui précède dans la limite de 5 ménages en suivi simultané.

4 – Contribuer à une approche de réhabilitation de l'habitat existant sous l'angle développement durable

L'étiquette énergie européenne (Diagnostic de Performance Energétique DPE), obligatoire pour toutes transactions portant sur un logement ancien et pour toute mise ou remise en location d'un logement ancien, est un outil privilégié et reconnu d'appréciation de la performance énergétique des logements anciens.

Pour s'assurer un regard de la Ville sur la performance énergétique des logements produits avec un fort soutien public à destination des ménages les plus modestes, le PACT HD 33 réalisera gratuitement pour les propriétaires bailleurs le D.P.E. légal dans le cadre des mises en location et relocations de logements réhabilités à Bordeaux sous le régime du Programme Social Thématique départemental.

Afin de s'assurer de la qualité des informations recueillies et des conseils donnés aux propriétaires et aux locataires dans le cadre des D.P.E., les diagnostics seront impérativement établis à l'issue d'une visite des locaux concernés.

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est envisagé le dispositif qui précède dans la limite de 20 logements produits dans le cadre du P.S.T. départemental.

5 – Soutenir la Ville pour le montage et l'instruction des dossiers d'aide aux propriétaires de logements vacants dans le cadre du dispositif Pass GRL et assistance aux locataires modestes pour l'accès au Pass GRL

Le PACT Habitat Développement de la Gironde, partenaire de la première heure de GRL gestion et de l'APAGL, est engagé dans une promotion active de ce dispositif, que ce soit auprès des bailleurs ou auprès des ménages à la recherche d'un logement locatif.

Au terme d'une délibération du 18 janvier 2008, la Ville de Bordeaux a décidé de s'inscrire dans le dispositif Pass GRL en prenant en charge pendant trois ans le montant de la prime d'assurance payée par les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans acquittant la taxe sur la vacance. L'aide de la Ville de Bordeaux prendra fin le 31 décembre 2010 et portera sur 100 logements par an.

Ce dispositif nécessite le montage de dossiers avec les propriétaires (vérification de l'éligibilité des dossiers, signature d'une convention, contrôle des justificatifs pour le remboursement).

Le PACT assistera la Ville dans les montages de dossiers des propriétaires bailleurs.

Le PACT réalisera également pour les locataires modestes bordelais qui le souhaitent les demandes d'obtention d'un « Pass GRL » .

Séance du lundi 24 novembre 2008

La participation maximale de la Ville de Bordeaux pour l'ensemble des actions énoncées est fixée pour l'année 2008 à 86.900 €, décomposée comme suit :

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Participation de la Ville de Bordeaux</i>
L'assistance au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap	55 000€
Participation à l'animation du pôle ressources : habitat accessible en Gironde	10 000€
L'accompagnement social lié au logement dans des cas particuliers (immeubles en situation de péril et ou d'insalubrité)	10 000€
La contribution à une approche de la réhabilitation de l'habitat existant sous l'angle du développement durable	4 600€
Appui à la Ville pour le dispositif Pass GRL Appui aux locataires désirant obtenir un Pass'GRL	7 300 €
TOTAL	86 900 €

Une convention a été établie pour déterminer de manière précise les conditions de versement de la subvention 2008. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2008.

L'utilisation de la subvention devra être conforme à l'objectif social de l'Association et plus particulièrement aux missions énoncées.

Le PACT H&D 33 établira un rapport annuel d'activité arrêté au 31 décembre 2008, au plus tard le 31 mai 2009.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs entre la Ville de Bordeaux et le PACT de la Gironde.

- Autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention de fonctionnement de la Ville au PACT de la Gironde d'un montant de 86 900 €

Cette dépense est inscrite au budget primitif de l'Exercice en cours, fonction 72 –compte 65-74.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2008

Entre :

La Ville de Bordeaux
et
Le PACT Habitat et Développement de la Gironde

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur le Maire de Bordeaux, ..., habilité par décision du Conseil Municipal de Bordeaux n°
en date du
D'une part,

Et,

Monsieur Etienne GUENA, Président du P.A.C.T. HABITAT et DEVELOPPEMENT de la
Gironde (PACT HD), association domiciliée 211, cours de la Somme à Bordeaux et déclarée à
la Préfecture de la Gironde le 25 Février 1955,

D'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE DES MOTIFS:

Membre de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux conduit une politique de l'habitat en cohérence avec les orientations du Programme Local de l'Habitat communautaire (PLH) et à ce titre, en sa qualité de ville centre, s'est engagée dans une stratégie de renouvellement urbain.

Pour mener ses actions, La ville s'appuie sur deux orientations majeures du PLH communautaire : la volonté de maîtriser l'étalement urbain et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Toutefois la crise majeure que traverse la situation du logement due en grande partie à la croissance des prix immobiliers, bloquant les ménages dans leur parcours résidentiel, provoque de fait l'augmentation significative de la demande en logements sociaux.

Dans ce contexte tendu le comité de pilotage du PLH a retenu trois axes prioritaires :

- Une programmation foncière en cohérence avec les objectifs de développement urbain définis dans les différents documents de planification et d'urbanisme de la CUB
- Une meilleure adaptation de l'offre et de la demande par l'inscription concrète des objectifs de la collectivité dans le Plan Local d'Urbanisme, les opérations d'aménagement à caractère public, y compris sur le parc privé ;
- Un accompagnement des ménages dans leur parcours résidentiel pour prendre en compte la réalité des coûts, la difficulté d'accès à un logement social et la dimension « relogement » tant dans les opérations de « construction-démolition » du parc public que sur le parc privé.

Compte tenu de la nature des actions relevant de la déclinaison de ces objectifs et de leur caractère souvent complexe, la Ville de Bordeaux entend soutenir les opérateurs oeuvrant quotidiennement à leur réalisation et s'assurer de leur exécution avec professionnalisme.

Créée en 1955, le PACT Habitat et Développement est une association « loi 1901 » qui intervient dans le domaine du développement local et de l'habitat. Elle place au cœur de ses valeurs la dimension humaine dans le droit du maintien à domicile et de l'accès au logement pour tous. Ce point a été réaffirmé le 14 décembre 2004 par le Conseil d'administration auquel la Ville de Bordeaux appartient.

Plus particulièrement centrée sur la réhabilitation du parc existant dans le département de la Gironde, le PACT Habitat et Développement 33 intervient sur la totalité de la chaîne immobilière : du projet territorial à la gestion immobilière en assurant des missions diverses et complémentaires de conseil, montage d'opérations, maîtrise d'œuvre et accompagnement social des ménages.

Depuis la création de l'Association, la Ville de Bordeaux lui apporte un soutien annuel. Il apparaît opportun de définir les missions que la Ville de Bordeaux souhaite lui confier en 2008.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de la participation financière de la Ville de Bordeaux au fonctionnement du PACT HD de la Gironde.

La participation financière de la Ville de Bordeaux est basée directement sur les activités fondamentales du PACT HD, à savoir :

- La requalification des quartiers anciens, la réhabilitation du parc privé existant la lutte contre l'insalubrité et l'adaptation des logements sont autant d'objectifs contributifs à une réponse aux enjeux d'un renouvellement urbain en lien avec une action qualitative sur l'environnement urbain et une valorisation du patrimoine.
- Le cadre social à mettre en place pour l'accompagnement des populations dans la transformation de leur cadre de vie et la conduite de leur parcours résidentiel.

Plus précisément la Ville de Bordeaux souhaite soutenir une action du PACT HD de la Gironde sur son territoire, par :

- Une présence permanente de l'association sur le territoire communal à travers sa vocation d'utilité sociale
 1. Par sa mobilisation pour de la production de logements adaptés et/ou sociaux dans le parc privé, prenant ainsi en compte le vieillissement de la population et le besoin en logements pour handicapés
 2. Par son action quotidienne dans l'accompagnement des populations les plus fragiles dans leur droit au logement
- Une contribution au renouvellement urbain autour de cinq axes :
 1. L'assistance au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap ;
 2. Participation à l'animation du pôle ressources : habitat accessible en Gironde

3. L'accompagnement social lié au logement dans des cas particuliers (immeubles en situation de péril et ou d'insalubrité)
4. La contribution à une approche de la réhabilitation de l'habitat existant sous l'angle du développement durable ;
5. L'appui à la Ville pour le montage et l'instruction des dossiers d'aide aux propriétaires de logements vacants dans le cadre du dispositif Pass GRL et l'assistance aux locataires modestes pour l'obtention de la garantie des risques locatifs.

Article 2 : contenu des missions

2.1- Faire du maintien a domicile un choix de vie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap :

Agir sur l'adaptation, l'accessibilité d'un logement, en améliorer le confort contribue significativement à favoriser le maintien de la personne âgée ou handicapée à domicile. Ceci se vérifie tout particulièrement quand celle-ci est confrontée à une situation de dépendance parfois renforcée par un isolement familial et social fort.

Pour atteindre cet objectif, le PACT Habitat et Développement de la Gironde développe une démarche de relation de proximité, de quotidienneté auprès des personnes. Il favorise une logique de projet afin de rendre un service adapté aux personnes, et en particulier à celles en situation de dépendance.

Le PACT Habitat et Développement de la Gironde travaille avec le CLIC de Bordeaux et son action fait l'objet d'une communication en direction des seniors bordelais.

Toutefois ces efforts ne suffisent pas toujours, surtout dans les cas de dépendance accrue de la personne. Il est alors nécessaire de mettre en place une démarche d'intervention coordonnée qui prenne en compte – outre les aspects du logement - les services de soins à domicile, les services d'aides ménagères. Le PACT Habitat et Développement de la Gironde s'intègre dans les équipes d'intervention pluridisciplinaires où sont présents un ensemble de professionnels, représentant différents acteurs locaux, capables d'apporter une réponse cohérente et articulée.

Le PACT Habitat et Développement de la Gironde favorise et incite à la réalisation de travaux d'accessibilité du logement.

Pour répondre à cette demande d'adaptation des logements, le PACT assure un accueil permanent à son siège social, 211 cours de la Somme, à l'exception du lundi matin. L'association accueille et conseille les demandeurs en fonction des caractéristiques de leur projet.

L'aspect préventif entre également dans la mission confiée au PACT Habitat et Développement de la Gironde. Le service rendu doit prendre en compte la logique de prévention, notamment quand une action est effectuée pour améliorer le logement ou l'adapter légèrement. La prévention participe au respect et au renforcement de l'autonomie des personnes.

Les missions confiées au PACT Habitat et Développement se décomposent comme suit :

- a/ Accueil du demandeur, information, conseil personnalisé
- b/ Visite au domicile pour l'évaluation technique des besoins
- c/ Accord sur un programme de travaux
- d/ Demande de devis aux artisans
- e/ Réception et vérification des devis
- f/ Montage des dossiers financiers et dépôt aux organismes financeurs
- g/ Contrôle des travaux
- h/ Réception et paiement des factures
- i/ Assistance à maîtrise d'ouvrage technique et/ou sociale (selon besoin)
- j/ Assistance à maîtrise d'ouvrage technique et sociale renforcée (selon besoin)

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est envisagé le traitement de 100 situations.

La participation de la Ville de Bordeaux s'élèvera pour cette mission à 55.000 €

Clause de publicité : mention par le PACT HD dans les courriers aux bénéficiaires du soutien accordé par la ville de Bordeaux. Présence du logotype de la Ville de Bordeaux et d'un lien informatique sur le site internet du PACT HD 33. .Mention du soutien de la Ville de Bordeaux dans les locaux d'accueil du PACT HD 33, 211 Cours de la Somme à Bordeaux.

2.2- Participation à l'animation du pôle ressources : habitat accessible en Gironde

Compte tenu de la tendance au vieillissement de la population bordelaise et à la demande de logements adaptés, le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées est un objectif fort de la politique de l'habitat bordelaise.

Il s'agit de fédérer les initiatives pour accroître l'offre en logements adaptés au handicap physique et sensoriel

La demande accrue en matière de logements adaptés au handicap s'explique par une offre très faible et un phénomène de vieillissement de la population. Face à cette situation le PACT H&D et le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques ont pris l'initiative de créer un « Pôle Ressources : Habitat accessible en Gironde » en direction des personnes en situation de handicap et destiné à éclairer les partenaires institutionnels sur l'offre et la demande en Gironde.

L'accroissement de l'offre et la mise en relation de l'offre et la demande constituent les deux enjeux prioritaires. Dans ce contexte la Ville de Bordeaux soutiendra le PACT H&D :

- dans une fonction d'animation nécessaire à l'enrichissement du pôle ressources et de fédération des partenaires autour d'une politique cohérente en faveur du logement adapté au handicap
- dans sa démarche de recensement de l'offre et en particulier sur son action incitative auprès des bailleurs sociaux pour engager un inventaire des logements adaptés dans le parc public
- dans la mise en place d'un service de bourse aux logements adaptés. Cette bourse dispose d'ores et déjà du label « Adalogis® » décerné par la FNC PACT ARIM. Cette bourse au logement est animée à partir d'un site Internet qui comportera des liens vers le site de la Ville de Bordeaux.

Le PACT H&D s'engage à communiquer à la Ville de Bordeaux toutes les informations en sa possession susceptible d'orienter sa politique communale en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est envisagé la poursuite de la constitution du tour de table de la bourse au logement « Adalogis® » et le recensement des logements détenus par les bailleurs sociaux opérant à Bordeaux et susceptibles d'être mobilisés dans le cadre de cette bourse au logement..

La participation de la Ville de Bordeaux s'élèvera pour cette mission à 10.000 €

Clause de publicité : mention par le PACT HD dans les courriers aux bénéficiaires du soutien accordé par la ville de Bordeaux. Présence du logotype de la Ville de Bordeaux et d'un lien informatique sur le site internet du Pole Ressources habitat accessible en Gironde. Mention du soutien de la Ville de Bordeaux dans les locaux d'accueil du PACT HD 33 211 Cours de la Somme à Bordeaux.

2.3- L'accompagnement social lié au logement dans des cas particuliers (immeubles en situation de péril et ou d'insalubrité):

Le réseau PACT HD est spécialisé et dispose de référents nationaux en, matière d'accompagnement des personnes en situation de péril et ou d'insalubrité liées au logement.

Les services de la Ville de Bordeaux rencontrent parfois des difficultés lorsque le traitement d'un immeuble insalubre et ou frappé d'un arrêté de péril se trouve compromis par la présence au sein de cet immeuble de ménages qu'il apparaît difficile de reloger ou refusant le relogement.

Le PACT HD de la Gironde, sur saisine de la Ville de Bordeaux, assurera le cas échéant :

- Des missions d'intermédiation et de conseil auprès du propriétaire, de la Ville et de ses services, et du ménage occupant ;
- Il accompagnera le ménage occupant dans le cadre de la recherche de solutions logement, en lien avec les référents sociaux habituels du ménage (visite de logements, constitution des dossiers de demande, de dossiers FSL, Loca Pass, GRL, etc.).
- Il appuiera les demandes du ménage auprès des bailleurs sociaux et mobilisera dans la mesure du possible le parc de logements sociaux gérés par le Service Immobilier Rural et Social (SIRES) Aquitaine.
- Il rendra compte de ses démarches à la Ville de Bordeaux, qui validera les fins de mesure.

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est envisagé le dispositif qui précède dans la limite de 5 ménages en file active.

la participation de la Ville de Bordeaux s'élèvera pour cette mission à 10.000 €

2.4 - La contribution à une approche de la réhabilitation de l'habitat existant sous l'angle du développement durable :

La Ville de Bordeaux est impliquée dans la promotion du développement durable sous toutes ses formes. L'efficacité énergétique dans l'habitat existant est un des enjeux majeurs du développement durable, avec des impacts à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre, mais également en matière de charges liées au logement (enjeu social).

L'étiquette énergie européenne (Diagnostic de Performance Energétique), obligatoire pour toutes transactions portant sur un logement ancien et pour toute mise ou remise en location d'un logement ancien, est un outil privilégié et reconnu d'appréciation de la performance énergétique des logements anciens. Les techniciens habitat du PACT HD 33 sont certifiés pour la réalisation de ces Diagnostics de Performance Energétique.

Pour s'assurer un regard de la Ville sur la performance énergétique des logements produits avec un fort soutien public à destination des ménages les plus modestes, le PACT HD 33 réalisera gratuitement pour les propriétaires bailleurs le D.P.E. légal dans le cadre des mises en location et relocations de logements réhabilités à Bordeaux sous le régime du Programme Social Thématique départemental.

Afin de s'assurer la qualité des informations recueillies et des conseils donnés aux propriétaires et aux locataires dans le cadre des D.P.E., les diagnostics seront impérativement établis à l'issue d'une visite des locaux concernés.

Pour la commune de Bordeaux en 2008, il est envisagé le dispositif qui précède dans la limite de 20 logements produits dans le cadre du P.S.T. départemental.

La participation de la Ville de Bordeaux s'élèvera pour cette mission à 4.600 €

Clause de publicité : mention par le PACT HD dans les courriers aux bénéficiaires du soutien accordé par la ville de Bordeaux (notamment bordereau de transmission du DPE). Présence du logotype de la Ville de Bordeaux et d'un lien informatique sur le site internet du PACT HD 33. Mention du soutien de la Ville de Bordeaux dans les locaux d'accueil du PACT HD 33 211 Cours de la Somme à Bordeaux.

2.5- Appui à la Ville pour le montage et l'instruction des dossiers d'aide aux propriétaires de logements vacants dans le cadre du dispositif Pass GRL et assistance aux locataires modestes pour l'accès au Pass GRL :

La garantie des risques locatifs (GRL) est un outil sans précédent pour permettre la mobilisation massive du parc locatif privé en direction de ménages à revenus modestes. Le PACT Habitat Développement de la Gironde, partenaire de la première heure de GRL gestion et de l'APAGL, est engagé dans une promotion active de ce dispositif, que ce soit auprès des bailleurs ou au près des ménages à la recherche d'un logement locatif.

Au terme d'une délibération du 18 janvier 2008, la Ville de Bordeaux a décidé de s'inscrire dans le dispositif Pass GRL en prenant en charge pendant trois ans le montant de la prime d'assurance payée par les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans acquittant la taxe sur la vacance. L'aide de la Ville de Bordeaux prendra fin le 31 décembre 2010 et portera sur 100 logements par an.

Ce dispositif nécessite le montage de dossiers avec les propriétaires (vérification de l'éligibilité des dossiers, signature d'une convention, contrôle des justificatifs pour le remboursement).

De plus, en dépit de la clarté et de la facilité d'accès au dispositif, trop de ménages modestes sont aujourd'hui privés de l'accès au dispositif GRL par ignorance ou par incapacité à suivre dans le cadre d'une visite sur le site internet de la GRL les étapes permettant l'obtention d'un certificat « Pass'GRL »

Dans le cadre de la présente convention, le PACT HD de la Gironde s'engage à :

- constituer les dossiers des propriétaires susceptibles de bénéficier de l'aide de la Ville dans les conditions décrites ci-dessus, dans la limite de 100 bénéficiaires.

Séance du lundi 24 novembre 2008

- réaliser pour les locataires modestes Bordelais qui le souhaiteraient, les démarches d'obtention d'un « Pass'GRL »

La participation de la Ville de Bordeaux s'élèvera pour cette mission à 7.300 €

Article 3 : durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Article 4 : montant de la participation

La participation maximale de la Ville de Bordeaux est fixée pour l'année 2008 à 86.900 €

L'utilisation de la subvention devra être conforme à l'objectif social de l'Association et plus particulièrement aux missions récapitulées ci-après :

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Participation de la Ville de Bordeaux</i>
L'assistance au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap	55 000 €
Participation à l'animation du pôle ressources : habitat accessible en Gironde	10 000 €
L'accompagnement social lié au logement dans des cas particuliers (immeubles en situation de péril et ou d'insalubrité)	10 000 €
La contribution à une approche de la réhabilitation de l'habitat existant sous l'angle du développement durable	4 600 €
Appui à la Ville pour le dispositif Pass GRL Appui aux locataires désirant obtenir un Pass'GRL	7 300 €
<i>TOTAL</i>	<i>86 900 €</i>

La Ville de Bordeaux pourra à tout moment demander les pièces justifiant la destination de l'aide financière qu'elle aura versée.

Article 5 : résiliation

La Ville de Bordeaux, se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de non exécution, par l'autre partie, des objectifs spécifiés à l'article 4.

Elle pourra également être résiliée, à tout moment, de part et d'autre, en cas d'inexécution par l'une des parties, des dispositions de la présente convention, ou pour toute autre raison légitime, à charge par celle qui demande la résiliation d'en informer les autres avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : procédure de versement des fonds

La Ville de Bordeaux s'acquittera de sa contribution selon l'échéancier suivant :

- 80 % à la signature de la convention.

- 20 % à la remise du rapport annuel d'activité

Le PACT H&D 33 établira un rapport annuel d'activité arrêté au 31 décembre 2008, au plus tard le 31 mai 2009.

Ce compte-rendu présentera les différentes opérations aidées détaillées comme suit : nombre de dossiers ouverts, nombre de dossiers clôturés, montant des travaux réalisés, répartition des financements mobilisés, nombre de logements occupés ou vacants, localisation (une carte de localisation des logements ou immeubles réhabilités sera jointe au bilan.

L'association PACT Habitat et Développement de la Gironde devra fournir à la Ville de Bordeaux, le bilan financier de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, un compte rendu d'activité annuel, les procès-verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales. Aucun fonds ne sera débloqué par la Ville de Bordeaux en l'absence de ces documents.

L'Association devra s'assurer les services d'un commissaire aux comptes qui aura une mission de contrôle et de certification des comptes. Cette dernière clause représente une condition sine qua non au versement de la subvention.

Toute pièce justificative de dépenses ou de recettes effectuées dans le cadre de l'activité de l'association devra être communiquée à la Ville de Bordeaux sur simple demande.

La contribution de la Ville de Bordeaux sera créditée au nom de l'association PACT Habitat et Développement de la Gironde au compte n° 15589 33566 06385676143 61 ouvert au Crédit Mutuel du Sud Ouest Bordeaux Nansouty

Fait à Bordeaux, en 4 exemplaires, le 2008

Pour la Ville de BORDEAUX

Le Maire

Alain JUPPÉ

Pour le PACT Habitat et
Développement
de la Gironde
Le Président

Etienne GUÉNA

MME TOUTON. -

Monsieur le Maire, la Ville apporte une participation financière au PACT, ce qui lui permet de réaliser un certain nombre d'activités.

Ces activités font l'objet d'une convention annuelle qui vous est présentée ici et qui fixe les objectifs autour de 5 axes :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.
- Participer à l'animation du pôle ressources : habitat accessible.

- Accompagner socialement des personnes dont les logements sont en situation de péril ou d'insalubrité.
- Contribuer à une approche de réhabilitation de l'habitat existant sous l'angle du développement durable.
- Enfin aider au montage et à l'instruction des dossiers des propriétaires de logements vacants et à l'assistance aux locataires modestes dans le cadre du dispositif Pass GRL mis en place par la Ville.

Je vous demande d'approuver cette convention entre le PACT et la Ville.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le maintien à domicile de personnes âgées et à mobilité réduite est en effet un enjeu important de la politique de l'habitat.

Mais nous avons déjà abordé la fragilité du PACT de la Gironde et ses difficultés financières dans cette enceinte.

Aussi nous vous demandons, Monsieur le Maire, si les nouvelles missions qui lui sont confiées ne sont pas une éternelle fuite en avant pour cet organisme.

Mais surtout, Monsieur le Maire, nous souhaiterions savoir si une étude de besoins a été effectuée pour construire l'objectif de 100 dossiers annuels proposés.

Nous souhaiterions aussi savoir si cette mission n'est véritablement pas financée par un autre organisme. Il me semble que la SACICAP prévoit elle aussi de subventionner le montage du dossier.

Je pense que dans cette période de crise il serait bon d'être vigilants sur la dépense de l'argent public et de son efficacité. J'ai peur que cela ne soit pas évident avec cette convention.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme TOUTON.

MME TOUTON. -

Je souhaite rassurer Mme DIEZ sur la mission qui est confiée au PACT. C'est tout à fait la mission première du PACT depuis des années : aider les personnes âgées ou les personnes handicapées à adapter leur logement.

D'autre part il y a effectivement une aide complémentaire de la Ville avec le partenariat avec SACICAP Les Prévoyants pour aider ces personnes à mettre leur logement à niveau.

Je trouve étonnant que vous disiez que ce type de missions sont des missions sur lesquelles on devrait faire des économies, parce que nous savons que la population vieillit. Elle vieillit souvent en bonne santé, mais elle a aussi souvent besoin d'adapter son logement, et le meilleur moyen de vieillir agréablement c'est de se maintenir à domicile.

Donc j'avoue que votre remarque concernant les dépenses que nous engageons pour le maintien à domicile de ces personnes me surprend un peu.

MME DIEZ. -

Je ne m'oppose pas au fait de l'aide et du maintien à domicile des personnes les plus en difficultés et des personnes vieillissantes.

Simplement sur le PACT tel qu'il est conçu, nous l'avons vu dans les délibérations précédentes, le constat a été fait qu'ils avaient beaucoup de mal à gérer certains dossiers, en l'occurrence les missions pour lesquelles ils avaient été mandatés.

Les différentes collectivités, que ce soit la Municipalité, la CUB et le Département sont amenés à injecter de l'argent public. A un moment donné il faut quand même être conscient de les voir réaliser réellement jusqu'au bout les premières missions pour lesquelles ils ont été mandatés et ne pas rajouter peut-être au poids de certaines difficultés que connaît ce PACT.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions à cette délibération ? Pas d'abstention non plus ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080622

Projet de franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc. Projet de charte de la concertation. Accord de la Ville de Bordeaux.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de franchissement amont de la Garonne, dit Jean-Jacques Bosc, la Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé une réflexion élargie auprès des communes concernées et des citoyens sur les modalités à adopter pour mener la concertation préalable prévue par les dispositions du code de l'urbanisme pour ce type d'opération.

Les conclusions issues de cette consultation ont conduit le conseil communautaire par délibération du 26 octobre 2007, à décider de l'élaboration d'une charte de la concertation qui fixerait les modalités de déroulement de la concertation, afin de promouvoir l'information et la participation des citoyens au projet.

Le projet de charte s'attache à rappeler l'objet de la concertation et détermine les différentes étapes programmées dans le déroulement de la concertation jusqu'à l'adoption du projet, ainsi que les outils et moyens mis en œuvre pour garantir l'impartialité de la procédure.

Toutefois, le lancement de la procédure de concertation, ainsi que l'adoption de la charte sont conditionnés par l'accord préalable concordant des conseils municipaux des communes concernées, à savoir Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac. C'est en effet sur le territoire de ces quatre communes qu'est circonscrite cette concertation.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner votre accord sur :

- l'ouverture de la concertation préalable telle que définie par les articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme, sur le projet de franchissement amont de la Garonne, dit Jean-Jacques Bosc
- les modalités de la concertation préalable telles que précisées dans le projet de charte de la concertation ci-annexée.



Franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc

Charte de la Concertation

Préalablement à l'ouverture de la concertation en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux a énoncé, par délibération du 26 octobre 2007, qu'il était nécessaire d'engager une réflexion élargie sur le processus même de la concertation et sur ses modalités.

La présente Charte a pour objet de préciser les modalités de cette concertation. Celles-ci ont été soumises aux élus des communes concernées (Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac) puis à une réflexion publique élargie par le biais d'une information dans la presse et d'un forum internet.

A l'issue de cette phase de réflexion élargie, la présente Charte a été adoptée par le Conseil de Communauté pour arrêter les modalités de la concertation sur le projet de franchissement amont de la Garonne.

Il est toutefois indiqué que celle-ci demeure susceptible de faire l'objet de modifications ultérieures par le Conseil de Communauté soit directement, soit à la demande du Comité permanent de la concertation (cf. ci-dessous).

Pourquoi concerter ?

Parce que le partage des objectifs et des enjeux d'un projet avec les citoyens, leur participation à la définition d'un projet, et leur adhésion aux choix sont essentiels pour sa réussite. La concertation fixe un cadre dans lequel vont s'inscrire les débats. Ce temps consacré aux échanges, en permettant la confrontation des avis et des positions de chacun, va permettre de faire ressortir les caractéristiques du meilleur projet, et lui donner sa légitimité. Le meilleur projet sera celui qui, en apportant une solution technique satisfaisante, sera le mieux accepté.

Par la présente Charte de la concertation, la Communauté Urbaine Bordeaux souhaite promouvoir la participation des citoyens à un projet important pour l'agglomération bordelaise :

- en leur apportant l'information la plus complète,
- en leur garantissant l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes,
- en permettant l'échange et le débat,
- en affichant la justification des choix qui seront retenus.

Le cadre du projet et de la concertation :

Le projet est celui d'un franchissement de la Garonne entre le Pont Saint Jean et le Pont François Mitterrand. La concertation porte sur les objectifs du projet, sur les solutions possibles, puis, sur les partis d'aménagement envisagés, sur la façon dont un tel franchissement se raccorderait aux infrastructures et au tissu urbain sur chacune des deux rives, sur ses fonctions et ses caractéristiques. Il s'agit également d'apprécier l'impact sur l'environnement d'un tel projet et d'envisager des mesures de précaution ou de correction qui pourront être prises pour atténuer les éventuels effets indésirables qu'induirait un tel projet.

La concertation prévue au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme est circonscrite aux communes de Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac. La concertation est dirigée et animée par la Communauté Urbaine de Bordeaux, maître d'ouvrage de l'opération, qui garde l'initiative de ses modalités. A ce titre, la Communauté Urbaine de Bordeaux prend en charge le coût de la concertation.

Le déroulement du projet :

NB : Les dates indiquées ci-après ne constituent qu'une prévision fournie à titre purement indicatif.

Le projet de Charte de la concertation se situait à l'amont du projet. Il a été soumis à une réflexion élargie (21 juin – 21 juillet 2008) qui a permis à tous de s'exprimer sur la méthode et les moyens qui étaient proposés pour conduire la concertation tout au long de la vie du projet.

Une fois cette réflexion élargie menée, la Communauté Urbaine de Bordeaux en a tiré un bilan pour arrêter la présente Charte et ouvrir officiellement la concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme (octobre 2008) suivant les modalités définies ci-après.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a préparé un Livre blanc sur le franchissement Jean-Jacques Bosc qui servira de support à la concertation. Les premiers éléments de ce Livre blanc seront soumis à la concertation dès que celle-ci sera ouverte. Des résultats d'études diverses seront versés à l'avancement de la concertation jusqu'à l'été 2009.

Un premier débat public sera lancé, aux environs du second semestre 2009, sur la base des éléments recueillis dans le Livre blanc, pour examiner les partis d'aménagement possibles et leurs impacts prévisibles. Ce débat public, pendant lequel la Communauté Urbaine laissera la parole aux citoyens, sera annoncé dans les médias. Différents éléments du projet soumis au débat seront disponibles sur le site internet www.concertations.lacub.fr. Les citoyens pourront réagir et débattre par le moyen d'un forum internet ou sur les registres mis à leur disposition. A l'issue de ce premier débat public, un bilan intermédiaire de la concertation sera tiré pour préciser les objectifs, choisir parmi les partis d'aménagement possibles ceux qui sont envisagés et leurs fonctionnalités (début 2010).

Une deuxième série d'études permettra d'enrichir un comparatif entre les partis d'aménagement envisagés. Un deuxième débat public sera lancé vers le second semestre 2010. La concertation réglementaire sera ensuite close, un bilan final de la concertation sera dressé, et le Conseil de la Communauté Urbaine arrêtera le dossier définitif du projet.

Le projet entrera alors dans sa phase opérationnelle : lancement des procédures de choix du concepteur, lancement des enquêtes publiques, lancement des appels d'offres travaux, puis exécution des travaux jusqu'à la mise en service.

Pendant toutes ces étapes postérieures à la clôture de la concertation réglementaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite poursuivre le dialogue avec les citoyens. C'est pourquoi la présente Charte propose de maintenir des moyens d'information et d'expression jusqu'à la mise en service du franchissement.

Modalités de la concertation :

Il est décidé de mettre en place les outils suivants :

Site internet : la Communauté Urbaine de Bordeaux a créé un espace internet dédié au projet (sur le site www.concertations.lacub.fr), sur lequel différentes informations concernant le projet sont consultables. Ce site internet a été ouvert dès la phase de la réflexion élargie sur la Charte de la concertation, et pourra rester ouvert jusqu'à l'achèvement des travaux.

Forum internet : associé au site mentionné ci avant, c'est un lieu d'échange et de débat, ouvert à tous, pour s'exprimer sur le projet pendant la concertation. Un modérateur veillera à la bonne tenue des débats.

Communication dans les médias : la Communauté Urbaine de Bordeaux communiquera auprès des médias locaux pour informer la population sur les dates, les lieux et les modalités concernant certaines phases actives de la concertation : ouverture officielle de la concertation, réunion publique,...

Registres : des registres seront tenus à la disposition de tous pour recueillir les avis depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la concertation réglementaire. Ces registres seront disponibles dans les mairies concernées (Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac) et à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux à Bordeaux Mériadeck, aux jours et heures d'ouverture au public des locaux.

Réunions publiques et journées débats : la Communauté Urbaine de Bordeaux proposera et animera des réunions publiques et des journées débats lors des phases clés de la concertation : 1^{er} et 2^{ème} débats publics.

Désignation d'un garant de la concertation : la Communauté Urbaine de Bordeaux désignera un prestataire qui aura pour mission de garantir l'impartialité de la concertation, la transparence de l'information, l'expression de tous et l'écoute mutuelle. Les qualités requises seront le sens de l'intérêt général, l'éthique de l'indépendance, l'aptitude à la communication et à l'écoute. Il ne devra pas émettre d'avis sur le fond du projet, mais sera chargé de faciliter le dialogue entre tous les acteurs du projet. Il devra suivre toutes les phases de la concertation

et veiller à la rédaction des rapports permettant de tirer les bilans des deux débats publics. A cette occasion, il aura pour mission de rédiger un rapport évaluant la manière dont la concertation est menée, assorti d'éventuelles recommandations. Le garant aura pour charge d'animer des réunions du Comité Permanent de la Concertation. Il devra participer également aux réunions du Comité de Pilotage du projet (organe de pilotage dédié au projet, réunissant des élus désignés pour suivre le projet et des agents des différents services techniques concernés) chargé de piloter les étapes du projet et d'arbitrer le cas échéant entre différentes solutions. Il sera tenu d'exercer une fonction de médiateur en tant que de besoin et d'organiser la conciliation sur les points de désaccord manifeste qui pourraient voir le jour lors de la concertation. Il sera chargé de veiller au respect des engagements de la présente Charte.

Comité permanent de la concertation : un comité permanent de la concertation sera constitué. Il comprendra, sous la présidence d'un représentant du maître d'ouvrage :

- un représentant de chacune des communes concernées par le projet,
- le Président du Conseil du développement durable de la CUB ou son représentant,
- le directeur de l'agence d'urbanisme A'Urba ou son représentant,
- un représentant de chacune des associations dont le garant de la concertation estimerait qu'elles sont bien fondées à être représentées au sein du comité,
- un représentant de chacune des administrations dont le Président de la CUB estime qu'elles sont susceptibles d'être intéressées par le projet (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Chambres consulaires,...),

Les agents des services de la CUB en charge du projet y participeront en qualité de conseil, ainsi que le garant en qualité d'animateur.

Les associations souhaitant être représentées au Comité permanent de la concertation pourront en faire la demande auprès du Garant de la concertation. Celui-ci examinera cette demande au regard de la représentativité d'une association, de son intérêt à être associée à la démarche et du bien fondé d'être représentée au Comité permanent de la concertation. Il présentera son avis sur cette demande auprès du Comité permanent de la concertation pour que ce dernier en débattenne. L'avis du Comité permanent sur cette demande sera transmis au président de la Communauté urbaine. Celui-ci acceptera ou refusera cette demande et en informera le demandeur.

Le Comité permanent de la concertation sera animé par le Garant de la concertation. La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, s'engage à en assurer la mise en place et le fonctionnement.

Les fonctions de ce Comité seront les suivantes :

- garantir l'information complète sur le projet,
- proposer des actions destinées à assurer le bon déroulement de la concertation,
- débattre des orientations proposées,
- débattre des demandes d'associations pour participer au Comité permanent,
- faire des propositions destinées à enrichir le projet,
- demander des études complémentaires ou des contre-expertises si nécessaire,
- suggérer le cas échéant des alternatives.

Le Garant de la concertation aura dans sa mission d'assurer la synthèse des débats du Comité permanent et devra faire le relevé des préconisations qui seront transmises au Président de la CUB.

Il pourra également être mis en place les outils suivants :

Expositions : une exposition pourra être organisée, si nécessaire, à l'ouverture du 2^{ème} débat public afin de présenter les partis d'aménagement envisagés, et à l'issue du concours de conception, pour exposer les projets présentés au concours.

Contre-expertises et solutions alternatives : le maître d'ouvrage pourra commander des études complémentaires, des contre-expertises ou des études de solutions alternatives dès lors que le Comité Permanent en ferait la demande et en validerait le bien fondé et son implication financière. La décision de lancer de telles études reste soumise à l'approbation du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

MME TOUTON. -

Dans le cadre du projet de franchissement amont de la Garonne au niveau de Jean-Jacques Bosc, la Communauté Urbaine a lancé une réflexion auprès des communes concernées et des citoyens.

Les conclusions issues de cette consultation ont conduit le Conseil de CUB à décider de l'élaboration d'une charte de la concertation qui fixera les modalités de déroulement de la concertation, afin de promouvoir l'information et la participation des citoyens.

Le lancement de la procédure de concertation est conditionné par l'accord des communes concernées : Bordeaux, Bègles, Floirac et Bouliac.

Aussi il vous est demandé de donner votre accord à l'ouverture de cette concertation et aux modalités de celle-ci.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Simplement pour regretter qu'il n'y ait pas un lieu de proximité sur Bordeaux Sud permettant la mise à disposition d'un registre pour les habitants du quartier. Merci.

M. LE MAIRE. -

Ce lieu de proximité existe, c'est soit la salle Son-Tay, soit la mairie de quartier où le registre pourra être mis à la disposition des habitants, bien sûr.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080623

OPAH Centre historique PRI. 31 rue des Bouviers, 29 rue de la Devise, 46 48 rue de Cursol, 1 rue Garat, 49bis rue Elie Gintrac. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants ou accédants. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **Mme MATHON Marianne, propriétaire d'un appartement sis 31, rue des Bouviers à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mme MATHON	Niveau de ressources
Propriétaire accédant	Ressources < Plafonds base ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 28 mai 2008 sous le n° 033002494.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 303 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 3 956 €

Aide de la CUB 7,5% : 848 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,303\text{ €} \times 7,5\% = 848\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme MATHON Marianne une participation d'un montant de 848 € pour la Ville de Bordeaux
- **Mlle PANTEL Catherine, propriétaire d'un appartement sis 29, rue de la Devise à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mlle PANTEL	Niveau de ressources
Propriétaire occupant	Ressources < Plafonds sociaux ANAH PST

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002216.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 579 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4 053 €

Aide de la CUB 12,5% : 1 447 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,579\text{ €} \times 12,5\% = 1\,447\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M^{lle} PANTEL Catherine une participation d'un montant de 1 447 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. et Mme ROUSTAI Abolghassem, propriétaires d'un appartement sis 46-48, rue de Coursol à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M. Mme ROUSTAI	Niveau de ressources
Propriétaire occupant	Ressources < Plafonds sociaux ANAH PST

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par ses propriétaires à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033002144.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 7 514 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 2 630 €

Aide de la CUB 12,5% : 939 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $7\,514\text{ €} \times 12,5\% = 939\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme ROUSTAI Abolghassem une participation d'un montant de 939 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. et Mme KADERT Ngoc Hong, propriétaires d'un appartement sis 1, rue Garat/49bis, rue Elie Gintrac à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M. Mme KADERT	Niveau de ressources
Propriétaire occupant	Ressources < Plafonds sociaux ANAH PST

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par ses propriétaires à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1^{er} juillet 2008 sous le n° 033002585.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 12 589 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4 406€

Aide de la CUB 12,5% : 1 574 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $12\,589\text{ €} \times 12,5\% = 1\,574\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme KADERT Ngoc Hong une participation d'un montant de 1 574 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville au propriétaire interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080624

OPAH Centre historique. 18 place Canteloup. 19 rue du Puits Descazeaux. 17Bis rue Contrescarpe. Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **SCI DU 18 PLACE CANTELOUP, propriétaire de l'immeuble sis 18, place Canteloup à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé d'un local commercial et de six logements dont deux en loyer conventionné (2 T2) et deux en loyer PST (1T2 – 1T3) ainsi qu'un local vélo et poubelle, trois créations et trois améliorations de place de parking non subventionnés.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 14 septembre 2007 sous le n° 033001411.

➤ **Logement 1 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 802 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34 922 €

Aide de la CUB 10% : 3 880 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $38\,802 \text{ €} \times 10\% = 3\,880 \text{ €}$

➤ **Logement 6 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 51 275 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46 147 €

Aide de la CUB 10% : 5 127 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $51\,275 \text{ €} \times 10\% = 5\,127 \text{ €}$

➤ **Logement 5 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 188 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 132 €

Aide de la CUB 10% : 4 019 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $40\,188 \text{ €} \times 10\% = 4\,019 \text{ €}$

➤ **Logement 4 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 110 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 677 €

Aide de la CUB 10% : 3 811 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $38\,110 \text{ €} \times 10\% = 3\,811 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI DU 18 PLACE CANTELOUP une participation d'un montant de 16 837 € pour la Ville de Bordeaux

- **Indivision DULON, propriétaire de l'immeuble sis 19, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble vacant composé de locaux divers et de quatre logements en trois logements dont un en loyer conventionné (1T2bis) et deux en loyer PST (2T4) ainsi qu'un local vélo et poubelle, et l'amélioration de deux places de parking.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1^{er} juillet 2008 sous le n° 033002689.

➤ **Logement 1 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 63 736 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 47 802 €

Aide de la CUB 10% : 6 374 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $47\,802 \text{ €} \times 10\% = 6\,374 \text{ €}$

➤ **Logement 2 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 63 736€

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 47 802 €

Aide de la CUB 10% : 6 374 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $63\,736 \text{ €} \times 10\% = 6\,374 \text{ €}$

➤ **Logement 3 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 36 246 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 935 €

Aide de la CUB 10% : 3 625 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $36\,246 \text{ €} \times 15\% = 5\,437 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision DULON une participation d'un montant de 18 185 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mlle MEIGNIE Anne, copropriétaire de l'immeuble sis 17bis, rue Contrescarpe à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs des 7 juillet et 18 septembre 2007.

Par la délibération 20070578 du 26 novembre 2007, une aide financière avait été attribuée à M^{lle} MEIGNIE pour un montant de 1.123 €, sur la base du montant des travaux retenu par l'ANAH. Le coût de la réhabilitation s'avérant plus élevé que prévu, l'ANAH a modifié son engagement initial. En conséquence, il est proposé de rectifier également la participation de la Ville sur la base du nouvel engagement de l'ANAH.

Ce dossier a fait l'objet lors de la Commission départementale de l'ANAH d'une décision de subvention modificative le 22 avril 2008 sous le n° 033001416.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 15 199 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 10 639 €

Aide de la CUB 10% : 1 520 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,226\text{ €} \times 10\% = 1\,123\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Annuler la participation attribuée à M^{lle} MEIGNIE d'un montant de 1 123 € pour la Ville de Bordeaux par délibération 20070578 du 26 novembre 2007
- Accorder à M^{lle} MEIGNIE Anne une participation d'un montant de 1 520 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080625

**OPAH Centre historique. 19, rue du Puits Descazeaux.
Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires pour la
création et l'amélioration d'équipements résidentiels.
Autorisation. Décision.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie, les propriétaires sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB à la création ou à l'amélioration d'équipements résidentiels dans les immeubles (places de parking et locaux communs).

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- L'Indivision DULON, propriétaire de l'immeuble sis 19, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux, pour la réalisation des équipements suivants :

Création d'un local vélos et d'un local poubelles.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire : $1\ 000\ € \times 2 = 2\ 000\ €$
Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire : $1\ 000\ € \times 2 = 2\ 000\ €$

Amélioration de 2 places de stationnement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Montant des dépenses subventionnables : 8 000 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $8\ 000\ € \times 20\% = 1\ 600\ €$
- Aide de la CUB au propriétaire : $8\ 000\ € \times 20\% = 1\ 600\ €$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision DULON une participation d'un montant de 3 600 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à l'Indivision DULON une participation d'un montant de 3 600 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080626

OPAH Centre historique. 254 rue Ste Catherine. Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB.

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- **M. Mme MAKHLOUF Mohamed, propriétaires de l'immeuble sis 254, rue Ste Catherine à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble de 6 logements dont 3 vacants et 1 commerce en 5 logements (2 studios en loyer conventionné et 3 T2 en loyer PST) et 1 commerce.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 29 novembre 2005.

Deux logements vacants en sortie d'insalubrité, réhabilités et financés en loyer conventionné :

Ce dossier a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2005 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°25606.

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 50.917 €
Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 72.737 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $72.737 \text{ €} \times 10\% = 7.274 \text{ €}$
- Aide de la CUB au propriétaire : $72.737 \text{ €} \times 10\% = 7.274 \text{ €}$

Trois logements en sortie d'insalubrité, réhabilités et financés en PST

- Travaux sur logement :

Ce dossier a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2005 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°25604.

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 88.874€
Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 98.749 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $98.749 \text{ €} \times 10\% = 9.875 \text{ €}$
- Aide de la CUB au propriétaire : $98.749 \text{ €} \times 10\% = 9.875 \text{ €}$

○ **Travaux sur immeuble:**

Ce dossier a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2005 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°25605.

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 59.704 €
Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 74.630 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $74.630 \text{ €} \times 10\% = 7.463 \text{ €}$
- Aide de la CUB au propriétaire : $74.630 \text{ €} \times 10\% = 7.463 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme MAKHLOUF Mohamed une participation d'un montant de 24.642 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. Mme MAKHLOUF Mohamed une participation d'un montant de 24.642 € pour la CUB.

Le versement des subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

M. LE MAIRE. -

On pourrait peut-être globaliser ces 4 délibérations. Il s'agit de subventions aux propriétaires occupants dans le cadre de l'opération du centre historique.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20080627

Exploitation du marché des capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2007. Information du conseil municipal.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 28 février 2000, vous avez confié à la SA Les Fils de Madame Géraud, sous forme de délégation de service public, l'exploitation du marché et du parc de stationnement des Halles des Capucins pour une durée de 30 ans.

Conformément à l'article I 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Les faits marquants de l'année 2007

La Cour Administrative d'appel, saisie d'une requête, a rendu un arrêt le 23 mai 2006, décidant l'annulation de la délibération du 31 décembre 2000 et enjoignant la Ville de Bordeaux d'obtenir de son cocontractant la résolution de son traité de concession. La Ville s'est rapprochée de la Société Géraud et a obtenu son accord pour mettre en œuvre une résolution amiable. Cette démarche s'est conclue par la passation de l'avenant du 30 juillet 2007 qui détermine la date de cessation de la concession au 31 décembre 2007, les modalités de calcul de l'indemnisation, son montant ainsi que les modalités de versement.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux a conduit la procédure de délégation de service public pour choisir un nouvel exploitant.

2. Les indicateurs d'activité

La présence du restaurant universitaire et du marché U modifie positivement l'image des Capucins et apporte un mouvement essentiel à ce quartier. La venue ponctuelle des « vendeuses à la charrette » ajoute au caractère convivial du lieu et à l'activité économique des commerçants.

Tout au long de l'année, le délégataire a poursuivi une politique d'animations et de communication de sa propre initiative et sur son budget propre en concertation avec les commerçants.

Ces opérations ont également eu un impact positif sur l'activité du marché.

Le marché des Capucins

Le contexte plus favorable aux Capucins a permis de poursuivre la politique de recrutement des commerçants.

	2006	2007
Nombre de commerçants	79	83

Les parcs de stationnement

Le stationnement a pâti du succès du tramway qui connaît de plus en plus la faveur des usagers en centre ville :

-174 183 mouvements horaires ont été enregistrés en 2006 et 162 166 en 2007 soit une baisse de 6,7%.

-les abonnements attribués au parking souterrain diminuent de 3% et ceux du parking aérien de 10% :

3. Le suivi technique

Les installations techniques spécifiques font l'objet de contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs (protection incendie, ascenseurs, portes basculantes..). Un nouveau contrat a été conclu avec la société de maintenance de l'installation de production d'eau réfrigérée. L'entretien courant est assuré en interne.

4 Les données financières

L'exercice 2007 revêt un caractère exceptionnel compte tenu de la clôture des comptes de la délégation au 31 décembre.

Les charges

Les charges d'exploitation progressent de 17% soit 141 397€ de plus par rapport à 2006 : le poste salaires et charges inclut des frais liés à l'appui du siège en 2006-2007 et à la finition des opérations de fin de contrat.

Les charges financières progressent de 6% (+8 933€) : le poste impôts et taxes inclut des taxes d'ordures ménagères dont le sort était en suspens à l'issue des exercices antérieurs.

Les produits

Les tarifs sont restés sans changement par rapport à 2006.

Globalement les produits augmentent de 27 509€ par rapport à 2006 soit près de 3%.

La location des emplacements aux commerçants a progressé de 46 651€ soit +10,66%, les recettes abonnement du parking sont en hausse de 3,74% en revanche les recettes horaires ont chuté de 8,13%, entraînant un recul global de -4,47% soit 21 555€ de moins par rapport à 2006.

Le résultat d'exploitation

Tout en restant positif, la baisse du résultat d'exploitation est significative.

Le tableau ci-dessous mesure l'écart entre les exercices 2006 et 2007 mais le contexte, très particulier, ne rend pas pertinente cette comparaison.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Ecart 2006/2007
locations emplacements	346 693	366 350	353 467	400 094	437 589	484 240	10,66%

Séance du lundi 24 novembre 2008

recettes parking	228 623	307 513	333 653	468 652	482 348	460 793	-4,47%
autres recettes	194	20 863	25 482	37 281	24 405	26 818	9,89%
TOTAL RECETTES	575 510	694 726	712 602	906 027	944 342	971 851	2,91%
redevance	152	152	-	152	152	152	0,00%
achats et charges externes	246 361	347 769	274 414	344 340	348 278	345 794	-0,71%
salaires et charges sociales	259 478	263 610	278 836	305 504	308 542	395 901	28,31%
impôts et taxes	24 159	8 534	18 664	19 449	19 472	75 291	286,66%
dotations aux amortissements	128 661	142 055	148 861	150 252	151 021	151 722	0,46%
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	658 811	762 120	720 775	819 697	827 465	968 862	17,09%
RESULTAT EXPLOITATION	- 83 301	- 67 394	- 8 173	86 330	116 877	2 989	-97,44%
intérêt sur emprunt	72 684	66 200	59 343	52 089	44 417	36 301	-18,27%
frais financiers sur report	63 784	76 980	90 225	81 360	97 538	114 586	17,48%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	136 468	143 180	149 568	133 449	141 955	150 888	6,29%
TOTAL DEPENSES	795 279	905 300	870 343	953 146	969 420	1 119 750	15,51%
RESULTAT	- 219 769	- 210 573	- 157 741	- 47 119	- 25 078	-147 898	489,75%

En revanche, il faut noter un élément majeur sur l'ensemble de la délégation : la forte augmentation du chiffre d'affaires.

Les premières années, l'exploitation est déficitaire mais ce déficit fléchit tous les ans. Le délégataire améliore sa situation financière par une maîtrise des charges et la progression soutenue des recettes de parkings notamment.

Le redressement qui s'amorce en 2005 se confirme les années suivantes. Le résultat global démontre les compétences et le dynamisme de l'exploitant.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport annuel 2007.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20080628

Marché des Capucins. Emprunt de 2.900.000 euros contracté par la Société Les Fils de Madame Géraud. Garantie de la ville. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 novembre 2007, vous avez entériné l'attribution de la concession de travaux et de service public à la société des Fils de madame Géraud.

Le traité de la concession prévoit dans son article 16 - droit d'entrée – que le délégataire devra verser à la ville de Bordeaux la contribution de 2,9 ME au titre de l'utilisation des équipements et ouvrages mis à sa disposition. Ce même article prévoyait que, pour amortir sur la durée de la concession le coût financier de ce droit et en limiter la répercussion sur les tarifs, le concessionnaire puisse recourir à un emprunt et solliciter alors la garantie à 50% dudit emprunt par la ville.

Après analyse des propositions qui lui ont été faites, la société Les fils de madame Géraud entend contracter un emprunt auprès de la Société Générale dans les conditions suivantes :

Capital emprunté :	2.900.000 euros
Durée de l'emprunt :	15 ans
Périodicité :	Trimestrielle
Indexation :	EURIBOR 3 mois + 0.70%

Compte tenu de ces éléments financiers et du choix qui a été arrêté lors du conseil du 26 novembre 2007, je vous demanderais, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement à la requête qui vous est présentée, et d'adopter les termes de la délibération suivante :

Article1 :

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie à hauteur de 50 %, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par la société LES FILS DE MADAME GERAUD d'un montant principal de 2.900.000 d'euros. Ce prêt, contracté auprès de la Société Générale, est amortissable trimestriellement sur 15 ans au taux révisable EURIBOR 3 MOIS pré-fixé, augmenté d'une marge de 0.70%.

Cet emprunt est destiné à financer le droit d'entrée au titre de l'attribution de la concession de travaux et service public du marché municipal des Capucins et des parcs de stationnement.

Article 2 :

La Ville de Bordeaux déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 :

Au cas où la société LES FILS DE MADAME GERAUD, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Société Générale adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

La Ville de Bordeaux s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Monsieur le Maire de Bordeaux est autorisé à intervenir au nom de la dite Ville, au contrat d'emprunt à souscrire par la société LES FILS DE MADAME GERAUD, et à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme précité, réglant les conditions de la garantie.

CONVENTION

Entre

La VILLE DE BORDEAUX

Et

La société LES FILS DE MADAME GERAUD

Entre les soussignés :

Monsieur le maire de la Ville de Bordeaux agissant au nom de ladite Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du _____, reçue par Monsieur le Préfet de la Gironde le _____

d'une part,

Monsieur Jean-Paul AUGUSTE, gérant de la société LES FILS DE MADAME GERAUD, dont le siège social est situé 27 boulevard de la République 93190 LIVRY GARGAN,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Ville de Bordeaux garantit à 50% le paiement des intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 2.900.000 d'euros, remboursable sur une durée totale de 15 ans auprès de la Société Générale, au taux révisable EURIBOR 3 mois pré-fixé augmenté d'une marge de 0.70%.

Cet emprunt est destiné à financer le droit d'entrée au titre de l'attribution de la concession de travaux et service public du marché municipal des Capucins et des parcs de stationnement.

Article 2 :

Les conditions d'exercice de la garantie sont fixées ainsi qu'il suit :

La Ville de Bordeaux sera partie au contrat de prêt à intervenir avec la société LES FILS DE MADAME GERAUD

Elle sera mise en possession, dès son établissement, du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances d'intérêts et d'amortissement.

La société LES FILS DE MADAME GERAUD s'engage à prévenir le Maire de Bordeaux deux mois au moins à l'avance, de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances, et lui demander de les régler en ses lieu et place.

Les décaissements ainsi faits par la Ville de Bordeaux seront imputés sur un crédit ouvert à cet effet. Ils seront remboursés par la société LES FILS DE MADAME GERAUD dès que celle-ci sera en mesure de le faire. Elle devra donc prendre toutes les dispositions utiles pour apurer sa dette dans les moindres délais tout en assurant l'équilibre de son exploitation.

Article 3 :

Un compte d'avance communale sera ouvert dans les écritures de la société LES FILS DE MADAME GERAUD. Il comportera :

- au crédit : le montant des versements effectués par la Ville de Bordeaux en vertu des articles 1 et 2, majoré des intérêts calculés sur la base du taux des emprunts consentis par la Caisse des Dépôts aux départements et communes, au jour où lesdits versements ont été effectués.
- au débit : le montant des remboursements effectués par la société LES FILS DE MADAME GERAUD

Article 4 :

A toute époque, LA SOCIÉTÉ LES FILS DE MADAME GERAUD devra mettre à disposition de représentants désignés par le Maire de Bordeaux, toutes pièces justificatives et livres comptables permettant d'effectuer l'examen de sa comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la régularité de ses opérations.

Le rapport annuel sur la situation de cet organisme ainsi que les budgets et comptes, devront être adressés chaque année, dès leur approbation, à Monsieur le Maire de Bordeaux.

Les représentants du Maire de Bordeaux procéderont, au moins une fois par an, à la vérification des opérations et des écritures de la société LES FILS DE MADAME GERAUD d'après les comptes rendus moraux et financiers, le bilan de l'année écoulée, et le projet de budget en cours

Article 5 :

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt qui en fait l'objet, et s'il y a lieu, jusqu'à ce que le compte d'avances soit soldé.

Article 6 :

Tous les droits et frais auxquels pourra donner lieu la présente convention sont à la charge de la société LES FILS DE MADAME GERAUD.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour la société LES FILS DE MADAME GERAUD
L'Adjoint au Maire,	Le gérant,
Hugues MARTIN	Jean-Paul AUGUSTE

M. BRON. -

On peut regrouper la 627 et la 628 qui participent du même dossier.

Concernant la 627 il s'agit du rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Ce que l'on peut dire sur cet exercice c'est qu'il a un côté exceptionnel pour des raisons qui ne vous échapperont pas, mes chers collègues, qui tiennent à l'annulation de la délibération du mois de décembre 2000.

Vous constaterez que malgré tout à l'heure actuelle notre marché des Capucins ne se porte pas si mal puisque le nombre des commerçants est en augmentation d'un exercice sur l'autre. De 79 à 83 exactement.

Le chiffre d'affaires est également en bonne augmentation.

Et les charges sont également en progression pour des raisons liées justement à cette particularité d'arrêt de l'exercice le 31/12/2007.

Il vous est demandé d'en prendre acte.

Parallèlement, et cela participe de la même logique, il vous est demandé dans la délibération 628 de bien vouloir approuver la garantie que nous donnons sur un emprunt contracté par la société Géraud pour un montant de 2.900.000 euros sur une durée de 15 ans avec une indexation de cet emprunt sur Euribor.

Vous avez là l'engagement de la Ville.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Ville si la nécessité sans faisait sentir.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Pour porter une appréciation sur ces deux délibérations. D'abord sur la 627.

M. BRON a rappelé avec justesse les conditions dans lesquelles s'est passé cette année 2007 où finalement il y a eu un changement de délégation, ce qui était intéressant parce qu'il a bien fallu refaire un traité de concession, le précédent ayant été sanctionné par les tribunaux administratifs. Il a donc bien fallu que vous changiez ce traité.

C'est maintenant un traité d'une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2008. J'aurais bien aimé que ce soit signalé en tant que tel, parce qu'ici on semble reprendre la thèse de la société. On nous parle encore d'un traité de concession de 2000 fait pour 30 ans. Mais ce dernier rapport c'est celui de l'ancienne convention de délégation de service public. Je crois que c'est ainsi qu'il faudrait le présenter.

Par contre, comme M. BRON, on a pu noter que le nombre des commerçants augmente en 2007. C'est ça qui compte. C'est une évolution plutôt positive, on le dit nous aussi, malgré des tarifs assez élevés tant pour les commerçants que pour le stationnement.

Pour les commerçants, bien sûr c'est répercuté sur les clients, mais c'est à des tarifs beaucoup plus élevés que sur les autres marchés. On pense notamment au marché du cours Victor Hugo. Moi je serais pour que, comme sur le cours Victor Hugo, il y ait sur ce marché l'exonération pendant un certain temps de tous les nouveaux commerçants qui s'installent de manière à ce qu'ils puissent se fabriquer une clientèle.

Le tarif élevé c'est également le cas pour le stationnement, d'où peut-être la diminution de la fréquentation du parking. On dit : le tramway. Mais le tramway passe très loin du marché des Capucins et en général ce n'est pas forcément par le tramway qu'on va aux Capucins.

C'est vrai que les prix sont élevés et qu'ils sont beaucoup moins élevés sur un parking proche qui est le parking de la Victoire. Je connais beaucoup de personnes qui vont maintenant se garer au parking de la Victoire.

Sinon on voit que le déficit est très faible, malgré la diminution des recettes en matière de stationnement, et que sans augmentation des tarifs mais en continuant sa politique commerciale, en diminuant peut-être le prix du stationnement, en mettant peut-être l'heure gratuite comme c'était le cas à une époque, il est sûr que les comptes peuvent d'ores et déjà s'équilibrer.

En tout cas il ne faudrait pas – c'est le message que je voudrais faire passer, Monsieur le Maire – que la bonne santé relative du marché de Capucins serve de prétexte à une augmentation prochaine des tarifs. C'est une crainte. Je souhaite que ça ne devienne pas la réalité.

Je voudrais en venir à la seconde délibération.

Tout à l'heure il y a des collègues qui sont intervenus dans le débat d'orientations qui ont été surpris de notre opposition sur un chiffre, sur une donnée, sur un certain nombre de sujets.

Moi, chers collègues, je suis surpris de votre acquiescement sur tous les sujets dont on débat dans cette enceinte. La discussion que nous avons eue sur le FIL a été un exemple flagrant. Je suis très surpris par votre suivisme, en quelque sorte. Nous, on est peut-être en opposition sur certains sujets, mais vous, vous êtes suivistes sur tous les sujets.

Concernant cet emprunt, ce qui est quand même gênant c'est que c'est un emprunt qui est prévu dans la convention de délégation puisque c'était vraiment la base :

« ...Versement de droit d'entrée au profit de la commune et correspondant à la plus grosse partie des investissements non amortis sur la précédente délégation à hauteur de 2,9 ME... ».

C'est-à-dire que les deux qui ont concouru à cette délégation de service public étaient informés de la situation. Donc ils ont traité et acquiescé en bonne et due forme.

Vous me direz que la garantie de la ville était prévue. Mais est-ce que Géraud a vraiment besoin de la garantie de la ville ? Non. Géraud est une entreprise solide. On a vu que son assise financière est solide puisque c'est quand même pour 20 ans qu'on a passé la convention. Je ne vois pas pourquoi nous sommes obligés d'avoir cette garantie.

Donc nous nous abstiendrons sur la seconde délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci. Il y a quand même une bonne nouvelle, c'est que malgré l'acharnement thérapeutique de M. RESPAUD au chevet du marché des Capucins, il nous dit aujourd'hui que ce marché est en bonne santé relative.

Merci, M. RESPAUD de reconnaître que nous avons sauvé le marché des Capu et qu'il ne se porte pas si mal. C'est un premier point.

Deuxièmement, sur la deuxième délibération, l'article 16 du contrat de concession stipule de façon très précise que :

« le concessionnaire peut saisir le Conseil Municipal de la Ville d'une demande de garantie d'emprunt sur 50% de la quotité... etc. »

Cela a un effet positif immédiat c'est qu'il emprunte moins cher avec la garantie de la collectivité, naturellement.

Troisième remarque. Si la majorité municipale ici vote les projets que je lui présente c'est d'abord parce que je lui en ai parlé avant, ce qui est de bonne règle entre un exécutif et sa majorité, donc nous nous mettons d'accord.

Et deuxièmement, c'est une pratique courante, Non ? Il vous arrive souvent de voter contre les propositions de M. MADRELLE au Conseil Général ? Je vais essayer de recenser les cas dans lesquels vous ne feriez pas du suivisme. Et à la Région, même traitement. Donc ne soyez pas faussement naïf.

M. RESPAUD. -

Je m'étonne quand même qu'un des membres de cette assemblée n'ait pas vu que sur le FIL il y avait un problème.

M. LE MAIRE. -

Il n'y a aucun problème.

M. RESPAUD. -

Un virement de chapitre à chapitre sans qu'il y ait eu un vote ou une décision en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

Il n'y a aucun problème et il n'y a pas de décision à avoir en Conseil Municipal. Il y a une information au Conseil Municipal et il n'y a pas de vote puisque la ligne budgétaire FIL – on ne va pas recommencer le débat – est une ligne qui est affectée par le Conseil Municipal donc elle fait partie du budget, et les transferts sur les autres lignes du budget sont parfaitement possibles sans délibération du Conseil Municipal.

D'ailleurs il n'y aura pas à l'avenir de délibération du Conseil Municipal sur ces sujets-là. Il y aura une information du Conseil Municipal. Il n'y a pas besoin d'avoir délibération. La délibération, elle est dans le cadre budgétaire.

M. RESPAUD. -

Elle n'a pas lieu non plus l'information...

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, ne menez pas de combat de retardement. Projetez-vous dans le présent. D'ailleurs peut-être que la commission de récolement a fini son travail. Vous pourriez aller voir finalement ce qu'elle a décidé.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

D -20080629

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la ville de Bordeaux. Animations présentées par les associations de commerçants et artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce, des activités artisanales et de services, plusieurs associations de commerçants et d'artisans ont présenté des projets d'animations de fin d'année.

Nous avons autorisé lors de la séance de notre Conseil Municipal du 27 octobre dernier l'attribution de subventions en faveur des Illuminations de fin d'année 2008. Une nouvelle demande de subvention a été formulée par les associations des commerçants du Quartier des Grands Hommes et Village Saint James, ainsi qu'une subvention complémentaire sollicitée par le Comité des Commerçants de la rue de Grassi pour illuminer la rue du Temple (tableau ci-après). Le montant cumulé des subventions de la Ville présentées dans ces deux délibérations s'élèvera donc à 67 130,84 € pour un montant total de dépenses de 184 805,15 € TTC.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE - 2ème partie

ASSOCIATIONS	MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES		SUBVENTION VILLE		ASSOCIATION
	H.T.	T.T.C.	montant (*)	%	montant
Association des Commerçants du Quartier des Grands Hommes	10 294,80	12 312,58	4 000,00	40%	8 312,58
Association Village Saint James	434,64	519,83	312,00	60%	207,83
Comité des Commerçants de la rue de Grassi	1 896,56	2 268,29	758,63	40%	1 509,66
TOTAL	12 626,00	15 100,70	5 070,63		10 030,07

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexés les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'animations, pour lesquels les associations pourraient également bénéficier des subventions municipales.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Association des Commerçants du Quartier des Grands Hommes (Illuminations)	4 000,00 €
Association Village Saint James (Illuminations)	312,00 €
Comité des Commerçants de la rue de Grassi (Illuminations)	758,63 €
Association Au Service des Chartronnais (animations de Noël)	4 000,00 €
Association des Commerçants de la Barrière Judaique (animations de Noël)	1 580,00 €
Association des Commerçants et Artisans du quartier d'Ornano-Gaviniès (animations de Noël)	2 594,00 €
Association des Commerçants de Saint Augustin (animations de Noël)	824,00 €
Association Village Saint James (animations de Noël)	2 206,00 €
Association des commerçants de la Barrière Médoquine (animations de Noël)	1 560,00 €
Association Bordeaux Centre Ville (animations de Noël)	13 520,00 €

Séance du lundi 24 novembre 2008

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ASSOCIATION AU SERVICE DES CHARTRONNAIS

Festiv'Halle 2008

« Raconte-moi une histoire »

- Du mercredi 17 au samedi 20 décembre -

L'association des commerçants « Au Service des Chartronnais » propose à l'occasion de Noël, un « Festiv'halle » d'histoires, de contes pour petits et grands.

Les commerçants du cours Portal proposent une philosophie différente du commerce basé sur le savoir transmettre. C'est aussi une approche commerciale basée sur le relationnel en fonction de la diversité des goûts de la clientèle. Cette animation de contes est une carte de vœux pour les clients et un cadeau aux enfants du quartier.

Le thème et ses objectifs :

- L'Ame du festival : retrouver et alimenter les valeurs du quartier : échange, convivialité, proximité.
- Mais également partager les valeurs de Noël avec les commerçants et riverains du quartier.

Les commerçants vont s'impliquer dans cet évènement en accueillant les enfants, en distribuant sur le lieu de l'animation des sachets de bonbons confectionnés par eux mêmes. Ils sécuriseront également les lieux par leur présence.

Programme :

Date	Public	Animations	Tarifs
Mercredi 17 14 h / 18 h	Tout public	Silencio / Projection film (peau d'âne)	Adultes 6 € Enfants 3 €
Jeu di 18 10 h / 11 h	Ecoles maternelles	Préparons la fête conte pour les maternelles par Mary Myriam	Enfants 3 €
Jeu di 18 14 h / 16 h	dès 7 ans dès 9 ans	L'étrange compagnie (dès 7 ans) Chant de Noël Silencio / Projection film indien	Enfants 3 €
Jeu di 18 soir	Tout public	Projection de film par la librairie « Olympique »	Pour tous 6 €
Vendredi 19 10 h / 11 h	Ecoles maternelles	« préparons la fête » conte pour les maternelles par Marie Myriam	Enfants 3 €
Vendredi 19 14 h / 16 h	Dès 7 ans Dès 9 ans	- L'étrange compagnie - Contes de Noël	Enfants 3€
Vendredi	Tout public	Chorale en extérieur	Néant
Samedi 20 14 h / 16 h	Tout public	« le Noël de la Reine Pelote-à-épingles » par Ama & Mo, création.	Adulte 8 € Enfants -12 ans 3 € Etudiants/ chômeurs /RMI 6 €
Samedi 20 20 h	Tout public	« Gilgamesh », Association pas Sage, Compagnie Lullaby + final de 20 mns avec tous les intervenants.	Adultes 10 € Enfants -12 ans 6 € Etudiants / chômeurs/RMI 8 €

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	6 592,00	6 592,00	Association	1 930,42
<i>Compagnie Samson</i>	3 622,00	3 622,00		
<i>Monia (chant de Noël)</i>	700,00	700,00	Recettes vente tickets	3 000,00
<i>Monia & Amaelle</i>	1 650,00	1 650,00		
<i>Mary Myriam</i>	60,00	60,00	Partenaires publics	5 533,98
<i>Silencio (cinéma)</i>	560,00	560,00	<i>Mairie de Bordeaux</i>	4 000,00
			<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	1 533,98
<u>Logistique</u>	1 100,00	1 178,40		
<i>Frais techniques (projection)</i>	400,00	478,40		
<i>Technicien</i>	700,00	700,00		
<u>Communication</u>	1 500,00	1 794,00		
<i>Flyers, affiches</i>	500,00	598,00		
<i>Banderole</i>	200,00	239,20		
<i>Médias</i>	800,00	956,80		
<u>Honoraires organisation</u>	900,00	900,00		
<i>FB Com</i>	900,00	900,00		
TOTAL	10 092,00	10 464,40	TOTAL	10 464,40

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA BARRIERE JUDAÏQUE

« Animations de Noël »

date de réalisation

Le 20 décembre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

Objectif

Faire vivre la féerie de Noël auprès des résidents et des clients de la barrière Judaïque

Dispositif

Les personnages de Noël déambuleront devant les commerces et partageront la magie de Noël avec les passants.

Un Père Noël sera accompagné de la Mère Noël, de deux mascottes en peluche géantes, d'un bonhomme de neige et d'un ours.

Horaires

10h30-12h30 / 14h30-18h

Déroulement de l'animation

le matin : déambulation devant tous les commerces de l'association avec distribution de bonbons

l'après-midi : organisation d'un concours de décoration de sapins, huit sapins seront à décorer par les enfants. L'animation sera assurée par la Mère Noël ainsi qu'un lutin. Le Père Noël sera également présent avec une mascotte en peluche. Le plus beau sapin choisi par le Père Noël fera gagner deux places de cinéma.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants et artisans, ...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	2 590,00	3 097,64	Association	1 025,64
- matériel, sapins, décoration, tenues de Noël			Partenaires publics	2 072,00
- logistique			Mairie de Bordeaux	1 580,00
- honoraire IDEA			Fisac - Ronde des Quartiers	492,00
- compte rendu avec photos				
TOTAL	2 590,00	3 097,64	TOTAL	3 097,64

ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DU QUARTIER ORNANO - GAVINIÉS

« Actions de fin d'année »

date de réalisation

De novembre à décembre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

- **Edition d'un journal « La Gazette d'Ornano »**, parution n°4 – novembre 2008, diffusion dans les commerces du quartier et dans les boîtes aux lettres des résidents, ce journal vitrine des commerces, sera également l'un des supports de promotion des actions d'animations de l'association.
- **Semaine commerciale du 16 au 19 décembre**
L'association des commerçants et artisans du quartier Ornano-Gavinès, se mobilise à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour mettre en place les animations suivantes :
 - décoration des vitrines des commerces et du sapin de la place Gaviniès,
 - déambulation d'un Père Noël dans les rues du quartier, et distribution des friandises aux enfants,
 - animation présentée par l'Ecole du Cirque sur la place Gaviniès,
 - organisation d'un concours de dessins de « Noël » avec des lots à gagner.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, commerçants et artisans, ...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
Journal "La Gazette d'Ornano" n°4	2 591,97	3 100,00	Association	3 136,00
<i>Conception, réalisation et impression</i>	<i>2 591,97</i>	<i>3 100,00</i>		
Semaine commerciale	2 363,62	2 630,00	Partenaires publics	2 594,00
<i>Père Noël</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>	<i>Mairie de Bordeaux</i>	<i>2 594,00</i>
<i>Animation Ecole du Cirque</i>	<i>500,00</i>	<i>500,00</i>		
<i>Marrons grillés, vin chaud</i>	<i>284,36</i>	<i>300,00</i>		
<i>Décorations vitrines et place</i>	<i>585,28</i>	<i>700,00</i>		
<i>Tapis décoratifs</i>	<i>167,22</i>	<i>200,00</i>		
<i>Affiches</i>	<i>108,70</i>	<i>130,00</i>		
<i>Lot à gagner</i>	<i>418,06</i>	<i>500,00</i>		
TOTAL	4 955,60	5 730,00	TOTAL	5 730,00

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT AUGUSTIN

« Animations de Noël »

date de réalisation

Du 19 au 22 décembre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'Association des Commerçants de Saint Augustin se mobilise autour d'un événement festif où seront proposées notamment :

- une distribution de chocolat chaud sur la place de l'Eglise de Saint Augustin,
- des rencontres avec le Père Noël dans les rues du quartier,
- des promenades en charrette tirée par un âne,
- une animation musicale (Orgue de Barbarie),
- une sonorisation des rues.

Parallèlement, une tombola gratuite sera organisée avec des lots à gagner.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants et artisans, ...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	845,08	850,00	Association	1 069,18
<i>Chocolat chaud</i>	25,08	30,00		
<i>Promenades équestres (ânes)</i>	350,00	350,00	Partenaires publics	1 080,82
<i>Concert - Orgue de Barbarie</i>	350,00	350,00	<i>Mairie de Bordeaux</i>	824,00
<i>Père Noël</i>	120,00	120,00	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	256,82
<u>Communication</u>	448,06	530,00		
<i>Affiches, flyers, invitations...</i>	418,06	500,00		
<i>Affranchissements</i>	30,00	30,00		
<u>Logistique</u>	83,61	100,00		
<i>Sonorisation</i>	83,61	100,00		
<u>Tombola</u>	560,20	670,00		
<i>Panier garni</i>	58,53	70,00		
<i>Voyage</i>	501,67	600,00		
TOTAL	1 936,95	2 150,00	TOTAL	2 150,00

ASSOCIATION VILLAGE SAINT JAMES

« Animations de Noël »

date de réalisation

Décembre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'association des commerçants Village Saint James souhaite valoriser les commerces en mettant en place les décorations suivantes :

- disposition de guirlandes lumineuses dans les vitrines et d'objets personnalisés sur la thématique de Noël,
- installation de drapeaux rouges et jaunes le long des commerces durant la journée,
- poses de tapis rouges devant les commerces,
- sonorisation de la rue Saint James.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants et artisans, ...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Décorations</u>	2 696,49	3 225,00	Association	1 431,92
<i>Guirlandes lumineuses</i>	242,47	290,00	Partenaires publics	2 893,08
<i>Drapeaux</i>	1 170,57	1 400,00	<i>Mairie de Bordeaux</i>	2 206,00
<i>Tapis</i>	280,10	335,00	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	687,08
<i>Objets de décoration</i>	1 003,34	1 200,00		
<u>Sonorisation</u>	919,73	1 100,00		
TOTAL	3 616,22	4 325,00	TOTAL	4 325,00

ASSOCIATION BARRIERE MEDOQUINE

« Animations de Noël »

date de réalisation

Du 20 au 23 décembre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

L'association des commerçants de la barrière de Pessac, nouvellement recomposée, souhaite profiter des fêtes Noël pour animer ce quartier en installant des guirlandes lumineuses et des décorations dans les vitrines, ainsi que des sapins devant les commerces.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants et artisans, ...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animation</u>	300,00	300,00	Association	954,07
<i>Père Noël</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>		
<u>Décorations</u>	2 257,53	2 700,00	Partenaires publics	2 045,93
<i>Guirlandes et décorations</i>	<i>1 254,18</i>	<i>1 500,00</i>	<i>Mairie de Bordeaux</i>	<i>1 560,00</i>
<i>Tapis décoratifs</i>	<i>167,22</i>	<i>200,00</i>	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	<i>485,93</i>
<i>Socles pour sapins</i>	<i>836,12</i>	<i>1 000,00</i>		
TOTAL	2 557,53	3 000,00	TOTAL	3 000,00

ASSOCIATION BORDEAUX CENTRE VILLE

« Noël en centre ville »

date de réalisation Les samedi 13, dimanche 14, mercredi 17, samedi 20 et dimanche 21 décembre 2008

Descriptif détaillé de la manifestation

Objectif

- créer la féerie de Noël dans les rues du centre ville
- fidéliser les chalands en centre ville (jeu concours)
- permettre une animation joyeuse et ludique à l'occasion des fêtes de Noël
- communiquer sur l'ouverture dominicale des commerces en centre ville auprès des résidents de la communauté urbaine de Bordeaux,
- inciter à utiliser les transports en commun

Descriptif

En complément du Marché de Noël localisé sur les Allées de Tourny et de la traditionnelle illumination des artères commerçantes, cette animation se déclinera sur un large périmètre incluant les principales rues du centre ville et consistera en la présence de 13 Pères Noël et 30 lutins, qui sillonneront les rues par secteur distinct (1 Père Noël et 2 lutins par zone pré-définie), en distribuant des bonbons et des bulletins de participation à un jeu concours.

A gagner : 5 séjours pour 2 adultes et 2 enfants à Disneyland Paris.

Les déambulations se dérouleront aux dates précisées plus haut, de 14h00 à 18h30.

La vitrine de l'association Bordeaux Centre Ville sera décorée d'une peinture de Noël (format 190 cm hauteur et 64 cm largeur) et accueillera une urne centralisant les bulletins de jeu.

Les costumes des 43 intervenants sont achetés par l'association qui pourra donc les réutiliser lors d'une prochaine édition.

Un plan de communication presse, TV et radios est prévu pour promouvoir les ouvertures dominicales, les possibilités de parking et les animations.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, grandes enseignes et centres commerciaux, commerçants et artisans, ...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
Prestataires IDEA	38 616,00	46 184,74	Association	47 745,85
- 43 intervenants			Partenaires privés	13 219,00
- friandises			FRAM	1 248,00
- suivi et formation animateurs			TV7	1 971,00
- costumes, paniers, hottes			Les Grandes Enseignes, centres commerciaux	10 000,00
- création œuvre artistique				
- mise à disposition d'une urne				
- suivi de terrain chef de projet				
Communication	19 538,96	23 368,60	Partenaires publics	13 520,00
TV7	2 957,00	3 536,57	Mairie de Bordeaux	13 520,00
Sud Ouest	11 846,96	14 168,96		
Wit FM	1 960,00	2 344,16		
Gold FM	625,00	747,50		
Métro	1 290,00	1 542,84		
flyers	860,00	1 028,56		
Huissier	1 200,00	1 200,00		
Lots à gagner	3 120,00	3 731,52		
TOTAL	62 474,96	74 484,85	TOTAL	74 484,85

M. BRON. -

La 629 concerne les animations de fin d'année.

Il s'agit de la fin de la liste des associations que nous subventionnons pour les illuminations - ce sont des subventions très modiques - ainsi que pour des animations pour les mêmes fêtes de fin d'année.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, juste pour comprendre. Il est mentionné une somme de 184.805 euros. Que concerne-t-elle exactement, les animations ou les illuminations ?

M. BRON. -

M. PAPADATO vous avez totalement raison. J'en ai fait la remarque. Je vous concède que notre tableau n'est pas des plus clairs. Mais si vous le souhaitez on a déjà imprimé un document plus explicite.

La réponse à votre question c'est : les deux.

M. LE MAIRE. -

Quelle est la répartition entre les deux ?

M. BRON. -

Je ne l'ai pas là, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Il faudra la donner à M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire j'avais commencé à étudier un peu les chiffres. Je m'étais aperçu qu'en 2006, 114.000 euros avaient été consacrés aux illuminations, et 121.000 en 2007. Alors 184.805 euros cette année, ça me paraissait démesuré. Je craignais qu'il y ait une augmentation. Donc j'aimerais bien avoir ces chiffres.

Juste un mot pour dire que je comprends que chaque groupement de commerçants ait besoin d'avoir son illumination et son sapin, mais je rappelle tout de même qu'il y a une campagne nationale actuellement faite par les associations de protection de l'environnement, qui lutte contre l'éclairage de Noël.

Effectivement dans cette salle bon nombre d'entre nous ont connu la bonne époque des années 74 où la France n'avait plus de pétrole mais des idées, et dans nos rues les illuminations étaient réduites au minimum.

Ce n'est pas ça que je demande, mais je trouve quand même qu'il faudrait faire attention à ce qu'il n'y ait pas une augmentation chaque année de ces illuminations dans les rues, d'autant que, je vous le rappelle, les illuminations de la Ville de Bordeaux, plus les illuminations que la Ville de Bordeaux subventionne auprès des commerçants, ça représente parfois un doublon. On peut par exemple se retrouver sur les allées de Tourny avec à la fois les illuminations des commerçants et de l'autre côté les illuminations de la Ville de Bordeaux. Je trouve que ça fait beaucoup d'illuminations.

Je vous rappelle que c'est de la consommation électrique en plus. La consommation électrique généralement ça augmente les gaz à effet de serre dans la mesure où on est en pleine surcharge électrique le soir et que EDF est obligée de compenser le manque d'énergie électrique par des consommations de centrales au fuel ou au gaz.

Donc juste une vigilance par rapport à ce point.

Et j'aimerais bien que la ville me donne, si c'est possible, sur l'ensemble des éclairages de la ville de Bordeaux quelle est la part des lampes qui consomment moins par rapport à toutes les illuminations de la Ville de Bordeaux. J'aimerais bien avoir ce pourcentage.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO on vous donnera la répartition du crédit de 184.000.

Sur la proportion de notre éclairage public qui est équipé d'ampoules à basse consommation, je crois qu'on est entre 30 et 40%, donc ça continue à monter en puissance.

Sur les illuminations de Noël moi je suis pris entre deux considérations. La première : économiser l'énergie. Vous connaissez ma conviction dans ce domaine. La deuxième : ne pas faire apparaître aux yeux de nos concitoyens le combat pour le développement durable comme un éteignoir généralisé de tout ce qu'il peut y avoir de festif dans la ville.

Il faut faire un peu attention quand même. Parce que si on dit aux gens : c'est fini, à Noël on se met à la bougie, je ne suis pas sûr que ce soit très bon... (interrompu)

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

Laissez-moi terminer M. PAPADATO ! J'ai la parole, je peux quand même vous dire quelque chose. Je vous la redonnerai après. Vous avez une tendance à interrompre.... C'est incroyable.

Je vous disais donc que pour le budget de l'année prochaine - vous le verrez d'ailleurs lorsqu'on vous soumettra les propositions - j'ai demandé que pour l'instant on ne prévoit pas de crédits d'éclairage parce que je souhaite qu'on remette à plat cette question.

D'ores et déjà nous utilisons des ampoules à basse consommation dans l'éclairage public. Je pense que l'une des pistes dans l'éclairage de Noël ça sera vraisemblablement dans un premier temps avant de savoir s'il faut aller plus loin, de réduire la durée de la période d'illuminations. C'est vrai qu'on commence le 1^{er} décembre jusqu'au début du mois de janvier et que peut-être une quinzaine suffirait. Ça serait une première démarche dans votre sens.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, en préambule j'avais déjà dit que je ne réclama pas qu'on se mette à la bougie. J'avais dit justement qu'il fallait trouver un moyen modéré.

M. LE MAIRE. -

Donc nous sommes d'accord. C'est ce que je vous propose. Une fois de plus.

Pas d'oppositions pour la dernière délibération de M. BRON ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20080630

Construction de la Maison de l'Emploi. Réhabilitation de la salle des fêtes du Grand Parc. Suite donnée au concours de maîtrise d'oeuvre.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction d'une Maison de l'Emploi et suite à la délibération D20070256 du 30 avril 2007, un appel public à candidatures a été lancé et a fait l'objet d'une publication au JOUE et BOAMP le 25 Juillet 2007.

Le coût de cette opération a été estimé à 4,9 M€ TTC (valeur avril 2007).

Conformément à l'article 70-III-1^{er} du Code des Marchés Publics, les 40 candidatures reçues ont été transmises au jury pour examen. Celui-ci a donné un avis motivé sur la sélection de 3 candidats comme indiqué dans l'avis de publicité.

La liste des candidats admis à concourir a été arrêtée. Il s'agit des équipes suivantes :

- groupement Jérôme de ALZUA/BETOM/AVEL/CAP TERRE
- groupement KING/KONG/MATH INGENIERIE/KAHLE ACOUSTICS/EUGEE
- groupement BROCHET LAJUS PUEYO/CUBE INGENIERIE/CAP INGELEC/IDB ACOUSTIQUE/IDEEL ENVIRONNEMENT.

Compte tenu du montant estimé du marché, les prestataires ont remis d'une manière anonyme leur esquisse le 8 Janvier 2008, conformément à l'article 70-IV du Code des Marchés Publics.

La commission technique dûment désignée par le jury lors de sa première réunion, a analysé les trois projets et a remis un rapport qui a été adressé à tous les membres.

Les prestations des candidats ont été transmises au Jury le 22 octobre 2008 pour évaluation et vérification du respect du règlement du concours.

Après examen, les membres du Jury, à la majorité, ont donné un avis négatif sur les 3 projets, ceux-ci ne répondant pas au programme. De plus, après vérification de l'économiste, les propositions se sont pas réalisables dans le cadre de l'enveloppe financière définie par le Maître d'Ouvrage. Ils ont donc proposé de déclarer le concours infructueux.

Le Jury propose également, conformément à l'article 70-VII du Code des Marchés Publics et à l'article 7 du règlement du concours, de ne pas verser la prime de 16 900 € TTC qui pouvait être allouée à chaque candidat.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de suivre l'avis motivé du Jury, à savoir :

- déclarer infructueux ce concours ;
- ne pas verser de prime aux trois candidats.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20080631

Eglise Saint-Michel. Restauration du chevet. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D-20050201 du 25 avril 2005 concernant la restauration en six tranches des façades extérieures du chevet de l'église Saint Michel, les marchés sur appel d'offres ouvert ont été signés pour un montant de 1 326 783,92 € T.T.C.

Au cours de la quatrième tranche, qui porte sur la partie Nord Est la plus noire et la plus délabrée du chevet de l'église, des constats de travaux supplémentaires non prévus au stade de l'étude, se révèlent indispensables pour un résultat acceptable et satisfaisant.

Les marchés concernés sont les suivants :

Lot 1 maçonnerie/pierre de taille

Marché M050203 - entreprise CAZENAVE

Le nettoyage traditionnel par gommage prévu au marché, ne suffit pas. Pour traiter les parties les plus noires au niveau des remplages et moulures des baies hautes, il convient d'appliquer des compresses de ouate à l'eau déminéralisée et un nettoyage complémentaire par rampe de nébulisation et un brossage à plusieurs reprises. Cette technique nécessite la mise en œuvre de protections, de gouttières provisoires d'évacuation, un jointoiement préalable d'étanchéité et un badigeon complémentaire.

Montant du marché	1 141 662,30 € T.T.C.
Avenant n° 1	11 563,91 € T.T.C.
Avenant n° 2	38 272,31 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	1 191 498,52 € T.T.C.

Lot 3 consolidation de sculptures,

Marché 050205 - entreprise QUELIN

Les parements et moulures se sont révélés plus difficiles à nettoyer, 12 sculptures de chapiteaux, 3 motifs sculptés de gâble et 1 motif sous gargouille, pour être conservés authentiques, doivent subir un traitement complémentaire de nettoyage et de consolidation.

Montant du marché	26 910,00 € T.T.C.
Avenant n° 1	1 841,78 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	28 751,78 € T.T.C.

Lot 4 vitraux,

M050206 – entreprise VITRAIL CONCEPT

Il était prévu un nettoyage des vitraux losangés des baies basses Nord Est. Or les plombs dégradés et les vitraux bombés prêts à tomber, nécessitent leur restauration.

Montant du marché	13 834,73 € T.T.C.
Avenant n° 1	2 306,81 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	16 141,54 € T.T.C.

Un délai supplémentaire d'un mois est nécessaire pour réaliser ces prestations complémentaires.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080632

Bourse du Travail. Maison des Syndicats. Aménagement partiel du 4^e étage. Lot n° 5 : serrurerie. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20080496 du 29 Septembre 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant le réaménagement de la Maison des Syndicats en bureaux située au 4^e étage de la Bourse du Travail, pour un montant de 1 297 801,33 € T.T.C.

Faute de réponse, le lot n° 5 métallerie/serrurerie a été relancé en marché négocié.

Après avis d'appel public à concurrence, un dossier de consultation a été adressé aux trois sociétés qui avaient fait acte de candidature.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société MEDINA pour un montant de 273 357,76 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application de l'article 35-I-5^e du Code des Marchés Publics.

La dépense totale, qui s'élève à la somme de 1 571 159,09 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080633

Marché Victor Hugo. Remplacement du flocage coupe feu 3 H en plafond. Avenant au marché M080312. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080413 du 15 juillet 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux M080312 pour un montant de 268 976,21 € TTC avec la Société BLR.

En cours d'opération, certaines modifications ont été nécessaires ; les résilles métalliques en plafond supportant des éclairages au-dessus des étals ont été, à la demande des commerçants, déposées à titre définitif, en raison du caractère d'hygiène (difficultés de nettoyage de ces ouvrages). Cette modification a entraîné la mise en place d'un nouvel éclairage harmonisé, de 28 luminaires au-dessus des bancs périphériques.

Par ailleurs, le Bureau de contrôle a demandé que soient déposées les suspentes en feuilards des descentes d'eaux pluviales pour assurer la projection du flocage et procéder après réalisation, à une nouvelle fixation mécanique de ces éléments.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

- Entreprise BLR – Marché M080312

Montant du marché initial	268 976,21 € TTC
Montant de l'avenant	4 465,39 € TTC
Nouveau montant du marché	<hr/> 273 441,60 € TTC

L'ensemble de ces suggestions nécessite également un prolongement du délai d'exécution de quatre semaines.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 91 (Foires et Marchés), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080634

Diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes en situation de handicap. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La ville oriente son action en faveur des personnes en situation de handicap sur la thématique de la vie de la personne handicapée dans la cité.

Depuis 2000, au travers de son conseil consultatif « Ville et Handicaps », de nombreuses actions sont menées dans le domaine du développement de l'accessibilité et de l'information des personnes handicapées.

Dans ce contexte et dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances elle s'est dotée d'une commission communale d'accessibilité. Les travaux de cette commission permettent de déterminer de manière concertée les priorités à mettre en œuvre en matière d'amélioration de l'accessibilité des établissements recevant du public, et en particulier des établissements relevant de la Ville. Pour ces derniers, et au préalable, il est nécessaire de mener un diagnostic relatif à leur accessibilité.

A cet effet, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

Le coût de la prestation est estimé à 478 400 € T.T.C.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société ARCALIA pour un montant de 196 651,64 € T.T.C., décomposé de la manière suivante :

Tranche ferme : établissements culturels toutes catégories et sportifs catégories 1,2, 3 : 83 373,96 € T.T.C.

Tranche conditionnelle 1 : sports 4^e et 5^e catégories Education toutes catégories : 70 614,48 € T.T.C.

Tranche conditionnelle 2 : autres bâtiments 2^e et 3^e – 4^e et 5^e catégories – culte – 2^e, 3^e et 5^e catégories : 42 663,20 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), article 2131.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080635

**Fourniture de sacs plastiques pour la collecte des déchets.
Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Propreté achète des sacs plastique d'une capacité de 130 litres et 110 litres pour la collecte des déchets de corbeilles à papiers et de sachets pour distributeurs destinés à lutter contre les déjections canines.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par cette direction.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : sacs poubelles 130 litres gris – montant minimum annuel 12 800 € TTC – montant maximum annuel : 25 600 € T.T.C. : société ARDDI.

Lot 2 : sacs poubelles 110 litres transparents – montant minimum annuel 1 500 € TTC – montant maximum annuel : 3 000 € TTC : société ARDDI.

Lot 3 : cartons sachets pour distributeurs SANICAN – montant minimum annuel 10 000 € TTC – montant maximum annuel : 20 000 € TTC : société IPC.

Lot 4 : cartons sachets pour distributeurs SAC-O-MAT APRICO – montant minimum annuel : 18 000 € TTC – montant maximum annuel : 36 000 € TTC : société APRICO.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible deux fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813 (propreté urbaine), article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080636

Maintenance et évolution du logiciel Chimed. Gestion des dossiers médicaux des agents municipaux. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer le fonctionnement du service de la Médecine du Travail, la Ville de Bordeaux s'est dotée en 2002 d'un outil de gestion des dossiers médicaux des agents municipaux. A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le progiciel CHIMED (version 3.6) de la société VAL INFORMATIQUE, a été retenu pour un montant de 16 720 €. Il permet :

- de gérer les dossiers (visite, soins, accidents, examens ...),
- d'organiser les plannings des convocations,
- d'établir les rapports d'activité et les tableaux de bord,
- d'aider les médecins dans le domaine de la prévention des risques.

La plate forme est située dans les locaux techniques de la Direction Organisation et Informatique à l'Hôtel de Ville et dessert quatre postes de travail sur le site de Pey-berland et deux postes au pôle technique municipal.

Confrontée à la disparition de la société VAL INFORMATIQUE qui en assurait la maintenance, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société WOLTERS KLUWER FRANCE, désormais détentrice des droits d'exclusivité, un nouveau contrat.

Ce dernier porte sur l'assistance téléphonique, la maintenance corrective de la solution installée, la mise à disposition des nouvelles versions du progiciel, l'adaptation des licences aux évolutions de nos socles techniques et la participation au club utilisateur.

Afin de satisfaire d'éventuelles évolutions d'organisation, la possibilité d'acquérir des licences supplémentaires ou de bénéficier de l'expertise d'un chef de projet est également prévue.

Ce marché à bon de commande sera conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois et pour un montant annuel minimum de 1400 € TTC et maximum de 5 600 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer un marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 6156, 6184, 617, 205 et 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080637

Maintenance et évolution du logiciel Qualiparc. Gestion de la production informatique. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer le niveau de qualité du service rendu aux utilisateurs et la gestion des 3500 équipements qui composent le parc informatique de la Ville de Bordeaux, la Direction de l'Organisation et de l'Informatique s'est dotée en 2005, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, d'un progiciel de gestion de parc et suivi d'incidents : la solution QUALIPARC de la société PS'SOFT.

Ce progiciel permet au Domaine Assistance et Support Client :

- de gérer tous les matériels et leur évolution,
- de prendre en compte plus de 1 000 dossiers d'assistance ou d'incident chaque mois,
- de répondre aux demandes d'ajouts de logiciels ou d'installations de nouveaux postes des directions opérationnelles.

Afin de répondre aux impératifs de pérennité, d'adaptation du service apporté, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société PS'SOFT, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- l'assistance téléphonique,
- la maintenance évolutive et corrective,
- l'acquisition de nouveaux modules ou de droits de gestion pour des équipements complémentaires

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois, pour un montant annuel minimum de 30 000 € TTC et maximum de 120 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer un marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 205 et 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080638

Maintenance et évolution du logiciel ViasoftGtc. Gestion contrôle d'accès. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la gestion des contrôles d'accès (bornes piétonnes), la Ville de Bordeaux, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, s'est dotée en 2000 du logiciel informatique ViaSoftGtc de la société CREA SYSTEMES.

Ce logiciel est une application qui permet au PC de Vidéosurveillance de la Direction de la Police Municipale de superviser un parc de 93 bornes à contrôles d'accès :

- pilotage à distance,
- contrôle des anomalies (borne en défaut, absence de ticket)
- visualisation de l'état d'un site (borne haute/basse, véhicule présent, site en maintenance).

La société CREA SYSTEMES a transféré, le 7 décembre 2007, ses droits exclusifs sur la solution à la société VSU, qui en assure depuis la maintenance et l'évolution .

La Ville de Bordeaux souhaite pouvoir conclure un marché négocié sans mise en concurrence avec cette nouvelle société.

Ce marché à bons de commande dont l'objet est la maintenance évolutive et corrective, le paramétrage des nouveaux secteurs et les prestations associées, sera conclu pour une durée de 4 ans pour un montant minimum de 48 000 € TTC et maximum de 192 000 € T.T.C.
Il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société VSU, conformément aux articles 35-II 8e et 77 du Code des Marchés Publics,.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821 (équipements annexes de voirie), articles 6156 – 6228 – 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080639

Parc des Berges. Aire de jeu du fronton et aménagements complémentaires. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En complément des marchés qui ont été signés pour un montant de 1 127 632,86 € T.T.C., objet de la délibération 20080498 du 29 Septembre 2008, il est prévu de réaliser l'aire de jeu du fronton au sud du Parc des Berges quais Sainte Croix et de la Monnaie ainsi que des aménagements supplémentaires dont le coût est estimé à la somme de 256 168,21 € T.T.C.

A cet effet, la Direction des Achats et Marchés a lancé une consultation en marché négocié sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n° 1 : sol de l'aire de jeu : société EIFFAGE pour un montant de 94 696,36 € T.T.C. incluant la teinte du béton bitumineux et le liant végétal.

Lot n° 2 : protection grillagée : société KASO pour un montant de 65 021,74 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 35-I-5e du Code des Marchés Publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 159 718,10 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 414 (autres équipements sportifs et de loisirs), article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080640

Acquisition de triporteurs. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le service de la Propreté utilise des triporteurs qui permettent d'accéder dans les voies urbaines étroites ou difficiles d'accès.

Afin de compléter son parc, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par cette direction.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société suivante :

Lot n° 1 : triporteurs électriques : société CARRE GALOPIN pour un montant minimum de 9 000 € TTC et maximum de 36 000 € TTC.

Faute de réponse, le lot n° 2 : triporteurs thermiques estimé à 13 000 € TTC minimum et 49 000 € TTC maximum fera l'objet d'une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 21571.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, j'espère qu'il y aura moins de suspens pour les projets de délibération de la Commission d'Appel d'Offre que pour la Commission de récolement.

Plus sérieusement permettez-moi de venir quelques minutes sur la 630 qui concerne la construction de la Maison de l'Emploi et la réhabilitation de la salle des Fêtes du Grand Parc.

Malheureusement, après examen le jury à la majorité – je dis bien à la majorité – a donné un avis négatif sur les 3 projets. Aucun d'entre eux ne répondait stricto sensu au programme demandé.

De plus les propositions n'étaient pas réalisables dans le cadre de l'enveloppe financière.

Pour la restauration de l'église Saint-Michel, il s'agit d'une église classée. Nous obtiendrons une subvention de l'Etat de l'ordre de 40%.

Une délibération importante, la 634, il s'agit de signer les marchés pour un diagnostic d'accessibilité des établissements municipaux recevant du public, le tout en trois tranches : une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Enfin la signature des marchés pour l'aire de jeu du fronton et les aménagements complémentaires du Parc des Berges, avec une bonne nouvelle, une économie par rapport aux estimations de 100.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Il y a des demandes de parole sur la 630.

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, tout d'abord une remarque préalable. Je vous sens angoissé depuis le début de l'après-midi sur la convention de récolement. Elle n'est toujours pas terminée à l'heure qu'il est. Je tenais à vous rassurer.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai aucune angoisse. Je suis extrêmement serein, mais je participais de votre angoisse par sympathie.

M. PEREZ. -

Je vous en remercie.

Ensuite, vous vous êtes un peu agacé tout à l'heure contre M. HURMIC, mais je souhaiterais quand même avoir un début de réponse, même si vous ne pouvez pas donner le jour et l'heure, pour savoir grosso modo à quelle époque nous pourrions avoir la visite de M. Faustino.

M. LE MAIRE. -

Prochainement.

M. PEREZ. -

Peut-être même avant.

M. LE MAIRE. -

On essaiera de le faire avant.

Je vais vous répondre là-dessus. Il faut bien voir que M. Faustino ne peut pas obtenir un engagement ferme des artistes internationaux qu'il contacte tant qu'il n'est pas missionné. Il l'est depuis peu. L'organisateur l'est depuis peu. Donc c'est maintenant qu'ils vont pouvoir arriver à dire à leurs interlocuteurs : O.K., on peut y aller. Et c'est à ce moment-là qu'ils pourront nous dire : nous pouvons inviter tel architecte japonais, tel concepteur américain, etc.

Donc dès qu'il aura progressé dans tout cela il viendra vous en parler.

M. PEREZ. -

En ce qui concerne plus précisément la délibération 630, vous vous en doutez bien, nous ne nous réjouissons pas que cet appel d'offre se soit révélé infructueux.

Mais « à quelque chose malheur est peut-être bon ». Vous semblez être attaché au développement de l'union sociale. Eh bien encore une fois je suis tenté de dire : chiche.

Il est peut-être temps, j'oserai dire enfin, de redonner à cette salle la vocation qui était la sienne, à savoir un lieu de spectacles et de rencontres tel qu'il était dans les années 70. A l'époque une poignée de jeunes gens modernes dont je faisais partie y a créé un ciné-club et une salle de concerts active deux fois par semaine.

On nous a expliqué que cette salle n'était plus apte à recevoir du public mais qu'on allait y faire une Maison de l'Emploi. Nous ne pouvions, bien sûr, ne pas être contre une telle initiative.

Mais aujourd'hui que nous dit-on ? Que cette salle n'est pas non plus apte à abriter une Maison de l'Emploi, sinon à des frais qui seraient peut-être considérables, et en tout cas pas dans le projet qui a été proposé. Dont acte.

Nous n'osons imaginer que cette salle soit de nouveau laissée à l'abandon et barricadée.

Monsieur le Maire, nous vous proposons d'en revenir aux origines, et conformément au souci de maillage élaboré par le projet Bordeaux 2013 – vous voyez que nous y sommes attachés – de refaire de cette salle un lieu de culture et de lien social. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Juste un mot pour vous dire que nous nous abstenons sur cette délibération.

D'abord on partage assez le point de vue qui vient d'être exprimé par notre collègue.

Par ailleurs nous avons tout de même peu d'éléments, non pas sur le fait que le concours ait été déclaré infructueux, j'ai bien entendu les éléments qui viennent d'être donnés, mais sur le fait que ça se traduise par le non versement de la prime aux trois concurrents, puisqu'il n'y avait plus que trois concurrents en lice qui avaient été sélectionnés pour répondre.

Donc nous nous abstenons faute d'éléments suffisants pour juger de la question.

M. LE MAIRE. -

Les éléments que je peux vous donner sont les suivants.

Il y a longtemps que nous cherchons à donner une nouvelle vocation à cette salle des fêtes. Il y a quelques années avec Mme BOURRAGUE était né un projet de salle de danse. Elle n'a pas vu le jour.

Il y a deux ou trois ans nous avons repris la concertation avec les habitants du quartier. Nous avons désigné un programmiste. Nous avons bâti un cahier des charges qui prévoyait dans cette salle des fêtes, d'une part le regroupement des différents organes de la ville qui s'intéressent à l'emploi : la Maison de l'Emploi, le TRIE, la Mission Locale, et d'autre part un lieu dédié aux activités du quartier, notamment aux activités associatives. Il y avait les deux.

C'est très clair. Ce qui impliquait, c'est vrai, dans le cadre de ce cahier des charges la démolition des gradins qui sont à l'intérieur de la salle des fêtes.

Il se trouve que les trois architectes qui ont répondu, ont répondu à côté de la plaque. Aucun d'entre eux ne s'est conformé au cahier des charges. En particulier tous ont estimé qu'il fallait conserver l'intérieur de la salle des fêtes tel qu'il est aujourd'hui.

C'est pour cette raison que la Commission d'appel d'offre a estimé qu'ils n'avaient pas répondu à notre demande.

Si on laisse les architectes qui répondent à nos consultations le soin d'inventer eux-mêmes un projet différent de celui que nous voulons mettre en œuvre, je ne sais pas trop où l'on va. Je pense que la Commission d'appel d'offre a eu raison de prendre cette décision.

Aujourd'hui il faut repartir sinon à zéro, du moins sur de nouvelles bases. Le message est clair. Et moi j'entends le message des architectes. Ne touchons pas à l'architecture intérieure de la salle. Apparemment il faut la sanctuariser.

Donc nous allons essayer avec nos services de bâtir un projet de rénovation de cette salle qui ne touche pas à son architecture intérieure et qui donc permette de consacrer cette salle à des activités de quartier, associatives, éventuellement de spectacles. M. PEREZ pourra peut-être à nouveau s'y produire. Pourquoi pas. Voilà dans quel esprit on le fera.

J'enregistre donc l'abstention du groupe des Verts malgré les précisions que j'ai données ?

M. HURMIC. -

Excusez-moi de prendre la parole. Raison de plus pour les indemniser si ce sont eux qui ont donné l'idée de conserver la salle... Non ? J'ai mal compris ?

M. LE MAIRE. -

Non. Raison de moins, parce qu'ils n'ont pas répondu à la demande de la ville. Quand on demande quelque chose et qu'on ne vous répond pas il n'y a pas de raison de vous donner de l'argent pour ne pas avoir répondu.

Donc si je comprends bien, vous maintenez votre abstention.

Qui votre contre ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

Pour les autres dossiers de M. GAUTE est-ce qu'il y a des demandes de précisions ou des indications de vote ?

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir sur la 631 pour signifier que notre groupe n'émettra aucune objection.

Je me servirai de cette délibération, n'ayant pu intervenir sur celle qui concernait la restauration des statues de Montesquieu et de Montaigne, pour vous demander s'il est

question de trouver un budget concernant la rénovation des balustrades de la place des Quinconces.

Cette rénovation a en partie démarré à l'approche de la Fête du Vin en façade des quais, côté Garonne. Je pensais que cela allait continuer, mais à ce jour on en est toujours au même point, c'est-à-dire à une dégradation assez forte des côtés. Est-ce que la rénovation de cette place qui est quand même la plus belle d'Europe est prévue ?

M. LE MAIRE. -

La réponse est oui. C'est une opération lourde, donc elle a été phasée en trois tranches. La première a été réalisée. La deuxième, sur la partie sud, se déroulera en 2009. Et l'opération sera achevée en 2010.

Nous sommes obligés pour des raisons budgétaires de saucissonner, il faut bien le dire, ce type d'opération.

Pas de votes hostiles ou d'abstentions sur les autres opérations de M. GAUTE ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

***Délégation permanente du Conseil Municipal
à M. le Maire***

D -20080641

Compte rendu de Monsieur le Maire. Décisions prises entre le 1er juillet 2008 et le 30 septembre 2008.

OBJET	DATE	OBSERVATIONS
Location par la Ville de Bordeaux d'un appartement situé 9 rue Charles Monselet auprès de la SCI du Pilat	1 juillet 2008	Logement de fonction Type 2 (100 m ²) Loyer annuel : 17 760 € Durée : 6 ans renouvelable
Location par la Ville de Bordeaux d'un appartement situé 44 cours Pasteur auprès de la SCI « la Comtesse »	1 juillet 2008	Immeuble de bureaux Mairie du 5 ^{eme} canton (100 m ²) Loyer annuel : 15 960 € Durée : 1 an
Convention de mise à disposition des locaux situés 378-380 cours de la somme à l'association Alliance 33	1 juillet 2008	Local de 78 m ² Redevance : gratuité en contrepartie de la prise en charge des frais d'électricité par l'association Durée : 5 ans
Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés 182 quai de Bacalan, place Victor Raulin à Monsieur Jean François Buisson	7 juillet 2008	Atelier de sculpture de 515 m ² Redevance : 1 148 €/an Prise en charge de l'ensemble des fluides Durée de 3 ans
Location par la Ville de Bordeaux d'un immeuble situé 3-4 place de la ferme de Richemont auprès de l'Etat	28 juillet 2008	Local à vocation artistique de 1 472 m ² Redevance : 158 € Prise en charge des fluides Durée : 1/08/2008 au 28/02/2009
Renouvellement de la location par la Ville de Bordeaux d'un appartement situé 1 à 11 rue Raymond Lavigne auprès de la SCI CBCC	28 juillet 2008	Logement de fonction Type 5 (130 m ²) Loyer annuel : 17 811,24 € Durée : 3 ans à compter du 1/04/2008 renouvelable
Renouvellement de la convention consentie par la Ville de Bordeaux à l'APALPA de locaux communaux situés 4 rue Laporte	30 juillet 2008	Local dans l'enceinte du club sénior (76 m ²) Redevance : 622,85€/an Durée : 5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2007
Renouvellement de la convention consentie par la Ville de Bordeaux à l'APALPA de divers locaux situés dans l'enceinte des foyers restaurants mis à disposition par le CCAS	30 juillet 2008	Redevance : 3 776,72 €/an Durée : 5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2007
Convention de mise à disposition de la société « Panama Production » des locaux situés 1 place Bardineau	6 août 2008	Tournage d'un téléfilm « Aristide de Sousa Mendès » Redevance : 4 500 € Durée : 12/08/2008 au 3/09/2008

Location par la Ville de Bordeaux d'un appartement meublé auprès de Madame Christine de Lataillade situé 35 rue Huguerie	29 septembre 2008	Logement de fonction T3 Loyer :1300 €/mois Durée :3 mois à compter du 1 ^{er} octobre 2008
--	-------------------	--

M. LE MAIRE. -

Je vous présente le compte rendu habituel sur les décisions que j'ai prises en vertu de votre délégation.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION ECRITE DE Mme Martine DIEZ

Pépinières d'entreprises

Groupe des élus socialistes

Conseil municipal du 24 novembre 2008

Question écrite de Martine Diez

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 27 octobre dernier, je vous ai posé deux questions précises sur le sujet des pépinières d'entreprises (D -20080572) :

1. la convention régissant cette pépinière Sainte Croix ayant été établie en 2006 pour une durée de 23 mois, pouvez-vous aujourd'hui nous faire le bilan de son activité et la répercussion sur l'artisanat à Bordeaux ?
2. qu'en est-il du projet d'implantation d'une structure semblable sur la ZAC des Chartrons ?

N'ayant obtenu aucune réponse à ces deux questions, je me permets, Monsieur le Maire, de vous les reposer aujourd'hui.

Martine DIEZ
Conseillère Municipale

M. LE MAIRE. -

Nous en arrivons à la question de Mme DIEZ sur les pépinières d'entreprises.

MME DIEZ. -

Effectivement j'ai posé une question.

Lors du Conseil Municipal du 27 octobre dernier je vous ai posé deux questions précises sur le sujet des pépinières d'entreprises :

1/ La convention régissant cette pépinière Sainte Croix ayant été établie en 2006 pour une durée de 23 mois, pouvez-vous aujourd'hui nous faire le bilan de son activité et la répercussion sur l'artisanat à Bordeaux ?

2/ Qu'en est-il du projet d'implantation d'une structure semblable sur la ZAC des Chartrons ?

N'ayant obtenu aucune réponse à ces deux questions je me permets aujourd'hui, Monsieur le Maire, de renouveler ma demande.

M. LE MAIRE. -

M. BRON.

M. BRON. -

Monsieur le Maire, il convient d'abord de faire une correction auprès de Mme DIEZ par rapport à sa question.

La pépinière n'a pas été établie pour une durée de 23 mois. Elle a naturellement une vocation pérenne, et nous avons conclu une convention de gestion avec la chambre de métiers dans ce sens. D'ailleurs, nous en avons parlé au dernier Conseil, cette gestion a donné totale satisfaction.

Par contre, ce qui est exact, c'est que les entreprises qui sont installées dans cette pépinière n'ont pas vocation à y rester plus de deux ans, puisque la vocation d'une pépinière est bien de faire tourner les entreprises en les aidant au démarrage, et en appuyant leur réinstallation par la suite.

C'est la raison pour laquelle le loyer qui leur est demandé est croissant dans le temps et devient supérieur au prix du marché au-delà de 24 mois pour les inciter très fortement à trouver d'autres locaux. Mais nous gardons néanmoins, dans des cas plus compliqués, difficiles, si nécessaire, et conformément aux normes et conventions des pépinières d'entreprises françaises, la possibilité de reconduire une fois et une seule cette période de 23 mois.

Concrètement en réponse à votre question : la pépinière comporte 9 locaux, soit 4 ateliers, et 5 bureaux à l'étage.

Actuellement 1 bureau est libre du fait du départ de son occupant, 1 atelier se libèrera en janvier.

Depuis la mise en service de cette pépinière en novembre 2006, 11 entreprises y ont été accueillies, soit 4 entreprises artisanales, 7 entreprises de service.

Séance du lundi 24 novembre 2008

4 sont arrivées au terme des 23 mois, dont 2 sont en cours de sortie, et 2 ont été prolongées car nécessitant un accompagnement un peu plus long.

3 entreprises ont quitté la pépinière : 2 pour d'autres domiciliations à Bordeaux et 1 pour un développement en tant que salariée / associée d'une autre entreprise.

3 entreprises poursuivent leur cursus normal en pépinière.

Et enfin 1 entreprise n'a pu rassembler toutes les conditions nécessaires pour poursuivre son activité.

Voilà en ce qui concerne la pépinière Sainte Croix.

En ce qui concerne la pépinière sur la ZAC des Chartrons, actuellement les discussions sont en cours avec Domofrance pour l'acquisition des locaux, soit directement par la Ville, soit par un tiers délégué, afin d'y développer une pépinière plus orientée vers les activités liées au développement durable, voire à l'économie numérique.

Cette pépinière devrait pouvoir débuter ses activités dans le courant du premier trimestre, ou du premier semestre 2009.

Bien évidemment, dès que les discussions auront abouti le Conseil Municipal sera naturellement saisi et vous pourrez à ce moment-là avoir toutes les informations que vous souhaitez.

M. LE MAIRE. -

Merci M. BRON.

La pépinière artisanale de la rue du Port est un succès.

En ce qui concerne la pépinière des Chartrons nous avons pris du retard faute de la réalisation d'un accord entre Domofrance et la Chambre de Commerce. Donc nous sommes en train de reprendre l'opération sur de nouvelles bases pour essayer d'aboutir le plus vite possible.

Je vous rappelle mes chers collègues que notre séance budgétaire aura lieu le 22 décembre.

Avec les présidents de groupe nous avons évoqué la possibilité de faire déborder la séance en soirée parce que nous avons à la fois le budget et l'Agenda 21 à adopter, donc ça risque d'être assez long.

Donc je vous demande de réserver votre dîner qui pourrait faire l'objet d'un dîner-buffet offert à tout le monde, et peut-être une partie de la soirée. On verra.

Si jamais on terminait avant la soirée on fera un dîner-buffet de toute façon et on se séparera après le dîner-buffet.

Merci.

(La séance est levée à 18 h 45)

TABLE DES MATIERES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE 3
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2008 3

M. LE MAIRE 4

D -20080583 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES..... 5
D -20080584 GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX. CHANGEMENT DE STATUT. DESIGNATION.
DECISION. 93
D -20080585 REMPLACEMENT D'UN ELU AU SEIN DU SDEEG. MODIFICATION DE LA DELIBERATION
N° 2008174. DESIGNATION..... 95

DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN 96

D -20080586 SOCIETE BORDELAISE DES EQUIPEMENTS PUBLICS D'EXPOSITION ET DE CONGRES
(S.B.E.P.E.C.). RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2007.
INFORMATION. 97
D -20080587 BUDGET DE L'EXERCICE 2008. DECISION MODIFICATIVE N° 2. 110
D -20080588 CREANCES IRRECOURABLES. ADMISSION EN NON VALEUR. AUTORISATION. 112
D -20080589 MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE. EMPRUNT DE 5.961.104 EUROS AUPRES DE
DEXIA. GARANTIE DE LA VILLE. AUTORISATION. 113
D -20080590 FONDS D'INTERVENTION LOCAL 2008. AFFECTATION DE SUBVENTIONS..... 118
D -20080591 ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE INCLUSE DANS L'ECOLE DES
MENUS. AUTORISATION. DECISION..... 124
D -20080592 ACQUISITION PAR LA VILLE DE BORDEAUX DE L'ANCIENNE GARE DESCHAMPS, RUE
HENRI DUNANT. AUTORISATION. DECISION. 130

DELEGATION DE MME ANNE BREZILLON 132

D -20080593 ATTRIBUTION D'AIDES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS. SUBVENTIONS. ADOPTION.
AUTORISATION..... 133
D -20080594 OPERATION PIQUE-NIQUE 2008. CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS,
ASSOCIATIONS DE QUARTIERS, COMITES DE QUARTIERS, ASSOCIATIONS DE QUARTIERS, COMITES
DE QUARTIERS. SUBVENTION. DECISION. AUTORISATION..... 134

DELEGATION DE MME BRIGITTE COLLET 136

D -20080595 PETITE ENFANCE. ACTIONS DE FORMATION POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES
DANS LE CADRE DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ALBERT BARRAUD ET BASTIDE.
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION. 137
D -20080596 PETITE ENFANCE. ACTIONS D'EVEIL CULTUREL POUR L'ANNEE 2009. AUTORISATION
DE SIGNER LES CONVENTIONS. 141
D -20080597 SUBVENTIONS JEUNESSE. REAJUSTEMENT DES BUDGETS D'ACTIVITES DES ACCUEILS
DE LOISIRS. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION 2008. AUTORISATION. DECISION.
SIGNATURE. 157
D -20080598 SUBVENTIONS JEUNESSE. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE. AVENANT AUX CONVENTIONS 2008. ADOPTION. AUTORISATION. SIGNATURE. 164
D -20080599 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETUDES DU SOIR DANS LES
ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE BORDEAUX. AUTORISATION. 172

DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU 175

D -20080600 RESTAURANT DU THEATRE NATIONAL BORDEAUX AQUITAINE. CONVENTION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL CAFE DU THEATRE. SIGNATURE. AUTORISATION.
..... 176
D -20080601 RESTAURATION DES SCULPTURES MONUMENTALES DE MONTAIGNE ET
MONTESQUIEU. SUBVENTIONS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES. SIGNATURE DES CONVENTIONS. AUTORISATION. 185

D -20080602 MARCHE RELATIF A LA PRODUCTION DELEGUEE DE LA MANIFESTATION EVENTO. SIGNATURE. AUTORISATION.	187
D -20080603 MUSEE DES BEAUX ARTS . EXPOSITION SUR LES QUAIS, PORTS, DOCKS ET DOCKERS, DE BOUDIN A MARQUET. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DELOITTE ET ASSOCIES. CATALOGUE ET PRODUITS DERIVES. SIGNATURE. AUTORISATION.....	195
D -20080604 MUSEE DES BEAUX ARTS. EXPOSITION HENRI MARTIN. AVENANT A LA CONVENTION DE MECENAT SOCIETE SAP. SIGNATURE. AUTORISATION.	201
D -20080605 ECOLE DES BEAUX ARTS. CONTRAT AVEC LE CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE POUR LA REPRODUCTION PAR REPROGRAPHIE D'OEUVRES PROTEGEES. SIGNATURE. AUTORISATION.....	203
D -20080606 CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. ATELIERS DE FORMATION POUR L'ECOLE DU COMMERCE DE L'ART ET DE L'ACTION CULTURELLE. CONVENTION. SIGNATURE. TARIFICATION. AUTORISATION.....	212
D -20080607 CAPCMUSEE. EXPOSITION : IAO. EDITION DU TEE-SHIRT DE L'EXPOSITION. FIXATION DU PRIX DE VENTE. PARTENARIAT AVEC LES EDITIONS DU MOUVEMENT. CO-REALISATION DU FESTIVAL AVEC LES ASSOCIATIONS CORNER ET MONOQUINI. CONVENTIONS. SIGNATURE. AUTORISATION.....	216
D -20080608 MUSEE D'AQUITAINE. EXPOSITION ANNEE 20-30 : PORTRAIT D'UNE VILLE. CONVENTION DE DEPOT VENTE AVEC LES EDITIONS CONFLUENCES. SIGNATURE. AUTORISATION.	231
D -20080609 MUSEE D'AQUITAINE. FIXATION DE TARIFS ATELIERS ADULTES. AUTORISATION. ..	234
D -20080610 MUSEE D'AQUITAINE. SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES SALLES 18EME. DEMANDE. SIGNATURE. AUTORISATION.....	236
D -20080611 BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION ET DESTRUCTION DE DOCUMENTS. AUTORISATION.....	238
D -20080612 BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES (ENSSIB). CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION.	239
D -20080613 CONSERVATOIRE DE BORDEAUX. MANIFESTATION CULTURELLE DU SPECTACLE VIVANT : TRANS'FORMES. DEMANDES DE SUBVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION.	242
D -20080614 ARCHIVES MUNICIPALES. ACQUISITION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX. SUBVENTION DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE POUR L'ACQUISITION D'UN DESSIN D'ARCHITECTURE. DEMANDE. AUTORISATION.....	244
DELEGATION DE MME VERONIQUE FAYET	248
D -20080615 CONSEIL LOCAL DE SANTE. SUBVENTION DU GROUPEMENT REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE. AUTORISATION.SIGNATURE.	249
D -20080616 CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2EME SEMESTRE 2008. AUTORISATION. SIGNATURE.	251
D -20080617 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2012. 2EME PROGRAMMATION D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2008. AUTORISATION. DECISION. SIGNATURE.	258
DELEGATION DE MME ARIELLE PIAZZA.....	267
D -20080618 ASSOCIATION EMULATION NAUTIQUE. AIDE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SPORT. AVENANT. ANNEE 2008. ADOPTION.	268
D -20080619 AVENANT N°4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ENTRE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DU GOLF DE BORDEAUX LAC ET LA VILLE DE BORDEAUX EN VUE DE PROLONGER LA DUREE DU CONTRAT POUR UN MOTIF D'INTERET GENERAL. DECISION. AUTORISATION.	270
D -20080620 PISCINES MUNICIPALES. AVENANT AUX CONVENTIONS REGISSANT LA NATATION SCOLAIRE DES ECOLES ELEMENTAIRES. ADOPTION. AUTORISATION.	274
DELEGATION DE MME ELIZABETH TOUTON.....	276
D -20080621 CONVENTION D'OBJECTIFS 2008 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE PACT HABITAT ET DEVELOPPEMENT DE LA GIRONDE.	277
D -20080622 PROJET DE FRANCHISSEMENT AMONT DE LA GARONNE DIT JEAN-JACQUES BOSC. PROJET DE CHARTE DE LA CONCERTATION. ACCORD DE LA VILLE DE BORDEAUX.....	290

D -20080623 OPAH CENTRE HISTORIQUE PRI. 31 RUE DES BOUVIERS, 29 RUE DE LA DEVISE, 46 48 RUE DE CURSOL, 1 RUE GARAT, 49BIS RUE ELIE GINTRAC. SUBVENTIONS DE LA VILLE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS OU ACCEDANTS. AUTORISATION. DECISION.	297
D -20080624 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 18 PLACE CANTELOUP. 19 RUE DU PUIITS DESCAZEAX. 17BIS RUE CONTRESCARPE. SUBVENTIONS DE LA VILLE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS. AUTORISATION. DECISION.	300
D -20080625 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 19, RUE DU PUIITS DESCAZEAX. SUBVENTIONS DE LA VILLE ET DE LA CUB AUX PROPRIETAIRES POUR LA CREATION ET L'AMELIORATION D'EQUIPEMENTS RESIDENTIELS. AUTORISATION. DECISION.	303
D -20080626 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 254 RUE STE CATHERINE. SUBVENTIONS DE LA VILLE ET DE LA CUB AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS. AUTORISATION. DECISION.	305
DELEGATION DE M. JEAN CHARLES BRON	307
D -20080627 EXPLOITATION DU MARCHE DES CAPUCINS ET DE SES PARCS DE STATIONNEMENT. RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.	308
D -20080628 MARCHE DES CAPUCINS. EMPRUNT DE 2.900.000 EUROS CONTRACTE PAR LA SOCIETE LES FILS DE MADAME GERAUD. GARANTIE DE LA VILLE. AUTORISATION.	311
D -20080629 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX. ANIMATIONS PRESENTEES PAR LES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET ARTISANS. DEMANDES DE SUBVENTIONS. DECISION. AUTORISATION.	318
DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTE	331
D -20080630 CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'EMPLOI. REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DU GRAND PARC. SUITE DONNEE AU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE.	332
D -20080631 EGLISE SAINT-MICHEL. RESTAURATION DU CHEVET. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.	334
D -20080632 BOURSE DU TRAVAIL. MAISON DES SYNDICATS. AMENAGEMENT PARTIEL DU 4E ETAGE. LOT N° 5 : SERRURERIE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	336
D -20080633 MARCHE VICTOR HUGO. REMPLACEMENT DU FLOCAGE COUPE FEU 3 H EN PLAFOND. AVENANT AU MARCHE M080312. AUTORISATION.	337
D -20080634 DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	338
D -20080635 FOURNITURE DE SACS PLASTIQUES POUR LA COLLECTE DES DECHETS. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.	339
D -20080636 MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL CHIMED. GESTION DES DOSSIERS MEDICAUX DES AGENTS MUNICIPAUX. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	340
D -20080637 MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL QUALIPARC. GESTION DE LA PRODUCTION INFORMATIQUE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	341
D -20080638 MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL VIASOFTGTC. GESTION CONTROLE D'ACCES. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	342
D -20080639 PARC DES BERGES. AIRE DE JEU DU FRONTON ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.	343
D -20080640 ACQUISITION DE TRIPORTEURS. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	344
DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE	349
D -20080641 COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE. DECISIONS PRISES ENTRE LE 1ER JUILLET 2008 ET LE 30 SEPTEMBRE 2008.	350
QUESTION ECRITE DE MME MARTINE DIEZ	352
PEPINIERES D'ENTREPRISES	353

